

Journal

de

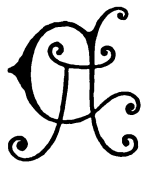
L'Estoile

EXTRAITS

publiés avec une Notice bibliographique

par ARMAND BRETTE

et précédés d'une Introduction par EDME CHAMPION



Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

Journal

de

L'Estoile

(EXTRAITS)

A LA MÊME LIBRAIRIE

EDME CHAMPION

Introduction aux « Essais » de Montaigne. Un volume in-18 jésus, broché. . . . . 3 fr. 50

Voltaire. *Études critiques.* Un volume in-18 jésus, br. 3 fr. 50

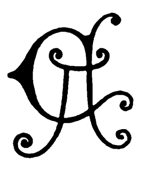
La France d'après les cahiers de 1789. Un volume in-18 jésus, broché. . . . . 3 fr. 50

La Séparation de l'Église et de l'État en 1794. Introduction à l'Histoire religieuse de la Révolution française. Un volume in-18 jésus, broché. . . . . 3 fr. 50

1228-04. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 2-06.

Journal
de
L'Estoile

EXTRAITS
publiés avec une Notice bibliographique
par ARMAND BRETTE
et précédés d'une Introduction par EDME CHAMPION



Librairie Armand Colin
Paris, 5, rue de Mézières
—
1906

AVERTISSEMENT

On ne saurait trop regretter que l'excès même des richesses renfermées dans un ouvrage ne soit la cause première de son insuffisante profusion dans le grand public; les *Mémoires-journaux* de Pierre de l'Estoile [1] qui, dans leur dernière édition, ne comprennent pas moins de 12 volumes grand in-8°, le pourraient prouver. Rien, en effet, pour la période comprise entre la mort de Charles IX et la mort d'Henri IV, ne peut être comparé, comme valeur de témoignage, à ce recueil de notes prises au jour le jour par un homme d'un esprit supérieur, écrivant une langue tout à fait curieuse, puisqu'elle forme une transition très marquée entre le XVI[e] et le XVII[e] siècle. Montaigne va mourir et La Fontaine va venir. En donnant les

1. Nous suivons ici l'orthographe adoptée, pour le nom de notre auteur, par les derniers éditeurs. Il écrivait lui-même ce nom de différentes manières; il signait le plus souvent : Delestoille. Quelques actes du milieu du XVI[e] siècle portent : Loys de Lestoelle. La recherche d'exactitude que nous poursuivons n'existait évidemment ni pour lui ni pour ses contemporains.

extraits qui vont suivre[1] nous avons donc en vue de faire mieux connaître Pierre de l'Estoile, aussi bien par ces extraits eux-mêmes qu'en permettant au lecteur de se reporter aisément, lorsqu'il le jugera utile, aux éditions plus complètes.

Pierre de l'Estoile appartenait à une famille de magistrats originaires de l'Orléanais. Son père, son grand-père et son bisaïeul avaient été présidents de la Chambre des Enquêtes au parlement de Paris.

Comme il est très souvent question dans les *Mémoires-journaux* de la famille de notre auteur, nous allons rappeler brièvement ce que l'on sait aussi bien de ses ascendants que de ses descendants.

Jean de l'Estoile, qui vivait au milieu du xv[e] siècle et qui fut conseiller au parlement de Paris, eut entre autres enfants un fils, Pierre Taisan de l'Estoile (né en 1480 à Orléans, mort en 1537), qui devint un jurisconsulte assez réputé. Il obtint, après la mort de sa femme, un canonicat dans l'église Sainte-Croix d'Orléans. Deux enfants étaient nés de son mariage : une fille, Marie, connue par ses liaisons avec Théodore de Bèze, et un fils, Louis de l'Estoile, sieur de Soullers, né à Paris à une date inconnue, qui épousa en 1538

1. Nous donnons ci-après (p. 330 et suiv.) une notice sur les diverses éditions des *Mémoires-journaux*. Nous avons suivi, le plus souvent, pour nos extraits la dernière et très complète édition intitulée : *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile* publiés par MM. Brunet, Champollion, Halphen, Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Laroque, Tricotel, édition conforme aux manuscrits originaux. Les onze premiers volumes ont été publiés chez Jouaust, le tome XII chez Lemerre. Cette édition est communément désignée sous le nom d'*Édition des Bibliophiles*.

Marguerite de Montholon[1] (1525-1596), fille du garde des sceaux François de Montholon. De ce mariage naquirent cinq enfants : quatre filles : Marie, mariée le 18 juin 1566 à Jean Tronson; Madeleine, mariée en 1570 à Jean le Picard, sieur du Plessis-Périgny, avocat général au grand conseil; Marguerite, mariée en 1754 à Alexis Le Bon, sieur des Fourneaux, maître des comptes; Louise, décédée en 1591 âgée de sept ans, et enfin notre auteur, Pierre, qui naquit en 1546 (la date exacte n'est pas connue) dans un hôtel, situé au n° 10 actuel de la rue de Tournon, qui appartint ensuite à Concini, maréchal d'Ancre, et a été transformé ensuite en caserne; il est occupé maintenant par la garde républicaine.

Pierre de l'Estoile s'est marié deux fois :

I. Il épousa, le 24 février 1569, Anne de Baillon, fille de Jean de Baillon, baron de Bruyères-le-Châtel et sieur d'Ollainville, trésorier de l'épargne, qui, née vers 1550, mourut à Lagny le 4 septembre 1580; son corps repose à Pomponne; sept enfants (un fils et six filles) naquirent de ce mariage[2].

1° Marie, née en 1570, morte en 1571;

2° Louis, né en 1571, tué à Doullens en 1595 (voir p. 208);

1. Marguerite de Montholon se maria quatre fois. Veuve de Louis de l'Estoile elle épousa d'abord François Tronson du Couldray, grand audiencier à la chancellerie, ensuite M. Molé, conseiller au grand conseil, et enfin André Gérard Cotton, maître des requêtes et président du grand conseil.

2. D'après l'auteur de la *Notice* qui est en tête de l'édition Michaud et Poujoulat, Pierre de l'Estoile aurait eu de ce mariage « un fils, Louis de l'Estoile, et *trois* filles » (p. 1).

3° Anne, née en 1573, morte la même année;

4° Anne, mariée le 8 octobre 1595 à Jean de Poussemothe, avocat à la cour, seigneur de Chenoust.

Deux enfants naquirent de ce mariage : Pierre, né en 1596, qui entra dans les ordres, Édouard, qui épousa en 1634 Marie Bonette et fut fait légataire universel de son oncle maternel, François de l'Estoile, en 1632, « à condition par lui et ses descendants de porter le nom et les armes de l'Estoile[1] ».

5° Marguerite, née en 1575, qui épousa Pelletier de Grainville; elle eut une fille nommée Marie;

6° Louise, née en 1577, mariée en 1601 à Guillaume Duranti, avocat au parlement de Paris, morte le 19 octobre 1605;

7° Élisabeth, morte en 1584; la date de sa naissance est inconnue.

II. Pierre de l'Estoile épousa, le 2 janvier 1582, Colombe Marteau, fille de Marteau, sieur de Gland[2]; elle mourut le 21 octobre 1616; dix enfants naquirent de ce mariage (six fils et quatre filles)[3] :

1° Pierre, né le 1er octobre 1584; il fut d'abord avocat et entra ensuite au service de la famille de Montpensier;

2° Marie, née en 1587, mariée en 1620 à Vincent Anglois (ou Langlois), sieur de Bois-Bouchard; elle

1. La généalogie de la famille Poussemothe de l'Estoile a été donnée par les derniers éditeurs (*op. cit.*, p. XXXIII, t. I).

2. Actuellement département de l'Aisne, canton de Château-Thierry.

3. « Colombe Marteau lui avait donné six fils et *deux* filles » (Édit. Michaud et Poujoulat, p. II).

mourut en 1644. Un de ses descendants, Langlois, maître d'hôtel de Louis XIV, était possesseur, en 1700, des manuscrits de l'Estoile; c'est par lui qu'ils passèrent entre les mains du président Bouhier;

3° Mathieu, né en 1589. Il entra dans les ordres et mourut en 1614;

4° Louise, née à Corbeil en 1590; elle épousa en 1615 Pierre Feydeau, avocat au parlement, et mourut en 1627. Elle eut un fils, Mathieu Feydeau, qui fut baptisé en 1617;

5° François, né en 1592; placé d'abord par son père, en 1609, chez un écrivain nommé Desperrois [1], il devint prieur d'Hornoy au diocèse d'Amiens et fut secrétaire de Richelieu, archevêque de Lyon, frère du ministre de Louis XIII; il mourut en 1652. C'est lui (voir ci-dessus) qui légua ses biens et son nom à son neveu Jean de Poussemothe;

6° Françoise, née en 1594; elle épousa Pierre de la Motte, dont elle était veuve en 1661;

7° Benjamin, né en 1596, mort en 1599;

8° Claude, né le 13 septembre 1597; il fut, en 1610, défiguré par une brûlure [2], il devint « seigneur du

1. On voit au *Journal* en novembre 1610 qu'il essaya de placer à la ferme du sel un de ses enfants nommé François « qui écrivait bien »; on lui répondit « qu'on ne voulait se servir que d'hommes tout faits et duits aux affaires ».

2. « Le mardi 28e [de décembre 1610] mon petit Claude fut brûlé dans la garde-robe de ma chambre, où, regardant dans un coffre avec une chandelle allumée qu'il tenait à la main, le feu se prit à sa fraize qui fut toute brûlée, puis au col, aux oreilles, au menton et allait gagnant les oreilles et les yeux : qui était pour

Saussay et de la Boissinière » et fut membre de l'Académie française; Richelieu l'employa pour ses œuvres dramatiques; il a laissé quelques tragédies; il épousa, à une date inconnue, Anne Dourlens. Il mourut le 4 février 1652 laissant une fille, Claude-Marie, qui épousa Charles Dagues, sieur de la Pommeraye et de la Tolinière;

9° Hiérosme, baptisé le 19 mars 1600. On n'a sur lui aucun détail;

10° Madeleine, baptisée le 14 août 1602; feuillantine.

Il est digne de remarque que sur dix-sept enfants Pierre de l'Estoile ne laissa aucune descendance directe de son nom.

Une *Notice sur Pierre de l'Estoile*, très complète, très bien documentée, se trouve en tête du tome XII de l'Édition des bibliophiles; nous renvoyons pour les détails le lecteur à cet ouvrage. Rappelons seulement ici que Pierre de l'Estoile, qui avait acheté, lors de son premier mariage, une charge d'audiencier en la chancellerie de Paris[1], vendit en 1601 cette charge

l'achever de consommer et perdre à jamais n'eut été que Dieu, le conduisant comme par la main, lui donna l'adresse, tout petit qu'il était de desverrouiller la porte de la garde-robe où il s'était enfermé et où nous entrâmes tout à point pour le secourir, mais non sitôt qu'il ne brûlât pour le moins demi quart d'heure avant que pouvoir éteindre le feu... il était prêt d'entrer bientôt, sans cela, chez Mlle de Montpensier pour être son page, étant le plus beau de mes enfants et le plus adroit et auquel il paraîtra toute sa vie », etc.

1. « Il n'y avait eu d'abord qu'un seul grand audiencier pour toutes les chancelleries de France. Henri II supprima cette charge et créa six audienciers : le premier était attaché à la chancellerie du roi, le second à celle de Paris, les quatre autres aux chancelle-

« à un larron nommé Martin, receveur des rentes du clergé », qui mourut en 1610. Les dernières années de sa vie furent remplies pour lui de tristesses et de soucis de tous genres. Des deuils nombreux vinrent le frapper.

Les troubles de la Ligue avaient considérablement réduit son patrimoine. On le voit constamment aux prises avec des difficultés d'argent. En 1608, à propos d'une somme de 800 livres qu'un jugement favorable doit lui faire revenir, il écrit : « Si cette affaire réussit, comme il y a apparence, je pourrai dire, avec vérité, que c'est la première qui m'ait duit depuis longtemps, laquelle aussi m'est de très grande conséquence pour le soulagement de moi et de ma pauvre famille que je prévois, sans le secours de cet argent, réduite à de grandes extrémités ». Quelques semaines après il écrit encore : « Je suis contraint tous les jours de composer à moitié de mon bien pour en tirer l'autre afin de pouvoir vivre ».

Pierre de l'Estoile ne survécut pas longtemps au roi qui lui était si cher et pour lequel il avait si vaillamment lutté; il mourut dans les premiers jours d'octobre 1611 à Paris, dans une maison de la rue des Grands-Augustins « qui semble aujourd'hui représentée par le n° 25 [1] ». Il se raconte lui-même d'une

ries de Toulouse, de Dijon, de Bordeaux et de Rouen. Les audienciers avaient le titre de notaires et secrétaires du roi, » etc. (Note extraite de Tessereau, *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*, citée, Ed. des bibliophiles, t. XII, p. v.)

1. Voir les détails intéressants donnés par les auteurs de l'Édition

manière si complète dans ses *Journaux* qu'une biographie plus étendue, pour les vues au moins que nous poursuivons ici, semblerait superflue.

ARMAND BRETTE.

des bibliophiles sur les diverses habitations de Pierre de l'Estoile et de sa famille, *op. cit.*, t. XII, p. XI.

INTRODUCTION

I

LA FRANCE AU SEIZIÈME SIÈCLE

Il y a longtemps que l'on parle de notre décadence, et que l'on répète que la France vieillie, épuisée, marche à sa ruine, est vouée à une déchéance irréparable. A plusieurs reprises depuis cinq cents ans, il sembla que ces prédictions désolantes étaient sur le point de s'accomplir; deux fois surtout, on put croire que nous ne nous relèverions pas de nos chutes: sous Charles VI, nous avions failli périr, et cent cinquante ans plus tard le pays retomba dans une situation non moins désespérée [1].

La première moitié du XVIe siècle, qui de loin nous éblouit et nous attire, n'avait pas été exempte de dangers et de souffrances. Tandis que Michel Ange enviait le sommeil des marbres et disait la douceur de ne pas voir, de ne pas entendre, en un temps de misère et d'opprobre, Calvin avouait que depuis que l'Évangile avait « commencé d'être remis au-dessus », il y avait dans le

1. Le rapprochement est indiqué par d'Aubray dans la *Ménippée*. Après avoir rappelé ce qui se passait au XVe siècle, il dit : « Quiconque voudra lire cette histoire, y verra notre misérable siècle naïvement représenté ».

monde « tant de pauvretés » que chacun se plaignait de vivre en un siècle si malheureux.

Pendant quelques heures trop courtes, Rabelais s'est réjoui à la vue de « ce tant beau, tant florissant, tant riche royaume de France », dont la félicité était telle que « tout le monde avait sur elle envie, tout le monde s'y ralliait, tout le monde la redoutait ». Mais Montaigne n'admet pas que l'état du pays fût, sous François Ier et Henri II, beaucoup meilleur que sous les fils de ce dernier : « La santé d'où nous partîmes était telle qu'elle soulage elle-même le regret que nous en devrions avoir. Ce n'était santé qu'à la comparaison de la maladie qui l'a suivie. Nous ne sommes chu de guère haut... c'était une jointure universelle de membres gâtés, d'ulcères envieillis qui ne recevaient plus guérison... La corruption et le brigandage étaient déjà en honneur et dignité... Notre fièvre est venue en un corps qu'elle n'a guère empiré; le feu y était, la flamme s'y est prise. Le bruit est plus grand, le mal de peu. »

La fin du siècle fut épouvantable. La Saint-Barthélemy et quelques autres journées célèbres ne sont que des épisodes; il faudrait voir le drame tout entier, assister à tous les accès de cette démence, à toutes les péripéties de la « guerre monstrueuse » (c'est le mot de Montaigne), qui, pour « venger l'honneur de Dieu [1] », se prolongea pendant près de quarante ans.

Montaigne et le brave La Noue, un des meilleurs capitaines de ce temps, ont exprimé, presque dans les

1. Vous ne combattez pas, soldats, comme autrefois,
Pour borner plus avant l'empire de vos rois.
C'est pour l'honneur de Dieu et sa querelle sainte,
Qu'aujourd'hui vous avez l'épée au côté ceinte...
Pour ce grand Dieu, soldats, les armes avez prises,
Qui favorisera vous et vos entreprises.

Ronsard, *Discours des Misères du temps.*

mêmes termes, leur horreur pour le spectacle qu'ils avaient sous les yeux et le dégoût que leur causaient les vices qui dégradaient la nation.

Ils déploraient surtout la barbarie et la perfidie de leurs contemporains, la corruption des mœurs, la superstition qui sévissait sous toutes ses formes, fanatisme religieux, magie, astrologie, sorcellerie. On parlait de trente mille sorciers, on en brûlait des centaines. La Noue lui-même, qui ne goûtait pas plus que Montaigne l'*Amadis* et les vieux romans dont le public était encore engoué, se ressentait à certains égards des aberrations et des terreurs du moyen âge; il admettait que « le diable se présente souvent sous diverses formes et figures, comme le prouvent les « expressions, confessions, procès et jugements qu'on en a faits ». Agrippa d'Aubigné étudiait les sciences occultes avec la ferme résolution de ne pas en faire usage.

L'intolérance était si grande, l'accusation d'impiété si prodiguée et si redoutable, qu'un professeur au Collège de France s'excusait prudemment d'étudier Lucrèce et protestait qu'en le traduisant il n'avait pas de mauvais dessein.

Les assassinats, le poison, les massacres, les déprédations de tout genre, achevaient de désoler le pays épuisé par la guerre.

Quelques lignes de la *Ménippée* donnent une faible idée de ce qui se passait dans les campagnes : « N'y aura paysan, laboureur ni marchand à dix lieues à la ronde qui ne me paie taille ou rançon, dit le représentant de la Noblesse. Je sais des inventions pour les faire venir à la raison : je les pends par les aisselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge, je les enferme en un four, en un coffre plein d'eau; je les pends en chapon rôti, je les fouette d'étrivières, je les fais jeuner... Bref,

j'ai mille gentils moyens pour tirer la quintessence de leur bourse ».

En 1586, La Noue constatait que vingt-quatre années de discordes avaient amené de véritables boucheries : plus de la moitié de la Noblesse a péri, le peuple est « diminué universellement », les finances sont épuisées, la justice plus corrompue et plus vénale que jamais.

Si les Ligueurs « clos et couverts » ne demandent que l'extirpation de l'hérésie, sans mutation de l'État, beaucoup d'autres se préparent à livrer la couronne au roi d'Espagne ou à sa fille. De toutes parts les étrangers envahissent la France. Paris n'est plus Paris, mais une spélonque de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons, Napolitains.

Montaigne s'attend aux pires catastrophes. « Le pays menace ou sa ruine ou une durée non moins ruineuse; pauvre vaisseau! L'heure de notre « mort publique » ne va-t-elle pas sonner?

La Noue ne prend pas plaisir à préannoncer les désastres qu'il prévoit. Il trouve que c'est un malplaisant discours à celui qui aime son pays d'en découvrir les hontes. Mais il sait la mauvaise réputation en quoi nous sommes parmi tous les peuples de la chrétienté, n'y ayant rien de si désordonné qu'on n'attribue au gouvernement ou aux mœurs. Ce royaume est appelé spélonque de dissolution. C'est pourquoi on peut avouer que la France est en danger de faire bientôt un grand naufrage [1].

Selon Marnix de Sainte-Aldegonde, elle est tombée

1. L'éditeur des *Discours* de La Noue, de Fresne, disait, dans son épître dédicatoire au roi de Navarre, qu'on ne pouvait se dissimuler que l'État était fort proche de sa ruine, que le salut de la France, devenue la fable de tout le monde, était plutôt à souhaiter qu'à espérer.

plus bas que le plus vil coin de l'Italie, plus en proie à l'ultramontanisme que l'Espagne elle-même.

Dans une pièce de vers qui circulait à Paris dès 1576, on lit :

> Je crains que l'Allemand triomphe de la France,
> Ou qu'il ne soit, chez nous par l'Espagne défait...
> Je crains, si la victoire est toujours en balance,
> Que ce ne soit hélas! entre nous jamais fait;
> Et si l'un des partis est vaincu tout à fait,
> Je crains que la victoire apporte une insolence.

II

LE TIERS PARTI

La France avait été sauvée jadis à force d'héroïsme; elle le fut cette fois à force de bon sens.

Elle en avait déjà montré, mais c'est alors qu'elle en donna des marques décisives et éclatantes. La terrible crise qu'elle traversait contribua grandement à éclairer et assagir la meilleure partie de la nation, à la désabuser des chimères qui hantaient le moyen âge, à la mettre en garde contre les folies religieuses, à lui inculquer des idées plus saines. Dans la politique, comme dans la littérature, dans l'art, en toutes choses, le bon sens prit chez nous une place et une autorité qui, à certains moments, furent capitales.

Des hommes honnêtes, rapprochés les uns des autres par les maux et les dangers du pays, par un esprit de modération, de concorde, d'humanité, par le goût de la mesure et du juste milieu, par leur aversion pour le fanatisme, formèrent, sous les auspices de L'Hospital, le parti qui devait par la suite se rallier autour de Henri de Navarre.

On les appelait et ils s'appelaient eux-mêmes les Poli-

tiques. Ce nom leur a peut-être fait tort. Ils sont peu honorés parce qu'on se fait d'eux une idée inexacte. Leur plus illustre représentant ne passe-t-il pas pour un sceptique, sommeillant mollement sur le doux oreiller de l'ignorance et de l'incuriosité? Au fond, Montaigne n'est ni sceptique ni égoïste, il n'a pas fait une lâche retraite. Indigné de ce qui se passait autour de lui, il s'est tenu à l'écart pendant quelque temps, mais son abstention, dictée par les motifs les plus respectables, fut plus courte et surtout beaucoup moins complète qu'on ne le dit.

Il s'est isolé, non par indifférence ou paresse, mais parce qu'il détestait, comme L'Hospital, ces mots diaboliques, ces noms de parts, factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes; parce qu'il tenait à garder sa liberté d'esprit et refusait de se donner à un parti en telle manière que son entendement en fût infecté. Il ne voulait pas marcher avec les gens qui adorent tout ce qui se trouve d'un côté et blâment tout ce qui est de l'autre, méconnaissant aussi bien ce qu'il y a de reprochable chez leurs amis que ce qu'il y a de louable chez leurs adversaires, et opinent de cette façon vicieuse : « Il est de la Ligue, car il admire la grâce de M. de Guise; l'activité du roi de Navarre l'étonne, il est huguenot; il trouve à dire aux mœurs du Roi, il est séditieux en son cœur ».

Les hommes du tiers parti pensaient comme Montaigne, s'inspiraient de lui [1]; comme lui ils ont été incompris et méconnus. On les a crus timorés, mous, guidés par des sentiments peu généreux ou même peu sains. Une humeur très raisonnable n'est guère admirée.

1. L'Estoile a les *Essais* ordinairement à la main, les cite fréquemment.

Elle conduit à des concessions, à des compromis, qui ressemblent parfois à des faiblesses et fournissent prétexte à des jugements sévères. Les résolutions extrêmes, les attitudes rigides, les coups de tête hardis, rencontrent plus de sympathie que les actions prudentes et sensées. On s'intéresse aux aventures d'un Agrippa d'Aubigné plus qu'aux sages conseils de ces Politiques circonspects qui, catholiques, adhèrent à un prince hérétique, ou, protestants, restent fidèles à ce prince, malgré son abjuration plus habile que sincère.

Mais, après tout, c'est par leur politique souple, accommodante, terre à terre, que la France fut sauvée, et nous ne voyons pas par quelle autre voie elle aurait pu l'être. Cela suffirait pour les rendre respectables et leur assurer, non seulement notre reconnaissance, mais encore quelque gloire. Ajoutons bien vite que ce ne fut pas sans grands risques, sans courage, qu'ils adoptèrent et firent triompher cette politique salutaire.

On n'adhérait pas impunément au tiers parti; qui s'en déclarait, se voyait « peladé à toutes mains », devenait guelfe au gibelin, gibelin au guelfe. On était dès lors, comme le dit Étienne Pasquier, estimé de pire condition que le huguenot parce que l'on plaidait pour la paix, et l'on risquait d'être « ruiné à feu et à sang ». M. le Légat « ne nous a-t-il pas mis la bride sur le col pour prendre tout le bien des politiques, tuer, assassiner, pourvu que nous soyons bons catholiques sans jamais parler de trêve ni de paix? » En faisant tenir ce langage au sieur de Rieux, les auteurs de la *Ménippée* n'exagéraient pas; nous voyons dans le *Journal* de l'Estoile qu'« il n'était pas permis à Paris de se montrer autre que Ligueur. Les gens de bien étaient exposés à la perte de leurs biens et de leur vie, et aux mouvements d'une populace furieuse que les moines, curés et

prédicateurs excitaient continuellement au sang et au carnage ».

Un jour où les troupes royales avaient eu un léger avantage vers Senlis, « il y eut des femmes que l'on voulait mettre prisonnières parce qu'elles portaient leurs cotillons de fête... Une maison honnête faillit être saccagée par le rapport d'une servante qui dit qu'elle avait vu rire ses maîtres... Ceux qui portaient seulement le visage un peu gai, étaient tenus pour politiques et royaux, et comme tels couraient fortune, pour ce que les curés et prédicateurs avertissaient d'y prendre garde et criaient qu'il fallait se saisir de tous ceux qu'on verrait rire ».

Lors de l'assassinat de Henri III, au contraire, « ceux qui ne riaient pas étaient réputés politiques et hérétiques ». Il suffisait, pour être jeté en prison, « d'être chargé seulement du soupçon de favoriser en sa conscience le parti du Roi ».

En 1591, après la pendaison du président Brisson, L'Estoile vit son nom et celui de son beau-père parmi ceux des politiques inscrits sur les listes de proscription : le beau-père était désigné pour la pendaison, le gendre pour être dagué.

III

L'ESTOILE

Il était catholique. On en a douté assez longtemps. Il rédigeait son *Journal* avec tant de modération, que Bayle s'est demandé à quelle religion il appartenait. Nous le savons positivement. Son père tenait à ce qu'il fût élevé dans la vieille foi du royaume, mais préservé des « abus et superstitions d'icelle ». Ce vœu fut exaucé.

société réduite à un seul membre [1], car ils font encore pis que les ministres huguenots.

Il expose franchement les torts des deux factions. « Les vices et désordres sont aussi grands et aussi énormes d'un côté que de l'autre. » Catholiques et protestants pillent, brigandent, ravagent, saccagent, brûlent, violent, avec une même barbarie, et pour ainsi dire le pauvre est pillé et ruiné et le peuple mangé de tous les partis, car si en l'un il y a bien des larrons, il n'y a pas faute de brigands dans l'autre [2].

Il ne ménage pas Henri III, mais n'a pas contre lui d'hostilité systématique; il parle même de lui, à l'occasion, en termes bienveillants, croit que, dans un temps meilleur, ce prince eût été excellent. Il note ses folies, ses vices, le montre courant à cheval avec ses mignons à travers Paris, « à bride avalée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâton » et faisant toutes sortes d'infinies violences le jour de Carême prenant, mais il professe que le débordement « a beau être au comble, si n'y a-t-il corruption si grande soit-elle », qui permette de médire du Roi comme le font certaines gens.

Parfois il s'anime un peu. Après avoir expliqué comment on passait l'hiver de 1596 à la Cour, « où l'on n'était guère sage », il continue en ces termes : « On l'était aussi peu à Paris, encore qu'on eut plus d'occasion d'y pleurer que d'y rire; car la constitution du temps,

1. Pourquoi en conserver un? comme échantillon, sans doute, comme pièce curieuse. L'Estoile avait la manie de faire des collections.

2. A propos de la prise de Pont-Saint-Esprit par les catholiques et de celle de La Charité par les huguenots, il remarque que les uns étaient aussi peu touchés du Saint-Esprit que les autres de la Charité. — Le capitaine protestant La Noue dit à peu près comme le chroniqueur catholique : « De part et d'autre on mérite plutôt le nom de brigand que celui de soldat ».

maligne, toute contraire à la saison, à savoir tellement chaude et humide qu'on cueillait en ce mois de janvier les violettes de mars, causait d'étranges maladies, en attente de pis, comme il parut bientôt après. Puis la cherté de toutes choses et celle du pain principalement, dont le pauvre peuple ne mangeait pas moitié son saoul, achevait le demeurant. Processions de pauvres se voyaient par les rues en telle abondance qu'on n'y pouvait passer, lesquels criaient à la faim, pendant que les maisons des riches regorgeaient de banquets et de superfluités. Chose abominable devant la face de Dieu!... Pendant qu'on apportait à tas de tous les côtés dans l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jésus-Christ si secs et atténués qu'ils n'y étaient pas plutôt entrés qu'ils ne rendissent l'esprit [1], on dansait à Paris, les festins et les banquets s'y faisaient à quarante-cinq francs écus le plat, avec collations magnifiques à trois services où les dragées, confitures sèches et massepains étaient si peu épargnés, que les dames et demoiselles étaient contraintes de s'en décharger sur les pages et les laquais ».

Il lui arrive même de prendre un ton véhément : « Tout faire était permis, fors bien dire et bien faire. Tous les états se vendaient au plus offrant et dernier enchérisseur, mais principalement ceux de justice... Vilain trafic et infâme prostitution! Vendre la justice, c'est vendre le sang des sujets, vendre les lois, et en ôtant le loyer de l'honneur, de vertu, de savoir, ouvrir la porte aux larcins, concussions, à tous vices et ordures ».

1. Entre le 1er janvier et le 10 mars, il en mourut ainsi à l'Hôtel-Dieu 416, « la plupart de faim et de nécessité ». En avril, il y en eut plus de 600. Le 1er mars, fut brûlée vive, vis-à-vis Saint-Nicolas des Champs, une femme qui avait tué ses enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger.

On peut citer aussi quelques passages très vifs sur les mœurs du siècle, « égout des précédents », sur les vilenies et abominations auxquelles les contemporains sont trop enclins, sur ce « pauvre royaume dont on pouvait plutôt attendre la ruine qu'en espérer aucune ressource ».

Mais d'ordinaire L'Estoile reste calme, froid, circonspect. Impartial par humeur, par tempérament, il l'est plus encore peut-être par curiosité. Une extrême avidité d'information préserve des partis pris aveugles, ne permet guère de faire un choix, de rien laisser échapper, d'envisager une seule face des choses en négligeant les autres. Le zèle que L'Estoile met à collectionner les moindres nouvelles, quelle qu'en soit la nature ou l'origine, les cancans les plus futiles comme les documents les plus sérieux, dégénère en une sorte de manie. En outre, il prend des notes pour son usage exclusif, ne songeant à aucune espèce de publicité, et comptant que le fatras qu'il entasse sera brûlé après sa mort; il n'a aucun intérêt à rien feindre, à rien dissimuler. Tout lui est bon; il tient moins à la qualité qu'à la quantité. En même temps et avec le même soin qu'il note les misères du siècle, qu'il montre les pauvres gens mourant de faim quasi par toute la France, coupant les blés à peine mûrs et les mangeant en dépit des laboureurs qu'ils menacent de manger eux-mêmes, ou les Parisiens « tellement enragés après les dévotions de la Ligue qu'ils se levaient la nuit pour aller quérir les curés de leurs paroisses pour les mener en procession »; il dit les étrennes qu'il donne à sa femme et à sa fille, l'argent qu'il dépense pour acheter les pamphlets nouveaux, le costume de Henri III, le prix des denrées, les variations de la température, la neige épaisse de six doigts dans les rues de Paris, le 18 avril 1595, les prédictions des

astrologues. Nous apprenons que des esturgeons ont été payés cent écus; des poires, un écu la pièce[1].

Rien que sur le rapprochement entre Henri III et le Béarnais, nous avons plus de trois cents pièces, de toute nature, chansons, satires, épigrammes, parodies. L'Estoile transcrit bien au long des choses qu'il déclare vilaines et grossières, notamment des vers contre le roi et ses mignons, « vers qui pour être impies et vilains tant que le papier en rougit, n'étaient dignes avec leurs auteurs que du feu, en un autre siècle que celui-ci ».

Voltaire parle assez dédaigneusement de « ce L'Estoile qui écrivait le soir tous les contes populaires qu'il avait entendus le jour ». Il lui reproche de prendre au sérieux des anecdotes impertinentes dont il ne faut pas souiller l'histoire. L'Estoile était crédule, en effet; il a contribué à propager des erreurs graves, telles que l'empoisonnement de Jeanne d'Albret et l'apologie de la Saint-Barthélemy par Pibrac. Il aurait dû ne pas ajouter foi à certaines fables ridicules, accueillir avec moins de complaisance des bruits, les uns faux, les autres dénués de tout intérêt. En revanche, grâce à cette crédulité, il ne dédaigne pas des nouvelles qui pour être fausses n'en sont pas moins précieuses, car les contemporains en ont été frappés, troublés, inquiets; elles ont eu de l'influence sur les événements du temps, font partie de l'histoire. Le tort est d'y croire, non de les enregistrer.

D'autre part, tout en reconnaissant que L'Estoile est crédule, il convient de remarquer qu'à certains égards il l'est moins qu'on ne l'était généralement autour de

1. Ce bavardage rend surprenant le silence qu'il garde sur la *Ménippée*; sans doute elle n'eut pas l'importance qu'on lui attribue, mais il fait une si grande place à des pamphlets encore moins importants!

lui. Il ne prend très au sérieux ni les sorciers ni les astrologues. Il se défie de ce qui est raconté dans les *Mémoires de l'État et de la religion*, au sujet de massacres « que l'auteur semble avoir bâtis sur le bruit des nouvelles du Palais, qui font souvent morts ceux qui vivent et se portent bien » ; il rejette les « sornettes transcrites du *Réveil-matin* des huguenots ».

En plusieurs cas, il nous transmet des renseignements très exacts, que nous n'avons que par lui, et dont Voltaire lui-même a fait son profit.

Enfin, à côté de pages fastidieuses, il en a d'agréables, de piquantes; certains récits sont vifs, pittoresques, pleins de verve et même d'un certain talent d'écrivain. Voyez, par exemple, Henri IV rendant le pain bénit à Saint-Germain l'Auxerrois, et assistant en bon paroissien à la procession, sa branche de rameau à la main comme les autres; ou encore l'expulsion des jésuites en 1595 : « Ce jour de Dimanche, après dîner, sur les deux heures, les Jésuites obéissant à l'arrêt qui se voit partout imprimé, sortirent de la ville de Paris, conduits par un huissier de la cour. Ils étaient trente-sept, desquels une partie sur trois charrettes, le reste à pied, leur procureur monté sur un petit bidet.... Voilà comment ce simple huissier, avec sa baguette, exécuta ce jour ce que quatre batailles n'eussent su faire [1] ».

1. Voir aussi la procession de 1590. Des coups de feu sont tirés par les manifestants. Un coup, chargé à balle par inadvertance, tue l'aumônier du Légat, « ce qui fit que le Légat s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple criait que l'aumônier avait été fortuné d'être tué dans une si sainte action ! »

IV

PREMIÈRES ANNÉES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

On peut reprocher à L'Estoile de n'avoir pas assez marqué la différence qu'il y a entre la fin du XVIe siècle et le début du XVIIe.

La seconde moitié du règne de Henri IV fut incontestablement préférable à la première; elle compte à juste titre parmi les bons moments de notre histoire. Les poètes de cour, comme Malherbe, n'ont pas été seuls à célébrer cette époque; l' « immortel devancier de Molière », Regnier, a chanté avec eux ces jours heureux roulés dans une heureuse paix, a cru voir recommencer l'âge d'or, et la prose, d'accord avec les vers, a dit combien le pays se trouva soulagé par la victoire de Henri IV et l'Edit de Nantes. La France respira, se remit au travail, répara ses ruines.

Nous ne nous en apercevons guère en lisant le *Journal* de L'Estoile. Le ton reste après 1600 à peu près le même qu'avant. Les récits et les tableaux sont moins tragiques, mais on ne sent pas assez la fin d'une crise affreuse et le commencement d'une fortune meilleure. On regrette de ne pas voir mieux les services qu'un grand roi et un grand ministre ont rendus au pays. L'Estoile semble là peu équitable, la vieillesse, des revers de fortune le rendent moins clairvoyant, moins exact que par le passé, mais sa faute n'est pas sans quelque compensation. Cette humeur chagrine, cette disposition à voir le mauvais côté des choses nous rend service. Notre attention est attirée par elle sur des misères peu connues mais réelles; L'Estoile a pu oublier le bien, il n'a pas inventé ni exagéré le mal. De même

que la correspondance de Gui Patin nous avertit que les plus belles années du règne de Louis XIV ne furent pas exemptes de cruelles misères et de sombres appréhensions, le *Journal du règne de Henri IV* nous préserve d'exagérer l'éloge des premières années du XVIIe siècle. Si nous n'y rencontrons qu'une des faces de la vérité, c'est précisément celle dont nous avons surtout besoin.

Tout en chantant le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire, Voltaire remarque que ce prince était, de son propre aveu, méconnu par ses contemporains. La France, échappée au naufrage, souffrait beaucoup moins, mais elle souffrait encore, se plaignait, et les hommes modérés, les politiques, qu'on ne saurait soupçonner de malveillance à l'égard d'un roi dont le triomphe était en grande partie leur ouvrage, L'Estoile et ses amis, constataient à regret que les doléances qui s'élevaient de toutes parts ne manquaient pas de fondement, qu'ils vivaient en un temps misérable et au milieu de vilaines gens.

Régnier, a beau écrire à Henri IV :

Ores que la justice ici-bas descendue
Aux petits comme aux grands par tes mains est rendue;
Que sans peur du larron trafique le marchand,
Que l'innocent ne tombe aux aguets du méchant;
. . . . Que le vice abattu
Semble en ses pleurs chanter un hymne à ta vertu;

L'Estoile, qui pourtant « aime passionnément » le roi, estime que *gemere et silere* est la meilleure et la plus propre devise pour l'heure présente, et, comme preuves, il énumère, au jour le jour, une suite interminable de crimes : empoisonnements, adultères, voleries, assassinats, sont « si fréquents à Paris, à la cour et partout, qu'on n'entend parler d'autre chose... Toutes sortes de

brigandages et excès se commettent avec plus d'audace et d'impunité que jamais » (en 1607).

En 1608, une cupidité effrénée engendre des atrocités : « pour l'amour de l'argent on est barbare ». « La vénalité, la superstition, l'iniquité, se renforcent tous les jours. » Bien que Henri IV déteste les mœurs ignobles de la cour des derniers Valois, elles persistent et sont tellement à la mode, que qui ne les affecte, n'est pas tenu pour galant homme. A la fin du mois d'août, la ville est enfin « nette de peste pour le regard des corps, mais non pour les esprits plus souillés et plus infectés de vices que jamais ». L'aliénation d'esprit, les maladies mentales et autres semblables verges de Dieu, sévissent avec violence. Un gentilhomme est décapité en place de Grève pour avoir, par charmes et piqûres d'une image de cire, voulu attenter à la personne du roi. Des prêtres et des sorciers célèbrent la messe noire, la « messe à reculons ». On s'entretient communément de choses qui ne sauraient être répétées ici, « actes exécrables, qui sentent les contes des pauvres vieilles folles, bien que l'iniquité du temps donne beaucoup de poids et de créance au bruit de pareilles abominations ».

Les détails précis, circonstanciés, fournis par L'Estoile, et les réflexions dont il les accompagne, laissent une impression profonde. On se figure mal la sombre horreur, la barbarie sauvage, la corruption qui s'étalent en ces premières années du siècle, si l'on n'a pas la patience de poursuivre jusqu'au bout cette lecture lamentable. La liste surprenante pour nous, trop courte au gré de L'Estoile[1], des supplices infligés, les uns

1. A propos d'un blasphémateur brûlé en 1607, il fait cette remarque : « Si faut-il bien croire que ces blasphèmes étaient

pour châtier des forfaits odieux, les autres sous des prétextes absurdes, donne autant à penser que les folles processions de la Ligue. Le *Journal du règne de Henri IV*, moins pittoresque, moins dramatique et par suite moins souvent cité que le *Journal de Henri III*, n'est assurément pas moins curieux ni moins précieux pour l'histoire.

V

LA LIGUE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

En même temps que L'Estoile nous fait connaître la société dans laquelle il vécut, il nous aide à combattre une des plus grosses erreurs que l'on ait commises en parlant du XVIII[e] siècle.

Lorsque La Harpe, converti au christianisme, se mit à déclamer contre la Révolution, il prétendit que « ce règne de monstres » était « une époque unique dans l'histoire du monde ». Il s'étonnait de la multitude des crimes, de tant d'extravagance et d'atrocité; à l'en croire, on n'avait pas jusqu'alors « l'idée ni l'exemple d'une telle rage », on n'avait « jamais entendu, depuis qu'il y a des hommes et des crimes, rien de semblable à ces inconcevables discours, répétés à toutes les heures et à toutes les tribunes, langage inconnu jusqu'alors aux oreilles humaines, mélange inouï de dépravation monstrueuse et de rhétorique puérile... la plus épouvantable barbarie vomissant avec des hurlements de bête sauvage les refrains du massacre et de la destruction, mêlant le sarcasme au poignard et la plus plate

étranges, vu la corruption du siècle où nous vivons, auquel on punit plus les injures faites aux hommes que celles qu'on commet envers Dieu ».

le roi qu'ils appelaient chien, tyran, hérétique, le faisant ainsi abhorrer par la foule, il a sous les yeux les « libelles publiés à Paris, imprimés avec privilège de la Sainte Union, revus et approuvés par les docteurs en théologie ». Il les garde, les reproduit « pour témoins de leur doctrine, par laquelle ils vendent les places en paradis aussi naïvement que pourrait le faire un marchand les sièges d'une foire ».

Un des arguments de Bossuet contre les protestants, c'est qu'ils n'ont pas été fidèles aux princes légitimes, qu'ils ont permis de se révolter pour défendre l'hérésie et fait de l'*Apocalypse* des explications sanguinaires. Est-ce grossière ignorance ou comédie impudente? Bossuet avait-il oublié que le jour où la mort du quatrième fils de Henri II fit de Henri de Navarre l'héritier présomptif de la couronne, les catholiques adoptèrent la doctrine en vertu de laquelle les protestants avaient pris les armes? Que tandis que des huguenots, tels que La Noue, professaient que la royauté doit être révérée comme une puissance légitime ordonnée de Dieu, à laquelle quiconque ne porte obéissance est coupable devant lui, les prêtres catholiques ont nié le droit divin, préconisé la souveraineté du peuple, provoqué et glorifié le tyrannicide? qu'ils ont, pour séduire les assassins armés par eux, invoqué les textes bibliques [1]?

Montaigne disait, à propos des « figures contraires » qu'il voyait tirer de la religion : « Ceux qui l'ont prise à gauche, ceux qui l'ont prise à droite, ceux qui en disent le noir, ceux qui en disent le blanc, l'emploient

1. Bossuet lui-même soutenait qu'il n'est pas permis de réprouver les actes dont les saints personnages de l'Ancien Testament ont donné les exemples. Il justifie l'esclavage ainsi que le droit de conquête, en disant que les condamner serait condamner Jacob, Jephté, c'est-à-dire tomber dans des « extravagances impossibles ».

si pareillement à leurs violentes et ambitieuses entreprises, s'y conduisent d'un progrès si conforme en débordement et injustice, qu'ils rendent douteuse et mal aisée à croire la diversité qu'ils prétendent de leurs opinions en chose de laquelle dépend la conduite et loi de notre vie... Voyez l'horrible impudence... Cette proposition : S'il est permis au sujet de se rébeller et armer contre son prince pour la défense de la religion, souvenez-vous en quelles bouches, cette année passée, l'affirmative d'icelle était l'arc-boutant d'un parti, la négative de quel autre parti c'était l'arc-boutant, et voyez à présent de quel quartier vient la voix et instruction de l'un et de l'autre ».

Ces « doctrines ambulatoires » ont excité la verve de Bayle; il riait de voir les catholiques user, pour les besoins de leur cause, du *Franco Gallia* dans lequel un protestant avait affirmé la souveraineté du peuple : « Hotman, sans y penser, travaillait pour la Ligue et forgeait des armes pour Bellarmin ».

L'Estoile nous fournit le détail de cette édifiante et divertissante aventure. Il transcrit tout au long le plaisant concordat imaginé entre les curés et les théologiens catholiques d'une part, les ministres protestants de l'autre, et en vertu duquel, à la mort du duc d'Anjou, en 1584, les deux fractions s'accordent pour arrêter, « après colères, injures, exécrations, sans toutefois autre conférence entre eux que par l'entremise de leur esprit commun », qu' « à eux respectivement appartient de contrôler les actions des princes, les rendre odieux et contemptibles aux peuples, lesquels ils peuvent exciter à la rébellion et désobéissance, voire à séditions, pilleries et meurtres... Ainsi se trouvent d'accord en ce point qu'il est permis de s'élever et révolter contre le prince quelque naturel et légitime qu'il puisse être

pour cause ou prétexte de religion ». Les catholiques déclarent même qu'il y a lieu, non seulement de le dégrader et bannir et absoudre ses sujets de leurs devoirs envers lui, mais encore de le contraindre par excommunications, menaces et exécution de mort, « par assassinement en quelque manière que ce puisse être », et que « ceux qui meurent en si saintes intentions, entreprises ou exécution d'icelles, doivent être tenus et vénérés pour saints ». Les protestants hésitent à adopter cet article et en appellent à une conférence où siégeraient des Allemands, des Polonais, des Turcs et un Cannibale.

Deux siècles avant que Louis XVI fût désigné par le nom de Capet, les Parisiens n'appelaient plus Henri III autrement que le Valois. La Faculté de théologie, « comme porte-enseigne de la sédition », dit L'Estoile, déclarait qu'on pouvait en saine conscience se révolter contre le tyran exécrable qui avait trahi la sainte foi catholique romaine; les prédicateurs vomissaient « une iliade d'injures et de vilenies », allumaient la fureur au cœur du peuple, « tellement qu'il ne sortait jamais du sermon, qu'il n'eût le feu à la tête et la promptitude aux mains, pour se ruer sur les politiques ».

Dès qu'ils eurent fait assassiner Henri III, les moines et les curés travaillèrent à se débarrasser également de Henri IV, donnant comme modèles admirables Judith, Ahod et les autres personnages bibliques qui se sont illustrés par des exploits du même genre [1]. Il fallait exterminer le Béarnais, à quelque prix que ce fût, n'importe par quels moyens.

1. Il est impossible de reproduire ici les ordures que L'Estoile entendit débiter dans la chaire de la Sainte-Chapelle, le 19 avril 1591, pour autoriser la proscription et inciter le peuple « à faire pis ».

L'Estoile refusa d'abord de croire que, pendant le siège de Paris, les Ligueurs fissent la chasse aux enfants pour les manger ; informations prises, il reconnut que ce qu'il regardait comme une fable était la pure vérité, et que les prédicateurs encourageaient cette pratique atroce. Mieux valait égorger et manger un enfant que de supporter un prince hérétique. Il entendit « tenir cette proposition à un grand catholique, et que de son opinion étaient les meilleurs théologiens et docteurs, entre autres M. le Curé de Saint-André des Arcs ».

Après avoir rappelé les « décrets entièrement républicains » de la Sorbonne, Bayle a remarqué qu'il n'y avait pas d'exemple d'une démocratie où l'autorité et la majesté royales eussent été traitées aussi cavalièrement. On peut lui répliquer qu'il écrivait avant la Révolution, mais que répondra-t-on à Chateaubriand qui, à la fin d'un chapitre plein de citations empruntées à L'Estoile, rapproche la doctrine de la Ligue des pires doctrines révolutionnaires, et demande si la majesté des rois et le droit divin étaient plus respectés par la première que par les autres? A la peinture des fureurs du XVI[e] siècle, il ajoute : « Qu'a fait de plus la démocratie de 1793? » Il trouve que les trente-neuf années qui précédèrent l'Edit de Nantes étaient une période de « terreur religieuse » comparable à la terreur du XVIII[e] siècle, que les massacres et les spoliations ne sont point, comme on le répète, particuliers à la Révolution. Il affirme que le tableau des mœurs de la cour de Henri III « offre des choses qu'on n'avait pas encore vues en France et qu'on ne reverra jamais ».

Quand on étudie une période de l'histoire, il faudrait, au lieu de fixer constamment les yeux sur elle, regarder tantôt en avant, tantôt en arrière. On verrait souvent

que des choses que l'on croit nouvelles, extraordinaires, ne le sont point du tout, que ce qui semble le caractère propre, distinctif d'une époque, se retrouve ailleurs en des circonstances profondément différentes; on comprendrait que les mêmes effets peuvent être produits par des causes contraires, que tel fait, qu'on est tenté d'expliquer par un certain ressort, est arrivé plus d'une fois en l'absence de ce ressort.

Si La Harpe et Taine avaient lu le *Journal* de L'Estoile, ils auraient remarqué que les fureurs qu'ils appellent jacobines, avaient été précédées de fureurs au moins égales en violence, bien supérieures en durée, et attisées par des prêtres avec une autorité autrement grande que celle des philosophes. Ils auraient vu que, bien avant les révolutionnaires, on avait « raillé les cadavres, plaisanté dans le sang, mêlé le sarcasme au poignard »; que Mme de Montpensier et sa mère, au lendemain de l'assassinat de Henri III, haranguaient joyeusement le peuple devant le grand autel des Cordeliers, « montrant grande immodestie de mordre sur un mort », demandant des feux de joie, ameutant la foule contre « ceux qui ne riaient pas ». Ils n'auraient pas parlé des terroristes de gauche sans penser à ceux de droite,

D'autant plus dangereux dans leur âpre colère
Qu'ils prennent contre nous des armes qu'on révère,
Et que leur passion dont on leur sait bon gré,
Veut nous assassiner avec un fer sacré.

On a imputé à la philosophie, outre les violences révolutionnaires, la corruption des mœurs au XVIIIe siècle; comme si, au XVIe, une corruption pire ne s'était pas aisément conciliée avec le zèle religieux, comme si la cour des Valois n'avait pas scandalisé le monde par ses dévotions presque autant que par ses turpitudes !

Henri III faisait scrupuleusement une pénitence austère dans quelque cloître avant et après ses orgies. Le duc de Guise le comparait à un moine, et L'Estoile avouait qu'il eût « par aventure mieux fait de monter plus souvent à cheval et dire moins ses heures ».

« Qui voulait tenir registre des débauches de La Mole, il ne fallait que compter ses messes. »

« Il n'est point d'hostilité excellente comme la chrétienne, dit Montaigne; notre zèle fait merveille quand il va secondant notre pente vers la haine, la cruauté, l'ambition, l'avarice, la rébellion.... Notre religion couvre les vices, les nourrit, les incite. » ✓

EDME CHAMPION.

JOURNAL DE L'ESTOILE

1574

Le dimanche 30 mai, jour de Pentecôte 1574, sur les trois heures après midi, Charles IX, roi de France, atténué d'une longue et violente maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avait prévu son décès plus de trois mois auparavant, mourut au château de Vincennes-lès-Paris, âgé de vingt-trois ans onze mois et quatre ou cinq jours, après avoir régné treize ans six mois ou environ, en guerres et urgentes affaires continuelles. Et laissa une seule fille, de Madame Isabelle d'Autriche son épouse, nommée Marie-Isabelle de France, âgée de dix-neuf mois ou environ, et le Royaume de France troublé de guerres civiles, sous les prétextes de religion et bien public, quasi par toutes les provinces d'icelui; spécialement les pays de Languedoc, Provence et Dauphiné, Poitou, Saintonge, Angoumois et Normandie, où les Huguenots et les Catholiques associés mal contents avaient occupé plusieurs villes et places fortes et tenaient les champs en grandes troupes.

Le lundi dernier jour dudit mois de mai, au matin, la Cour de parlement s'assembla au Palais, combien qu'il fût fête, et députa certains présidents et conseillers d'icelle, pour aller au château de Vincennes supplier Madame Catherine de Médicis, mère du feu roi, d'accepter la régence et entreprendre le gouvernement du

royaume, en l'absence et en attendant la venue du roi Henri, son fils, étant en Pologne.

Au même effet, ledit jour, l'après-dînée, les Prévôt des marchands et Échevins de Paris, suivis de plusieurs conseillers et notables bourgeois de ladite ville, allèrent audit château de Vincennes faire semblables prières et requêtes à ladite reine, mère du feu roi, qui volontiers accepta ladite régence et charge, suivant l'intention du feu roi, son fils, qui peu d'heures avant son décès l'avait ainsi déclaré et ordonné.

Le mardi premier jour de juin, au soir, la reine mère et tout le surplus de la Cour vinrent coucher au château du Louvre, à Paris, laissant le corps du Roi mort audit lieu de Vincennes, accompagné des seigneurs de Lanssac et de Rostain, et de religieux faisant les prières jour et nuit à la manière accoutumée.

Le samedi 26 juin, le comte de Mongommeri, par arrêt de la Cour de Parlement de Paris, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prêtre et le bourreau, et de là mené en la place de Grève, où il fut décapité, et son corps mis en quatre quartiers. Par ledit arrêt il fut condamné, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, à souffrir en son corps les peines susdites, ainsi que l'exécution en ensuivit; et encore, à avoir la question extraordinaire, qu'il eut; déclaré dégradé de noblesse; ses enfants, qu'il laissa onze en nombre, neuf fils et deux filles, vilains, intestables, incapables d'offices; ses biens acquis et confisqués au Roi et autres, auxquels la confiscation en pourrait appartenir. Quand son arrêt lui fut prononcé, et en le menant au supplice, il disait à haute voix qu'il mourait pour sa religion, qu'il n'avait oncques fait trahison ni autre faute à son prince.

Étant venu sur l'échafaud, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le symbole, en la confes-

Le dimanche 8 août, la Reine-Régente partit de Paris pour aller au-devant du Roi jusques à Lyon; et emmena avec elle Monsieur, frère du Roi, et le Roi de Navarre, son gendre; auxquels, suivant certaines lettres que le Roi lui avait écrites à cette fin, elle lâcha la bride et les remit comme en liberté, après avoir pris le serment d'eux, qu'ils n'attenteraient ou innoveraient aucune chose au préjudice de la Majesté du Roi et de l'état de son royaume. Et quant aux deux maréchaux prisonniers, avant que de partir, leur fit renforcer leurs gardes et donna ordre à ce qu'ils fussent soigneusement gardés toutes les nuits, par deux ou trois dizaines de Paris.

Cependant le Roi, qui, environ le 16e jour de juin, s'était secrètement, et au desceu du sénat et seigneurs polonais, retiré avec huit ou neuf chevaux seulement du pays et royaume de Pologne, pour revenir en France prendre possession du royaume français, à lui échu par le décès du feu Roi Charles IX, son frère, décédé sans hoirs mâles procréés de sa chair, fut suivi par le palatin Laski, auquel le Roi, du commencement, fit grise mine, pensant qu'il le suivît pour l'arrêter; mais, après avoir raisonné ensemble, ils départirent amis. Et donna le Roi audit Laski un diamant qu'il avait au doigt, et Laski au Roi un bracelet d'or qu'il portait en son bras, prenant congé l'un de l'autre sur les confins du pays d'Autriche, où le Roi arriva le 25e dudit mois de juin. Et fut à Vienne fort bien et magnifiquement reçu par l'Empereur, qui envoya ses deux fils au-devant de lui pour l'accueillir; et après y avoir séjourné quatre ou cinq jours, fut accompagné, par toutes les terres de l'Empereur où il passa, par lesdits seigneurs. Puis, traversant en toute diligence par les duché de Bavière et comté de Tyrol, vint au Frioul, pays des Vénitiens, où, arrivé, fut reçu par les ambassadeurs et seigneurs députés de la seigneurie de Venise, lesquels défrayèrent lui et tout son train tant qu'il demeura sur leurs terres. Entra à Venise le 18 juillet, en la plus grande magnificence et

avec le plus haut, brave et somptueux appareil de réception qui oncques fut vu ni ouï en ladite ville : où l'accompagnèrent toujours les ducs de Ferrare et de Nevers.

Et le mardi 20, l'y vint trouver le duc de Savoie, comme aussi firent le duc de Mantoue et le grand prieur de France, le vendredi ensuivant. Et en partirent tous ensemble le mardi 27, prenant le chemin de Padoue, et de là tirant à Ferrare et Mantoue, où il fut par les ducs desdits lieux grandement et magnifiquement reçu et traité. D'où partant, se mit sur l'eau pour venir à Casal et à Turin, où il arriva le 11 août, et y fut à grande joie et magnificence reçu par le duc et par la duchesse de Savoie, sa tante.

Le lundi 6 septembre, le Roi, après avoir passé le Mont Cenis et séjourné un jour à Chambéry, en Savoie, accompagné des ducs de Savoie et d'Arescot, arriva en sa ville de Lyon où il fut vu et reçu à grande joie des habitants de la ville, et de plusieurs seigneurs et gentilshommes, qui s'étaient là acheminés pour le saluer et bienveigner, tous bien joyeux de le voir sain et sauf retourné de Pologne en son royaume de France. Le duc d'Alençon, son frère, et le Roi de Navarre, son beau-frère, allèrent au-devant de lui jusques au Pont de Beauvoisin, et la Reine sa mère, jusques au château de Bourgoin, où elle le vit, et s'embrassèrent affectueusement, le dimanche 5 du présent mois de septembre.

Le lundi 20 septembre, la ville de Fontenai en Poitou, tenue par les Huguenots, fut surprise, en parlementant, où le meurtre, le sac et le forcement de plusieurs filles et femmes rendit cette pauvre ville misérable et désolée. Du Moulin, ministre de la ville, homme docte et qui avait connaissance de trois langues, latine, grecque et hébraïque, y fut pendu et étranglé.

Le mardi 16 de novembre, le Roi partit de Lyon pour aller en Avignon, où était paravant allé M. le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, pour y faire apprêter les logis au Roi. Plusieurs personnes ne trouvaient pas bon que le Roi fît ce voyage. Aussi n'alla-t-il pas si tôt droit en Avignon : mais s'arrêta à Tournon, ayant eu avis que de là en Avignon les passages n'étaient assurés. Continua, toutefois, tôt après son voyage, et arriva en Avignon le 23 dudit mois.

En y allant, le train des Roi et Reine de Navarre, suivant en bateau sur le Rhône, fit naufrage au Pont-Saint-Esprit, où se perdirent beaucoup de bons meubles; et de trente-cinq à quarante personnes qui étaient dans le bateau, s'en noyèrent et perdirent les vingt ou vingt-cinq, entre autres messire Alphonse de Gondi, maître d'hôtel de ladite Reine.

En ce voyage aussi l'argent se trouva si court, que la plupart des pages du Roi se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passaient : et sans un trésorier nommé Le Comte, qui accommoda la Reine Mère de cinq mille francs, il ne lui fût demeuré ni dame d'honneur, ni demoiselle aucune pour la servir, comme étant réduite en extrême nécessité.

En ce temps, le Roi, étant en Avignon, va à la procession des Battus, et se fait confrère de leur confrérie. La Reine Mère, comme bonne pénitente, en voulut être aussi, et son gendre le Roi de Navarre, que le Roi disait en riant n'être guère propre à cela.

En ce mois, un capitaine dauphinois, nommé Le Gas, favori du Roi (lequel il avait suivi en Pologne et auquel Sa Majesté, pour récompense de ses services, avait donné à son retour les évêchés de Grenoble et d'Amiens, vacants par la mort du cardinal de Créqui), vendit à une garse de la Cour l'évêché d'Amiens, qui dès long-

temps avait le bouquet sur l'oreille, la somme de trente mille francs : ayant vendu auparavant l'évêché de Grenoble quarante mille francs au fils du feu seigneur d'Avanson.

Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fièvre, symptomée d'un extrême mal de tête provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui lui avait offensé le cerveau à la procession des Battus, où il s'était trouvé, en grande dévotion, avec le crucifix à la main, les pieds à moitié nus et la tête peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on lui avait donné.

1575

Le 10e jour de janvier, le Roi partit d'Avignon et vint par le Dauphiné à Romans, fit donner l'assaut à Liveron [Livron] où il vit l'opiniâtre résolution des Huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes, qui, non moins courageusement et vaillamment que les hommes, combattaient à la brèche : ce qui lui fit lever le siège, étant averti d'ailleurs que le maréchal Damville avait repris Pierrelatte, et la ville et fort d'Aigues-Mortes.

Le mardi 25 janvier, la ville et château de Lusignan furent rendus par les Huguenots à M. de Montpensier, chef de l'armée du Roi en Poitou, sous condition de vies et bagues sauves, et d'être conduits sûrement à la Rochelle : de quoi furent baillés otages pour sûreté de ladite capitulation, encore que la foi de M. de Montpensier ne pût ni ne dût être suspecte aux Huguenots, lesquels furent assiégés trois mois et vingt et un jours, durant lesquels furent tirés de sept à huit mille coups de canon. La place rendue, non seulement fut démantelée, mais aussi tous les forts rasés et la tour de Mélusine ruinée, dont l'exécution fut donnée à Chemeraud, gentilhomme du pays.

Le vendredi 11 février, le Roi arriva à Reims, où il fut sacré le dimanche 13 dudit mois, l'an révolu de son sacre en Pologne, qui fut à même jour et heure. Quand

on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessait; et lui coula par deux fois, comme si elle eût voulu tomber : ce qui fut remarqué, et interprété à mauvais présage.

Le lundi 21 février, le Roi partit de Reims et passa à Saint-Marcouf, où il fit faire sa neuvaine par son grand aumônier ; puis vint à Paris, où étant arrivé, le dimanche 27 de ce mois, alla descendre de son coche au Louvre, où ayant salué la Reine blanche [1], vint loger au logis neuf de du Mortier, près les Filles-Repenties, avec la Reine sa mère et la Reine sa femme.

Le lundi 28, arrivèrent les nouvelles à Paris de la mort de Madame Claude de France, duchesse de Lorraine, décédée à Nancy, le vendredi 25 de ce mois, étant en couche de deux enfants.

Le Roi, séjournant à Paris le long du Carême de cet an 1575, va tous les jours par les paroisses et autres églises de Paris, l'une après l'autre, ouïr le sermon et la messe, et faire ses dévotions. Et cependant exquiert tous moyens de faire argent en toutes sortes que ses ingénieux peuvent pourpenser. De fait, il leva sur toutes les bonnes villes de son royaume trois millions de livres (outre le million qu'il lève sur le Clergé de France), dont la ville de Paris fut chargée d'un million pour sa part, par capitation sur les plus aisés. Il érigea quatre conseillers nouveaux aux Requêtes du Palais, pour le prix de quinze mille livres chacun; fit publier un édit pour couper et vendre deux arbres en chaque arpent de toutes les forêts de France, bailla à ferme les parties casuelles de son royaume, à la charge de fournir, par les fermiers, à son épargne, quatre-vingt mille livres d'avance, chaque premier jour de tous les

1. Isabelle d'Autriche veuve de Charles IX. Les veuves des rois portaient le deuil en blanc; de là leur nom de Reines blanches.

mois de l'an. De quoi les officiers royaux se trouvent fort scandalisés, disant que c'est un moyen de rechercher et exquérir leur mort, afin d'avoir offices à vendre. Bref, le bruit de la cour de ce temps n'était autre, sinon que le Roi n'avait pas de quoi avoir à dîner, et que le moyen qu'il avait de vivre n'est que par emprunts.

Le mardi 10e jour de mai, la nuit, fut dérobée la vraie Croix étant en la Sainte-Chapelle du Palais à Paris; de quoi le peuple et toute la ville furent fort émus et troublés, et s'éleva incontinent un bruit qu'elle avait été enlevée par les menées et secrètes pratiques des plus grands du royaume, même de la Reine Mère, que le peuple avait tellement en horreur et mauvaise opinion, que tout ce qui advenait de malencontre lui était imputé; et disait-on qu'elle ne faisait jamais bien que quand elle pensait faire mal. La commune opinion était qu'on l'avait envoyée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers, du consentement tacite du Roi et de la Reine sa mère.

Le dimanche 12 juin, Madame Renée de France, duchesse de Ferrare, fille du roi Louis XII, Père du peuple, mourut en son château de Montargis, âgée *de près de quatre-vingts ans*, selon l'opinion commune qui était très fausse, car ladite dame n'avait encore atteint la soixante-cinquième. Et en firent le Roi, la Reine et seigneurs de la Cour, le samedi 18 dudit mois, quelques formes d'obsèques et funérailles, en la chapelle de Bourbon, encore que ladite dame fût de la Religion, et sa ville de Montargis, l'asile et retraite desdits de la Religion, où elle a toujours fait faire et continuer l'exercice d'icelle publiquement, jusques à la fin de sa vie.

Le dimanche 19 juin, arrivèrent à Paris M. le duc de Lorraine et M. de Vaudemont, père de la Reine, pour

tous ces bougres d'Italiens et à tous ceux qui les portaient et soutenaient, comme étant cause de la ruine de la France : sans avoir autre chose fait ni attenté contre iceux. Le Roi le vit exécuter, encore qu'au dire d'un chacun il n'approuvât pas cet inique jugement, lequel fut trouvé étrange de beaucoup d'honnêtes hommes et scandalisa fort le peuple; comme si on eût voulu établir en France une domination étrangère, pour l'asservir et tyranniser, au préjudice des lois du royaume, tellement que, selon la liberté ordinaire et légèreté du Français, on déchira, par toutes sortes d'écrits et de libelles (ne pouvant faire pis), les Messires Italiens, et la Reine, leur bonne patronne et maîtresse, à laquelle on imputait tous les maux et désordres qu'on voyait au gouvernement de cet État.

Le jeudi 15e jour de septembre, François de France, duc d'Alençon, frère unique du Roi, lequel, depuis dix-huit mois, avait toujours été exactement observé et gardé et tenu comme prisonnier, pratiqué sous main par les Huguenots et mal contents, sortit, sur les six heures du soir, de Paris, en coche, et en cachette, passa par Meudon, où il trouva Guiteri, l'attendant avec quarante ou cinquante chevaux, alla souper à Saint-Léger, près Montfort-l'Amaury, puis tira à Dreux, ville de son apanage, où il séjourna huit jours, pendant lesquels vinrent à lui plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti et intelligence. De quoi, le Roi, toute la Cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés.

Le samedi 17 septembre, Monsieur publia sa déclaration, fondée (comme elles sont toutes) sur la conservation et rétablissement des lois et statuts du royaume. En effet, c'était la querelle du bien public ressuscitée, laquelle ne se pouvait apaiser que par un plus grand et riche apanage.

Le mardi 20, on leva à Paris, en diligence, deux mille arquebusiers, payés par les bourgeois, qui à cet effet furent quotisés et chargés, chacun pour leur part, de la solde des soldats levés, qu'on envoya au pays Chartrain, où les seigneurs de Nevers et de Matignon étaient allés assembler des forces pour essayer à retenir et arrêter ledit seigneur Duc en ladite ville de Dreux, mais en pourparlant les moyens et sûretés de l'aboucher avec la Reine sa mère : laquelle, le mercredi 21 de ce mois, était sortie de Paris pour cet effet, accompagnée du cardinal de Bourbon et de l'évêque de Mende. M. le Duc, averti de la surprise que l'on s'efforçait lui faire, le vendredi 23 du mois, sur le midi, partit avec ses troupes de ladite ville de Dreux, et passant par le Perche, se rendit, sur la fin du mois, aux environs de Blois, où la Reine sa mère l'attendait, cherchant tous moyens de l'aboucher et parler à lui.

Le dimanche 9 octobre, fête de Saint-Denis, le Roi fit faire procession générale et solennelle à Paris, en laquelle il fit porter les saintes reliques de la Sainte-Chapelle; et y assista tout du long, disant son chapelet en grande dévotion. Le corps de la Cour avec celui de la Ville, et toutes les autres compagnies s'y trouvèrent; aussi firent par le commandement de Sa Majesté tous les princes, seigneurs, officiers et gentilshommes de sa maison, hormis les dames, que le Roi ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avait point de dévotion là où elles étaient.

Le lundi dernier octobre, veille de la Toussaint, sur les dix heures du soir, le capitaine Le Gas, gentilhomme dauphinois, favori du Roi, lequel il avait suivi en Pologne, fut tué dans sa maison à Paris, rue Saint-Honoré, et avec lui son valet de chambre et un sien laquais, par certains hommes armés et masqués, qui l'assassinèrent à coups d'épées et de dagues, sans être connus ni retenus. Il dit, mourant, que c'était le baron

de Viteaux, qui était à Monsieur, qui l'avait tué : toutefois, cela ne fut point avéré, encore que la présomption en fût grande, et que ce coup avait été fait sous bon aveu et par commandement; d'autant que ce mignon superbe et audacieux, enflé de la faveur de son maître, avait bravé Monsieur jusqu'à être passé un jour devant lui en la rue Saint-Antoine, sans le saluer ni faire semblant de le connaître, et avoir dit par plusieurs fois qu'il ne connaissait que le Roi, et que quand il lui aurait commandé de tuer son propre frère, qu'il le ferait. Autres disaient qu'un grand l'avait fait tuer par jalousie de sa femme. Quoi que c'en soit, il n'en fut fait autre instance ni poursuite, sinon que le Roi lui fit faire un beau service après sa mort, et enterrer solennellement à côté du grand autel de Saint-Germain-l'Auxerrois, se chargeant de payer ses dettes, qu'on disait se monter à cent mille francs et plus.

Ce capitaine avait répandu beaucoup de sang innocent à la Saint-Barthélemy, dont ne se faut étonner si, suivant la parole de Dieu, le sien fut aussi répandu; et comme il en avait pris quelques-uns dans le lit (dont il se vantait), aussi y fut-il lui même pris et tué. Qui sont tous effets de cette divine Providence admirable et adorable.

Au commencement de novembre, le Roi fait remettre sus, par les églises de Paris, les oratoires, autrement dits les paradis, et y va tous les jours faire ses aumônes et prières, en grande dévotion, laisse ses chemises à grands goldrons, dont il était auparavant si curieux, et en prend à colet renversé, à l'italienne. Va en coche, avec la Reine son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets, qui à lui et à elle viennent à plaisir, va semblablement par tous les monastères de femmes étant aux environs de Paris, faire pareille quête de petits chiens, au grand regret et déplaisir des dames auxquelles les chiens appartenaient. Se fait lire la grammaire et apprend à décliner.

Le seigneur de Biron, en ce temps, va et vient, et fait plusieurs voyages pour la capitulation d'une trêve ou d'une paix, et cependant les compagnies des gens de guerre levés par le commandement du Roi, épars par toute la France, vaguent sans aucune discipline militaire, pillent, volent et saccagent le pauvre peuple à toute outrance pis qu'ennemis déclarés : dont Sa Majesté reçoit de grandes plaintes. Et même, le vendredi 11 de ce mois, jour de Saint-Martin, on lui donna avis d'un capitaine de Provence qui s'était élevé et faisait comme un parti à part ; ce que le Roi ayant entendu, comme il allait à la messe, dit assez haut ces mots : « Voilà que « c'est des guerres civiles; un connétable, prince du « sang, jadis ne sut faire parti en France : maintenant « les valets y en font ».

Le lundi 5 décembre, la Reine veuve, Madame Isabelle d'Autriche, partit de Paris pour s'en retourner à Vienne, chez son père et sa mère : et lui bailla le Roi MM. de Luxembourg, comte de Rais, et l'évêque de Paris, pour l'accompagner : qui la rendirent entre les mains des députés par l'Empereur son père, pour la recevoir à Nancy, en Lorraine. Elle fut fort aimée et honorée par les Français tant qu'elle demeura en France, nommément par le peuple de Paris, lequel, pleurant et gémissant à son départ, disait qu'elle emportait avec elle le bonheur de la France.

1576

En ce temps (janvier) le Roi, pour toutes les affaires de la guerre et de la rébellion qu'il a sur les bras, ne laisse d'aller souvent aux environs de Paris, de côté et d'autre, se promener avec la Reine son épouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir, et en revenir la nuit, souvent par les fanges et mauvais temps; et même, le samedi, 7 de ce mois de janvier, son coche étant rompu, fit bien une lieue à pied, par un dépiteux temps qu'il faisait, et arriva au Louvre qu'il était plus de minuit.

Le mercredi 25 janvier, la Reine Mère revenant de Poitou, entra à Paris avec le cardinal de Bourbon, l'évêque de Limoges et les seigneurs de Lanssac et de Villequier. Le Roi, les princes et les autres seigneurs étant à Paris, furent au-devant d'elle jusques à Etampes. Et fut bruit qu'elle revenait fort mal contente des seigneurs qui étaient près du Roi, comme ayant empêché l'exécution de la trêve qu'elle avait eu tant de peine à faire, et qu'ils traversaient en tout ce qu'ils pouvaient la négociation de la paix, qu'ils faisaient trouver mauvaise au Roi son fils.

Le vendredi 3 février, messire Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui toujours avait fait semblant, depuis l'évasion de Monsieur, d'être en mauvais ménage avec

lui, et n'affecter aucunement le parti des Huguenots, ayant gagné ce point par sa dextérité et sa bonne mine, que les plus grands Catholiques, ennemis jurés des Huguenots, voire jusques aux tueurs de la Saint-Barthélemy, ne juraient plus que par la foi que lui devaient, sortit de Paris, sous couleur d'aller à la chasse en la forêt de Senlis, où il courut un cerf le samedi, et renvoya un gentilhomme nommé Saint-Martin, que le Roi lui avait donné, lui porter une lettre en poste; et partant de Senlis, sur le soir, accompagné des seigneurs de Laverdin [Lavardin], de Fervaques et du jeune La Valette, auparavant affectionnés partisans du Roi, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, où il abjura la religion catholique, en plein prêche, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le parti de Monsieur et du prince de Condé, son cousin, reprenant la religion qu'il avait été contraint par force d'abjurer à Paris, et recommençant l'ouverte profession d'icelle, par un acte solennel de baptême, tenant la fille d'un médecin au prêche.

Bruit fut à Paris, que ledit Roi de Navarre (ce qui m'a depuis été confirmé par un gentilhomme des siens, homme de bien et véritable), depuis son partement de Senlis jusques à ce qu'il eût passé la rivière de Loire, ne dit mot; mais aussitôt [qu'il] l'eût passée, jetant un grand soupir et levant les yeux au ciel, dit ces mots : « Loué soit Dieu, qui m'a délivré! On a fait mourir la Reine, ma mère, à Paris; on y a tué M. l'amiral et tous mes meilleurs serviteurs; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé. Je n'y retourne plus, si on ne m'y traîne ».

Le vendredi 30 mars, le Roi, étant allé se promener avec les Reines à Nanteuil et à Verneuil-lez-Creil, revint tout court à Paris, ayant eu avis que quelques troupes d'Allemands Reîtres, jusques au nombre de trois mille.

ayant passé la rivière vers Cosne, tenaient la route du grand chemin de Paris.

Au commencement d'avril, les Huguenots firent contenance d'assiéger la ville de Nevers, et la branquettèrent de trente mille francs, comme ils avaient auparavant branquetté ceux de la Limagne d'Auvergne, de cent cinquante mille livres, et ceux de Berri de quarante mille livres. D'autre côté, les gens de pied et de cheval, partisans du Roi, épandus par tous les endroits du royaume, vivant, sans conduite ou discipline militaire, à discrétion, sous ombre qu'ils n'étaient pas payés, pillaient, brigandaient, ravageaient, saccageaient, tuaient, brûlaient, violaient et rançonnaient villages et leurs villageois, bourgs et bourgeois. Par ainsi, le pauvre était pillé et ruiné, et le peuple mangé de tous les deux partis : car, si en l'un il y avait bien des larrons, il n'y avait pas faute de brigands de l'autre.

Le 15 avril, jour de Pâques fleuries, le Roi fit publier aux prônes de toutes les paroisses de Paris, qu'il avait fait faire de nouveau une croix, semblable à celle qui soulait être en sa Sainte-Chapelle de Paris, et qui dérobée avait été l'année précédente; et qu'en icelle il avait fait enchâsser une partie d'une grande pièce de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dès piéçà gardée en une autre grand croix double, au trésor de sadite Sainte-Chapelle; et que chacun l'allât, la semaine sainte et autres jours de dévotion, baiser et adorer, comme de coutume. De quoi le peuple de Paris, qui est fort dévot, et de légère croyance en telles matières, fut fort joyeux et content.

Le lundi 30 et dernier avril, le Roi alla au Palais et demanda à Messieurs de la Cour de Parlement, que chacun d'eux, selon leurs moyens et facultés, eût à lui faire prêt de quelques sommes de deniers, promptement, afin de faire sortir tant de gens de guerre étran-

gers de son royaume, lesquels, comme ils savaient, le mangeaient, pillaient et ruinaient à toute outrance, et auxquels il avait promis beaucoup d'argent en traitant la paix, leur promettant leur rendre ou bien en assigner rente. A quoi chacun fit offre de le secourir de tout ce qui lui serait possible. De fait il les fit venir, et ceux des Comptes et autres ses officiers, au Louvre, les jours ensuivants, et en personne (pour étonner les uns et donner courage aux autres de mieux faire), et exigea de chacun d'eux ce qu'il en put tirer. Le premier Président bailla cinq mille francs; les autres Présidents, qui quatre, qui trois, qui deux mille. Les conseillers : les uns mille, les autres huit, six, quatre, trois, deux cents livres, et les autres officiers, à l'équipollent, s'efforçant chacun par ses remontrances à payer le moins que possible lui était. Et pour ce que le Roi entrait parfois en colère contre ceux qui contestaient et offraient moins que son gré, on le retira de là. Et furent commis à faire les taxes MM. de Thou et Séguier, premier et tiers présidents de la Grand Chambre du Parlement; Nicolaï et Bailly, premier et tiers présidents des Comptes; de Nully, premier président des Généraux, et de Thou, premier avocat du Roi au Parlement; lesquels y gagnèrent la faveur du Roi et la haine du peuple.

Le lundi 14 mai, le Roi vint au Palais, accompagné des princes du sang et officiers de la Couronne, et, en sa présence, par la Cour assemblée en robes rouges, fit homologuer et publier l'édit de pacification : l'entretènement duquel il jura et fit jurer par les assistants.

Après la publication, le Roi, sortant du Palais, voulut venir en la grande église Notre-Dame, faire chanter le *Te Deum*, et puis faire feu d'allégresse par la ville; mais le clergé et le peuple ne voulurent entendre ni à l'un ni à l'autre, fâchés et déplaisants de plusieurs articles accordés aux Huguenots par cet édit de paix.

Toutefois, le lendemain, fut ledit *Te Deum* chanté par

les chantres du Roi, en ladite église de Paris, sur les cinq heures du soir, et ce en l'absence des chanoines, chapelains et chantres de Paris, lesquels ne s'y voulurent trouver : dont le Roi fut fort marri et indigné. Sa Majesté, avec sa Cour de parlement et les Prévôt et échevins de sa bonne ville, assista audit *Te Deum*, et puis fut fait le feu d'allégresse devant l'Hôtel de Ville, avec peu d'assistance et joie du peuple, qui était tout mal content de cette paix; laquelle, le jour même, fut par six trompettes et hérauts du Roi publiée sur la Table de marbre, en la Salle, et sur la Pierre de marbre en la cour du Palais, avec fort peu d'allégresse des assistants et écoutants.

Le vendredi 22 juin, le Roi avec la Reine son épouse, s'en alla à Gaillon, et de là à Rouen, Dieppe et Havre de Grâce, par forme de promenade et passe-temps, et pour se donner du plaisir.

Le 14 juillet, le Roi et la Reine sa femme arrivèrent à Paris, revenant du pays de Normandie, d'où ils rapportèrent grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens, achetés à Dieppe.

Le jeudi 2 août, Leurs Majestés, averties d'une secrète ligue et confédération qui se pratiquait sourdement entre plusieurs seigneurs et villes de ce royaume, afin d'empêcher par tous moyens l'exécution de l'édit de pacification, et même s'y opposer à main armée, font, aux duc de Guise, duc de Mayenne son frère, duc de Nemours leur beau-père, jurer et signer l'observation entière de l'édit et l'entretènement d'icelui, ayant eu avis que ces trois seigneurs étaient soupçonnés d'être chefs de cette Ligue, qui n'était autre chose qu'un commencement de conjuration contre l'État.

En ce temps, le Roi allait à pied par les églises de Paris gagner le pardon du Jubilé, envoyé en France par

le pape Grégoire XIII, accompagné de deux ou trois personnes seulement, et tenant en sa main de grosses patenôtres, les allait disant et marmonnant par les rues. On disait que ce faisait-il par le conseil de sa mère, afin de faire croire au peuple de Paris qu'il était fort dévotieux catholique, apostolique et romain, et lui donner courage de fouiller plus librement à la bourse.

Les dimanche 23 et 30 de septembre, aux Huguenots de Paris, revenant en troupe du prêche qu'ils avaient commencé à faire à Noisy-le-Sec, suivant l'édit, furent faites tout plein de bravades et insolences par la populace, les allant par curiosité voir à leur retour; et furent rués de part et d'autres quelques coups de pierre et d'épée : dont advint tumulte, et y en eut de tués et blessés; et en fut fait plainte au Roi, lequel ce pendant courait la bague vêtu en amazone, et faisait tous les jours bals et festins nouveaux, comme si son État eût été le plus paisible du monde.

Le jeudi 13 décembre, le Roi, étant à Blois, ouvrit les États, et y fit la première séance en laquelle Sa Majesté harangua disertement et bien à propos. Au contraire, le chancelier de Biragues, après lui, harangua longuement, lourdement et mal à propos.

1577

Le mardi premier de l'an, le Roi déclara aux députés des États assemblés à Blois, que, suivant leurs avis et requête, il n'entendait et ne voulait qu'en tout son royaume il y eût exercice de religion autre que de la catholique, apostolique et romaine, et qu'il révoquait ce qu'au contraire il aurait accordé, par le dernier édit de pacification, comme par force et contrainte.

De quoi avertis, le Roi de Navarre, prince de Condé et maréchal Damville, chefs des Huguenots et Catholiques associés, et aussi que le Roi avait juré et signé la Sainte Ligue, dès le 12 de décembre dernier, font leurs préparatifs de munitions et d'hommes pour la guerre, qu'ils disent ouverte, fortifient la ville de la Charité, montent à cheval, battent la campagne et prennent villes et châteaux de toutes parts, et font tous actes d'hostilité comme en guerre ouverte, dont le Roi, la Reine et les trois États demeurent tout étonnés. Là-dessus, la noblesse (comme c'est l'ordinaire) fait ferme pour son Roi, sans avoir égard à autre chose qu'à la manutention de l'état de la couronne; le Clergé, intéressé en la cause de la religion, favorise ce changement et secrètement affectionne le parti de ceux de Lorraine, qui est la Ligue, voire contre le Roi même et son État, au cas qu'il y aille du leur. Le peuple, qui de soi-même n'a mouvement que celui que le vent des grands lui

fait prendre, s'émeut où le premier vent le pousse, et ordinairement contre son utilité manifeste.

Le jeudi 17 janvier, fut faite à Blois la seconde séance des États, et ouït le Roi les propositions et harangues, c'est à savoir de messire Louis Depinac [d'Epinac], archevêque de Lyon, député du Clergé de France, du baron de Senescé, député de la noblesse, et de maître Pierre Versoris, avocat au Parlement de Paris, député du Tiers-état. Les deux premiers dirent bièn et au contentement de chacun. Versoris fut long et ennuyeux et, pour le dire en un mot, ne dit rien qui vaille et mécontenta grands et petits, combien qu'il fut exercé à bien dire, étant un des premiers et mieux nommés avocats plaidant ordinairement au barreau du Parlement de Paris. Tous conclurent à ce qu'il plût au Roi ne permettre en son royaume autre exercice de religion que celle de la catholique, apostolique et romaine.

Le Clergé et la Noblesse, avec toute douceur et modération, supplièrent très humblement Sa Majesté, qu'il traitât si gracieusement ceux de la nouvelle opinion qu'ils n'eussent point d'occasion de recommencer la guerre. Et néanmoins, au cas qu'il y fallût rentrer, le Clergé offrit soudoyer à ses dépens cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux. La Noblesse offrit ses forces et son service en armes. Versoris, pour le Tiers-état, avec son compagnon le président L'Huillier, offrirent le corps et les biens, tripes et boyaux jusques à la dernière goutte du sang et jusques à la dernière maille du bien, principalement Versoris, lequel comme pensionnaire, principal conseil et factionnaire de la maison de Guise, corna la guerre contre les Huguenots plus haut et plus ouvertement et scandaleusement qu'aucun des députés des autres États : dont il fut désavoué et blâmé.

Le vendredi 1er février, les quarteniers et dizai-

niers de la Ville de Paris allaient par les maisons des bourgeois porter la Ligue et faire signer les articles d'icelle. M. le Premier Président de Thou la signa avec restriction et modification, comme aussi firent quelques autres présidents et conseillers.

Les autres la rejetèrent tout à plat et la refusèrent, la plupart du peuple aussi, et la meilleure ne la voulut signer, non plus qu'ès villes de Picardie et de Champagne, où ils ne la voulurent recevoir, connaissant bien que tout cela ne tendait qu'à tyranniser et épuiser l'argent des bourses, et était la cause pour laquelle le Roi, qui n'ignorait le fond de la menée, y consentait, pensant en tirer de l'argent et se fondant sur le peu de moyen qu'avait lors la maison de Lorraine de remuer, et lui aussi, assez mal à propos toutefois, comme il a paru depuis, un Roi ne devant jamais endurer autre parti que le sien en son royaume, parce que c'est le plus beau parti du monde que d'être Roi.

Le lundi 4 février, arrivèrent les nouvelles à Paris de la ville de Loudun, prise et pillée par les troupes du prince de Condé, et de plusieurs autres places surprises par les Huguenots en Lyonnais, Auvergne et Poitou.

Le vendredi 15 février, le seigneur de Humières, accompagné de deux ou trois cents chevaux et d'un bon nombre de gentilshommes picards, partisans de la Ligue, entrèrent en ville d'Amiens, en intention de forcer les habitants à condescendre à signer la Ligue. Mais, voyant le peuple mutiné et armé pour repousser la force par la force, se retirèrent avec leur courte honte, sans rien faire.

Et depuis, les députés d'Amiens envoyés vers le Roi à Blois, ouïs en leurs remontrances, rapportèrent exemption de jurer et signer la Sainte-Ligue moyennant la somme de six mille livres, qu'ils promirent payer au Roi, lequel, en ce faisant, leur accorda ce qu'ils voulurent, car Sa Majesté ne demandait que tels et semblables refus pour avoir de l'argent.

Le dimanche 24 février, jour de Saint-Mathias, le Roi reçut avis que les Huguenots avaient fait une contre-Ligue en laquelle étaient entrés le Roi de Suède et Danemark, les Allemands, les Suisses protestants et la Reine d'Angleterre, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladite Ligue et de la signer. Cependant le Roi faisait joutes, tournois, ballets et forces mascarades, et était bruit que, sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, peu auparavant advenu, il eût dépendu, au carnaval, en jeux et mascarades, cent ou deux cent mille francs, tant était le luxe enraciné au cœur de ce prince!

Le vendredi premier jour de mars, le Roi, étant à Blois, assembla jusques au nombre de vingt-trois hommes de son privé Conseil, avec la Reine sa mère, pour leur faire entendre ce que M. le duc de Montpensier avait rapporté, revenant de Guienne, c'est à savoir que les pauvres gens des champs, à centaines, se venaient par les chemins prosterner et jeter à genoux devant lui, le suppliant très humblement, si le Roi voulait continuer la guerre, qu'il lui plût leur faire couper la gorge, sans tant les faire languir, et fut, par les dix-neuf, conclu à l'entretènement ou renouvellement d'un édit de pacification retranché. A quoi le Roi prêta fort l'oreille; et la Reine sa mère fit lors semblant d'y vouloir entendre. L'ambassadeur du duc Casimir y était, qui demandait trois millions, qui étaient dus à son maître : ce qui y frappa un grand coup, et fut cause que M. de Biron fut dépêché de Leurs Majestés par devers le Roi de Navarre et les autres, pour parler d'accord.

Le mercredi 15 mai, le Roi, au Plessis-lez-Tours, fit un festin à M. le Duc son frère et aux seigneurs et capitaines qui l'avaient accompagné au siège et prise de la Charité : auquel les dames, vêtues de vert en habits d'hommes, firent le service, et y furent tous les assistants vêtus

de vert; et à cet effet, fut levé à Paris et ailleurs pour soixante mille francs de draps de soie verte. La Reine Mère fit après son banquet à Chenonceaux, qui lui revenait (à ce qu'on disait) à près de cent mille francs, qu'on leva comme par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du Roi, et même de quelques Italiens, qui s'en surent bien rembourser au double.

Le dimanche 19 mai, les comédiens italiens, surnommés I Gelosi, commencèrent à jouer leurs comédies italiennes en la salle de l'hôtel de Bourbon à Paris. Ils prenaient de salaire quatre sols pour tête de tous les Français qui les voulaient aller voir jouer, où il y avait tel concours et affluence de peuple, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avaient pas trestous ensemble autant quand ils prêchaient.

Le samedi 15 juin, les monnaies furent décriées par lettres patentes du Roi, modifiées et corrigées par quelques arrêts et ordonnances de la Cour de parlement, sur ce par diverses fois assemblée. Ce décri apporta grande incommodité au peuple de France, pource que par toutes les villes du royaume ne se pouvaient voir ni recouvrer ni douzains, ni carolus, ni autre menue monnaie, qui toute avait été transportée hors du royaume pour l'échanger à l'or, étant à haut prix en France, comme l'écu-soleil à trois livres douze sols six deniers; le double ducat à deux têtes, à dix livres; les ducats doubles de Portugal, dits S. Étienne ou Millerais, à neuf livres cinq sols; le noble rose à onze livres; les réales d'Espagne d'argent simples, à six et sept sols; les philippus d'argent, à trois livres; le teston de France, à vingt et vingt-deux sols; les ducats dits de Pologne (dont courait lors un nombre effréné par tout le royaune de France), et que même on disait être forgés en France, à quatre livres quinze sols, qui n'étaient, toutefois, que d'or d'écu et ne pesaient que deux grains plus que l'écu-soleil. Et néanmoins n'y

donnaient, ni le Roi, ni la Cour, ni les Généraux des Monnaies, ni tous les autres officiers du Roi, aucun ordre ni remède, mais vivait le peuple à sa discrétion pour ce regard. Aussi ne furent lesdites ordonnances observées, ni gardées, et se mettait publiquement, au premier jour d'août, l'écu-soleil, à la boucherie et partout ailleurs, en marchandise, à trois livres quinze sols pièce, et les autres espèces à l'équipollent.

En ce mois de septembre, les écus-sols, nonobstant l'ordonnance du Roi, se mettaient à Paris pour quatre livres cinq sols; le teston pour vingt-deux sols. A Orléans et autres villes du royaume, l'écu se mettait pour cinq et six livres, et le teston pour trente et trente-cinq sols : et ce à cause du peu d'argent et d'or qu'on disait qu'il y avait en France, mais principalement à cause de la disette de la monnaie, dont on ne pouvait recouvrir en façon que ce soit.

Le samedi 5 octobre, l'édit de la pacification, accordé entre le Roi et les catholiques d'une part, et le Roi de Navarre, prince de Condé et leurs partisans huguenots, et catholiques surnommés *Mal Contents* d'autre part, fut publié par les carrefours de Paris, à son de trompe. Et le mardi 8, fut vérifié en la Cour de Parlement et derechef publié à son de trompe par la ville le matin, et l'après-dînée en fut fait, en la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville, un feu d'allégresse, avec force canonnades en la manière accoutumée : dont le peuple fit fort peu de compte et moins de signe de joie.

Le dimanche 20 octobre, le Roi arriva à Ollainville, en poste, avec la troupe de ses jeunes mignons, fraisés et frisés avec les crêtes levées, les ratepennades en leurs têtes, un maintien fardé, avec l'ostentation de même, pignés, diaprés et pulvérisés de poudres violettes et senteurs odoriférantes, qui aromatisaient les rues, places et maisons où ils fréquentaient.

Le jeudi 7 novembre, commença à paraître une comète vers le midi, dont la queue fort longue tirait vers l'orient estival. Elle levait avec la lune, peu après le soleil couché, et s'abaissait sous l'horizon sur les neuf ou dix heures du soir, et fut vue quarante jours. Ces fols d'astrologues disaient qu'elle présageait la mort d'une reine ou de quelque grande dame, avec quelque remarquable et insigne malheur. Ce que ayant entendu, la Reine Mère entra incontinent en frayeur et appréhension que ce fût elle.

Le lundi 18 novembre, fut publié l'édit des monnaies, tant en la Cour de Parlement que par les carrefours de Paris, où il y eut un peu de murmure du pauvre peuple, pour ce que l'écu-sol fut rabaissé à soixante-six sols, le teston à seize sols six deniers, quasi toutes les monnaies étrangères décriées, et celles qui furent retenues, fort bas ravalées, et n'y avait point de menue monnaie blanche, dont le peuple se pût aider. Qui fut cause que le Roi fit mettre entre les mains des dizainiers et commissaires certaine quantité de douzains, pour soulager le bas peuple et leur changer leurs pièces aux prix de l'ordonnance, pour éviter à plus grand tumulte.

Le mardi 10 de décembre, Claude Marcel, naguère orfèvre du Pont-au-Change, lors conseiller du Roi, et l'un des surintendants de ses finances, maria l'une de ses filles au seigneur de Vicourt. La noce fut faite en l'hôtel de Guise, où dînèrent le Roi, les trois reines, M. le duc et messieurs de Guise. Après souper, le Roi y fut, lui trentième, masqué en homme avec trente, que princesses, que dames de Cour, masquées en femmes, tous et toutes vêtus de drap et toile d'argent, et autres soies blanches, enrichies de perles et pierreries en grand nombre et de grand prix. Ces mascarades y apportèrent telle confusion, pour la grande suite qu'elles avaient, que la plupart de ceux de la noce furent contraints de

sortir, et les plus sages dames et demoiselles se retirèrent, et firent sagement : car la confusion y apporta tel désordre et vilenie, que si les tapisseries (derrière lesquelles se donnèrent maints bons coups) et les murailles eussent pu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses.

1578

Le dimanche gras 9 février, Monsieur, frère du Roi, accompagné de la Reine, sa mère, et de la Reine de Navarre, sa sœur, s'en alla dès le matin promener au bois de Vincennes et à Saint-Maur-des-Fossés, tout exprès afin de n'assister aux noces qui ce jour furent faites au Louvre, en grande pompe, de Saint-Luc et de la demoiselle de Brissac, par la volonté et exprès commandement du Roi, qui s'y trouva et y dansa en grande allégresse. La mariée était laide, bossue et contrefaite, et encore pis, selon le bruit de la Cour, quelque artifice qu'elle employât pour sembler et paraître autre.

Le lendemain de la noce, qui était le lundi gras, fut fait en l'hôtel neuf de Montmorency, où allèrent le Roi et la Reine sa femme, et MM. de Guise, M. le Duc et les deux autres Reines, revinrent le soir et soupèrent au Louvre avec le duc de Lorraine, qui ce jour arriva à Paris.

Or était M. le Duc résolu de partir, le lendemain matin, jour du mardi gras, pour se retirer à Angers, et avait commandé à ses gens de tenir son train et cariage tout prêt pour déloger. De quoi le Roi et la Reine, sa mère, avertis, entrèrent en quelques soupçons et défiances, de mode que la nuit, sortant du bal, ils l'allèrent voir en sa chambre, où, montés en hauts propos, s'assurèrent de la personne dudit seigneur Duc, lui

laissant garde en sa chambre, et le matin firent saisir La Châtre, Cimier, de La Rochepot et autres des plus près approchant la personne dudit seigneur Duc, qu'ils firent mettre à la Bastille sous bonne et sûre garde. Et tendaient les affaires à grand trouble, quand sur le midi, par l'intervention de M. de Lorraine, le Roi et Monsieur, son frère, furent réconciliés, s'embrassèrent avec larmes et promirent de demeurer bons frères et bons amis, et furent les prisonniers délivrés; jurèrent pareillement Bussy et les autres favoris de M. le Duc, comme aussi firent Quélus, Saint-Luc et les autres mignons du Roi, de vivre dès lors en avant fraternellement, sans haine ni sans querelle, s'entr'embrassèrent plusieurs fois, en signe de réconciliation, faisant à la courtisane la meilleure pipée du monde.

Monsieur, de sa part, faisait pareille mine et contenance avec le Roi son frère, la Reine sa mère, et autres princes et seigneurs courtisans, et néanmoins, tout à coup et à l'improviste, dès le lendemain, qui était le vendredi 14 de ce mois, sur les sept heures du soir, s'en étant allé à l'abbaye Sainte-Geneviève et faisant semblant de venir faire collation avec l'abbé, s'en va en certain endroit de ladite abbaye à ce destiné et ordonné, et par-dessus les murailles de la ville se fait descendre avec une corde dans le fossé, comme semblablement firent La Châtre, Bussy, Cimier, Champvallon, le chevalier Breton, La Rochepot, Hergni et autres de ses favoris, et sur chevaux prêts et exprès apostés, se retirèrent à Angers avec diligence.

De cette telle et comme larronnesse départie furent le Roi, la Reine sa mère, toute la Cour et le peuple de Paris merveilleusement ébahis et scandalisés, et partit la Reine, dès le lendemain 15 du mois, pour aller trouver son fils et tâcher de le ramener ou apaiser; et laissèrent le Roi et elle librement départir de Paris et le suivre tous les gentilshommes et officiers de sa maison,

ensemble tous ses mulets, coffres et bagages, ne le voulant en rien irriter, mais recherchant tous moyens de le contenter, en sorte qu'il ne pût prendre juste, ou apparente occasion de rien remuer.

Tous les états de France se vendaient alors au plus offrant et dernier enchérisseur, mais principalement ceux de la justice, contre tout droit et raison, qui était la cause qu'on revendait en détail ce qu'on avait acheté en gros, et qu'on épiçait si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avaient garde de pourrir. Mais ce qui était le plus abominable était la cabale des matières bénéficiales, la plupart des bénéfices ecclésiastiques étant tenus et possédés par femmes et gentilshommes mariés, auxquels ils étaient conférés et donnés pour récompense de leurs services, jusqu'aux enfants auxquels lesdits bénéfices se trouvaient le plus souvent affectés, étant encore en la matrice de leur mère, tellement que, quand ils venaient au monde, ils portaient la crosse et mitre en leur tête, comme ce poisson de mer mitré de Rondelet. Brief, il n'était possible de voir une écrevisse plus tortue et contrefaite que l'ordre et le gouvernement de cet État.

Le dimanche 27 avril, pour démêler une querelle née pour fort légère occasion, le jour précédent, en la cour du Louvre, entre le seigneur de Quélus, l'un des grands mignons du Roi, et le jeune d'Entragues, qu'on appelait Entraguet, favori de la maison de Guise, ledit Quélus avec Maugiron et Livarot, et Entraguet avec Riberac et le jeune Schomberg, se trouvèrent, dès cinq heures du matin, au Marché-aux-Chevaux (anciennement les Tournelles, près la Bastille-Saint-Antoine), et là combattirent si furieusement, que le beau Maugiron et le jeune Schomberg demeurèrent morts, sur la place. Riberac, des coups qu'il y reçut, mourut le lendemain à midi. Livarot, d'un grand coup qu'il eut sur la tête, fut six semaines malade et enfin réchappa. Entraguet

s'en alla sain et sauf avec un petit coup, qui n'était qu'une égratignure au bras. Quélus, auteur et agresseur de la noise, de dix-neuf coups qu'il y reçut, languit trente-trois jours, et mourut le jeudi 29 mai, en l'hôtel de Boisy, où il fut porté du champ du combat, comme lieu plus ami et plus voisin. Et ne lui profita la grande faveur du Roi, qui l'allait tous les jours voir, et ne bougeait du chevet de son lit, et qui avait promis aux chirurgiens qui le pansaient cent mille francs au cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon, cent mille écus pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde en l'autre, ayant toujours en la bouche ces mots, même entre ses derniers soupirs qu'il jetait avec grande force et grand regret : « Ah! mon Roi, mon Roi! » sans parler autrement de Dieu ni de sa mère. A la vérité, le Roi portait à Maugiron et à lui une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, ôta à Quélus les pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre main.

Telles et semblables façons de faire (indignes à la vérité d'un grand Roi et magnanime comme il était) causèrent peu à peu le mépris de ce prince, et le mal qu'on voulait à ses mignons qui le possédaient, donna un grand avantage à ceux de Lorraine, pour corrompre le peuple, et, dans le Tiers-état, créer et former peu à peu entièrement leur parti, qui était la Ligue, de laquelle ils avaient jeté les fondements dès l'an précédent 1577.

En ce même mois de mai, à la faveur des eaux qui lors commencèrent, et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'être fort basses, fut commencé le Pont-Neuf, de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'école Saint-Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du Roi, et la surintendance de messire Christophe

de Thou, premier président, maître Pierre Séguier, lieutenant civil, maître Jean de La Guesle, procureur général, et maître Claude Marcel, surintendant des finances. Et furent, en ce même an, les quatre piles du canal de la rivière de Seine, fluant entre le quai des Augustins et l'île du Palais, levées environ une toise chacune par-dessus le rez-de-chaussée. Les deniers furent pris sur le peuple, par je ne sais quelle creue ou dace extraordinaire, et disait-on que la toise de l'ouvrage coûtait quatre-vingt-cinq livres.

Le mardi 3 juin, le Roi et les Reines, après avoir soupé chez Adjacet [comte de Chateauvillain], allèrent coucher à Ecouen, de là à Chantilly, où le maréchal de Montmorency les traita par trois jours magnifiquement. Puis, passèrent à Trie [Trie-Château], à Charleval, à Gaillon, à Rouen et à Dieppe, où le Roi, par le conseil de ses médecins, s'alla baigner en la mer, pour guérir certaines galles dont il était travaillé.

Sur la fin de ce mois, le Roi demanda au Clergé de France une décime et demie d'extraordinaire, outre les moyennes décimes ordinaires, sous prétexte des frais qu'il convenait faire pour renvoyer la Reine de Navarre, sa sœur, au Roi de Navarre, son mari : dont tout le Clergé murmura fort. Et lui fit de bouche et par écrit plusieurs belles remontrances, tendant à fin d'en être excusés et déchargés. Cependant, Sa Majesté va toutes les fêtes ouïr la messe en diverses paroisses de Paris, pour faire paraître aux prêtres et théologiens, qui le blâmaient de n'aimer guère l'église, qu'il était fort bon catholique, et que le Clergé ne pouvait ni ne lui devait rien refuser de ce qu'il demandait.

Le samedi 2 août, la Reine de Navarre part du château d'Ollainville pour prendre le chemin de Gascogne, vers le Roi son mari (à son grand regret et corps défendant, selon le bruit tout commun), et l'accompagnent la Reine sa mère, le cardinal de Bourbon, M. le duc de

Montpensier et messire Gui du Faur, sieur de Pybrac, président de la Cour.

Le mercredi 20 août, par arrêt de la Cour, au parvis Notre-Dame de Paris, après avoir fait amende honorable, furent pendus et puis brûlés deux hommes de Chelles-Saint-Baudour, qui avaient été soldats et gardes de bois, et leurs procès brûlés avec eux, à cause de plusieurs énormes et exécrables blasphèmes par eux dits et prononcés contre l'honneur de Dieu et de la benoîte Vierge sa mère.

Le jeudi 16 octobre, le Roi va à Ollainville, où il chasse et passe son temps, et là reçoit des nouvelles de la Reine sa mère, du bon et gracieux accueil et magnifique réception que le Roi de Navarre avait faite à Nérac, à elle et à la Reine de Navarre, sa fille, et comme elle s'en allait en Languedoc, pour tâcher à y composer les affaires de l'Etat, et les troubles recommençant entre ceux de la Religion et les catholiques, lesquelles nouvelles le Roi eut pour fort agréables.

D'autre côté, les nobles et le peuple de Bretagne, Normandie, Bourgogne et Auvergne se liguent et se résolvent de ne plus payer d'impôts, aides, subsides, emprunts, décimes, tailles, crues et charges, autres que celles qui étaient du vivant du roi Louis XII et la Reine Anne de Bretagne, son épouse, crient tous contre le Roi, les surchargeant journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices, et n'acquittant aucune de ses dettes, des grands deniers qui en proviennent, mais en faisant des prodigues somptuosités et des dons immenses à sept ou huit mignons frisés qui l'environnent et possèdent.

De quoi Sa Majesté, ayant eu avis à Fontainebleau du langage qu'ils tenaient, dit ces mots : « Ce sont des fruits de la Ligue, qui commencent à opérer; mais j'en empêcherai, si je puis, l'opération. Ce sont de grands

artisans à conduire peuples, que ces gens-ci; mais je leur montrerai que j'y suis encore plus grand maître qu'eux ». Et de fait, pour traverser leurs desseins, il commença dès lors à favoriser Monsieur d'un côté, et le Roi de Navarre de l'autre, pour mettre comme une barre au bien public et à la religion dont il se targuait; donne, sous main, au Roi de Navarre, une pension de cent mille francs tous les ans, pour leur faire tête, et l'avoir tout prêt à remuer quand il lui commanderait; se rit des exercices que le Roi de Navarre donne, en ce temps, à la Reine sa mère, en Languedoc, et de la peine qu'elle prend de courir tout le jour après lui pour l'attraper et tromper, le tout venant du Roi, qui avait des desseins tout contraires à ceux de sa mère.

Le mercredi 26 novembre, le Roi, avec la Reine sa femme, revient de Fontainebleau et Ollainville à Paris, où, étant arrivé, fait à son de trompe faire défense à toutes personnes de porter pistoles dans la ville de Paris, et à tous vagabonds d'en sortir dans 24 heures, sur peine de la hart.

1579

Le jeudi qui était le premier de l'an 1579, le Roi établit et solemnisa son nouvel ordre des Chevaliers du Saint-Esprit en l'église des Augustins de Paris, en grande pompe et magnificence, et les deux jours ensuivants traita à dîner, audit lieu, ses nouveaux chevaliers et l'après-dînée tint conseil avec eux.

On disait que le Roi avait de nouveau institué cet ordre pour adjoindre à soi, d'un nouvel et plus étroit lien, ceux qu'il y voulait nommer, à cause de l'effrené nombre des chevaliers de l'Ordre Saint-Michel, qui était tellement avili, qu'on n'en faisait non plus de compte que de simples hobereaux ou gentillâtres, et appelait-on depiéça le Grand Collier de cet ordre « le collier à toutes bêtes ». Et pour se les rendre plus loyaux et affectionnés serviteurs, il les obligeait à certains serments contenus aux articles de l'institution de l'Ordre, et même était son dessein de leur donner à chacun huit cents écus de pension (en forme de commanderie) sur certains bénéfices de ce royaume; et pour ce les fit-il appeler Commandeurs.

Et ce faisait-il (à ce qu'on disait) pour ce que beaucoup de ses sujets, agités du vent de la Ligue, qui secrètement et par sous-main ourdissait toujours son fuseau, tendaient comme à rebellion, s'y laissant aisé-

ment transporter, pour les nouvelles charges qu'on leur mettait journellement à sus. A quoi Sa Majesté désirant pourvoir, s'était avisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers, qu'elle croyait, avec ses mignons et un régiment des gardes, qui journellement l'assistaient, lui être prompts et fidèles adjuteurs et défenseurs, avenant quelque émotion.

En ce mois une bande d'Italiens, avertis par ceux de Paris, que le Roi avait dressé, en son château du Louvre, un réduit de jeu de cartes et de dés, vint à la cour et gagna au Roi, dans le Louvre, trente mille écus, tant à la prime qu'aux dés, qui est un jeu lequel, en un royaume bien policé, devrait être très étroitement défendu : car, comme dit Saint Basile, en son homélie VIII, le diable est toujours là qui allume la fureur de tels joueurs, par ces petits os marqués à certain point.

La nuit du mercredi 1er avril, la rivière de Saint-Marceau, au moyen des pluies des jours précédents, crût à la hauteur de quatorze ou quinze pieds, abattit plusieurs murailles, moulins et maisons, noya plusieurs personnes de tous sexes et âges, surprises dans leurs maisons et dans leur lit, ravagea grande quantité de bétail et fit du mal infini. Le peuple de Paris, à milliers, le lendemain et jours ensuivants, courut voir ce désastre, avec grande frayeur et épouvantement. L'eau fut si haute qu'elle se répandit par l'église et jusques au grand autel des Cordeliers-Saint-Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle néanmoins ne dura que trente heures ou peu plus.

La Cour de Parlement, en corps, le samedi ensuivant, vint à la grande église Notre-Dame, où fut dite une messe solennelle, avec prières à Dieu, qu'il lui plût apaiser son ire, et à même fin fut, le lundi ensuivant, faite procession générale à Paris.

1580

Le lundi 25 janvier fut publié en la Cour de Parlement de Paris l'édit fait, et arrêté après longue délibération de la Cour, sur les cahiers des États tenus à Blois, en l'an 1577, auquel y a beaucoup de belles et bonnes ordonnances : lesquelles, s'il plaisait à Dieu et au Roi qu'elles fussent bien observées, tous les États et peuple de France en seraient grandement soulagés et satisfaits. Mais est à craindre qu'on en dise, comme de l'édit des États d'Orléans et de toutes autres bonnes ordonnances faites en France : « Après trois jours, non valables ».

En ce temps (mars), y a commencement de peste à Paris. De fait, sont, par arrêt de la Cour de Paris, faites défenses à toutes personnes de vendre meubles aux places publiques, ni aux maisons privées. Courent force rougeoles et petites véroles, même aux grandes personnes, jusqu'aux vieillards qui s'en trouvent atteints. Adviennent aussi plusieurs morts subites.

Ce même jour de mercredi 6 avril, advint tremblement de terre épouvantable à Paris, Château-Thierry, Calais, Boulogne et plusieurs autres villes de France, petit toutefois à Paris au prix des autres villes.

Depuis le deuxième jour de ce mois de juin jusqu'au huitième, tombent malades à Paris dix mille personnes

d'une maladie ayant forme de rhume ou de catarrhe, qu'on appela la coqueluche; même le Roi, le duc de Mercœur, son beau-frère, le duc de Guise et le seigneur Do [François d'O, seigneur de Fresnes], en furent travaillés. Cette maladie prenait par mal de tête, d'estomac, de reins et courbature par tout le corps, et persécuta quasi tout le royaume de France tant que l'année dura, n'en échappant quasi personne d'une ville, village ou maison, puisqu'une fois elle y était entrée, étant comme avant-coureuse de la peste, qui fut grande à Paris et aux environs tout cet an. Le meilleur remède qu'y trouvèrent les médecins fut de faire abstenir de vin les malades, et combien qu'à aucuns ils ordonnassent la saignée et la rhubarbe et aux autres la casse, si est-ce qu'enfin le meilleur qu'ils y trouvèrent fut de faire tenir les malades au lit et les faire boire et manger peu, sans autre recette ni médecine. On disait à Paris que de cette coqueluche étaient morts à Rome, en moins de trois mois, plus de dix mille personnes.

La peste, en ce temps (juillet), rengrège à Paris, et, pour y remédier, messieurs les Prévôts de Paris et des marchands, avec quelques conseillers de la Cour, députés par icelle, s'assemblent souvent en la salle de la Chancellerie, bien empêchés à y donner quelque bon ordre et provision. Enfin, ils créent un officier qu'ils appellent le Prévôt de la santé, qui va rechercher les malades de la peste par tous les quartiers de la ville, et par certains satellites qu'il a en sa charge, les fait porter à l'Hôtel-Dieu, au cas qu'ils ne veuillent et n'aient le moyen de demeurer en leurs maisons. Malmedy, liseur du Roi aux mathématiques, philosophe et savant médecin, entreprend la visitation et cure générale des pestiférés, et en fait bien son devoir et son profit. Tentes et loges sont dressées vers Montfaucon, les faubourgs de Montmartre et Saint-Marcel, où se retirent plusieurs pestiférés, qui y sont passablement nourris et pansés.

On commence à bâtir à Grenelle, lieu champêtre, à l'endroit des Minimes, de l'autre côté de la rivière de Seine, vers Vaugirard, que l'Hôtel-Dieu achète de l'abbé de Sainte-Geneviève et autres particuliers auxquels ladite ferme appartenait. Et pour les frais nécessaires pour les bâtiments, afin d'y loger les malades de peste et les y panser et traiter, contribuent tous les habitants de Paris, les uns de gré par forme d'aumône, et les autres par cote imposée sur eux. La contagion et mal furent grands et plus effroyables toutefois que dangereux : car il ne mourut point à Paris et aux faubourgs, en tout ledit an 1580, plus de 30 000 personnes. Et fut néanmoins l'effroi tel et si grand, que la plupart des habitants de Paris ayant quelque moyen, vida hors la ville, et les forains n'y vinrent environ six mois durant, de façon que pauvres artisans et manœuvres criaient à la faim et jouait-on aux quilles sur le pont Notre-Dame et en plusieurs autres rues de Paris, même dans la grande salle du Palais. Cette peste, par la contagion venant de Paris, s'épandit par maints villages, bourgs et bourgades et petites villes d'alentour, où il mourut grand peuple de cette maladie : et y fut plus cruelle et dangereuse qu'à Paris.

1581

Le dimanche cinquième jour du mois de mars, le Roi relevé d'une longue diète faite par lui à Saint-Germain-en-Laye, d'où deux jours auparavant il était revenu sain et allègre à Paris, alla au bois de Vincennes dîner et revint souper chez messire Ludovic Adjacet, comte de Châteauvillain, et après souper alla chez maître Marc Miron, son premier médecin, logé en une maison qu'il lui avait donnée, sise en la Couture-Sainte-Catherine, s'habiller en masque avec d'O, d'Arques et La Valette, ses mignons, et quelques demoiselles de privée connaissance, qui ainsi masqués rôdèrent par toute la ville de Paris et par les maisons où ils savaient y avoir bonne compagnie, tout aussi qu'en un jour de Carême prenant, pour ce que c'était le dimanche de la Mi-Carême.

Le mercredi 17 mai, la Reine mère revenant d'Alençon sans avoir rien fait avec M. le Duc son fils (qui, revenant de Gascogne où il avait séjourné six ou sept mois avec le roi de Navarre, s'était résolu au voyage de Flandres, que sa mère empêchait de ce qu'elle pouvait), arriva à Paris, où elle toucha soixante et dix mille écus que lui baillèrent les Prévôts des Maréchaux de ce royaume, pour certaine composition pour eux avec elle faite, pour être conservés et entretenus en leurs états, charges et juridiction, qu'elle faisait semblant de leur

vouloir ôter ou retrancher pour tirer argent de leur bourse, ce qu'elle fit finalement, à la charge de les maintenir de là en avant en leurs privilèges de voler et piller le peuple comme de coutume.

Le lundi 7 août, Monsieur, frère du Roi, qui au commencement de ce mois était parti de Château-Thierry, s'acheminant vers Fère-en-Tardenois, avec son armée, qui faisait, par où elle passait, tous les maux du monde, arriva à Guise, où était le rendez-vous du surplus de son armée, et tôt après, avec toutes ses troupes, tira vers la ville de Cambrai, où il entra sans coup férir, le vendredi dix-huitième jour d'août, à trois heures après midi, et y fut magnifiquement reçu par ceux de la ville, et mené par les échevins, sous un poêle de satin blanc, couvert de fleurs de lis et autres broderies d'or, jusques en la grande église, où fut chanté le *Te Deum*, en grande foule et allégresse de tout le peuple. Puis il fit le serment solennel d'entretenir les promesses auparavant faites en son nom, par son spécial procureur, lesquelles furent encore par lui réitérées en l'Hôtel de Ville, où il fut mené. Et, incontinent, furent de toutes parts amenés vivres et munitions de toutes sortes en ladite ville, en grande abondance, tellement que tout y était, peu de jours après, à meilleur marché qu'en aucune autre ville circonvoisine.

Et sur la fin d'août, averti que la garnison espagnole, étant en la ville de Cateau en Cambresis, sise entre Cambrai et Saint-Quentin, empêchait le libre commerce de ceux de Cambrai avec ceux des villes voisines, il l'alla assiéger et faire battre de quelques pièces de canon. Durant le siège, les seigneurs de Balagny, de La Rochepot et de La Vergne y furent blessés, et de Beaune, vicomte de Tours, tué. De la Barre, capitaine de la porte de Monsieur, y fut blessé d'une mousquetade qui lui emporta une jambe. Les assiégés, enfin, ne pouvant plus tenir, le dernier jour d'août, rendirent la ville à

Monsieur, à composition, qui fut que les soldats de la garnison sortirent la harquebuse sur l'épaule, sans mèches, les enseignes ployées. Cela fait, Monsieur prit le titre de protecteur de la ville de Cambrai et du pays de Cambrésis, et laissa dans la citadelle de Cambrai cinq cents soldats français, sous la charge et conduite de M. de Balagny, et emmena avec lui le seigneur d'Emeri, auparavant commandant pour le Roi d'Espagne à ladite citadelle, avec promesse de lui donner en France dix mille livres de rente.

Le samedi 26 d'août, sur les neuf heures du soir, apparut au ciel, sur la ville de Paris (où la peste continuait toujours), une grande inflammation, s'étendant d'orient en occident, qui fit une grande lumière, environ deux bonnes heures durant.

Le jeudi 7e jour de septembre, jour des arrêts en robes rouges, le seigneur d'Arques, premier mignon du Roi, vint en parlement, en personne, et assisté des ducs de Guise, d'Aumale, Villequier et autres seigneurs, fit en sa présence publier les lettres de l'érection du vicomté de Joyeuse en duché et pairie, et icelles entériner et registrer, ouï et ce consentant et requérant le Procureur-général du Roi, par l'organe de maître Augustin de Thou, son avocat, avec la clause qu'il précéderait tous autres pairs, fors les princes issus du sang royal ou de maisons souveraines, comme Savoie, Lorraine, Clèves et semblables, et tout ce en faveur du mariage d'entre lui et Mademoiselle Marguerite de Lorraine, fille de Vaudemont, sœur de la Reine. Ils furent fiancés au Louvre, le lundi 18 septembre, en la chambre de la Reine, et, le dimanche ensuivant, 24 dudit mois, furent mariés à Saint-Germain de l'Auxerrois, à trois heures après midi. Le Roi mena la mariée au moustier, suivie de la Reine, princesses et dames de la Cour, tant richement et pompeusement vêtues, qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si somptueuse. La dépense

y fut faite si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joutes, tournois, musiques, danses d'hommes et femmes, et chevaux, présents et livrées, que le bruit était que le Roi n'en serait point quitte pour douze cent mille écus. De fait, la toile d'or et d'argent, en toutes choses, jusques aux masques et chariots, et autres feintes, et aux accoutrements des pages et laquais, le velours et la broderie d'or et d'argent n'y furent non plus épargnés que si on les eût donnés pour l'amour de Dieu. Et était tout le monde ébahi d'un si grand luxe, et tant énorme et superflue dépense qui se faisait par le Roi et par les autres de sa Cour, de son ordonnance et exprès commandement, en un temps mêmement qui n'était des meilleurs du monde, mais fâcheux et dur pour le peuple, mangé et rongé jusques aux os, en la campagne par les gens de guerre, et aux villes par nouveaux offices, impôts et subsides.

Le Roi donna à Ronsard et à Baïf, poètes, pour les vers qu'ils firent, pour les mascarades, combats, tournois et autres magnificences des noces, et pour la belle musique par eux ordonnée et chantée avec les instruments, à chacun deux mille écus, et donna en son nom et de sa bourse les livrées des draps de soie à chacun, même donna et promit payer au marié, dans deux ans prochains, la somme de quatre cent mille écus pour la dot de la mariée.

Le mardi 10e jour d'octobre, le cardinal de Bourbon fit son festin des noces du duc de Joyeuse en l'hôtel de son abbaye de Saint-Germain des Prés, et fit faire à grands frais, sur la rivière de Seine, un grand et superbe appareil d'un grand bac, accommodé en forme de char triomphant, auquel le Roi, princes et princesses, et les mariés, devaient passer du Louvre au Pré-aux-Clercs, en pompe moult solennelle, car ce bac et char triomphant devait être tiré par-dessus l'eau par autres bateaux déguisés en chevaux marins, tritons,

baleines, sirènes, saumons, dauphins, tortues et autres monstres marins, jusques au nombre de 24, en aucuns desquels étaient portés, à couvert au ventre desdits monstres, les trompettes, clairons, hautbois, violons, cornets et autres musiciens d'excellence, même quelques tireurs de feux artificiels, qui pendant le trajet devaient donner maints passetemps et plaisirs, tant au Roi et à sa compagnie, qu'à cinquante mille personnes du peuple de Paris, de tout genre, âge et sexe, épandues sur les deux rivages, en grande expectation de voir quelque beau et rare dessein. Mais le mystère ne fut pas bien joué, et ne put-on faire marcher les animaux ainsi qu'on avait projeté, de façon que le Roi, ayant aux Tuileries, depuis 4 jusqu'à 7 heures du soir, attendu le mouvement et acheminement de ces animaux aquatiques sans en apercevoir aucun effet, dépité et marri, dit qu'il voyait bien que c'étaient des bêtes qui commandaient à d'autres bêtes, et étant monté en coche avec les Reines et tout le train de sa suite, alla au festin qui fut jugé le plus pompeux et magnifique de tous, nommément en ce que ledit seigneur cardinal fit représenter un jardin artificiel garni de fleurs et de fruits, comme si c'eût été en mai, ou en juillet et août.

Le lundi 16, en la belle et grande lisse, à grands frais et peines et en pompeuse magnificence, dressée et bâtie au jardin du Louvre, exécuta le Roi son combat de quatorze Blancs contre quatorze Jaunes, à huit heures du soir, aux torches et flambeaux : et le mardi 17, un autre combat à la pique, à l'estoc, au tronçon de la lance, à pied et à cheval; et le jeudi 19, pour fin des carrousels et ballets, fut fait le ballet des chevaux, auquel les chevaux d'Espagne, coursiers et autres du combat, en combattant, s'avançaient, se retiraient et se contournaient, au son et à la cadence des trompettes et clairons sonnant, y ayant été aduits et instruits cinq ou six mois auparavant.

A quoi prirent fin les bombances et extraordinaires et

folles dépenses qu'il plut au Roi faire aux noces du seigneur d'Arques, son mignon d'avance, et beau-frère de conséquence, et desquelles il se disait déjà tant las (comme il en avait grande raison), que, s'il eût été à commencer, il eût beaucoup épargné et des deniers, que pour y fournir il avait levés sur le pauvre peuple, et de sa réputation envers les siens et les étrangers. Mais c'est l'ordinaire des princes de s'aviser, sur le tard, de leurs fautes.

En ce mois, les voleurs, par les champs, en troupes, allaient voler la nuit les maisons des gentilhommes et des laboureurs, et emportaient tout, jusques aux lits et aux pigeons des colombiers, tant était grande la licence des soldats, et mal gardée la justice et discipline militaire.

1582

Le mercredi 17 janvier, messire Henri de Mesmes, seigneur de Roissi, venu en la male grâce du Roi, fut rudement bafoué par Sa Majesté, et désappointé des états de chancelier de la Reine et de garde des chartres, avec telle contumélie et animosité, que dès le jour même, ou le lendemain, on lui ôta les sceaux de la Reine et les clefs du bureau des chartres. Et lui donna le Roi un coup de pied en le chassant (tant sa colère fut grande), l'appelant larron et le menaçant de le faire pendre s'il lui advenait jamais de se trouver devant lui. Qui lui fut un grand coup de bâton et dont toutefois il fut fort peu plaint, disant chacun que cela, et pis encore, lui était bien dû, pource qu'encore il fut tenu et réputé pour habile homme et des plus doctes et dignes de sa robe, néanmoins il était connu pour un des plus superbes et insolents qui fût en la Cour, au demeurant exacteur, pillard et paillard dissolu, et d'une très mauvaise conscience.

Le vendredi 26 janvier, le Roi et la Reine sa femme, chacun à part soi, et chacun accompagné de bonne troupe, lui de princes et seigneurs, elle de princesses et dames, allèrent à pied, de Paris à Chartres, en voyage vers Notre-Dame-de-dessous-Terre, étant en la basse église de Notre-Dame de Chartres : où fut faite une neuvaine, à la dernière messe de laquelle le Roi et la

Reine assistèrent et offrirent une Notre-Dame d'argent doré, qui pesait cent marcs, avec grande dévotion et avec humble et cordiale affection, qu'il plût à Dieu et à la bonne Dame intercéder vers Jésus-Christ, son fils, de leur donner lignée qui pût succéder à la couronne de France. Et à cette même fin firent continuer, par toutes les églises de ce royaume, les quotidiennes et solennelles prières despieça commencées à y être faites pour cet effet.

En ce temps (mars), le Roi prit des coffres de maître François de Vigni, receveur de l'Hôtel de Ville de Paris, cent mille écus, pour les bailler aux ducs de Joyeuse et d'Épernon, à chacun quarante mille écus, pour les frais de leur voyage en Lorraine, où ils allaient voir les parents de leurs femmes. De quoi le peuple de Paris se scandalisa et murmura fort, voyant les paiements des arrérages de leurs rentes retardés d'autant, et même que le Roi les avait comme extorqués par force du receveur de Vigni, qui tâcha, le plus qu'il put, de ne les point bailler, s'excusant sur l'importunité et menace du peuple, le pressant de leur payer les quartiers de leursdites rentes despieça échus.

Le lundi 25 juin, le Roi et la Reine firent un voyage à Notre-Dame de Chartres, et, après y avoir fait leurs prières et oblations afin d'avoir un enfant, ils y donnèrent une lampe d'argent pesant quarante marcs, et cinq cents livres de rentes, pour y fournir d'huile et autres choses nécessaires à la faire ardoir nuit et jour. Au retour duquel voyage, ne faisant que passer par Paris, le Roi s'en alla à Fontainebleau, où il assembla le Conseil des princes et autres de son Conseil d'État; pour prendre avis de la réponse qu'il avait à faire au Pape et au roi d'Espagne, le sollicitant, par leurs nonces et ambassadeurs, de faire publier et recevoir en France le concile de Trente et y établir l'inquisition.

Le dimanche 30 octobre, sur les cinq heures du soir, apparut au ciel, devers le midi, une grande et épouvantable lumière, brillante et s'élançante comme éclair de tonnerre, et dura deux bonnes heures, ce qu'on interpréta à mauvais présage.

En ce même temps (novembre), le Roi envoya à la Cour quatre ou cinq édits nouveaux d'érection d'officiers tout neufs, pour en tirer argent et le donner à ses deux mignons, ou en agrandir leurs parents qu'il voulait marier et faire grands, à quelque prix que ce fût, tant il était aveuglé de l'amour de ces deux petits muguets, lesquels tenaient plus grand train et faisaient plus de dépenses qu'oncques n'avaient fait les enfants des feus rois François premier et Henri second, de leurs vivants. Pour y fournir, le Roi fit porter en son cabinet tous les deniers qu'il put amasser de tous côtés, qui ne passaient par les mains du Trésorier de l'Epargne, ni d'aucun autre financier, mais lui-même par ses mains les dissipait et distribuait ainsi que bon lui semblait ou par les mains de quelques valets apostés, lesquels, sans en rendre compte, s'en prévalaient avec les mignons, au grand mécontentement des princes, seigneurs, et officiers de la Couronne, et à la foule et oppression notoire du pauvre peuple, qui murmurait assez de ce pitoyable gouvernement, mais en vain, pource que c'était une bête à qui on avait arraché les dents et les ongles.

Le jeudi premier de décembre, le Roi fit faire à Paris une procession générale, où furent portées la châsse sainte Geneviève et les reliques de la Sainte-Chapelle, et y assista le Roi avec les Reines, sa mère, sa femme, et sa sœur de Navarre; la Cour de parlement y marcha en corps et en robes rouges, et la ville en corps. L'on disait qu'il l'avait fait faire comme pour une solennelle conclusion des assiduelles prières que, tout le long de cette année 1582, il avait faites et commandé de faire, par toutes les églises, nommément par les paroisses de

Paris, aux paradis qui, par son commandement, y avaient été construits et parés, à ce qu'il plût à Dieu donner à la Reine sa femme, lignée qui pût succéder à la couronne de France : dont il avait singulier désir.

En ce temps, le Roi, affamé d'argent, fit une nouvelle et insolite exaction; car, sur tous les marchands de Paris, achetant et vendant du vin en gros, il fit faire taxe en son Conseil secret, sur l'un de 1000 écus, sur l'autre de 800, sur l'autre de 600, et ainsi qui plus qui moins, selon le rapport qu'on lui faisait de leurs moyens et facultés, et leur envoya à chacun un mandement de payer sa quote dans vingt-quatre heures, sur peine de prison, sans déport et sans ouïr aucunes remontrances. Pareilles taxes avaient été peu devant faites sur tous ceux de ce royaume qui s'étaient mêlés du trafic du sel, et même sur les officiers des greniers à sel, encore qu'ils n'eussent en rien forfait : dont y eut grand murmure.

En ce mois de décembre 1582, fut confirmée, par édit, ordonnance et déclaration du Roi, la réformation du calendrier faite par le Pape, pour le retranchement de dix jours, tellement que le 10 décembre on compta 20, sans toutefois que, pour l'abréviation des dix jours, les débiteurs pussent être contraints, par leurs créanciers, sinon qu'autant de jours après le terme échu qu'il y en aurait eu de perdus et délaissés, et sans aussi que ladite abréviation de jours et d'année pût préjudicier aux actions de retraits lignagers, qui devaient avoir cours sans aucune abréviation de jour ni de temps.

1583

Le 21 janvier, le Roi, après après avoir fait ses Pâques et ses prières et dévotions bien dévotement au couvent des Bons-Hommes à Nigeon[1], auxquels il donna cent écus, s'en revint au Louvre, où arrivé il fit tuer à coups d'arquebuses les lions, ours, taureaux et autres semblables bêtes qu'il voulait nourrir pour combattre avec les dogues; et ce, à l'occasion d'un songe qui lui était advenu, par lequel il lui sembla que les lions, ours et dogues le mangeaient et dévoraient, songe qui semblait présager ce que depuis on a vu advenir, lorsque ces bêtes furieuses de la Ligue, se ruant sur ce pauvre prince, l'ont déchiré et mangé avec son peuple.

L'an présent 1583, en ce mois de mars, le Roi institua et érigea une nouvelle Confrérie, qu'il fit nommer des Pénitents, de laquelle lui et ses deux mignons se firent confrères, et y fit entrer plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres de sa Cour, y conviant les plus apparents de son Parlement de Paris, Chambre des Comptes, et autres cours et juridictions, avec un bon nombre des

1. Religieux minimes dits de Nigeon ou Bons-Hommes, parce que Louis XI avait donné le nom de *bonhomme* à saint François de Paule; ils s'étaient établis à Chaillot à la fin du xv[e] siècle, à la demande d'Anne de Bretagne qui leur avait donné son manoir de Nigeon dit l'Hôtel de Bretagne.

plus notables bourgeois de la ville : mais peu se trouvèrent qui se voulussent assujétir à la règle, statuts et ordonnances de ladite confrérie, qu'il fit imprimer en un livre, le titrant : *De la Congrégation des Pénitents de l'Annonciation Notre-Dame*, pour ce qu'il disait avoir toujours eu singulière dévotion envers la Vierge Marie, Mère de Dieu. De fait, il en fit les premiers services et cérémonies le jour de la fête de ladite Annonciation, qui était le vendredi 25 mars de l'an présent 1583 : auquel jour fut faite la solennelle procession desdits confrères Pénitents, qui vinrent, sur les quatre heures après midi, du couvent des Augustins, en la grande église Notre-Dame, deux à deux, vêtus de leurs accoutrements, tels que des Battus de Rome, Avignon, Toulouse, et semblables, à savoir de blanche toile de Hollande, de la forme et façon qu'ils sont désignés par le *Livre des Confréries*. En cette procession, le Roi marcha sans garde ni différence aucune des autres Confrères, soit d'habit, de place, ou d'ordre : le Cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne, son frère, était maître des cérémonies, et frère Emont Auger, jésuite (bateleur de son premier métier, dont il avait encore tous les traits et façons), avec un nommé du Perat, Lyonnais, chassé et fugitif de Lyon pour crime d'athéisme, conduisaient le demeurant; les chantres du Roi et autres marchaient en rang, vêtus de même habit, en trois distinctes compagnies, chantant mélodieusement la litanie en faux-bourdon.

Arrivés en l'église Notre-Dame chantèrent tous à genoux le *Salve Regina* en très harmonieuse musique, et ne les empêcha la grosse pluie, qui dura tout du long de ce jour, de faire et achever, avec leurs sacs tous percés et mouillés, leurs mystères et cérémonies encommencées.

Le 29 mars, le Roi fit fouetter à Paris, au Louvre, jusques à six vingts, que pages, que laquais, qui en la salle basse du Louvre avaient contrefait la procession des Pénitents, ayant mis leurs mouchoirs devant leurs

visages, avec des trous à l'endroit des yeux, faisant la cérémonie telle qu'ils avaient vu faire aux Pénitents de la Confrérie du Roi.

Le jeudi saint 7 avril, sur les neuf heures du soir, la procession des Pénitents, où le Roi était avec tous ses mignons, alla toute la nuit par les rues et aux églises, en grande magnificence de luminaire et musique excellente, faux-bourdonnée. Et y en eut quelques-uns (même des mignons, à ce qu'on disait), qui se fouettèrent en cette procession, auxquels on voyait le pauvre dos tout rouge des coups qu'ils se donnaient.

Le dimanche 13 de novembre, le Prévôt de l'Hôtel et ses archers prirent prisonnières cinquante ou soixante, que damoiselles, que bourgeoises, contrevenant en habits et bagues à l'édit de la réformation des habits, sept ou huit mois auparavant publié, et les constituèrent prisonnières au Fort-l'Évêque et autres prisons fermées, où elles couchèrent, quelque remontrance et offre de les cautionner et payer les amendes encourues que pussent faire les parents et amis : qui fut une rigueur extraordinaire et excessive, vu que par l'édit il n'y gissait qu'une amende pécuniaire. Mais il y avait en ce fait un tacite commandement et consentement du Roi, qui ferma la bouche aux plaintes qu'on en voulait faire. Les jours ensuivants, les commissaires de Paris donnèrent assignation à plusieurs personnes contrevenant à cet édit, et ce pardevant le lieutenant civil, qui en condamna plusieurs en amendes plus grandes ou moindres, selon la qualité des personnes et de la contravention.

1584

Le 11 février, Monsieur arriva de Château-Thierry, en poste, à Paris, où il se donna du bon temps avec le Roi, son frère, ces trois jours de carnaval. La Reine sa mère le fit loger avec elle en son logis des Filles-Repenties, où se bienveignèrent le Roi et lui, avec bel et moult gracieux accueil et toute démonstration de bienveillance de part et d'autre : pleurèrent, s'entre-embrassant, comme aussi fit la Reine leur mère, qui les fit s'entre-embrasser par trois fois.

Le jour de Carême-prenant venu, ils allèrent de compagnie, suivis de leurs mignons et favoris, par les rues de Paris, à cheval et en masque, déguisés en marchands, prêtres, avocats, et en toute autre sorte d'états, courant à bride avalée, renversant les uns, battant les autres à coups de bâtons et de perches, singulièrement ceux qu'ils rencontraient masqués comme eux, pour ce que le Roi seul voulait avoir, ce jour, privilège d'aller par les rues en masque. Puis, passèrent à la foire Saint-Germain, prorogée jusqu'à ce jour, où ils firent infinies insolences, et toute la nuit jusqu'au lendemain dix heures, coururent par toutes les bonnes compagnies et assemblées qu'ils surent être à Paris.

Le 20 février, l'érection de la Chambre royale et lettres d'icelle pour faire les procès des trésoriers furent publiées et homologuées en la Cour de Paris, et com-

mencèrent les commissaires à faire les procès des trésoriers Habert et Jaupitre.

Le jeudi saint 29 mars, le Roi, sur le soir, fit sa procession des Pénitents, à la mode accoutumée, visitant les églises de Paris toute la nuit. Une autre bande de Pénitents, vêtus de toile bleue calandrée, en la forme des autres, en nombre de septante ou quatre-vingts (la plupart nu-pieds), fit aussi sa procession à part, la même nuit, en pareille cérémonie que les blancs, et avec fort bonne et harmonieuse musique.

Le seizième jour de mai, le duc d'Épernon partit de Paris par mandement et commission du Roi, pour aller en Gascogne trouver le Roi de Navarre, lui porter lettres et créance de la part de Sa Majesté, par lesquelles elle l'admonestait, exhortait et priait, pour ce que la vie du duc d'Alençon, son frère, était déplorée et n'en attendait-on de jour à autre que nouvelles de la mort, de venir à la Cour près d'elle et d'aller à la messe, parce qu'il le voulait faire reconnaître son vrai héritier et successeur de sa couronne, lui donner grade et dignité près de sa personne, tels que méritaient les qualités de beau-frère et légitime successeur de ladite couronne de France, et recevoir de lui tous les honneurs, avantages et bons traitements que telles qualités et la bonne amitié qu'il lui portait pouvaient requérir. Bruit fut qu'il était envoyé avec deux cent mille écus que le Roi lui avait donnés pour son voyage, faire la pratique de quelque grand mariage pour lui, mais enfin fut trouvé que son voyage n'avait autre fin que la dessus dite.

Il s'en alla accompagné de plus de cent gentilshommes, à la plupart desquels le Roi donna cent, deux cents et trois cents écus, pour lui faire bonne et fidèle compagnie et se mettre en bon équipage. Il soupa avec le Roi, au logis de Gondi, aux faubourgs Saint-Germain, d'où il partit, après souper, après avoir perdu deux mille cinq cents écus au passedix, contre ledit Gondi, son hôte.

Et le Roi alla faire pénitence à Vincennes, avec ses confrères Hiéronimites, où il passa les fêtes de Pentecôte.

Le dimanche 19 juin, environ midi, Monsieur, frère du Roi, mourut, au château de Château-Thierry, d'un grand flux de sang, accompagné d'une fièvre lente, qui l'avait petit à petit atténué et rendu tout sec et étique. Il disait que depuis qu'il avait été à Paris voir le Roi son frère, qui fut à Carême-prenant, qu'il n'avait point porté de santé, et que cette vue et la bonne chère qu'on lui avait faite à Paris, lui coûtaient bien cher. Ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et appréhensions.

Le 21 juin, son corps fut amené à Paris et mis à Saint-Magloire, aux faubourgs Saint-Jacques.

Le vingt-quatrième, jour de la Saint-Jean, le Roi, vêtu d'un grand manteau de dix-huit aunes de serge de Florence violette, ayant la queue plus large que longue, portée par huit gentilshommes, partit du Louvre, l'après-dîner, pour aller donner de l'eau bénite sur le corps dudit défunt son frère, gisant audit lieu de Saint-Magloire, aux faubourgs Saint-Jacques.

Le lundi 25 juin, le corps fut apporté à Notre-Dame de Paris.

Le 26, y fut fait son service. Et le 27 fut enterré à grande pompe et royale magnificence, avec toute cire blanche armoriée de l'écu d'Alençon seulement, qui sont les armoiries de France, qui ont un ourlet de gueules tout à l'entour.

Le 21 juillet, vinrent nouvelles à Paris que, le 11 dudit mois, à Delft, ville de Hollande, le prince d'Orange avait été tué d'un coup de pistolet, par un Bourguignon de Dole, nommé Balthazard Gérard, à ce faire aposté sous couleur d'une lettre qu'il lui avait baillée, et cependant qu'il était fort attentif à la lire. C'était un

homme que le prince connaissait, et duquel il ne se défiait aucunement, joint qu'il lui avait été amené par un sieur valet de chambre. Il était vêtu d'un long reistre, et lui tira du pistolet par-dessous le manteau, de si près qu'il le toucha en endroit mortel : et de fait tomba mort.

Son procès lui fut fait; et interrogé, confessa qu'en la ville de Rome, un Jésuite lui en avait donné les premières impressions et exhortements, même de tuer le feu duc d'Alençon, frère du Roi, comme étant les deux ennemis de la religion catholique, apostolique et romaine, lui disant que si Dieu lui faisait la grâce de pouvoir ôter du monde ces deux grands ennemis de l'Église, il commettrait acte très généreux, très méritoire et de perpétuelle mémoire. Et ores qu'au partir de là, il ne pût éviter la mort, si mourrait-il très heureux : car il serait enlevé et porté par les anges, qui l'attendraient, droit en paradis, où il se verrait au plus près de Jésus-Christ et de la Sacrée-Vierge, sa mère. Que, revenu de Rome, résolu à cette entreprise, au mois de mars précédent, il était venu à Château-Thierry, avec les députés des États de Flandres, pour exécuter son dessein contre M. le duc d'Alençon; mais n'en ayant pu trouver la commodité, était passé jusques à Paris, où il avait parlé à l'Ambassadeur d'Espagne, qui l'avait conforté en cette opinion, lui promettant de la part de son maître grandes récompenses, au cas qu'il en pût venir à bout. Retourné en Flandres, ayant perdu toute espérance d'exécuter son dessein sur la personne de Monsieur, y aurait vu et parlé au duc de Parme, qui l'avait conforté en prompte exécution desdits assassinats, avec grandes promesses des biens de ce monde, pareilles à celles du paradis du Jésuite. Et que là-dessus, il se serait acheminé à Delft, où ayant trouvé la commodité, il avait exécuté contre le prince d'Orange son pourpensé meurtre en la manière dessus dite.

Après que son procès lui eût été fait et parfait, lui

fut brûlé le bras droit, duquel il avait fait le coup, jusqu'auprès du coude; puis après avoir été tenaillé par tous les membres de son corps, fut cruellement (comme il le méritait) exécuté à mort, sans qu'aucuns anges apparussent pour son escorte, ni que les *Agnus Dei* et parchemin vierge, dont les Jésuites l'avaient enveloppé, produisissent aucune vertu, ne demeurant à ce misérable qu'une caution de moine pour aller droit en paradis, par le chemin d'un assassinat.

Environ la mi-octobre, il plut du sang au Pont-de-Cé, en Anjou, dont la plupart du peuple ignorant faisait un miracle, encore qu'il soit naturel.

Le 19 octobre, le Roi, de Blois, et les Reines, de Chenonceaux, partirent en grande hâte, pour ce que deux ou trois demoiselles de la Reine se trouvèrent frappées de peste; dont l'une, nommée Montmorin, en mourut. Et se trouvant Ruscellaï à Fontainebleau, au dîner du Roi, et s'étant mû propos de cette peste, et de la peur que le Roi et les Reines en avaient eue et avaient encore, il osa dire au Roi « que Sa Majesté ne devait point craindre cette maladie, pour ce que la Cour était une plus forte peste, sur laquelle l'autre ne pouvait mordre ». Ce que le Roi prit de mauvaise part et ayant regardé ledit Ruscellaï de travers, dit qu'il parlait mal, même en sa présence; et se retira aussitôt Ruscellaï, craignant la colère du Roi, bien marri que telle parole lui était échappée.

Le 30 octobre, le Roi s'en alla au bois de Vincennes passer les fêtes de Toussaint, avec ses confrères Hiéronimites, et la Reine mère, en son logis des Repenties. La Reine régnante demeura à Saint-Léger, attendant que le Roi se résolût de Saint-Germain, ou autre lieu, pour résider jusques à ce que le danger de la peste fût passé. Cependant les filles de la Reine furent envoyées à Meudon passer quelques jours.

Ce jour, le comte de Laval et M. Du Plessis-Mornay

arrivèrent à Paris, pour faire entendre au Roi la résolution de Montauban, avec la déclaration du Roi de Navarre (qui ne contenta guère le Roi), qui était : « qu'il n'était délibéré de changer de religion, pour toutes les monarchies du monde ». Ce qu'ayant entendu, Sa Majesté dit « qu'il se fût bien passé d'en tant dire, et « que telle protestation était contre lui-même; mais qu'il « ne l'entendait pas, et qu'il craignait, quand il le vou« drait entendre, qu'il ne fût trop tard ».

1585

Le cinquième jour de Carême-prenant, le Roi alla par la ville, accompagné d'environ cent chevaux et d'autant d'hommes, vêtus comme lui en pantalons de diverses couleurs, tous bien montés à l'avantage, et au surplus fort mal en ordre, pour princes accompagnant le prince, lesquels, courant par les rues à toute bride, arrachèrent les chapeaux aux hommes, les chaperons aux femmes, et les jetèrent dans les boues; offensèrent chacun, ne donnèrent plaisir à personne; battirent et outragèrent tous ceux qu'ils trouvèrent en leur chemin, pour ce que, le dimanche précédent, le Roi avait fait défense à toutes personnes d'aller par les rues de Paris en masque, durant ces trois jours de carnaval.

En ce temps, se commence à découvrir l'entreprise de la Sainte Ligue, de laquelle ceux de la maison de Guise, joints à ceux de la maison de Lorraine, leurs parents, étaient les chefs, secourus et assistés par le Pape, par le roi d'Espagne et par le duc de Savoie, son gendre. Et courut le bruit, par tout ce royaume, que les ducs de Guise et de Mayenne, son frère, et ceux d'Aumale et d'Elbeuf, faisaient de toutes parts grands amas d'armes et de gens de guerre, tant français qu'étrangers; et fût-on, du commencement, en grand doute à quoi tendait cette grande levée d'armes, croyant les uns que ce fût un secret secours que le Roi, sous main, voulait envoyer

aux pauvres Flamands; les autres disaient que c'était pour aller à Genève et se joindre aux forces de l'Espagnol, du Savoisien et du Pape, qui, avec autres potentats d'Italie, avaient conjuré de l'aller assiéger et ruiner. Autres bruiaient que ceux de Guise, partis mal contents de la Cour, venaient demander au Roi leur raison de ce qu'ils prétendaient leur appartenir, tant au duché de Bretagne qu'aux duché d'Anjou, comtés du Maine, de Touraine et de Provence et autres appartenances de la Couronne de France. Mais, tôt après, fut découvert que leur entreprise tendait à l'exploit et exécution d'une Ligue Sainte, dépiéça par les Guisars tramée et brassée par toute la France, sous prétexte de ce qu'ils se nommaient vrais protecteurs et asserteurs de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, outre ceux qui faisaient profession de la nouvelle opinion ou Religion Prétendue Réformée; puis naguère, par ceux qu'on a surnommés Huguenots, introduite en ce royaume, et y exercée sous la permission du Roi. Ligue Sainte, dis-je, pourpensée et inventée par défunt Charles, Cardinal de Lorraine, voyant la lignée de Valois proche de son période, et l'occasion se présenter, sous ce beau masque et saint prétexte de religion, d'exterminer les premiers de la Maison de Bourbon et les plus proches de la Couronne, pour faire ouverte profession de ladite Religion Prétendue Réformée, et par ce moyen empiéter la couronne de France, qu'ils disaient avoir été ravie à Lothaire, dernier Roi de France de la race de Charlemagne, et à ses enfants, leurs prédécesseurs, par Hugues Capet, qui n'y pouvait prétendre aucun droit que par la violente et injuste usurpation, par le moyen de laquelle il s'en était emparé.

Le Roi, averti de tous ces remuements de divers seigneurs et endroits de son royaume, et même par le duc de Bouillon, qui lui donna avis de la grande levée de gens de guerre que sous main faisait le duc de Guise, pendant qu'il s'amusait à baller et masquer, fit réponse

qu'il ne le croyait ni ne craignait. Toutefois, après y avoir pensé, commença à se tenir sur ses gardes, mais si négligemment, qu'on entra en un fort grand, et de fait apparent, soupçon, qu'entre lui et ceux de Guise il y eût quelque secrète intelligence, qui avec le temps se pourrait découvrir.

Le 21 mars, le duc de Guise, continuant ses desseins, s'empara de la ville de Châlons-sur-Marne et y mit bonne garnison de gens de guerre à sa dévotion, et en faisant comme un rendez-vous de gens de son parti.

Le 29 mars, messire Philippe de Lenoncourt, abbé de Barbeau, et le duc de Retz, maréchal de France, furent, par le commandement du Roi, trouver le Cardinal de Bourbon à Orcamp; et le lendemain, la Reine mère, accompagnée de l'archevêque de Lyon et du sieur de La Chapelle-aux-Ursins, s'achemina en Champagne, vers le duc de Guise, pour entendre de lui les causes de ce remuement : car la bonne dame en était ignorante, comme celle qui conduisait l'œuvre et les mettait trestous en besogne.

Le 30 mars, le Roi ayant découvert une bonne partie des intentions et desseins des Guisars, désirant d'y pourvoir et surtout à la sûreté et conservation de sa bonne ville de Paris, bien averti que la plupart des marchands et du menu peuple de sa ville de Paris tenait le parti de la Ligue et affectionnait les desseins des Guisars, par les Prévôt des Marchands et Echevins de la Ville et leurs Quarteniers et Dizeniers, fit assembler les Dizaines et leur déclarer les Capitaines et Lieutenants par lui élus et nommés en son Conseil, pour la garde et défense de ladite Ville, qui étaient tous de ses Officiers de robe longue et de robe courte, tant qu'il en put découvrir, espérant plus fidèle et assuré service de ces Officiers, qui lui avaient prêté le serment de fidélité et étaient à ses gages, que d'autres simples bourgeois de Paris. De fait, le dernier jour de mars, il fit venir au Louvre tous lesdits Capitaines et Lieutenants par lui

nommés, et après leur avoir fait entendre qu'en ces nouveaux remuements, il y allait du sien et de son État, et du leur par même moyen, les pria de lui être bons et loyaux sujets, et faire bonne garde de leur ville et des portes et avenues d'icelle. Toutefois, qu'à la contrainte de ladite garde, ils respectassent les veuves, les pauvres et les vieilles gens.

En ce même temps, ceux de la Ligue, se sentant blâmés de ce nouveau remuement d'armes et du trouble que par leur ambition (comme on disait) ils remettaient en ce royaume, lequel ne faisait que commencer à prendre haleine de l'ahan des guerres et troubles passés, publièrent un livret, imprimé à Reims, qu'ils nommaient *le Manifeste*, finissant par ces mots : « Donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585, signé Charles de Bourbon », qui est le Cardinal de Bourbon, qui était aussi le premier nommé audit livret, contenant la déclaration des causes pour lesquelles ils avaient été mus à prendre les armes. Le Roi, premier, après eux, publia aussi un autre livre, qu'il titra : *Déclaration de la volonté du Roi, sur les nouveaux troubles de ce royaume*, qu'on disait avoir été dressé par Villeroy, son secrétaire d'État. Et depuis, le Roi de Navarre, ayant découvert que tout le dessein des Lorrains et Guisars ne tendait, sous l'ombre de Ligue sainte et de Religion, qu'à l'exterminer, lui et tous ceux de sa maison, à fin de ravir la Couronne de France et la mettre sur leur tête, après en avoir chassé les légitimes, vrais et naturels héritiers et successeurs, après la mort du Roi, fit faire et publier force Avertissements, Déclarations et Protestations de sa part; et s'anima la plume des mieux écrivants, tant d'un parti que d'autre, de telle façon qu'on n'osait parler d'autre chose, à Paris et en Cour, que de nouveaux libelles, contenant les raisons et défenses, et pareillement les accusations de chaque parti.

Le 18 avril, arriva à Paris le courrier de Rome, por-

tant nouvelles que le Pape Grégoire XIII était mort à Rome, au palais de Saint-Pierre, le 10 de ce mois.

Le 24 avril, fut, à Rome, créé et élu Pape frère Félix Perret, auparavant appelé le Cardinal de Montalto, cordelier, dudit lieu de Montalto, en la Marche d'Ancone. Se fait nommer Sixte V, et couronner le premier jour de mai ensuivant. Son règne commença par le sang et par la penderie, ayant fait pendre et exécuter à mort le comte de Tripoli et quelques autres gentilshommes de la Romagne, desquels il prétendait avoir été offensé, encore que l'Évêque, ministre de l'Église de Dieu, ne doive point porter de couteau, au contraire pardonner, non seulement sept fois, mais septante fois sept fois : et ne se lit point que les vrais successeurs de saint Pierre aient eu prévôt, ni bourreau, pour traîner les pécheurs au supplice.

Le vingtième jour du mois de juin, après plusieurs difficultés et débats, allées et venues, fut arrêté et conclu, à Épernay, l'accord d'entre le Roi et ceux de la maison de Lorraine : par lequel demeurant aux termes de la religion (qu'ils avaient prise, faute de meilleur prétexte), fut arrêtée une seule Religion en France, et l'extermination de la contraire, sans parler d'autre chose. Car d'alléguer la réformation du royaume, comme ils avaient fait du commencement et ont fait depuis, ils eussent eu peur qu'on l'eût voulu commencer par eux-mêmes, comme ayant les titres en leur famille de tout le mal duquel on se peut plaindre en un royaume corrompu. Le pis qui était en tout cela, c'était que le Roi était à pied et la Ligue à cheval, et que le sac de Pénitent qu'il portait n'était à l'épreuve, comme la cuirasse qu'ils portaient sur le dos.

Le jeudi 18 juillet, le Roi alla au Palais faire, en sa présence, publier l'édit, arrêté avec ceux de la maison de Lorraine et de Guise, contenant la révocation de tous

les précédents édits de pacification faits avec les Huguenots, nommément pour ce qui touchait le public exercice de la Religion Prétendue Réformée, dont ils font profession, et la déclaration de sa volonté, qui était qu'en son royaume ne fût, dès lors en avant, fait exercice d'autre religion que de la Catholique, Apostolique et Romaine, aux charges et peines au long déclarées en icelui, qui a été imprimé et publié partout.

On cria *Vive le Roi!* quand Sa Majesté sortit du Palais : dont on fut fort étonné, car il y avait longtemps qu'on n'avait fait tant de faveur au Roi. Mais on découvrit que cette acclamation avait été faite par personnes attitrées et apostées par les Ligueurs, et qu'on avait donné de l'argent à quelques crocheteurs et faquins pour ce faire, et de la dragée à force petits enfants.

En ce mois de juillet, le Pape prit opinion d'envoyer, pour son Nonce en France près du Roi, un sien ami et familier, duquel il se fiait fort, qu'on appelait l'Évêque de Nazareth, et révoquer l'Évêque de Bergame, qui déjà était ici son Nonce, bien vu et bien venu en cette Cour, pour ce que cet évêque de Bergame, mû de la vérité, avait mandé à Rome, que les armes prises par les Guisars tendaient à les emparer de l'État et de la Couronne de France, et non à l'effet de la Ligue Sainte, de laquelle ils se faisaient nommer les chefs, c'est-à-dire à l'extermination de la Religion Prétendue Réformée et de ceux qui en font profession : dont ils ne se servaient que pour couverture de leurs vrais desseins.

Le Roi, averti par Saint-Goas, qui lors était son ambassadeur à Rome, de la venue de cet Évêque de Nazareth et de son turbulent et séditieux esprit, choisi exprès par le Pape, pour venir en France, de plus en plus y brouiller les cartes et augmenter les troubles y commencés, manda au seigneur de Mandelot, gouverneur de la ville de Lyon, qu'il ne le laissât passer plus avant; que le Roi savait déjà bien tout ce qu'il lui veut dire, et qu'il en donnerait réponse et satisfaction au

Saint-Père, sans que ledit Évêque de Nazareth prît la peine d'aller plus outre. De fait, ce nouveau Nonce, après avoir parlé au sieur Mandelot à Lyon, reprit le chemin de Rome. De quoi le Pape, indigné outre mesure, envoya, par un camérier, commander à Saint-Goas, qu'il eût à vider Rome dedans vingt-quatre heures, et du terroir romain dedans quatre jours. A quoi obéissant, le sieur de Saint-Goas, homme de grand cœur et menée, sortit le même jour de la ville de Rome, et se rendit tôt après à Lucques, où il s'accommoda des bains et y fit séjour d'un mois ou six semaines : puis s'en revint trouver le Roi à Paris. On disait que cet Évêque de Nazareth apportait en France une Bulle, impétrée du Pape par ceux de la Ligue, par laquelle il excommuniait tous les Huguenots, leurs fauteurs et adhérents, et tous ceux qui communiqueraient ou converseraient avec eux en manière que ce fût, même défendait de leur bailler feu et eau.

En ce temps (août), le Roi commença de porter un bilboquet à la main, même allant par les rues, et s'en jouait comme font les petits enfants. Et à son imitation, les ducs d'Épernon et de Joyeuse et plusieurs autres courtisans s'en accommodaient, qui étaient en ce suivis des gentilshommes, pages, laquais et jeunes gens de toutes sortes : tant ont de poids et de conséquence (principalement en matière de folies) les actions et déportements des rois, princes et grands seigneurs.

En ce mois d'août, la peste est grande et furieuse à Lyon, Dijon, Bordeaux, Senlis, et en la plupart des bonnes villes de France. A Paris, elle y est toujours, et continue depuis six ans, mais avec moindre mal et furie.

Sur la fin de ce mois, on publia, à Paris, la Bulle d'excommunication contre le Roi de Navarre et prince de Condé, donnée à Rome, à Saint-Marc, par le Pape, le neuvième du présent mois de septembre 1585, par

laquelle ce nouveau Pape, au lieu d'instruction, ne respire en sa Bulle que destruction, changeant sa houlette pastorale en un flambeau effroyable, pour perdre entièrement ceux qu'il doit regagner au troupeau de l'Église, s'ils en sont égarés.

La Cour de Parlement fit remontrances au Roi sur icelle, très graves et très dignes du lieu qu'elle tient et de l'autorité qu'elle a en ce royaume, disant pour conclusion que la Cour avait trouvé et trouvait le style de cette Bulle si nouveau et si éloigné de la modestie des anciens Papes, qu'elle n'y reconnaissait aucunement la voix d'un successeur des Apôtres; et d'autant qu'elle ne trouvait point, par ses registres, ni par toute l'antiquité, que les princes de France eussent jamais été sujets à la justice du Pape, qu'elle ne pouvait délibérer sur icelle que premièrement le Pape ne fît apparoir du droit qu'il prétendait en la translation des royaumes établis et ordonnés de Dieu, avant que le nom de Pape fût au monde. Fut dit par un conseiller, que ladite Bulle était si pernicieuse au bien de toute la chrétienté et à la souveraineté de cette couronne, qu'elle ne méritait autre récompense que celle qu'un de ses prédécesseurs Rois avait fait faire, à la Cour, à une pareille Bulle qu'un prédécesseur de ce Pape lui avait envoyée, à savoir : de la jeter au feu en présence de toute l'église gallicane, et enjoindre au Procureur Général de faire diligente perquisition de ceux qui ont poursuivi l'expédition en Cour de Rome, pour en faire si bonne et brève justice, qu'elle serve d'exemple à toute la postérité.

Le seizième jour d'octobre, fut, en la Cour du Parlement de Paris, publié le second édit par le Roi fait contre les Huguenots, par lequel il leur était enjoint de se réduire à la Religion Catholique ou sortir du royaume, dedans quinze jours après la publication.

Le 18 novembre, le cadran de l'horloge du Palais à

Paris fut achevé, qui est un beau et excellent ouvrage et qui sert à la décoration de la ville, fait par Pilon, sculpteur du Roi, homme singulier en son art.

En ce temps (décembre), beaucoup de la Religion Prét. Réf., pour sauver leurs biens et leurs vies, font abjuration de leur religion, se font catéchiser, retournent à la Messe et ont bien de la peine à contrefaire les bons catholiques. La chancelière de l'Hospital, entre autres, dame d'honneur et de mérite, qui toute sa vie avait fait profession de ladite religion, la quitte et l'abjure, et retourne à la Messe. D'autres y en a de bons tenants, qui tiennent ferme, quittent et abandonnent tout, et suivant l'édit du Roi se retirent, qui çà qui là, non sans grandes peines, dangers et appréhensions. De ceux-là, entre autres, est André Du Cerceau, architecte du Roi, homme excellent et singulier en son art, lequel étant prié et tenté du Roi par de très grandes promesses, au cas qu'il voulût seulement caler la voile et se dire de la religion de Sa Majesté, qui l'aimait et le cacha lui-même longtemps sous sa protection, devisant avec lui privément, et lui disant quelquefois, en riant, qu'il se cachât bien, de peur que la Ligue ne le trouvât, aima mieux enfin quitter et l'amitié du Roi et ses biens, que de retourner à la Messe. Et après avoir laissé là sa maison, qu'il avait nouvellement bâtie, avec grand artifice et plaisir, au commencement du Pré-aux-Clercs, et qui fut toute ruinée sur lui, prit congé de Sa Majesté, la suppliant ne trouver mauvais qu'il demeurât aussi fidèle au service de Dieu qui était son grand maître, comme il avait toujours été au sien, en quoi il persévérerait jusques à la fin de sa vie, sauf son honneur et sa conscience.

Le vingt-huitième jour de décembre, mourut messire Pierre de Ronsard, le premier et le dernier de nos poëtes français, en son prieuré de Saint-Cosme-lez-Tours, en l'an de son âge soixante-deux. Il avait fait avec,

grand nom et grande réputation d'excellent poète, par dessus tous ses prédécesseurs et contemporains, sous les Rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, qui l'avaient aimé et honoré, hormis le dernier, qui ne lui fit jamais grande démonstration de faveur, ni aucun avancement.

1586

Le 10 janvier, le Roi, grandement pressé et importuné par le Clergé de France et par la Ligue, à laquelle s'était joint le Nonce du Pape, de faire publier et recevoir en son royaume les décrets et ordonnances du Concile de Trente, en demanda avis à M. Jacques Faye, son avocat au Parlement de Paris. Lequel, sur ce, lui fit une belle et grave remontrance, lui faisant par icelle entendre le tort qu'il ferait à son État, s'il le faisait publier et recevoir en son royaume, et alléguant plusieurs belles raisons et histoires à ce propos, déduisit si bien son fait, que le Roi, après l'avoir ouï, comme il fit aussi l'Archevêque de Vienne, parlant au contraire pour le Clergé, dit à Messieurs les Ecclésiastiques « qu'ils ne l'en importunassent plus, et qu'il n'en voulait ouïr parler que la guerre encommencée fût finie ». Le Clergé, là-dessus, se divise en deux factions, dont l'une favorise le Roi et l'autre le Pape. Tout va de travers; tant le Papiste que le Huguenot pille, et n'ont les Ecclésiastiques, ni les Nobles, ni le Peuple, à quoi se résoudre. Le Roi donne, comme devant, les bénéfices aux seigneurs et gentilshommes et aux dames, pour en jouir par économat, sans parler au Pape. Et ce contre le serment et promesse qu'il avait faite au Clergé de n'en nommer plus, dès lors en avant, pour la provision d'iceux, autres que personnages bien idoines.

Dans le mois d'août, quasi par toute la France, les pauvres gens des champs, mourant de faim, allaient, par troupes, couper sur les terres les épis de blé à demi mûrs et les manger à l'instant pour assouvir leur faim effrénée : et ce, en dépit des laboureurs et autres auxquels les blés pouvaient appartenir, si d'aventure ils ne se trouvaient les plus forts. Même les menaçaient ces pauvres gens de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permettaient de manger les épis de leur blé.

1587

Le 10 janvier, le Roi assembla au Louvre plusieurs présidents et conseillers de la Cour de Parlement, ses Prévôt des marchands et échevins, avec quelques notables bourgeois de sa bonne ville de Paris, et en la présence des cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise et de Lenoncourt et de plusieurs autres seigneurs de son conseil, tant de robe longue que de robe courte, leur remontra et fit entendre qu'il s'était résolu de faire la guerre à toute outrance à ceux de la nouvelle opinion, tant qu'il en eût le bout, qu'il espérait avoir dans deux ans; avait enjoint à tous ses officiers de se saisir de leurs personnes et faire vendre leurs biens, tant meubles qu'immeubles, pour subvenir aux frais de la guerre qu'il délibérait de leur faire, et en laquelle il se voulait trouver en personne, et y mourir si besoin était. Sur quoi, Sa Majesté ayant fait une petite pause, cette harangue fut reçue avec joie et acclamation d'un chacun, jusques à ce que le Roi se tournant vers son prévôt des marchands et autres de sa bonne ville de Paris étant là, leur demanda pour l'accomplissement de ses promesses une subvention de six cent mille écus, qu'il lui fallait trouver, et qui seraient pris à rente selon la taxe qui en serait faite sur les plus aisés de sa ville de Paris. A quoi ils perdirent la parole, et s'en retournant tout fâchés, dirent qu'ils voyaient bien qu'à la queue gisait le venin.

Le mercredi 21 janvier, furent pendus et étranglés en la place de Grève, à Paris, Carrel procureur en Châtelet, et un nommé Argenton de Prouvins, son pensionnaire, pour avoir forgé de la fausse monnaie en grande quantité, et icelle exposée en plusieurs endroits.

Aux jours gras, le Roi fait mascarades, ballets et festins aux dames, selon sa mode accoutumée, et se donne du plaisir et du bon temps tout son saoul; et persévérant en ses dévotions (que beaucoup appelaient hypocrisie), le premier jour de carême, se renferme aux Capucins, faisant ou feignant y faire pénitence avec ses mignons.

Le 15 mars, se renouvela un bruit à Paris d'une nouvelle entreprise faite sur la ville par les Ligueurs. Et de fait, la Cour s'assembla, le lendemain 16, pour y aviser et donner ordre sur ce qu'on disait la nuit précédente avoir été découvert en divers quartiers de Paris force gens armés, et même en la rue aux Ours et aux faubourgs Saint-Germain-des-Prés. Sur quoi fut arrêté par la Cour qu'on ferait la nuit par la ville bonnes gardes et sentinelles, et de jour exacte garde aux portes : ce qui fut exécuté.

Le dimanche 5 avril, le Roi fit assembler aux Augustins tous les capitaines des dizaines de Paris, et renouveler l'ancienne assemblée qu'ils voulaient auparavant faire les premiers dimanches du mois. Il s'y trouva en personne (comme aussi il le leur avait mandé), et fut à la procession le premier, portant le cierge allumé en la main quand il fut à l'offrande, où il donna vingt écus; assista à la messe en grande dévotion, durant laquelle il marmonna toujours son grand chapelet de têtes de morts, que depuis quelque temps il portait à sa ceinture; ouit la prédication tout du long, et fit en apparence tous actes d'un grand et dévot catholique. Je dis

en apparence, pour ce que le bruit fut qu'au sortir de là, il dit (comme se moquant de toutes ces simagrées) : « Voilà le fouet de mes Ligueux », montrant son grand chapelet.

Le jeudi 23 avril, le Roi averti qu'à la suscitation de ceux de la Ligue on murmurait fort à Paris de ce que, suivant sa promesse, on ne procédait point à la vente des biens des huguenots, et que les prédicateurs en leurs chaires lui en donnaient des coups de bec, comme s'il eût favorisé sous main l'Hérétique, et que là-dessus le crocheteur de Paris le traînait par la fange de ses infâmes médisances et bouffonneries, fit publier en sa Cour de Parlement l'édit de confiscation et vente des biens des huguenots et de tous ceux qui sous main leur adhéraient et favorisaient, avec injonction, toutes autres affaires laissées, d'y vaquer diligemment et extraordinairement.

En ce mois d'avril, le blé aux halles de Paris fut vendu vingt-deux francs le septier. Aux environs, il gelait quasi tous les jours. et de toutes parts y affluaient pauvres mendiants innombrables.

Le 3 mai, au Louvre, au dîner du Roi, y eut prise entre le comte de Saint-Pol, second fils de la maison de Longueville, et le duc de Nemours, sur ce que chacun d'eux prétendait être préférable à l'autre pour bailler la serviette au Roi, quand il l'avait; et montait leur débat en hautesse de paroles et grande querelle, quand le Roi craignant pis, les accorda sur-le-champ, leur défendant très expressément de passer outre, et commandant que dès lors en avant un des gentilshommes servant lui baillât la serviette et non autre.

Le mercredi 3 juin, le blé se vendait aux halles de Paris trente francs le septier. et aux autres villes circonvoisines trente-cinq, quarante et quarante-cinq livres, tellement que de la grande multitude des pauvres mendiants, qu'on voyait par les rues de Paris, on

fut contraint d'en envoyer deux mille en l'hôpital de Grenelle, vers Vaugirard, pour y être logés et nourris par le Roi, qui leur faisait distribuer tous les jours à chacun cinq sols; mais pour ce que se dérobant de là, ils ne laissaient encore à venir mendier par la ville, on les remit en l'état auquel ils étaient auparavant.

Le jeudi 9 juillet, fut ôté du cimetière Saint-Severin, un tableau que les politiques appelaient le Tableau de madame de Montpensier, pour ce qu'à sa requête et de son invention (comme l'on disait) il y avait été mis par M. Jean Prévost, curé dudit Saint-Severin, le jour de Saint-Jean précédent, de l'avis et commun consentement de ceux de la Ligue, et principalement de quelques marmitons et soupiers de la Sorbonne, braves conseillers d'État, qui ont toute leur vie été enfermés dans un collège à pédantiser, et manger les pauvres novices de la théologie; entre lesquels on nommait Rose (*évêque de Senlis*), Boucher (*curé de Saint-Jacques-la-Boucherie*), Peltier, Hammilton, Ecossais (*curé de Saint-Come*), Cueilly (*curé de Saint-Germain l'Auxerrois*) et tout plein d'autres. En ce tableau étaient peintes au vif et représentées plusieurs cruelles et étranges inhumanités exercées par la Reine d'Angleterre, contre les bons et zélés catholiques, apostoliques et romains; et avait été mis là exprès, pour animer toujours de plus en plus le peuple à la guerre contre les huguenots et hérétiques, adhérents et fauteurs d'iceux, et même contre le Roi, que le peuple (instruit par les prédicateurs) disait favoriser sous main les huguenots. De fait, allait ce sot peuple de Paris voir tous les jours ce beau tableau, lequel voyant, il s'émouvait, criant qu'il fallait exterminer tous ces méchants politiques et huguenots. De quoi le Roi, averti, manda à ceux de sa Cour de Parlement qu'ils eussent à le faire ôter; mais le plus secrètement et modestement qu'ils pourraient, crainte d'émotion. Ce que la Cour ordonna être fait de nuit, et en fut baillée la

charge à maître Hierome Anroux, conseiller en ladite Cour, et lors marguillier de l'église Saint-Severin.

Cette saison était peu fournie de bons religieux et la ville de Paris, qui a toujours été la pépinière des doctes théologiens et bons docteurs, en était tellement dépourvue, qu'ôtez-en sept ou huit au plus, tout le reste n'était que des maîtres ès arts crottés, lesquels stipendiés de la Ligue, pour abuser de la simplicité et ignorance du peuple, le précipitaient en l'abîme de rébellion, ne leur prêchant pas la parole de Dieu, mais je ne sais quelles bigotes et hypocrites dévotions, pour servir Dieu seulement de mine et par forme d'acquit, suivant l'instruction et catéchisme de la Ligue, qui a plus formé d'âmes athées que de catholiques; et, au lieu de la religion, a planté la superstition et la rébellion, qui irritent le très saint nom de Dieu.

Le dimanche 9 août, tous les prédicateurs de Paris, en leurs sermons, exhortèrent le peuple à prier Dieu instamment et dévotement pour les ducs de Guise et de Joyeuse, à ce qu'il plût à sa bonté et miséricorde les assister en cette tant juste et louable guerre par eux entreprise contre ce faux et cauteleux Renard (ainsi appelaient-ils le roi de Navarre), ne recommandèrent la personne du Roi que bien froidement et comme en passant, et dirent qu'ils leur recommandaient par-dessus les autres ces deux grands ducs, piliers de la foi catholique, pour ce qu'ils savaient très bien de quel pied ils marchaient en cette affaire, et que la Sainte-Union avait peu de fidèles serviteurs.

Le dimanche 30 août, le festin de la noce du duc d'Epernon et de la comtesse de Candales fut fait très magnifique, en l'hôtel neuf de Montmorency, près Saint-Avoie, où le Roi, les Reines, les princesses, les dames de la Cour et de la ville, en grand nombre, pompe et magnificence, assistèrent, et y balla le Roi en grande allégresse, portant néanmoins son chapelet de

têtes de morts, tant que le bal dura, pendu à sa ceinture. Le Roi donna ce jour, à la mariée, un collier de cent perles, estimé à cent mille écus.

Le samedi 12 septembre, le Roi partit de Paris pour aller dresser son camp à Gien-sur-Loire, après avoir pris congé de toutes ses cours et des prévôt des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris, et leur avoir affectueusement recommandé le repos et conservation d'icelle sous son obéissance, et de celle de la Reine sa mère, pendant le séjour de son voyage; ordonna aussi que le Chancelier et son Conseil d'État demeureraient à Paris, près la Reine sa mère, pour, durant son absence, donner ordre aux affaires. Et le lendemain, qui était le dimanche, fut faite à Paris une solennelle procession, afin de prier Dieu pour la prospérité du voyage de Sa Majesté.

Le mardi 20 octobre, advint le combat et cruelle rencontre du Roi de Navarre et du duc de Joyeuse à Coutras, qu'on a depuis appelée la journée de Coutras, en laquelle l'armée dudit duc de Joyeuse fut entièrement rompue et défaite, lui et le petit Saint-Sauveur, son frère, tués; la victoire poursuivie trois grandes lieues par le roi de Navarre; les grâces de la victoire rendues sur le champ même de la bataille, en laquelle mourut un si grand nombre de noblesse, que lorsque les nouvelles en vinrent à la Cour, la Reine mère dit tout haut « qu'en toutes les batailles et rencontres advenues en France depuis vingt-cinq ans, il n'était mort autant de gentilshommes français qu'en cette malheureuse journée ». Le Roi regretta la noblesse, peu le chef, pour avoir reconnu qu'il était de la Ligue, c'est-à-dire mauvais serviteur. La Reine régnante (comme bon sang ne peut mentir) le pleura fort et à bon escient; la Reine mère pour la forme, selon sa coutume; le cardinal de Bourbon, comme un veau; lequel poussé d'un vrai zèle catho-

lique, *id est* ligueur, en ayant reçu les nouvelles, dit qu'il eût voulu que le roi de Navarre, son neveu, eût été en sa place, et qu'il n'y eût eu tant de perte de lui que du dit duc de Joyeuse. Ce qu'ayant été rapporté au Roi, il dit que cette parole était digne de ce qu'il était.

Le mardi 24 novembre, le duc de Guise, qui avec si peu de forces qu'il avait, toujours talonnait les reîtres et lansquenets, quelque part qu'ils allassent, et leur donnait toujours quelque bourrade, fit entrer par le château du bourg d'Auneau (par la pratique, à ce qu'on dit, du capitaine qui y commandait et était à sa dévotion), le capitaine Saint-Pol, avec deux ou trois arquebusiers, des plus lestes de toutes ses troupes ; lequel les surprit en désordre, délogeant dudit lieu, et en tua un grand nombre, prit leurs chefs prisonniers et en remporta grand butin. De cette défaite, qui fut signalée, et dont fut à Paris et par tout le royaume fait grand compte et grande joie, tout l'honneur en fut donné au duc de Guise (comme à la vérité il en méritait une bonne part de la gloire). De quoi le Roi, toutefois, fut fort mal content, et encore plus d'entendre qu'il n'y avait prédicateur à Paris, qui ne criât en chaire, que Saül en avait tué mille et David dix mille : qui était à dire, que les amis de Marcus Crassus ne pouvaient souffrir que César fût aimé du peuple. Aussi la victoire d'Auneau fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, qui aimait mieux la marmite que le clocher, la braverie de la noblesse guisarde ; et la jalousie du Roi, qui reconnut bien qu'on ne donnait ce laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien ; en ce véritablement misérable, qu'il fallait qu'un grand roi comme lui fût jaloux de son vassal.

1588

Le 12 février, le Roi, à la requête de quelques dames, prolongea la foire Saint-Germain de six jours et y alla tous les jours, voyant et souffrant faire par ses mignons et courtisans, en sa présence, infinies vilenies et insolences, à l'endroit des femmes et des filles qui s'y rencontraient; va tous les jours voir les compagnies de damoiselles, qu'il fait assembler par tous les quartiers de Paris, et toutes les nuits rôde de lieu en autre voir danser, deviser et rire, et aux maisons privées et amies fait dresser des collations somptueuses, lesquelles il paie, pour se donner du plaisir et passetemps. Fait aussi mascarades et ballets, tout ainsi qu'en la plus profonde paix du monde, et comme s'il n'y eût plus eu de guerre ni de Ligue en France.

Le mercredi 9 mars, arrivèrent à Paris les nouvelles au Roi de la mort de messire Henri de Bourbon, prince de Condé, décédé en la ville de Saint-Jean-d'Angely, le samedi 5 de ce mois et second jour de sa maladie, ayant été empoisonné, selon le bruit commun, par un page, à la suscitation de la damoiselle de la Tremouille, sa femme, laquelle fut tôt après sa mort constituée prisonnière. Le page se sauva des premiers, et fut défait en effigie, condamné par contumace, et un nommé Brillant, domestique dudit prince, en personne ayant été tiré à quatre chevaux, en la place publique dudit

Saint-Jean-d'Angely, et tout plein d'autres emprisonnés, auxquels on commença à faire le procès criminel.

Ce prince fut regretté de tous les bons Français, mais principalement de ceux de la religion, qui perdirent en lui un grand appui, et le meilleur chef qu'ils eussent; comme au contraire les Ligueurs et les Lorrains en firent feux de joie, pour avoir perdu le plus grand ennemi, et le plus mauvais qu'ils eussent jamais su avoir; car il était toujours le premier aux coups et le dernier à la retraite, et qui ne disait jamais : « Va là », mais qui y allait lui-même comme César. Au reste, prince entier en sa religion; homme de bien en icelle (selon le témoignage même de ses plus grands ennemis), qui craignait Dieu et haïssait le vice (chose rare en un prince), ayant un cœur vraiment royal et héroïque, jaloux extrêmement de la gloire et de l'honneur, et un peu trop de celui de sa femme : qui enfin lui coûta la vie.

Au commencement du mois d'avril, un marchand de Paris, qui par quelque accident était devenu troublé de son esprit, jeune homme et gaillard, nommé Fœillet, et qui quelquefois allait au château, où le Roi et les plus grands prenaient plaisir de l'ouïr, pour ce qu'il était libre en paroles, et n'épargnait personne depuis qu'il avait la tête un peu échauffée, dit au Roi, en la présence du duc d'Épernon, du chancelier de Cheverni et de plusieurs autres du conseil, que d'Épernon, le Chancelier, Chenailles, d'O, Marcel Videville et la plupart de ceux qui avaient son oreille, n'étaient que des voleurs et des larrons, et qu'ils étaient cause de la ruine de son pauvre peuple et de son État, pour ce que tous les jours ils faisaient faire impôt de nouvelles daces, au profit desquelles ils participaient, étant associés à tous les partis qui faisaient bailler à qui bon leur semblait, et que c'étaient vraies sangsues et coupe-gorges du peuple, qu'il fallait tous pendre. Auxquels propos de

ce pauvre fol, le Roi ne prit point de plaisir, mais en fut tout courroucé, disant que c'étaient des fruits des séditieux prédicateurs de Paris. De fait, le fit le Roi prendre à l'heure même et mener prisonnier au For-l'Évêque, où on le fouetta cruellement. Et pour ce que, cependant qu'on le fouettait, il dit encore d'autres plus aigres paroles, il fut envoyé à la Bastille, en lieu où il eut tout le loisir d'apaiser sa colère et frénésie : ce qui fut trouvé fort mauvais de tout le peuple, qui en criait tout haut, et disait que les fols disaient ordinairement la vérité que les sages n'eussent osé dire. Et n'y avait fils de bonne mère qui ne plaignît la fortune du pauvre Fœillet et ne priât Dieu pour lui.

Le lundi 12 mai, le Roi, dès le grand matin, fit à Petit-Pont, depuis le carrefour Saint-Severin jusqu'au-devant de l'Hôtel-Dieu, ranger une compagnie de Suisses, et une compagnie de soldats français de sa garde; sur le pont Saint-Michel, une compagnie de soldats Français; au Marché-Neuf, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; en la place de Grève, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; dedans le cimetière des Innocents, quatre compagnies de Suisses et deux compagnies de Français. Et autour du château du Louvre, les autres compagnies de Suisses, restant des quatre mille, et les autres compagnies françaises. Le Roi tâchait, par ce moyen, d'exécuter ce qu'il avait dès pieça résolu avec son Conseil, c'est à savoir de se saisir de quelque nombre de bourgeois de Paris, de la Ligue, des plus apparents, et de quelques partisans du duc de Guise, faisant la faction comme chef de part, contre lui et contre son État, et qui avaient signé la conjuration qu'il disait savoir au vrai avoir été arrêtée entre les Parisiens et ceux de Guise, pour se saisir de sa personne et le déposséder de sa couronne, et faire mourir tous tels remuants et rebelles par les mains des bourreaux, pour servir d'exemple aux autres Ligueurs adhérant au parti du

duc de Guise, qui à la bonne foi l'avaient suivi, ayant été trompés sous le masque de la religion qu'il avait pris pour prétexte et couverture de ses damnables et ambitieux desseins.

Telle était l'intention du Roi; laquelle, le président Séguier sans y penser (assez imprudemment pour un grand courtisan qu'il est), découvrit ce matin à un Ligueur, qui lui demandait que ce pouvait être que tout ce grand remuement; car il lui dit qu'il était raisonnable que chacun fût le maître en sa maison, et que le Roi se ferait reconnaître ce jour à Paris ce qu'il était, mettant ses bons serviteurs en liberté, par la justice et châtiment qu'il ferait faire des mutins et perturbateurs. Lequel dessein du Roi, toutefois, ne réussit à la fin par lui prétendue; car le peuple, voyant ainsi toutes ces forces disposées par la ville, commença à s'émouvoir, et craindre quelque chose de pis, et à murmurer qu'on n'avait jamais vu ni ouïr à Paris qu'on y eût mis une garnison étrangère.

Sur ce, incontinent, chacun prend les armes, sort en garde par les rues et cantons, en moins de rien tend les chaînes et fait barricades aux coins des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université les livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes, les présidents et les conseillers mêmes mettent la main aux hallebardes; on n'ouït que cris épouvantables, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. Et comme le secret, l'amour et le vin, ne valent rien quand ils sont éventés, ainsi le duc de Guise, ayant découvert de ce côté-là le secret du Roi (comme pareillement le Roi avait découvert le sien), craignant d'être prévenu, envoie sous main plusieurs gentilshommes de ses partisans qu'il fait disposer de son ordonnance en chaque canton, pour encourager ce peuple assez mutin mais couard, et enseigner aux escadres et dizaines le moyen de se bien barricader et défendre : car encore que l'arche-

vêque de Lyon eût assuré le duc de Guise, de la part du Roi, que le département des gens de guerre par les quartiers de Paris n'étaient contre lui, si ne s'en veut-il fier qu'à son épée.

Au contraire le Roi, qui jusques au midi dudit jour était le plus fort, ayant moyen de rompre les intelligences et barricades du Guisard et de ses Parisiens, remet la sienne au fourreau, avec défense à tous les siens de tirer leurs épées seulement à moitié, sur peine de la vie; espérant que la temporisation, douceur et belles paroles, accoiseraient la fureur des mutins, et désarmeraient peu à peu ce sot peuple, lequel tout au rebours, l'après-dînée venue, s'étant armé, assemblé et barricadé plus que devant et se sentant fort, commença à regarder de travers les Suisses et soldats français étant par les rues; et à les braver de contenance et de paroles, les menaçant, si bientôt ils ne se retiraient, de les mettre tous en pièces.

De quoi le Roi averti envoya le seigneur d'O, le capitaine Alphonse [Corse dit d'Ornano], les maréchaux de Biron et d'Aumont, Crillon et plusieurs autres des siens, pour retirer toutes ces compagnies, tant étrangères que françaises, le plus doucement qu'ils pourraient, vers lui, du côté du Louvre, et empêcher que ce peuple mutin ne les offensât. Mais ils n'y purent sitôt venir que déjà l'émeute ne fût commencée vers Petit-Pont, et le Marché-Neuf, et qu'on n'eût déjà blessé quelques-unes des compagnies des Suisses qui y étaient. Lesquels lesdits seigneurs d'O et Corse retirèrent, les reconduisant par-dessus le pont Notre-Dame, et priant le peuple de les laisser aller sans les offenser. Si ne peuvent-ils tant faire, ni ces pauvres Suisses, jetant les armes bas et criant : Bonne France! et à mains jointes : *Miséricorde!* que ce peuple furieux, depuis le Petit-Pont, jusques au pont Notre-Dame, n'en tuât tout plein tant de coups d'arquebuses, qu'autres coups de main, et de grès et pierres que les femmes et enfants jetaient par

les fenêtres. Les autres s'étant rendus criant : *Vive Guise!* furent désarmés par M. de Brissac, et logés en une boucherie au Marché-Neuf, et les morts enterrés en une fosse qui fut faite au milieu du parvis Notre-Dame. Le reste des gardes du Roi passa ledit pont à grande peine, et furent lesdits seigneurs d'O et Corse qui les ramenaient, en grand danger de leurs vies et personnes, confessant qu'ils n'avaient jamais eu tant de peur qu'à cette heure-là.

Ceux de Grève et des Innocents, menacés d'être taillés en pièces aussi bien que les autres, furent sauvés, avec ces pauvres Suisses prisonniers, par le duc de Guise, lequel, à l'instante prière et requête du Roi, qui lui envoya le maréchal de Biron, exprès pour cet effet, les alla prendre et conduire lui-même en lieu de sûreté. Sans lui, ils étaient tous morts et n'en fût réchappée la queue d'un, comme depuis ils ont reconnu et avoué ne tenir que de ce seigneur, qui pria le peuple de les lui donner; ce qu'il fit tout aussitôt, étant la fureur de cette sotte populace accoisée au simple son de la voix de Guise, tant elle était empoisonnée et assottée de son amour. Il n'était sorti, tout ce jour, de son logis, et avait toujours été aux fenêtres de son hôtel de Guise, avec un pourpoint blanc découpé et un grand chapeau, jusques à quatre heures du soir de ce jour, qu'il en sortit pour faire ce bon service au Roi.

En sortant, furent ouïs quelques faquins, ramassés là pour le voir passer, qui crièrent tout haut : *Il ne faut plus lanterner; il faut mener Monsieur à Reims!* Passant par les rues, c'était à qui crierait le plus haut : *Vive Guise!* Ce qu'il voulait faire paraître avoir à déplaisir, tellement que, baissant son grand chapeau (on ne sait s'il riait dessous), leur dit par plusieurs fois : « Mes amis, c'est assez; Messieurs, c'est trop; criez : Vive le Roi! » Les autres compagnies françaises de la garde du Roi se retirèrent vers le Louvre, sans être autrement offensées, fors deux ou trois, qui furent si téméraires

que de vouloir braver les bourgeois du carrefour Saint-Séverin, qui étaient animés et assistés par le comte de Brissac, qui avait dès le matin gagné le côté de l'Université, fait armer les écoliers, et fait faire les premières barricades vers la rue Saint-Jacques et le quartier de la place Maubert, où un avocat de la Cour, nommé La Rivière, se montra tant ardent et actif par-dessus tous les autres à barricader et animer le peuple à l'encontre du Roi, qu'il lui échappa, en reniant Dieu, de dire ces vilains mots : « Courage, Messieurs, c'est trop patienter; allons prendre et barricader ce bougre de Roi dans son Louvre ».

Le chevalier d'Aumale vint, sur le soir, retirer M. d'O de la presse où il était, et le ramena, avec le seigneur Corse, jusques au Louvre en assurance. Laquelle escorte servit bien audit d'O, qui était mortellement haï et mal voulu du peuple, qui avait opinion que, par son conseil, et celui de Villequier, son beau-père, le Roi avait fait faire cette belle disposition de troupes armées par la ville; comme aussi ç'avait été lui qui, le matin, les y était venu poser et disposer avec Crillon, auquel on n'en voulait pas moins, pour avoir été si insolent et vilain en paroles, que de menacer les bourgeois de Paris, cette nuit-là, du déshonneur de leurs femmes, et ce en termes injurieux, sales, et impudiques tout outre.

Toute cette nuit le peuple fut en alarme, et par deux fois en ladite nuit vint le comte de Brissac l'animer et encourager de poursuivre sa pointe, lui tenant le secours des écoliers, qu'il avait fait armer, prêt au carrefour Saint-Severin, pour le faire marcher quand besoin serait. Et pour ce que, le jeudi des barricades, toutes les portes de Paris avaient été tenues fermées, fors la porte Saint-Honoré, qui seule avait été ouverte, le lendemain, qui était le vendredi 13 mai, les portes Saint-Jacques, Saint-Marceau, la porte de Bussi et celle de Saint-Antoine furent ouvertes, et gardées par les bourgeois de la

Ligue, qui n'y voulurent souffrir les gardes des Suisses et soldats français, que le Roi y voulait envoyer : si bien qu'à ce pauvre Roi ne demeura que la fausse porte du Louvre, par laquelle il se put sauver (comme il fit), la nécessité le pressant. Or voyant les Prévôt des marchands et échevins que ce peuple armé et mutiné, qui toute la nuit était demeuré tumultuant, les armes au poing, et bravant sur le pavé, continuait encore ce jour, et menaçait de faire pis, soutenu sous main par le duc de Guise et ses partisans, qui se renforçaient d'heure à autre et entraient à la file dans la ville, allèrent au Louvre, accompagnés de quelques capitaines de la ville, parler au Roi, et lui remontrer que s'il ne donnait prompt ordre d'apaiser ce tumulte, sa ville de Paris s'en allait perdue. A quoi le Roi (rassurant un peu sa contenance, qu'il portait fort triste), leur dit qu'il ferait tout ce qu'on voudrait, mais qu'il voulait que le peuple levât les barricades et posât les armes, les assurant en foi et parole de Roi, qu'il ferait retirer ses forces à sept lieues de Paris, voire à dix, si ce n'était assez, et contremanderait les autres qu'il avait mandées venir à lui.

Sur quoi auraient répliqué à Sa Majesté ledit Prévôt et capitaines, que l'affaire pressait, et qu'il eût été bon que Sa Majesté, pour raccoiser un peu la fureur du peuple, les eût fait sortir à l'heure même sans plus tarder, et qu'il n'avait autre moyen pour leur faire quitter leurs armes et leurs barricades, car si on attendait davantage, ils avaient peur qu'on y vînt trop tard. Sur quoi le Roi leur dit qu'il y allait donner ordre incontinent, et qu'ils regardassent de leur part d'apaiser le peuple.

Sur ces entrefaites, le seigneur de Méru, que le Roi avait envoyé hâter, se vint présenter avec sa compagnie d'hommes d'armes à la porte Saint-Honoré; mais les bourgeois qui étaient en garde ne le voulurent pas laisser entrer. Aussi, lui manda le Roi qu'il se retirât, craignant qu'on ne courût à lui et à ses gens, comme

on était prêt à ce faire. Le tumulte se renforçant, la Reine mère, laquelle tout du long de son dîner n'avait fait que pleurer, prend le chemin vers l'hôtel de Guise, pour tâcher de pacifier cette émotion, laquelle était telle qu'à peine put-elle passer jusque-là par les rues, si dru semées et retranchées de barricades, desquelles ceux qui les gardaient, ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaire. Enfin, y étant arrivée, elle parle au duc de Guise, le prie d'éteindre tant de feux allumés, venir trouver le Roi, duquel il aurait autant de contentement qu'il en pourrait espérer, et lui faire paraître en une si urgente occasion, qu'il avait plus de volonté à servir qu'à dissiper sa couronne.

A quoi le duc de Guise, faisant le froid, répond qu'il en était bien marri, mais qu'il n'en pouvait mais, que c'est un peuple, et que ce sont des taureaux échauffés qu'il est malaisé de retenir. Quant à aller trouver le Roi, dit que le Louvre lui est étrangement suspect, que ce serait une grande faiblesse d'esprit en lui d'y aller, les choses étant en l'état qu'il les déplorait, et se jeter faible et en pourpoint à la merci de ses ennemis.

Lors la Reine, remarquant de l'opiniâtreté en la résolution et au dessein du duc de Guise, en donna avis au Roi par Pinart, lequel voyant le peuple continuer en ses armes et en sa furie, et icelle croître et augmenter d'heure en heure, l'Hôtel de la Ville et l'Arsenal pris et occupés par le duc de Guise et les Parisiens ses partisans, qui s'étaient approchés des portes du Louvre et commençaient à se barricader contre icelles (entre les autres, un coquin de tavernier nommé Perrichon, qui depuis fut pendu à Paris par ses compagnons); averti d'ailleurs qu'en l'Université le comte de Brissac et les prédicateurs qui marchaient en tête comme colonels des mutins, et ne tenaient autre langage sinon qu'il fallait aller quérir frère Henri dans son Louvre, avaient fait armer sept ou huit cents écoliers, et trois ou quatre

cents moines de tous les couvents, prêts à marcher vers le Louvre, à la faveur du peuple, furieusement animé contre le Roi; et ceux qui étaient près de lui, sur les cinq heures du soir, ayant reçu avis par un de ses serviteurs, qui, déguisé, se coula dans le Louvre, qu'il eût à sortir plutôt tout seul, ou qu'il était perdu, sortit du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries. Il n'était encore sorti la porte qu'un bourgeois de Paris, qui, le jour de devant, avait sauvé le maréchal de Biron, l'avertit de sortir en diligence, pour ce que le duc de Guise était après pour l'aller prendre avec douze cents hommes, dont le capitaine Boursier, capitaine de la rue Saint-Denis, en était, qui avait usé de ce langage : « Il ne faut plus attendre, allons quérir le sire Henri dans son Louvre ». Étant arrivé aux Tuileries, où était son écurie, il monta à cheval, avec ceux de sa suite, qui eurent le moyen d'y monter; ceux qui n'en avaient pas, ou demeurèrent, ou allèrent à pied. Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le Roi, je ne vais pas voir ma maîtresse, nous avons un plus long chemin à faire. » Étant à cheval, se retourna devers la ville, et jeta sur elle sa malédiction, lui reprochant sa perfidie et ingratitude contre tant de biens qu'elle avait reçus de sa main, et jura qu'il ne rentrerait que par la brèche. Il prit le chemin de Saint-Cloud, accompagné du duc de Montpensier, du maréchal de Biron, du sieur d'O, du Chancelier, des seigneurs de Villeroy et Brulard, secrétaires d'État, du sieur de Bélièvre, du cardinal de Lenoncourt, de maître Jacques Faye, son avocat au parlement, et de plusieurs autres, avec ses quatre mille Suisses et soldats français, de sa garde, qui quittèrent le logis à ces nouveaux rois, et l'escortèrent jusqu'à Saint-Cloud, et de là le suivirent plus lentement, car il alla passer à Trapes, de là faire collation et coucher tout botté à Rambouillet, et le lendemain dîner à

Chartres, où il fut bien reçu par les habitants, et y séjourna jusqu'au dernier jour de mai.

En ces jours, fut perpétré un acte barbare et étrange à l'endroit d'un nommé Mercier pédagogue, lequel ayant été pris à neuf heures du soir, en sa maison près Saint-André-des-Arcs à Paris, par deux coquins, l'un potier d'étain, nommé Poccart, et l'autre Pierre de La Rue, tailleur, demeurant au coin du pont Saint-Michel, fut poignardé par eux et jeté en la rivière, sans autre forme ni figure de procès. Le prétexte de ces deux ligueurs et plus zélés larrons de la ville était l'hérésie, de laquelle ils disaient que ce bon homme faisait profession, encore que deux jours devant il eût fait ses Pâques dans l'église Saint-André-des-Arcs sa paroisse, et reçu la communion de la main propre du curé. Ce que madame la présidente Séguier, qui était près de lui à la communion, ayant remontré audit curé, il lui répondit qu'il se souvenait fort bien qu'il l'avait lui-même administré et qu'il était tout auprès d'elle à la table; mais que pour cela il ne laissait pas d'être huguenot, ainsi qu'on disait : tellement, qu'il les avait faites comme hypocrite et non pas comme catholique. Et n'en put avoir autre raison, ni tous ceux qui s'en mêlèrent, même sa pauvre femme, quand elle en cuida demander justice : on ne lui fit autre réponse sinon que son mari était un chien de ministre, et que si elle en parlait davantage, on la jetterait dans un sac en l'eau.

Le vendredi 29 juillet, le Prévôt des marchands, accompagné de Compans et Cotteblanche, échevins, du capitaine Bussy le Clerc et autres, allèrent trouver le Roi à Chartres, par le conseil de la Reine mère, pour lui offrir leur service, recevoir ses commandements, et le supplier au surplus très humblement de vouloir venir en sa bonne ville de Paris.

Et le lendemain, qui était le samedi 30 du mois, la Reine mère, le duc de Guise, accompagné de quatre-

vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde, vêtus de casaques de velours cramoisi, bordées et enrichies de passements d'or, l'archevêque de Lyon, bien en ordre, et plusieurs autres seigneurs, partirent de Paris pour aller trouver le Roi à Chartres, où ils arrivèrent le lundi 1er jour d'août, et y furent bien vus et recueillis du Roi, comme aussi furent les Prévôt des marchands et échevins qui en revinrent bien contents.

Le vendredi 26 août, furent publiées en la Cour de Parlement à Paris les lettres patentes du Roi, expédiées à Chartres le 4 août, par lesquelles il déclarait le duc de Guise, son cher et amé cousin son lieutenant général en toutes ses armées et entreprises de guerre, avec éloge magnifique et approbation de sa vertu, générosité, fidélité et suffisance, et par ainsi lui donne, sans le nom et titre, la vraie charge et office de connétable; bref, il lui donne un rayon de sa splendeur, un bras de sa puissance, et une image vive de Sa Majesté.

Au cardinal de Bourbon, par autres lettres patentes, il lui donne autorité et faculté, comme au premier et plus proche parent de son sang, de faire un maître de chacun métier en chacune des villes de son royaume, et mêmes privilèges à ses officiers qu'ont ceux de la maison du Roi. Et par là ratifie le premier et principal article de ceux de la Ligue, et le plus pressé et débattu par les Guisars, qui était d'exclure le roi de Navarre de la couronne, et vide cette grande question de l'oncle au neveu, sur laquelle on a tant écrit et disputé de bec et d'ongles, pour troubler l'ancien ordre de la succession, la Ligue nous présentant en icelle la statue du cardinal de Bourbon pour élever celle d'un étranger, donnant à un roi âgé de trente-six ans, un successeur qui a passé le climatérique de soixante-trois.

Bref, le Roi fait tout ce qu'il peut pour la Ligue, déployant ses largesses et faveurs sur les principaux

chefs d'icelle, non qu'il les en jugeât dignes et qu'il ne connût fort bien leurs fins et prétentions, mais à dessein (comme a bien paru depuis), pour par là en regagner les uns à son parti et se défaire des autres.

Le dimanche 16 octobre, le Roi, à Blois, ouvrit la première séance des États, et y fit sa proposition. Après lui parla le sieur de Montholon, garde des Sceaux, à la louange du Roi et recommandation de la bonne intention qu'il avait de réformer les abus qu'il voyait être en tous états, et soi-même, et au soulagement de ses sujets.

En ce mois (novembre), les nouvelles de la prise du marquisat de Saluces agrandit fort la plaie des barricades de Paris et aigrit merveilleusement le Roi contre le duc de Guise, sachant bien que son ambition (quelque excuse et couleur qu'il lui donnât), avait donné l'esprit et le mouvement à cette entreprise, et que cette invasion était de son intelligence, faisant par un petit princerot ôter, de bravade, à un Roi de France, le pied qu'il lui restait en Italie; chose malaisée à digérer à un cœur royal, lequel s'irritant contre cette tyrannie et la dissimulant le moins mal qu'il pouvait, lui fit dès lors prendre la résolution de se défaire dudit duc de Guise et de la domination de tous ces maires du Palais, qui le voulaient dépouiller avant qu'il fût près de s'aller coucher.

Le dimanche 4 décembre, le Roi donna congé aux seigneurs d'O, Miron-Chenailles et l'autre Miron, son premier médecin, se disant fort importuné de ce faire par les députés des États, c'est-à-dire par le duc de Guise, qui les connaissait pour être plus au Roi qu'à lui. Enfin, toutefois, par une soumission que fit le sieur d'O à M. de Guise, jurant de lui être de là en avant bon et fidèle serviteur, il demeura auprès du Roi en la

cour, au même grade qu'auparavant il était, et fut aussi le premier médecin Miron rappelé, après en avoir promis autant.

Cela fait, on fit promettre et jurer au Roi, sur le saint-sacrement de l'autel, parfaite réconciliation et amitié avec le duc de Guise, et oubliance de toutes querelles et simultés passées; ce que Sa Majesté fit fort franchement et librement en apparence; même pour les contenter (ou plutôt amuser de plus en plus), déclara qu'il s'était résolu de remettre sur son cousin de Guise, et la Reine sa mère, le gouvernement et conduite des affaires de son royaume, ne se voulant plus empêcher que de prier Dieu et faire pénitence. Mais il songeait bien à autre chose, comme l'issue le montra tôt après : dont aussi le duc de Guise se défiait et le disait souvent à la Reine mère, qui l'assurait tout au contraire, et lui promettait d'être garante de toutes ses entreprises; ce qui le faisait négliger tous les avis et avertissements qu'on lui donnait, ayant d'ailleurs cette résolution en l'esprit que le Roi était un prince trop mol pour exécuter une vengeance, et de trop peu de cœur pour se hasarder d'exécuter une mauvaise pensée.

Le vendredi 9 de décembre, la condamnation du roi de Navarre fut mise sur le tapis des États, du consentement du Roi, pour contenter les forcenés appétits de la Ligue, selon la résolution de la plus grande partie des députés d'icelle, qui journellement en sollicitaient et importunaient Sa Majesté; laquelle leur déclara qu'il ne trouvait juste ni raisonnable de condamner le roi de Navarre sans l'ouïr, et, pour ce, dit aux seigneurs députés des trois ordres, qu'on eût à examiner avec jugement et une prévoyance exquise et exacte, s'il serait pas meilleur et expédient de sommer ledit roi de Navarre, pour une dernière fois, à jurer l'édit d'Union et se déclarer catholique; que c'était son avis qu'on le devait ainsi faire, et que cette procédure se trouverait la meilleure. Laquelle réponse ouïe, on la mit sur le

tapis aux trois Chambres, où la Ligue, qui ne peut arriver au bout de sa carrière si premièrement la race de Saint-Louis n'est dégradée, conclut que le roi de Navarre, comme hérétique, chef des hérétiques et relaps qu'il est, est incapable de toutes successions, couronnes et royautés, et que pourtant il n'est besoin d'employer autres poursuites à sommer ledit roi que son hérésie et rechute, qui le rend à jamais incapable de cette couronne; que la proposition du Roi, qui était de le faire appeler encore une fois pour jurer l'édit d'Union, était hors de raison, et résolut le clergé qu'il ne se pouvait ni devait contumacer davantage. Laquelle conclusion fut portée au Roi par l'archevêque d'Embrun, accompagné de douze de chaque ordre, qui fit entendre à Sa Majesté l'avis de ses États, Laquelle, sur cette proposition, répondit qu'il satisferait aux raisons des députés, et qu'il s'en résoudrait au plus tôt, et eux aussi. Mais là-dessus, comme le Roi balançait sa résolution, ores à la rigueur de sa vengeance, ores à la douceur de son naturel, voici avis de tous côtés qu'il y avait conspiration contre sa personne. Le duc d'Épernon, par ses lettres, l'en assure; le duc du Maine lui envoie un gentilhomme chargé de dire à Sa Majesté que l'exécution du dessein de son frère était proche (et disait-on que ce serait le jour de Saint-Thomas, lequel bruit courait sourdement à la Cour).

Le duc d'Aumale envoie sa femme pour l'avertir d'un conseil tenu sur ce prodigieux attentat contre sa personne. Là-dessus ce prince, outré d'une juste colère, se résout à faire mourir le duc de Guise; lequel, de son côté, ayant passé le Rubicon, faisait état de s'emparer incontinent du royaume après en avoir abattu les colonnes. Mais ce grand Dieu, duquel les jugements sont tout autres que les jugements des hommes, entre à l'improviste sur ce théâtre, et par son esprit éternellement agissant pour sa gloire, allume le cœur du Roi (qu'il a en sa main) d'une nouvelle force et l'arme d'un

nouveau courage pour prévenir le duc de Guise, son ennemi, croyant que sa vie plus longue était sa mort.

Sur quoi ayant rassemblé quelques-uns de ses principaux et plus confidents conseillers, leur proposa sa résolution, afin de lui en donner prompt avis sur la facilitation de son dessein, qu'il était résolu d'exécuter à quelque prix que ce fût. Un ou deux des siens lui voulurent conseiller l'emprisonnement, comme le plus sûr, et qu'on eût à lui faire son procès; mais tous les autres furent de contraire opinion, et qu'en matière de crime de lèse-majesté, il fallait que la peine précédât le jugement : qui était la raison qui avait autrefois fait dire à ce grand Caton, qu'il fallait plutôt prévenir le traître de la patrie que de consulter, l'ayant pris, comme on le ferait mourir. Aussi, les Romains tenaient pour maxime, qu'où l'État était en péril, on pouvait et devait-on commencer par l'exécution. Cet avis fut suivi du Roi, qui dit ces mots : « Mettre le Guisard en prison serait tirer un sanglier aux filets, qui se trouverait, possible, plus puissant que nos cordes, là où, quand il sera tué, il ne nous fera plus de peine : car homme mort ne fait plus guerre ». Et arrêta lui-même, avant que sortir du conseil, de le faire tuer au souper que l'archevêque de Lyon lui donnait et au cardinal son frère, le dimanche avant la Saint-Thomas : dont toutefois, par quelque avis qui lui survînt, Sa Majesté différa l'exécution jusques au mercredi suivant, fête dudit Saint Thomas; lequel jour il fut encore conseillé de laisser passer; tellement qu'en icelui, il se promena assez longtemps dans un jardin avec le duc de Guise, lequel, nonobstant le bon visage que lui faisait le Roi, tint quelques propos (à ce qu'on dit) à Sa Majesté, qui l'irritèrent fort et furent cause de lui avancer l'heure de sa mort.

Le jeudi 22 de ce mois, comme le duc de Guise se mettait à table pour dîner, il trouva un billet sous sa serviette, dedans lequel il y avait écrit *qu'il se donnât*

garde et qu'on était sur le point de lui jouer un mauvais tour. Lequel ayant lu, il écrivit de sa main au-dessous ces mots : *On n'oserait*, et le rejeta sous la table. Et le jour même, par le duc d'Elbeuf, son cousin, fut assuré qu'on entreprendrait le lendemain sur sa vie; à quoi il répondit en riant qu'il voyait bien qu'il avait regardé en son almanach, et que tous les almanachs de l'année étaient farcis de telles menaces.

Le vendredi 23 de décembre, le Roi manda de bon matin au duc de Guise et au cardinal son frère qu'ils vinssent au Conseil et qu'il y avait à leur communiquer des affaires d'importance. Venus à son mandement, ils vont à la Chambre du Conseil où ils séent en leurs rangs avec les autres conseillers d'État, qui y étaient devant eux, entre autres les maréchaux d'Omont et de Rais.

Entrant au château, ils trouvèrent les gardes renforcées et plus fières que de coutume, qui demandèrent au duc de Guise de l'argent et le prièrent de les faire payer, mais avec une façon autre que l'accoutumée (ce semblait) et moins respectueuse. A quoi, toutefois, ne prenant autrement garde, passèrent outre. Et combien que le duc de Guise, de plusieurs endroits, eût eu avertissement de ce qui se machinait et brassait contre lui, même le matin en ayant eu neuf divers avis, dont il mit le neuvième en sa pochette, disant tout haut : « Voilà le neuvième aujourd'hui », si ne put-il, pour tout cela, mettre en son esprit que le Roi pût ou voulût lui jouer un mauvais tour; tant ce grand esprit était aveuglé aux choses les plus claires, Dieu lui ayant bandé les yeux, comme il fait ordinairement à ceux qu'il veut châtier et punir. Étant donc entré au Conseil, habillé d'un habit neuf, de couleur grise et fort léger pour la saison, l'œil du côté de sa balafre lui fut vu pleurer; saigna par le nez deux ou trois gouttes, dont il envoya quérir un mouchoir par un page, dans lequel on disait qu'il y avait un billet lié à un des coins, qui l'avertissait de

sortir incontinent ou qu'il était mort; mais que le billet fut ôté audit page, en montant, et le mouchoir seul baillé. Après, il eut mal au cœur et comme un affaiblissement.

Sur ce, le Roi le manda par Revol, l'un de ses serviteurs d'État qui le trouva comme il achevait de serrer, dans un drageoir d'argent qu'il portait, quelques raisins ou prunes qu'il avait pris pour son mal de cœur. Et à l'instant se levant du Conseil pour aller trouver Sa Majesté, comme il entrait dans la chambre du Roi, un des gardes lui marcha sur le bout du pied; et combien qu'il entendît assez ce que cela voulait dire, néanmoins, sans faire autre semblant, il poursuit son chemin vers le cabinet (comme ne pouvant fuir à son malheur). Et soudain, par dix ou douze des Quarante-cinq, là disposés en embuscade derrière une tapisserie, fut saisi aux bras et aux jambes, et par eux poignardé et massacré, jetant entre autres paroles et cris, ce dernier qui fut clairement entendu : « Mon Dieu, je suis mort! ayez pitié de moi! ce sont mes péchés qui en sont cause ». Sur ce pauvre corps mort fut jeté un méchant tapis, et là laissé quelque temps gisant et exposé aux opprobres et moqueries des courtisans, qui l'appelaient le beau roi de Paris (nom que Sa Majesté lui avait donné).

Le cardinal de Guise, qui était assis au Conseil, avec M. de Lyon, entendant ce bruit, et la voix même de son frère, criant merci à Dieu entre les coups d'épées et de dagues, remua sa chaire pour se lever, disant : « Voilà mon frère qu'on tue! » Et voulant sortir avec M. de Lyon, en furent empêchés, et se levèrent les maréchaux d'Omont et de Rais, tenant leurs épées nues en la main, criant tout haut : « Qu'homme ne bouge, s'il ne veut mourir! » Incontinent fut ledit cardinal de Guise mandé par le Roi avec l'archevêque de Lyon, qui les envoya prisonniers en un galetas bâti peu de jours auparavant pour y loger des Feuillants et des

Capucins, où ils demeurèrent quelque temps, sans feu ni sans siège. Et, sur l'heure, envoya le Roi Clermont d'Entragues, Châteauvieux et Larchant, se saisir des personnes du cardinal de Bourbon (que le Roi appelait son vieux fol), de la dame de Nemours, du duc de Nemours son fils, du duc d'Elbeuf, et du prince de Joinville.

Puis envoya son grand prévôt de l'Hôtel, Richelieu (qu'on appelait Tristan l'hermite), en l'Hôtel de la Ville, ou étaient assemblés les députés du Tiers-état, se saisir des personnes du président de Nully, de Marteau, dit La Chapelle, son gendre, Prévôt des marchands, de Compans et Cotteblanche, échevins de Paris, et du lieutenant d'Amiens, qui furent pareillement amenés au Roi et retenus prisonniers avec MM. de Brissac, Boisdauphin, et autres seigneurs et gentilshommes de la Ligue.

Et ici finit le règne de Nembrot le Lorrain.

Le samedi 24, le Roi averti par messire Claude d'Angennes, évêque du Mans, que les députés du Clergé avaient résolu entre eux, en l'assemblée du matin, de venir prier le Roi de leur rendre le cardinal de Guise, leur président, qu'il tenait prisonnier, afin de continuer par son bon conseil leur cahier, Sa Majesté ayant résolu de le faire suivre le duc de Guise, sachant bien qu'il succéderait à sa créance et qu'il était autant ou plus mauvais garçon que son frère, et plus cruel et remuant que lui, se trouvant néanmoins empêché, sur cette exécution qui semblait périlleuse, par la considération de la qualité de ce prélat, en voulut avoir un mot d'avis et de conseil. Duquel le résultat fut que le crime de lèse-majesté paraissait plus, était de pire exemple et plus punissable en un cardinal qu'en un simple prêtre, et que le Roi n'avait rien fait s'il ne se défaisait de celui-ci aussi bien que de l'autre, voire que la garde en était plus dangereuse, et le délai de son exécution plus important beaucoup que du duc de Guise, à cause de

son titre et qualité de cardinal. Qui fut cause que le Roi manda incontinent le capitaine Le Gast, auquel il commanda de l'aller tuer. De laquelle commission Le Gast s'étant excusé, on trouva incontinent, pour quatre cents écus, quatre instruments de cette exécution. Lesquels montés au galetas (où il était resserré avec l'archevêque de Lyon, qui, dès qu'il le vit sortir, se prosterna à ce qu'on dit au pied d'un crucifix, comme se doutant qu'on l'allait dépêcher et lui après), feignant de le mener parler au Roi, le massacrèrent à coups de dagues, de hallebardes et autres ferrements.

Telle fut la fin du cardinal, qui ne soufflait que la guerre, ne ronflait que massacres, et n'haletait que sang : lequel porté par terre par un juste jugement de Dieu, se sentit, ce jour, vautré dans son propre sang.

Après cette exécution, et aussitôt que Sa Majesté fut avertie que c'en était fait, elle sortit pour aller à la messe, accompagnée du cardinal de Vendôme et autres seigneurs et gentilshommes, et rencontra à ses pieds le baron de Lux, qui lui offrit sa tête pour sauver l'archevêque de Lyon son oncle, qui l'assura enfin, non de la liberté de son oncle, duquel le Roi disait qu'il voulait tirer la quintessence de la Ligue, mais bien de sa vie, laquelle il lui remettait et donnait.

Le soir de ce jour, les corps du duc de Guise et du cardinal furent mis en pièces par le commandement du Roi, en une salle basse du château, puis brûlés et mis en cendres, lesquelles après furent jetées au vent, afin qu'il n'en restât ni relique, ni mémoire.

Les nouvelles de ces meurtres et emprisonnements venues à Paris, le samedi 24 décembre, veille de Noël, troublèrent bien la fête (comme l'on dit), et émurent étrangement la ville et le peuple, qui prit incontinent les armes et commença à faire garde exacte jour et nuit. Les Seize déployèrent leurs vieux drapeaux et commencèrent à crier : *Au meurtre! au feu! au sang! et à la vengeance!* comme il advient ordinairement en toutes sédi-

tions et révoltes, que les plus méchants font toujours le gros de la mutinerie. Puis les capitaines firent assembler leurs bourgeois par les dizaines, pour entendre leurs volontés sur ce qui était à faire. Chacun dit qu'il fallait employer jusques au dernier denier de la bourse et jusqu'à la dernière goutte de son sang pour venger sur le tyran (car ainsi dès lors on commença à Paris d'appeler le Roi), la mort de ces deux bons princes lorrains.

1589

Le samedi 7 janvier, arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort de la Reine, mère du Roi, décédée au château de Blois le jeudi précédent 5 de ce mois. Elle était âgée de soixante et onze ans, et portait bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle était. Elle mangeait bien et se nourrissait bien, et n'appréhendait pas bien fort les affaires, combien que, depuis trente ans que son mari était mort, elle en eût eu d'aussi grandes et importantes qu'onques eût reine du monde. Elle mourut endettée de huit cent mille écus, étant prodigue, et par delà libérale plus que prince ni princesse de la chrétienté : ce qu'elle tenait de ceux de sa maison. Elle était déjà malade, lorsque les exécutions des 23 et 24 de décembre furent faites. Et l'allant voir le Roi son fils et lui disant : « Madame, je suis maintenant seul roi de France, je n'ai plus de compagnon »; elle, sachant ce qui était advenu, lui répondit : « Que pensez-vous avoir fait? Dieu veuille que vous vous en trouviez bien! Vous avez fait mourir deux hommes qui ont laissé beaucoup d'amis. Mais, au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'assurance des villes, principalement à celle d'Orléans? Si vous ne l'avez fait, faites-le et le plus tôt que faire se pourra; autrement il vous en prendra mal, et ne faillez, si m'en croyez, d'en avertir le légat du Pape par monsieur le cardinal de Gondi ».

Ce dit, après que le Roi lui eût répondu à toutes ses demandes, et qu'il l'eut un peu consolée, la priant seulement de songer à sa santé et que tout le reste se porterait bien, elle se fit porter, toute malade qu'elle était, à monsieur le cardinal de Bourbon, qui était aussi malade et prisonnier; laquelle aussitôt que ce bon homme vit, commença à s'écrier la larme à l'œil : « Ah! Madame! Madame! ce sont de vos faits, ce sont de vos tours. Madame, vous nous faites tous mourir ». Desquelles paroles elle s'émut fort, et, lui ayant répondu qu'elle priait Dieu qu'il l'abîmât et qu'il la damnât si elle y avait jamais donné ni sa pensée ni son avis, et qu'au contraire elle en avait un regret de l'âme incroyable, et si grand qu'il serait cause de sa mort, sortit incontinent, disant ces paroles : « Je n'en puis plus, il « faut que je me mette au lit! » comme de ce pas elle fit, et n'en releva, mais mourut le 5 janvier 1589, qui était la veille des Rois, jour fatal à ceux de sa maison; car Alexandre de Médicis fut tué à ce jour, et Laurent de Médicis, et autres que l'histoire de Florence a remarqués. Elle fut pleurée de quelques siens domestiques et familiers, et un peu du Roi son fils, qui en avait encore affaire.

Ceux qui l'approchaient de plus près, eurent opinion que le déplaisir qu'elle avait pris de ce que son fils avait fait, lui avait avancé ses jours (non pour amitié qu'elle portât aux deux princes occis, lesquels elle aimait à la florentine, c'est-à-dire pour s'en servir), mais pour ce que par là elle voyait le roi de Navarre, son gendre, établi, qui était tout ce qu'elle craignait plus au monde, comme celle qui avait juré sa ruine, par quelque moyen que ce fût. Toutefois, le peuple de Paris eut opinion qu'elle avait donné consentement et occasion à la mort des deux princes lorrains. Et disaient les Seize que, si on apportait le corps à Paris, pour l'aller enterrer à Saint-Denis, au sépulcre magnifique que, de son vivant, elle avait bâti à elle et au feu roi Henri, son

mari, qu'ils le traîneraient à la voirie ou le jetteraient dans la rivière. Voilà pour le regard de Paris. Quant à Blois, où elle était adorée et révérée comme la Junon de la Cour, elle n'eut plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte partout que d'une chèvre morte.

Le lundi 16 janvier, maître Jean Le Clerc, naguère procureur en la cour de Parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins, tous comme lui, armés de leurs cuirasses, ayant la pistole en la main, alla au Palais, entra en la Grand'Chambre, et ayant une liste en sa main, dit haut et clair (étant les Chambres assemblées): « Vous, tels et tels (qu'il nomma), suivez-moi, venez en l'Hôtel de la Ville, où on a quelque chose à vous dire. » Et au Premier Président et autres, qui lui voulurent demander de par qui et en quelle puissance il voulait faire cet exploit, il répondit « qu'ils se hâtassent seulement et se contentassent d'aller avec lui, et que, s'ils le contraignaient d'user de sa puissance, quelqu'un d'eux s'en pourrait mal trouver ». Lors le Premier Président, le président Potier et le président de Thou s'acheminèrent pour le suivre. Et après eux marchèrent volontairement jusques à cinquante ou soixante conseillers de toutes les Chambres de parlement, même des Requêtes du Palais, et plusieurs qui ne se trouvaient point sur le billet du Clerc ne laissèrent de marcher et accompagner les autres, disant qu'ils ne pouvaient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena, sur les dix heures du matin, par le pont au Change, comme en montre, jusques en la place de Grève, où se voulant arrêter pour entrer en l'Hôtel de Ville, suivant la proposition de maître Jean Le Clerc, en furent empêchés et contraints par lui de passer outre et menés en la Bastille Saint-Antoine, tout au travers des rues pleines de peuple, qui épandu par icelles, les armes au poing et

les boutiques fermées, pour les voir passer, les lardaient de mille brocards et vilenies.

Il en alla encore prendre quelques-uns, ce jour, en leurs maisons, qui ne s'étaient point trouvés en la Cour, et même de la Cour des Aides, Chambre des Comptes, et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés à la Conciergerie et aux autres prisons de la ville. Mais les aucuns furent élargis dès l'après-dîner, les autres les deux ou trois jours ensuivant, pour ce qu'ils ne se trouvaient sur la liste du Clerc, et qu'ils étaient estimés de ceux qu'on appelait catholiques zélés. Et, à la vérité, la face de Paris était misérable, en ce temps, si qu'on pouvait justement dire que c'était la main de Dieu qui y passait. Car celui qui a jamais ouï parler et lu dans Joseph les factions d'un Jean, d'un Simon, et autres tels pendarts et brigands, qui sous le voile d'un zèle de religion prétendu, pillaient et saccageaient la ville de Jérusalem, s'il fût venu en ce temps à Paris, il eût vu chose semblable : car il eût vu un Clerc, un Louchart, un Senault, un La Morlière, un Olivier et tels autres satrapes, qui avec main armée fourrageaient les meilleures maisons de la ville, principalement où ils savaient qu'il y avait des écus, et ce, sous un masque digne de voleurs, parce qu'ils y étaient (disaient-ils) Royaux et partant de bonne prise. Mais, par-dessus tous les autres, avait M. Bussy-le-Clerc (ainsi se faisait-il appeler) grande puissance ; car encore que par la ville ou par le conseil de quelques-uns des prisonniers eussent ordonnance de sortir, ils n'en sortaient point toutefois que quand il plaisait à Monseigneur de Bussy ; auquel (outre les trois, quatre et cinq écus, que par jour il exigeait de chaque tête pour leur journalière dépense, encore qu'elle fût bien maigre), il fallait encore faire quelque présent de perles ou de chaînes d'or à Madame, de vaisselle d'argent et de deniers clairs et comptants à Monsieur avant qu'en pouvoir sortir.

Ce jour même 16 janvier 1589, les États de Blois

furent clos, avec mandement envoyé aux provinces pour les assurer de la bonne intention de la majesté du Roi.

En ce même temps, la Sorbonne et la Faculté de théologie, comme porte-enseignes et trompettes de la sédition, déclarèrent et publièrent, à Paris, tout le peuple et sujets de ce royaume absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avaient juré à Henri de Valois, naguère leur Roi, rayèrent son nom des prières de l'Église, firent entendre à ce sot et furieux peuple qu'en saine conscience ils pouvaient s'unir, s'armer et contribuer deniers pour lui faire la guerre, comme à un tyran exécrable qui avait violé la foi publique, au notoire préjudice et contemnement de leur sainte foi catholique romaine et de l'assemblée des états du royaume. D'autre côté, les prédicateurs au lieu d'annoncer l'Évangile au peuple, se mirent à vomir une Iliade d'injures et de vilenies contre le Roi, allumant la révolte et la sédition au cœur du peuple (qui n'allait que trop sans cet éperon), tellement qu'il ne sortait jamais du sermon qu'il n'eût le feu à la tête et la promptitude aux mains, pour se ruer sur les Politiques (qu'ils appelaient), c'est-à-dire sur les plus gens de bien de la ville, ennemis de la sédition et tyrannie.

Le lundi 30, on fit, en la grande église de Notre-Dame de Paris, un solennel service pour le remède des âmes des défunts duc et cardinal de Guise, frères (encore qu'étant martyrs, comme la Ligue et les prédicateurs publiaient, voire déifiés et canonisés par la Sainte-Union, ils n'en eussent beaucoup affaire); toutefois, il y eut aussi grand concours et affluence de peuple, comme si c'eussent été les funérailles du roi de France, et furent ces obsèques très magnifiques.

Le 14 février, jour de mardi-gras, tant que le jour dura, se firent à Paris de belles et dévotes processions, au lieu des dissolutions et ordures des mascarades et

carême-prenant qu'on y soulait faire les années précé dentes. Entre les autres, s'en fit une d'environ six cents écoliers, pris de tous les collèges et endroits de l'Université, desquels la plupart n'avaient atteint l'âge de dix ou douze ans au plus, qui marchaient nus, en chemise, les pieds nus, portant cierges ardents de cire blanche en leurs mains, et chantant bien dévotement et mélodieusement (quelquefois bien discordamment), tant par les rues que par les églises, dans lesquelles ils entraient pour faire leurs stations et prières.

Le peuple était tellement échauffé et enragé (s'il faut parler ainsi) après ces belles dévotions processionnaires, qu'ils se levaient bien souvent de nuit de leurs lits pour aller quérir les curés et prêtres de leurs paroisses pour les mener en procession; comme ils firent en ces jours, au curé de Saint-Eustache, que quelques-uns de ses paroissiens furent quérir la nuit, et le contraignirent se relever pour les y mener promener, auxquels pensant en faire quelque remontrance, ils l'appelèrent politique et hérétique, et fut contraint enfin de leur en faire passer leur envie.

Le mercredi, jour des Cendres, Lincestre dit en son sermon qu'il ne prêcherait point l'Évangile, pour ce qu'il était commun, et que chacun le savait; mais qu'il prêcherait la vie, gestes et faits abominables de ce perfide tyran, Henri de Valois, contre lequel il dégorgea une infinité de vilenies et injures, disant qu'il invoquait les diables; et pour le faire ainsi croire à ce sot peuple, tira de sa manche un des chandeliers du Roi, que les Seize avaient dérobés aux Capucins, et auxquels il y avait des satyres engravés, comme il y en a en beaucoup de chandeliers; lesquels il affirmait être les démons du Roi, que ce misérable tyran, disait-il au peuple, adorait pour ses dieux, et s'en servait en ses incantations.

Ledit jour 16 février, fut faite assemblée générale en l'Hôtel de la Ville de Paris, pour aviser à l'établissement d'un Conseil général de la Sainte-Union, à laquelle

assistèrent tous les princes et seigneurs catholiques étant lors à Paris, les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et le comte de Chaligny, frère de la Reine; les échevins et conseillers de ville et les quarteniers avec quatre bourgeois du Conseil des Neuf de chaque quartier. Et là, fut faite la proposition, par le duc de Mayenne, sur la nomination et établissement de ceux qui seraient trouvés plus propres pour tenir ledit Conseil. Dont il exhiba la liste, qui lui avait été baillée par maître Pierre Senault et autres ses complices et adhérents du conseil des Seize, qui de leur propre autorité (laquelle ils s'attribuaient sous la faveur d'un sot peuple, bête à plusieurs têtes, qu'ils avaient gagné), ordonnaient et disposaient de tout comme il leur plaisait, et traitaient les affaires d'État, comme grands personnages qu'ils étaient, bien dignes de telles charges où ils n'entendaient du tout rien.

Le lundi 13 mars, le duc de Mayenne fit le serment, à la Cour, de lieutenant général de l'État royal et Couronne de France; laquelle qualité ambitieuse et ridicule lui ayant été déférée par quinze ou seize faquins, lui fut confirmée par ce parlement imaginaire (le vrai parlement étant misérablement captif et distribué en diverses prisons de la ville). Et est à remarquer que, par ces lettres de lieutenant général octroyées au duc de Mayenne, il fut ordonné qu'il y aurait deux nouveaux sceaux aux armes de France, différents en grandeur : le grand pour le Conseil, et le petit pour les parlements et chancelleries, desquels l'inscription serait : *le Scel du royaume de France*, tant avaient ceux de la Ligue le Roi et son nom en horreur, qu'ils ne voulaient, en dits ou en faits, être faite aucune mention de lui.

Un sire de Paris fit peindre en ce temps le duc de Mayenne avec une couronne impériale sur la tête.

Le vendredi 24 de ce mois, le Roi fit un édit par lequel il transporta en la ville de Tours l'exercice de la

justice, qui se soulait rendre en sa Cour de parlement à Paris.

Lincestre, le vendredi saint, dit à un des premiers de l'Union, qui faisait scrupule de faire ses Pâques, pour la vengeance qu'il avait empreinte dans le cœur contre Henri de Valois, qu'il s'arrêtait en beau chemin, et faisait conscience de rien, attendu qu'eux tous, et lui-même le premier, qui consacrait chacun jour en la messe le corps de Notre-Seigneur, n'eussent scrupule de le tuer, ores qu'il eût été à l'autel, tenant en main le précieux corps de Dieu.

Environ ce temps, le Roi et le roi de Navarre firent un accord et paction ensemble, pour se déclarer amis d'amis, et ennemis d'ennemis les uns des autres. Et fit le Roi ledit roi de Navarre son lieutenant général en son armée, qu'il assemblait aux environs de Tours, y faisant venir gentilshommes et gens de guerre de toutes parts, en intention de l'amener à Paris, pour avoir sa raison des Parisiens et leur faire rendre l'obéissance qui lui était due à vive force, puisque par amour ils n'y voulaient entendre. Et dès lors unirent leurs forces et leurs conseils, pour s'efforcer, ainsi unis, de venir à bout des restes des Guisars et des Lorrains, et autres avec eux ligués, leurs ennemis, qui avaient juré la mort de l'un et de l'autre et leur faisaient ouverte et cruelle guerre.

Du commencement, le roi de Navarre fit de grandes difficultés, ne s'osant fier aux paroles et promesses du Roi, qui depuis quatre ans n'avait cessé de le molester et qui n'avait tenu ni parole ni promesse (bien que solennellement jurée) à ceux de Guise, et craignait qu'à la première occasion il ne lui en fît faire comme à eux, sachant qu'il ne l'aimait pas tant qu'à un besoin il n'envoyât sa tête aux Parisiens pour leur servir de gage à la paix qu'il traiterait avec les Lorrains et ceux de la Ligue. Toutefois, finalement, considérant que si le Roi

étant vaincu par ceux de la Ligue, ils ne faudraient, superbes de telle victoire, de lui courir sus à outrance, il s'arrêta au proverbe qui dit : que deux liens sont plus forts qu'un, et qu'avec ses forces, se tenant sur ses gardes, il empêcherait bien que le Roi et les siens ne lui pussent nuire.

Sur cette résolution donc, aussitôt qu'il eut été mandé du Roi, il s'y achemina avec bien petite troupe, et passa la rivière, le dimanche dernier avril, pour venir trouver Sa Majesté au Plessis-lez-Tours, où il est incroyable la joie que chacun montra avoir de cette entrevue, et avec quelles acclamations de liesse elle fut poursuivie, car il s'y trouva une telle foule, concours et affluence de peuple, nonobstant tout l'ordre qu'on essayât à y donner, que les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc dudit Plessis, à se tendre les bras l'un à l'autre, sans se pouvoir joindre et approcher, tant la presse y était grande et le bruit des voix du peuple résonnant, qui criait à grande force et exultation : *Vive le Roi! Vive le roi de Navarre! Vivent les Rois!* Enfin s'étant joints, ils s'entrebrassèrent très amoureusement même avec larmes, principalement le roi de Navarre, des yeux duquel on les voyait tomber grosses comme poix, de grande joie qu'il avait de voir le Roi; qui fut telle que, se retirant le soir, il dit ces mots : « Je mourrai content dès aujourd'hui de quelque mort que ce soit, puisque Dieu m'a fait la grâce de voir la face de mon Roi ».

De la confédération et association des deux Rois, les Parisiens et ceux de la Ligue avertis, firent publier par toute la France, singulièrement à Paris, par leurs trompettes ordinaires de sédition, et madame de Montpensier, par ses prédicateurs gagés et appointés à cet effet, y fit prêcher partout, que le masque était découvert, que le tyran avait ôté le voile de son hypocrisie, s'étant tout à fait déclaré fauteur et partisan de l'hérétique, qu'il avait reçu et associé avec lui; par tant qu'il ne

fallait plus douter qu'en cette guerre il n'y allait que de la seule religion catholique qu'on voulait extirper et bannir du royaume de France, pour la défense et conservation de laquelle il fallait à présent plus que jamais se résoudre, et n'y épargner vies ni biens : c'était l'évangile de ce temps et n'en prêchait-on point d'autre à Paris, où il était mieux reçu que le vrai évangile de paix, et ne résonnaient autre chose les chaires des prédicateurs qu'injures, principalement contre le Roi, qu'ils appelaient chien, tigre, hérétique, tyran, le faisant fuir et abhorrer tant qu'ils pouvaient au peuple, ne voulant et ne permettant qu'on l'appelât autrement, n'y ayant si chétif prédicateur qui ne trouvât place en son sermon pour y enfiler une suite d'injures contre le Roi, ni si malotru pédant qui ne fît une couple de sonnets sur ce sujet, ni si pauvre petit imprimeur qui ne trouvât moyen de faire tous les jours rouler sur la presse quelque sot et nouveau discours et libelle diffamatoire contre Sa Majesté, farci de toutes les plus atroces injures qu'on se pouvait aviser.

Il faisait lors dangereux à Paris de rire, pour quelque occasion que ce fût, car ceux qui portaient seulement le visage un peu gai étaient tenus pour politiques et royaux, et comme tels couraient fortune, pour ce que les curés et prédicateurs avertissaient d'y prendre garde et criaient qu'il se fallait saisir de tous ceux qu'on verrait rire et se réjouir. Et y eut des femmes qu'on voulut mettre prisonnières, pource qu'on remarqua qu'elles portaient leurs cotillons des fêtes à tous les jours, et y eut une maison honorable qui faillit être saccagée, par le rapport d'une servante qui dit qu'elle avait vu rire de bon courage, ce jour-là, son maître et sa maîtresse.

Le vendredi 23 juin, veille de la Saint-Jean, le capitaine Bussy Le Clerc, capitaine de la Bastille (que quelques-uns appelaient le seigneur de Tremblecour, pour

ce qu'il avait fait trembler la Cour), après avoir fait allumer un grand feu, manda, pour se donner plaisir, un vieil bon homme, nommé Me Bernard Palissi, âgé de quatre-vingts ans, que ledit Bussy soulait appeler son vieil fol d'hérétique, pour ce que, de tout temps, il avait fait ouverte profession de la Religion, laquelle il maintenait en public et en privé, et pour la confession de laquelle il avait été condamné, par sentence du Chastelet de Paris, à être brûlé tout vif, dont on avait appelé pour lui contre son gré et volonté, ne demandant qu'à mourir pour cette querelle. Étant venu au mandement dudit Bussy, il lui commença à dire en ces termes : « Viens ça, vieil fol hérétique que tu es, sçais-tu pas bien que tu as dit souvent, même depuis que tu es ici mon prisonnier, que tu ne craignais point d'endurer le feu pour la Religion et que tu choisirais toujours plutôt le feu que la messe? » — Oui, monsieur (dit ce bon homme), je l'ai dit voirement et le dis encore. » — Or bien donc, dit Bussy, il est à cette heure question de la preuve, car pour cela t'ai-je envoyé quérir, ou pour abjurer présentement ton hérésie et ta religion, ou entrer tout à cette heure dans ce feu-là. Choisis lequel tu voudras et te dépêche; car si tu ne te dédis tout présentement, je te ferai (dit-il en maugréant et despitant Dieu à sa façon accoutumée) rotir et griller dans ce feu, comme saint Laurent » — Auquel le bon homme, tout en riant, va répondre : « Hé, monsieur, cuidez-vous que je craigne tout ce feu matériel? Non, non, je crains bien plus le feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges, et à ceux qui, connaissant la vérité de Dieu, la renieront par crainte des tourments et des hommes, comme vous me voulez faire faire. Mais, à Dieu ne plaise, permettez-moi seulement de prier mon Dieu et puis faites de ce corps ce qu'il vous plaira. » — « Dépêche donc, dit Bussy, et te dépouille aussi bien ai-je envie de savoir si la foi des Huguenots est sûre à l'épreuve du feu. » — « Et pourquoi n'y serait-elle? » dit ce bon homme. Et se dépouil

lant tout gaiement, après avoir fait sa prière à Dieu, se présente résolument au feu pour y entrer. Adonc Bussy, faisant le hola, commença à jurer qu'il ne pensait pas qu'il y eut encore de ces gens-là, et qu'il voyait bien qu'il était des Huguenots à l'épreuve, et, lui recommandant de se rabiller, dit à ses soldats qu'ils le renfermassent. Adonc l'un d'entre eux commença à crier : « Voyez-vous ce vieil chien de Huguenot, comme il est obstiné! Qui voudrait bien faire, il faudrait traîner cette vieille charogne à demi brûlée à la voirie. » -- « Qui? » lui répondit Bussy, « il est plus homme de bien que toi, ne moi. Je ne sais si nous voudrions endurer pour notre religion ce qu'il fait pour la sienne. Je me donne au diable, si je ne le tiens pour le plus homme de bien de tous mes prisonniers. » Et le soir lui envoya de son vin et lui demanda qu'il bût à lui et à la belle peur qu'il lui avait faite. Il y avait environ un an qu'il était là prisonnier pour la religion, avec 3 ou 4 autres pauvres femmes qui y sont mortes depuis aussi bien que lui de faim et de nécessité. Et pour le regard du bon homme, il n'y eut pas tant duré sans un fort beau cabinet de son ouvrage très exquis, qu'il donna à Bussy, qu'il estimait à 100 écus, qui était tout son bien et son labeur, et qui fut cause de lui allonger les filets de sa vie et donner passage aux vivres qu'on lui envoyait et aux autres de quelques honnêtes maisons de cette ville, entre autres de celles des Canaies et de celle de M. de Heres, conseiller en la cour (bien que catholique et ligueuse, ce qui est d'autant plus émerveillable et toutefois très vrai), car sa femme, tous les vendredis, leur faisait tenir par une que je connais bien, une douzaine de pains de chapitre, deux gros fromages et deux bouteilles de vin [1].

1. Le passage qui précède (depuis les mots « Le vendredi 23 juin) est tiré des extraits inédits publiés en 1900 par M. H. Omont.

Le samedi premier jour du mois de juillet, la ville et château d'Etampes furent rendus aux deux Rois, lesquels par là, ayant leurs coudées un peu plus franches, s'approchèrent de Paris où ils avaient opinion d'entrer bientôt et y commander. Et envoyèrent leur avant-garde courir et ravager les villages plus proches de la ville, comme Clamart, Vanves, Issy, Meudon, Vaugirard, Montrouge et circonvoisins.

Le dimanche 2 juillet, on commença à faire aller quinze cents ou deux mille bourgeois aux tranchées pour y demeurer en garde vingt quatre heures, chaque dizaine à leur tour, avec les soldats logés aux faubourgs, auxquels seuls on ne s'osait fier.

Cependant les pauvres gens des villages des environs de Paris, épouvantés, y refuyaient en grande désolation, chassant devant eux bœufs, vaches, moutons, chevaux, ânes, et tout ce qu'ils pouvaient sauver de leurs meubles, comme faisaient aussi les religieuses des monastères voisins.

Le vendredi 7 juillet, quelques troupes de l'armée de la Ligue entrèrent par force dans Villeneuve-Saint-Georges, où ils tuèrent, pillèrent, ravagèrent, violèrent femmes et filles, faisant tous actes d'hostilité, et pires qu'en pays d'ennemis et de conquête, sous couleur de ce qu'ils disaient qu'on leur avait refusé l'entrée et, en résistant à leur violence, tué aucuns de leurs soldats. Qui fut cause que toutes ces bonnes gens disaient et criaient partout qu'ils étaient mieux traités sans comparaison et plus doucement des ennemis que de ceux du duc de Mayenne, en l'armée duquel ne se trouvait ni ordre, ni discipline militaire, ni apparence seulement de religion en façon quelconque : car encore qu'ils se disent catholiques, ils ne laissaient néanmoins de manger publiquement de la chair aux vendredis et autres jours défendus.

Et pour faire voir à tout le monde qu'ils n'avaient point du tout de religion, ils contrefaisaient les prêtres

des paroisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser (car ils usaient de ce propre mot) les veaux, moutons, cochons, levrauts, chevreaux, poules et chapons, et leur bailler les noms de brochets, carpes, barbeaux, truites, soles, turbots, harengs et saumons. Et sur les plaintes qu'on en faisait au duc de Mayenne, qui ne les pouvait ignorer, et encore moins l'endurer, qu'il ne participât à cet athéisme, il ne faisait autre réponse sinon qu'il fallait patienter et qu'il avait affaire de toutes ses pièces pour ruiner le tyran.

En cet an 1589, le pape Sixte V excommunia le Roi, et par ses bulles dispensa ses sujets du serment de fidélité, que divinement et naturellement ils lui devaient comme à leur prince naturel et souverain seigneur, se rendant par là, au lieu de pasteur et père commun des chrétiens, protecteur de tous les traîtres et hommes perdus de la France, sans les bienfaits de laquelle toutefois, et la bonté et libéralité de ses rois, le siège de Rome serait fort peu de chose ou rien du tout. Aussi, ce qui enhardit ce pape d'entreprendre jusque-là, fut la Ligue qui le trompa, lui faisant accroire que ce prince était sans force, sans cœur et nullement guerrier. Dont après avoir vu et su le contraire, et qu'il était lui-même en son armée devant Paris, prêt à châtier ses rebelles, il eût bien voulu retenir ses bulles, fondées en apparence sur deux points : l'un, de ce qu'il avait fait mourir ceux de Guise, mais principalement le cardinal, prêtre, oint et sacré (qu'on avait massacré, disait-il, à coups de hallebarde, miracle très grand si c'eût été à coups de bréviaire); l'autre, que le Roi s'était aidé de l'hérétique, et était entré en association avec lui. En quoi, toutefois, il avait aussi peu failli que le Pape, qui permet qu'il y ait des Juifs à Rome et en Avignon, de la foi desquels il ne s'aide pas, mais de leurs usures et de leurs biens, comme aussi le Roi en bien plus grande nécessité se servant des huguenots, ne s'aidait pas de leur religion, mais de leurs armes.

Sur la fin de juillet, les Rois approchèrent leur camp de Paris, vers Saint-Cloud, Meudon, Issy, Vaugirard, Vanves et circonvoisins villages, venant tous les jours courir et escarmoucher jusqu'aux tranchées environnant les faubourgs de Paris de ce côté. Le Roi prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi, d'où il voyait tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disait être le cœur de la Ligue, et que pour la faire mourir il lui fallait donner le coup droit au cœur.

Le lundi, dernier jour du mois de juillet, les Parisiens, étonnés de se voir si étroitement investis et serrés, et entendant que le Roi (qu'ils appelaient Henri de Valois), logé en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, se mettait parfois aux fenêtres, regardant vers Paris et disant : « Ce serait grand dommage de ruiner et perdre une si bonne et belle ville. Toutefois si faut-il que j'aie ma raison de mutins et rebelles qui sont là dedans, qui m'ont ainsi chassé ignominieusement de ma ville, aidés et soutenus des Guisards, desquels je suis en partie vengé, comme aussi je suis résolu de me venger du reste et entrer en leur ville, plustôt qu'ils ne pensent ». Même étant bien avertis que le dimanche pénultième de juillet, le Roi s'était vanté que sans doute il y entrerait le mardi ou le mercredi ensuivant, ils firent resserrer en toutes les prisons de Paris environ trois cents bourgeois de la ville, des plus apparents et notables, de ceux qu'ils appelaient politiques et huguenots, lesquels ils soupçonnaient de favoriser le parti du Roi en leur cœur. Et pour tels, prirent ceux qu'ils voulurent, les baptisant de ces beaux noms à leur plaisir.

Ce fut ce jour (31 juillet) aussi que ce martyr à double potence Frère Clément partit de Paris pour aller à Saint-Cloud faire son coup, où étant arrivé, il soupa avec monsieur le Procureur général, se servant audit souper de son couteau même, dont il tua le Roi. Et ont dit depuis ceux de la Ligue, qu'en disant sa messe à Saint-Cloud premier que de faire le coup, Dieu s'apparut à

lui, en son memento, qui lui commenda et ordonna ce massacre. Et fut fort bien choisi cet animal de l'Ordre des Jacobins, car il y a longtemps que ce sont gens propres et coutumiers à tels actes, dont un bon prélat de notre temps disait que tous ces Jacobins, ces Huets, avaient été hérétiques (si encore ils ne l'étaient) touchant la Conception de la Vierge, pour laquelle cause on les avait voulu chasser sous Charles V et Charles VI.

Ce jour même, on envoya de Paris à Saint-Cloud un avis qui fut baillé entre les mains d'un secrétaire d'État, lequel contenait que deux moines étaient sortis ledit jour de la ville pour aller à Saint-Cloud, qu'on présupposait avoir quelque mauvais dessein contre Sa Majesté, et pourtant qu'il l'en tint avertie pour y donner ordre et s'en prendre garde. Mais ledit secrétaire oublia à le bailler, qui fut une crasse et lourde oubliance [1].

. . . .
. . . .
. . . .

Le mardi premier jour d'août, un jeune religieux, prêtre de l'ordre Saint-Dominique, dit Jacobins, autrement frères prêcheurs, natif du village de Sorbonne, à quatre lieues près de la ville de Sens, en Bourgogne, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, despiéça persuadé et résolu de faire ce qu'il exécuta (étant parti de Paris le lundi précédent à cet effet, et pour lequel les otages politiques avaient été serrés le même jour par messieurs les Seize et enfermés dans la bouette aux cailloux), se fit à Saint-Cloud conduire chez le Roi, au logis de Gondi, où il eut entrée par le moyen de M. de La Guesle, procureur général au parlement de Paris. Il était environ

1. Le passage qui précède (depuis les mots « ce fut ce jour 31 juillet...) est emprunté aux extraits inédits publiés en 1900 par M. H. Omont.

huit heures du matin, quand le Roi fut averti qu'il y avait un moine de Paris qui désirait de lui parler, et était sur sa chaise percée, ayant une robe de chambre sur ses épaules, sans être aucunement habillé, lorsqu'il entendit que ses gardes faisaient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça, et dit qu'il voulait qu'on le fît entrer, et que si on le rebutait, on dirait à Paris qu'il chassait les moines et ne les voulait voir. Incontinent le Jacobin entra et, ayant son couteau tout nu en sa manche, se présenta au Roi, lequel se venait de lever et n'avait encore ses chausses attachées, et lui ayant fait une profonde révérence, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne (prisonnier pour lors à Paris), et lui dit qu'outre le contenu de la lettre, il était chargé de dire à Sa Majesté quelque chose d'importance en secret. Le Roi, ne doutant aucun méchef lui pouvoir advenir de la part de ce petit chétif moine, commanda que ceux qui étaient près de lui se retirassent. Et, ouvrant la lettre qu'il lui avait baillée, la commença à lire, pour puis après entendre du moine le secret qu'il avait à lui dire. Lequel, le voyant attentif à lire, tira de sa manche un couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant qu'il laissa le couteau au trou, lequel ayant le Roi à l'instant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, et tout aussitôt commença le Roi à s'écrier : *Ah! le méchant moine, il m'a tué! qu'on le tue!* Auquel cri, étant vitement accourus ses gardes et autres, ceux qui se trouvèrent les plus près massacrèrent ce petit assassin de jacobin aux pieds du Roi. Et sur ce que plusieurs estimaient que ce fût quelque soldat déguisé, étant cet acte trop hardi pour un moine, ayant été incontinent ôté et tiré mort de la chambre du Roi pour être mieux reconnu, fut dépouillé nu jusqu'à la ceinture, couvert de son habit et exposé en public; mais il ne fut reconnu par aucun pour autre qu'il était, à savoir : pour vrai moine,

duquel on se devait garder de tous côtés, comme d'une mauvaise bête.

Ceux qui se trouvèrent les plus près massacrèrent aux pieds de Sa Majesté ce petit assassin de Jacobin, lequel s'alla traînant jusques à la ruelle du lit du Roi, où il épandit l'ame et la plus part de son sang, et l'en tira l'on avec une corde tout mort. Le premier coup qui lui fut donné fut par un gentilhomme nommé Mirepoix, qui lui donna de son épée droit au cœur.

Après le coup, le Roi, ayant été mis au lit, envoya quérir le roi de Navarre, qui était allé à la guerre, et commanda qu'on laissât entrer dans sa chambre tous ceux de sa suite, lesquels, étant au nombre de 70 ou 80 gentilshommes, y entrèrent tous armés et baisèrent l'un après l'autre la main du Roi, qui la leur présenta fort courtoisement.

La nuit venue, Sa Majesté sentant approcher la fin de sa vie, après avoir fait dire messe dans sa chambre et reçu son Créateur, parla quelque temps au roi de Navarre, et le montrant aux seigneurs et noblesse qui y assistait, leur dit ces mots : « Voilà votre Roi ». Puis recommanda audit roi de Navarre entre les autres M. le Grand et M. d'Épernon, lequel toutefois fit banqueroute audit roi de Navarre, en se retirant et emmenant avec lui une bonne partie de l'armée, et, passant par le Loreau, maison du procureur général La Guesle, où était aussi Madame sa mère, dit tout haut qu'il n'était point de la Ligue, ni n'en serait jamais, mais que pour un roi hérétique son épée ne pouvait bien trancher [1].

Le mercredi 2 août, à deux heures après minuit, le Roi mourut. A l'ouverture de son corps, les chirurgiens trouvèrent le coup de sa blessure tel qu'il ne pouvait

1. Le passage qui précède (depuis les mots : « Ceux qui se trouvèrent... ») est emprunté aux extraits inédits publiés en 1900 par M. H. Omont.

naturellement échapper, car il avait le mésentaire coupé, avec les veines mésaraïques, desquelles il était sorti grande quantité de sang dès l'instant de sa blessure. Et depuis, étant couché au lit, le sang s'était répandu dans l'omenton [1] et péritoine et incontinent corrompu. Ce qui était seul suffisant pour le faire mourir, selon les maximes communes des chirurgiens.

Son corps, embaumé et mis en plomb, fut par le roi de Navarre (proclamé roi de France en l'armée, comme vrai successeur et légitime héritier de la couronne) fait porter en l'abbaye de Sainte-Cornille de Compiègne, qui était tenue par ceux de leur parti, car à Saint-Denis, occupé par ceux de la Ligue, il n'y avait pour les royaux aucun accès. Ses intestins furent enterrés au côté du maître autel de l'église Saint-Cloud.

Ce Roi était né à Fontainebleau, le samedi 20 septembre 1551, et fut appelé Alexandre-Édouard. Son parrain fut Édouard VI, roi d'Angleterre, et Antoine de Bourbon; la marraine, la princesse de Navarre, sa femme.

Ce Roi mourant, laissa le royaume de France et tous les sujets d'icelui si pauvres, atténués et débilités, qu'on en pouvait plutôt attendre la ruine qu'en espérer aucune rescousse. Et ce autant ou plus par leurs fautes et rebellions que par défaut de leur Roi, qui était un très bon prince, s'il eût rencontré un bon siècle.

Le roi de Navarre, après sa mort (laquelle il ne pleura guère, bien qu'il protestât de la venger), prenant le titre de roi de France et de Navarre, retint les forces du camp et l'armée, comme elle était campée à Saint-Cloud, poursuivant les premiers desseins du feu Roi, qui étaient de se rendre maître de Paris, et conséquemment des autres villes de son royaume.

1. Du latin *omentum*; épiploon. Cf. Littré, au mot OMENTITE.

Au contraire, la ville de Paris et les autres villes liguées et unies avec elle, baillèrent au cardinal de Bourbon, prisonnier, le titre et qualité de roi de France, le tenant pour légitime successeur du défunt, comme plus proche de sang, à l'exclusion du roi de Navarre, n'étant aucunement fondé en représentation de feu son père, qui ne venait qu'en lointain degré de ligne collatérale, outre ce qu'il était hérétique, cause qu'ils maintenaient plus que suffisante d'exhérédation. Tellement que, par ce différend, la guerre resta plus allumée que devant.

Le corps mort du jacobin fut tiré à quatre chevaux et mis en quartiers, puis brûlé en la place qui est devant l'église dudit bourg Saint-Cloud, par le commandement de Henri de Bourbon, quatrième du nom, roi de France et de Navarre, duquel le règne commença ce mercredi 2 août 1589, et prit fin celui des Valois, qui avaient régné en France depuis l'an 1328, par la mort de Henri III, roi de France et de Pologne, dernier de ladite race des Valois.

On a observé en la mort du feu roi une chose très digne de remarque et cependant très véritable : c'est qu'au lieu même, au logis même, au jour même, à l'heure même, à l'endroit même, le Roi revenant de ses affaires, comme il faisait quand il fut tué, le massacre Saint-Barthelemy avait été conclu et arrêté. Ce pauvre Roi, qu'on appelait lors Monsieur, présidant au conseil, à savoir : au bourg Saint-Cloud, au logis de Gondi, le premier jour d'août 1572, dans la même chambre et à la même heure, qui était huit heures du matin, le déjeuner qui était de trois brochées de perdreaux, attendant les conspirateurs en bas. Et ce l'an 1572, justement au bout de dix-sept ans.

Les nouvelles de la mort du Roi furent sues, à Paris dès le matin du 2 août 1589, et divulguées entre le peuple l'après-dîner : lequel, pour témoignage de la

joie qu'il en avait, en porta le deuil vert (qui est la livrée des fous). Et fit incontinent madame de Montpensier, par une fureur insolente et ostentation enragée, distribuer à tous les conjurés des écharpes vertes. A celui qui lui en porta les premières nouvelles, lui sautant au col et l'embrassant, lui dit : « Ha! mon ami, soyez le bienvenu! Mais est-il vrai, au moins? ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose : c'est qu'il n'a su, devant que de mourir, que c'était moi qui l'avais fait faire ». Puis se retournant vers ses demoiselles : « Et puis, dit-elle, que vous en semble? ma tête ne me tient-elle pas bien à cette heure? Il m'est avis qu'elle ne me branle plus comme elle faisait ». Et à l'instant s'étant acheminée vers madame de Nemours, sa mère (qui ne s'en montra moins contente qu'elle), étant toutes deux montées en leurs carrosses, et se faisant promener par la ville, en tous les carrefours et places où elles voyaient du peuple assemblé, lui criaient à haute voix : « Bonnes nouvelles, mes amis! bonnes nouvelles, le tyran est mort : il n'y a plus de Henri de Valois en France ».

Puis s'en étant allées aux Cordeliers, madame de Nemours monta sur les degrés du grand autel, et, là, harangua ce sot peuple sur la mort du tyran : montrant en cet acte une grande immodestie et impuissance de femme, de mordre encore sur un mort. Elles firent faire aussi des feux de joie partout : témoignant par paroles, gestes, accoutrements dissolus, livrées et festins, la grande joie qu'elles en avaient.

Le jeudi 21 septembre, fut la journée et rencontre d'Arques qu'on appelle : en laquelle Dieu assista et favorisa visiblement le Roi, faisant voir que ce n'est point le nombre des gens de guerre ni la puissance des armées, mais sa seule volonté qui donne les victoires à qui lui plaît. Car en ce combat cinq cents chevaux, douze

cents hommes de pied français, et deux mille cinq cents Suisses, mirent en route cette grande et puissante armée de la Ligue, qui était de vingt-cinq à trente mille hommes : dont à Dieu seul en est la gloire, et non à ceux qu'il a employés, car l'effet en est par-dessus la force humaine.

En ce combat, le Roi, avec une pique en la main, fit merveilles.

Le samedi vingt-unième du mois d'octobre le roi Henri IV partit de Dieppe, alla à petites journées à Meulan, où il passa la Seine, et marcha vers Paris pour obliger le duc de Mayenne de quitter la Picardie ou d'accepter une bataille.

Le lundi 30 octobre, le Roi, qu'on appelait à Paris le Béarnais, et que ce sot peuple, pipé et persuadé d'ailleurs, faisait mort ou pris il n'y avait que trois jours, parut devant la ville avec toutes ses forces et son armée.

Le mardi, 31 octobre, le Roi a logé son armée aux environs de Paris, ès villages de Gentilly, Montrouge, Vaugirard et autres ce qui donne grande inquiétude à Paris. Cependant, les prédicateurs ne cessent pas de le charger d'injures, l'appelant tyran et usurpateur.

Le mercredi premier de novembre, jour de Toussaint, à la faveur d'un brouillard qui se leva comme par miracle incontinent après la prière faite dans le Pré-aux-Clercs, sur les six heures du matin, le Roi surprit les faubourgs, où il y eut grande désolation et meurtre des pauvres habitants, principalement par les troupes de M. de Chatillon, qu'on disait s'être souvenu des massacres de son père et autres huguenots, faits par les Parisiens; et pour ce avoir crié en entrant : *Saint-Barthélemy!* Sa Majesté entra au faubourg Saint-Jacques sur les sept à huit heures du matin, coucha au Petit-Bourbon, maison appartenant à maître Hiérosme Chapelain, secrétaire du Roi, venue de son aïeul, et à lui

donnée de la confiscation du feu duc de Bourbon [1]; et coucha Sa Majesté en la salle dudit logis, où il se fit faire son lit au pied de la table, de paille fraîche, sur laquelle il dormit et reposa environ trois heures.

Le jeudi 2 novembre, le duc de Mayenne arriva à Paris sur les dix heures du matin, et rassura cette grande ville, qui se vit à deux doigts près de sa ruine, par un pétard qui fut attaché à la porte Saint-Germain, lequel (comme Dieu voulut) ne joua pas. Et le vendredi 3, le Roi fit retirer ses troupes, et laissa la ville libre, après avoir essayé (mais en vain) d'attirer le duc de Mayenne à une bataille.

Le samedi 25 novembre, Loïs de L'Estoile, mon fils, partit de Paris pour aller à la guerre avec le chevalier Picard, où je fus comme forcé de le laisser aller, pour éviter à plus grand inconvénient : le malheur du siècle étant tel, qu'un homme de bien ne pouvait être ici en sûreté s'il ne connivait aux armes et rébellions qui se faisaient contre le Roi.

1. « Cette maison du faubourg Saint-Jacques se nommait anciennement le « fief de Valois », autrement le « Petit Bourbon ». Après la disgrâce et la mort du connétable de Bourbon, Louise de Savoie obtint du roi François Ier, son fils, la permission d'aliéner, de la succession du connétable confisquée, jusqu'à la valeur de 12 000 francs de rentes, et elle fit don à Jean Chapelain, son médecin, de la maison du Petit Bourbon, en 1528. Cet héritage demeura aux descendants de Chapelain jusqu'à ce que la maison fut achetée au nom de l'abbaye du Val-de-Grâce, le 7 mai 1621, pour le prix de 36 000 francs. » (Felibien, t. II, p. 1384.)

1590

Le 5 février 1590, la bulle du pape Sixte V, contenant les facultés du légat, donnée à Rome le 25 septembre 1589, fut vérifiée au parlement de Paris, et imprimée par Nicolas Nivelle et Rolin Thierry, imprimeurs de la Sainte-Union à Paris.

Le 10 février, fut faite au collège de Sorbonne à Paris une solennelle assemblée de tous messieurs de la Faculté de théologie, pour confirmer et corroborer la Sainte-Union. La conclusion et résolution de laquelle assemblée avec tous ses articles, et aussi la forme du serment, fut exhibée et communiquée à M. le légat : laquelle, après qu'il l'eût approuvée comme tendant directement à l'extermination totale des hérétiques, et exclusion sans rémission du roi de Navarre, soit qu'il se fît catholique ou non, fut solennellement jurée sur les saints Évangiles, puis enregistrée, et en après manuellement signée par messieurs les évêques et curés du corps de la Faculté, et par chacun des assistants, docteurs, bacheliers et licenciés, y ayant été tous appelés et convoqués par serment.

Le mercredi 14 mars 1590, fut donnée la bataille à Ivry, près Dreux, en laquelle le Roi fut victorieux : Dieu l'ayant voulu derechef obliger par une tant belle et insigne victoire, laquelle s'il eût poursuivie venant

droit à Paris, comme il pouvait et devait, on tient que la Ligue, effrayée et démontée de tous points, lui eût ouvert les portes, et par mêmes moyens mis fin à beaucoup de pauvretés et misères qu'on a souffertes depuis. Mais le conseil de Dieu était autre, à cause de nos péchés, qui faisaient la division entre lui et nous ; et ne pense point qu'on puisse alléguer autre cause valable de si insigne faute, laquelle peu de rois et princes, quelque grands guerriers et avisés qu'ils aient été, ont pu éviter quand Dieu les a voulu châtier avec leurs peuples. Ce qui se remarque assez par les histoires.

Le vendredi 16 mars 1590, la ville de Vernon se rendit à l'obéissance du Roi, et deux jours après celle de Mantes, en laquelle le Roi se rafraîchit, et passa son temps à jouer à la paume. Fit partie contre des boulangers de la ville qui lui gagnèrent son argent, et ne lui voulaient donner sa revanche, pour ce qu'ils disaient qu'ils avaient joué à coupe-cu en trois parties. Dont le Roi, pour avoir sa raison d'eux, et se donner carrière, fit le lendemain crier le petit pain d'un carolus à deux liards. De quoi messieurs les boulangers bien empêchés vinrent supplier Sa Majesté d'avoir pitié d'eux, et prendre sa revanche telle qu'il lui plairait, mais que ce ne fût point sur leur pain.

Le dimanche 1er avril, le Roi entra dans la ville de Corbeil, qui de son bon gré se rendit à lui, et reconnut Sa Majesté : laquelle leur promit et protesta, suivant la requête que les gens d'Église et habitants dudit lieu lui en firent, non seulement les maintenir en leur religion catholique, mais aussi l'avancer et faire fleurir autant ou plus que pas un des rois ses prédécesseurs.

Le samedi 17 avril 1590, la ville de Melun fut rendue au Roi par composition. Les soldats ne sortirent de l'île que le mercredi en suivant, d'autant qu'ils n'avaient promis rendre la place sinon au cas qu'ils ne fussent point secourus dans trois jours.

La prise de cette ville, avec celle de Corbeil, Montereau, Lagny, et autres passages des rivières saisis en même temps, qui étaient les clefs des vivres de Paris, avancèrent fort le dessein du Roi, qui était de faire faire une diète à ceux de Paris, qui pût tempérer l'ardeur de leurs résolutions et frénésies.

Le mercredi 9 mai 1590, le pont de Charenton fut rendu au Roi. Le capitaine fut pendu, et quelques soldats.

Le vendredi 11 mai, y eut escarmouche de part et d'autre, mais légère, n'y ayant eu qu'un soldat blessé du côté du Roi, et deux ou trois au plus de ceux de Paris.

Le samedi 12 mai 1590, le Roi fit attaquer le faubourg Saint-Martin avec grand nombre d'infanterie et cavalerie; mais il fut si bien défendu qu'il n'y put rien faire, et fut contraint de se retirer avec perte de ses gens et beaucoup de blessés, entre lesquels fut M. de la Noue, qui eut son cheval tué sous lui. Et dura l'escarmouche depuis deux heures après midi jusqu'à près de six heures du soir.

Le lundi 14 mai 1590, les pères Feuillants, Capucins et autres gens d'Église firent montre en armes en fort belle ordonnance ; et avaient pour leur capitaine l'évêque de Senlis, qui était un fol en tête (disaient les *politiques*) qu'on avait baillé aux huguenots. Et pour les autres chefs et soldats, le curé de Saint-Cosme-Saint-Jacques, dom Bernard, le prieur des Chartreux, avec plusieurs autres moines et religieux de diverses livrées et façons, accompagnés de quelques bourgeois de la ville qu'on appelait catholiques zélés; et en ce bel ordre et équipage marchant par Paris, et portant un crucifix et image de la Vierge Marie pour enseigne. Armés comme ils étaient, allèrent demander la bénédiction à M. le légat, qui les avait surnommés les vrais Macchabées; auquel voulant faire une salve après avoir eu

sa bénédiction, quelques-uns d'entre eux qui n'étaient pas bien assurés de leurs bâtons, par mégarde tuèrent un de ses gens, et blessèrent un serviteur de l'ambassadeur d'Espagne.

Le lundi 9 juillet 1590, la ville de Saint-Denis fut rendue au Roi, ayant Sa Majesté voulu demeurer elle-même en garde toute la nuit du dimanche, pour empêcher qu'aucun secours n'y entrât. La composition fut des plus belles et honorables qui se puissent voir, même pour gens pressés de faim et nécessité, comme ils étaient : car ils eurent tout ce qu'ils demandèrent, emportèrent ce qu'ils voulurent, même leur fut baillé des chevaux pour conduire leur artillerie : ce qu'on n'a point accoutumé d'accorder à des vaincus. Mais le Roi trouvait cette ville de telle importance, tant pour incommoder Paris que pour se loger, qu'il ne se souciait pas à quel prix il la tirât des mains de la Ligue. Aussi l'appelait-il la citadelle de Paris, dont il disait vouloir être le gouverneur, pour pourvoir en personne aux nécessités de sa bonne ville.

La nuit du vendredi 27 juillet 1590, le Roi exécuta une chose, laquelle on tient que s'il eût plus tôt faite elle lui eût servi grandement pour la fin de son dessein, qui fut de prendre tous les faubourgs, lesquels aussitôt il fit fortifier avec retranchements et barricades, et fit approcher le canon d'un jet de pierre des portes de la ville, et faire beaucoup de trous aux maisons qui commandaient aux murailles, pour empêcher ceux de la ville de s'avancer sur icelles ni aller sur le rempart.

La plus grande part du peuple commença alors à manger du pain d'avoine et de son, et encore par poids : ce qui se pratiquait jusqu'aux meilleures maisons de Paris, qui ne donnaient à leurs gens à chacun par jour que demi-livre ou peu plus de ce pain. La chair de cheval était aussi si chère, que les petits n'en pouvaient acheter si qu'ils étaient contraints de chasser aux

chiens et les manger, et des herbes crues, sans pain, qui était chose hideuse et pitoyable à voir.

Tout ce qui était à bon marché à Paris étaient les sermons, où on repaissait le pauvre monde affamé de vent, c'est-à-dire de baies et menteries : lui donnant à entendre que c'était chose fort agréable à Dieu de mourir de faim, voire et qu'il valait mieux tuer ses propres enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger, que de recevoir et reconnaître pour roi un hérétique.

Le mercredi 8 août 1590, fut excité un tumulte au Palais à Paris, par tout plein de gens que la faim comme les loups chassait hors du bois, et lesquels avec les armes demandaient la paix ou du pain. Cette entreprise avait été tramée par un bon nombre des bourgeois de la ville, voire et des premiers et plus apparents, qui eussent bien désiré le Roi dans Paris, pour n'avoir plus guère que frire en leurs maisons, non plus que le menu peuple, qui, pour l'extrême pauvreté et misère où il était réduit, ne demandait qu'à changer de maître et de condition. Mais la mine fut éventée; et l'entreprise, conduite plus par la passion que par la raison, fut décelée dès le jour de devant à M. de Nemours par le père Cristin et autres; dont M. Molé avertit le soir bien tard M. le président Brisson, et le fut trouver en son logis pour lui remontrer le grand danger et inconvénient inévitable qui en adviendrait; et le prier de tant faire (pource qu'il était des principaux qui conduisaient l'œuvre), que la partie au moins se remît à une autre fois. Mais M. Brisson n'en tenant autrement compte, et trouvant meilleur d'en tenter le hasard à toute extrémité, répondit à M. Molé en ces mots : *Brute, times!* Et de cette opiniâtre résolution faillit à ruiner les plus gens de bien de Paris et toute la Cour de parlement pour la seconde fois : car le lendemain tous ces beaux entrepreneurs et demandeurs de pain s'étant assemblés en armes au Palais, furent dissipés et rompus en un

instant, pour être mal conduits et soutenus, et ne se reconnaître les uns les autres. Tellement que comme politiques, séditieux, fauteurs et adhérents à un hérétique, au lieu de pain on leur donna des coups, et au lieu de paix un gibet : y en ayant eu plusieurs d'entre eux emprisonnés et rançonnés, autres battus, chassés, et quelques-uns de pendus. Et faut confesser que sans la sagesse et modération qu'y apporta M. de Nemours, il en fût peu réchappé de toute cette grande multitude, et que sans lui la meilleure partie de la Cour de parlement eût couru fortune, ce jour, des biens et de la vie.

Le samedi 11 août 1590, le clerc de M. Favier, conseiller en la Cour, fut pendu à Paris, pour avoir, à la journée du pain, porté deux pistoles, bandées et amorcées, et une épée à la porte du Trésor.

Ce jour, fut vendue au marché la livre de beurre quatre francs; les œufs huit ou neuf sols la pièce. Un membre de mouton fut vendu quatre écus, et un septier de blé quatre-vingts écus.

Je vis ce jour, près la croix Saint-Eustache, une pauvre femme qui mangeait la peau d'un chien. Nous étions ensemble mon frère du Couldray et M. de Gland, qui le vit comme moi et me dit qu'il l'écrirait en son registre.

Le mardi 14 août 1590, veille de la Notre-Dame, sortit de cette ville de Paris ma femme grosse, prête d'accoucher; et emmena avec elle Anne de L'Estoile et mon petit Mathieu, avec sa nourrice et sa germaine; et se retira avec ma mère à Corbeil, qui lui fut une chère sortie et à moi aussi, toutefois comme nécessitée et du conseil de son frère, pour la grande famine qui était ici.

On m'acheta ce jour deux œufs vingt sols.

Le mercredi 15 août, jour de Notre-Dame, comme j'étais à ma porte, sur les cinq heures du soir se vint présenter à moi un pauvre homme, fort have, mourant de faim, qui tenait un sien enfant entre ses bras, d'environ cinq ans, que je vis incontinent expirer entre les bras du pauvre père, qui lui ferma les yeux en ma

présence, et m'assura qu'il y avait trois jours que lui ni son enfant n'avaient rien mangé, et plus de quinze jours qu'ils n'avaient vu pain. Ce qui me fit si grande pitié, qu'allant moi-même quérir un pain (dont je n'ai jamais eu faute pendant la nécessité : de quoi je donne gloire à Dieu en m'humiliant), le donnai à ce pauvre homme, avec une pièce d'argent : Dieu s'étant voulu servir de moi en cet endroit pour possible lui sauver la vie, ou du moins l'allonger : comme j'eusse fait de bon cœur à son enfant, si Dieu me l'eût plus tôt adressé; mais quand il vint à ma porte, le pauvre enfant jetait les derniers sanglots.

Le jeudi 16 août 1590, fut publié à Paris qu'il était permis à toutes personnes de sortir la ville : car la famine était tellement renforcée et la nécessité accrue, que le pain fait des os de nos pères, qu'on appelait ici le *pain de Madame de Montpensier* pour ce qu'elle en exaltait partout l'invention (sans toutefois en vouloir tâter), commençait d'être en usage; mais lequel toutefois ne dura guère : car ceux qui en mangeaient en mouraient; comme aussi il avait été fait pour cela, selon le dire de beaucoup. On m'en donna un morceau que je gardai longtemps, et jusques à la trêve, que je le donnai à un mien ami de Tours qui me vint voir.

Le dimanche 19 août 1590, une demoiselle de Paris étant allée visiter une des princesses (qu'on appelait ici la Reine mère[1]), étant tombée sur les propos ordinaires de la nécessité de Paris, cette demoiselle lui ayant dit qu'elle était très grande, voire telle et si énorme que si on n'y donnait remède, il y avait danger que les propres mères fussent contraintes enfin de tuer leurs enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger; et que pour son particulier d'elle (se prenant à pleurer profondément), Dieu connaissait à quoi elle en était réduite; ladite

1. « Reine mère, parce que ses deux fils les ducs de Guise et de Nemours prétendaient se faire rois de France ».

dame, pour la consoler, lui répondit en ces termes : « Et quand vous en seriez là réduite, que pour votre religion il vous faudrait tuer vos enfants, pensez-vous que ce soit si grand cas que cela? De quoi sont faits vos enfants, non plus que ceux de tous les autres, de boue et de crachat? Ma foi, voilà une belle matière, pour tant en plaindre la façon! »

Le lundi 20 août 1590, ayant été représentée au Roi l'extrême misère et pauvreté de son peuple de Paris, où on commençait à voir les rues et entrées des maisons pavées de morts : Sa Majesté aimant mieux faillir aux règles de la guerre qu'à celles de la nature, même à la sienne, qui a toujours été pleine de clémence, rompant la barrière des lois militaires, et considérant que tout ce pauvre peuple était chrétien, et que c'étaient tous ses sujets, accorda premièrement passeport pour toutes les femmes, filles, enfants et écoliers qui voudraient sortir : lequel s'étendit enfin à tous les autres, jusques à commander que sortants, ils fussent humainement reçus en toutes ses villes où ils se voudraient retirer. Il permit davantage, contre toutes les lois de la guerre, que les princes et princesses qui étaient dans la ville fussent secourus de quelques vivres. Ce qui a été fort ingratement reconnu, et une des principales causes (pour en parler humainement) qui a engardé que le siège n'a point eu l'effet qu'il devait avoir.

Le vendredi 24 août, jour Saint-Bartholemy 1590, le septier de blé fut vendu à Paris cent écus.

Pendant ce temps, qui était six jours avant la levée du siège de Paris, et jusques à la fin d'icelui, vous eussiez vu le pauvre peuple, qui commençait à mourir à tas, manger les chiens morts tout crus par les rues; autres mangeaient les tripes qu'on avait jetées dans le ruisseau; autres des rats et souris qu'on avait semblablement jetés; et quelques-uns les os de la tête des chiens moulus (chose qui montrait une grande extrémité); et étant la plupart des ânes, chevaux et mulets

mangés, on vendait les peaux et cuirs des dites bêtes cuites, dont les pauvres mangeaient avec fort bon appétit. De ce que j'écris mes yeux en ont vu une bonne partie, et le reste m'a été testifié par gens dignes de foi, et même par un pauvre bonhomme que je nourrissais durant ce temps : lequel, pour un morceau de pain, me savait à dire tout ce qui advenait de nouveau et prodigieux dans la ville.

Finalement, la nécessité croissant, deux ou trois jours devant la levée du siège, les lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, mourant de male rage de faim, commencèrent à chasser aux enfants comme aux chiens, et en mangèrent trois : deux à l'hôtel Saint-Denis et un à l'hôtel de Palaiseau; et fut commis ce cruel et barbare acte dans l'enceinte des murailles de Paris, tant l'ire de Dieu était embrasée sur nos têtes. Ce que tenant du commencement pour une fable, pour ce qui me semblait que *hoc erat atrocius vero*, j'ai trouvé depuis que c'était vérité, confessé et témoigné par la propre bouche des lansquenets. De moi, j'ai ouï tenir cette proposition à un grand catholique de Paris, qui était du conseil des Neuf, qu'il y avait moins de danger de s'accommoder d'un enfant mort en telle nécessité, que de reconnaître le Béarnais, étant hérétique comme il était; et que de son opinion étaient tous les meilleurs théologiens et docteurs de Paris, et entre autres monsieur son curé, qui était celui de Saint-André-des-Arcs.

Le mercredi 29 août 1590, madame Louvet refusa de M. de Rochefort vingt-cinq écus d'un minot de blé, le lui voulant vendre trente écus.

Ce jour, M. Cotton, M. Des Forneaux et moi obtînmes un passeport de M. de Nemours pour sortir nous et notre train hors de Paris; car nous étions à la fin de notre pain, au moins moi, qui avais jà composé avec le capitaine Saint-Laurent à cinquante écus, pour me rendre en sûreté là où je voudrais aller. Mais le siège fut levé le lendemain matin, qui était le jeudi 30 août 1590, y ayant

été mis le septième mai audit an 1590, et par ainsi fûmes arrêtés, et notre voyage rompu, à mon grand regret.

Le vendredi dernier août 1590, le roi écrivit de sa propre main à madame de La Rocheguyon[1] la lettre qui s'ensuit :

« Ma maîtresse, je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'issue en est en la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit advenir, et ce qu'il connaît être expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais : car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je assurer que si j'y meurs, ma pénultième pensée sera à vous, et ma dernière sera à Dieu, auquel je vous recommande et moi aussi.

« Ce dernier août 1590, de la main qui baise les vôtres, et qui est votre serviteur, HENRY. »

Ce mot de lettre fut porté à madame de La Rocheguyon à La Rocheguyon, par un grand laquais basque que le Roi y envoya exprès : Sa Majesté étant résolue de donner le lendemain la bataille au prince de Parme, lequel lui ayant fait lever le siège de devant Paris, qui était ce qu'il voulait faire, n'en tint autrement compte, et s'en moqua.

Parlant des forces de l'Espagnol, il disait : « Leur infanterie est bonne et brave; et pour ne vous en mentir point, je la crains. Mais je me fie en Dieu, et en ma noblesse et cavalerie française, que les plus grands diables mêmes craindront d'affronter ». Puis se riant, disait : « Le Béarnais est pauvre, mais il est de bonne maison ».

Ce jour [11 octobre], vinrent les nouvelles, à Paris, de la mort de Jacques Cujas, à Bourges, le mercredi 3 octobre 1590; qui fut une grande perte, car c'était l'honneur des bons esprits et la lumière des lois.

1. Gabrielle d'Estrées, femme de Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt et de La Roche-Guyon. Elle fut depuis duchesse de Beaufort et marquise de Mousseaux.

Le jeudi 18 octobre 1590, qui était le jour Saint-Luc, j'eus nouvelles que ma femme était prisonnière entre les mains des Espagnols à Corbeil, et qu'elle avait été mise à cinq cents écus de rançon.

Le lundi 22 octobre, je reçus lettres de ma femme, par lesquelles elle me mandait qu'elle avait été mise à cent soixante-quinze écus de rançon, que mademoiselle Miron avait payés pour elle, et qu'elles s'étaient retirées à Villeroy.

Le mercredi dernier jour d'octobre, veille de la Toussaint 1590, ma femme revint à Paris en sa maison, sous la conduite de Dieu, qui l'a préservée d'aussi grands hasards que femme ait courus il y a longtemps. De quoi je prie Dieu qu'elle puisse faire son profit, et moi aussi.

Sur la fin de ce mois de novembre 1590, le duc de Parme commença à s'acheminer pour sortir de France, et reprendre le chemin de son pays. Le Roi, en étant averti, monta incontinent à cheval et le suivit, lui donnant toujours quelque bourrade, étant marri (à ce qu'il disait) de ce qu'en récompense qu'il lui avait apporté sa robe fourrée, il ne lui pouvait donner sa chemise blanche.

Le dimanche 30 décembre 1590, on rouvrit à Paris la boucherie de chair de cheval, qui avait été fermée peu de temps après que le siège fut levé; ce qui montrait bien la misère et nécessité du petit peuple, au cri duquel et à sa requête on fut contraint d'ouvrir ladite boucherie.

Sur la fin de cet an 1590, depuis la levée du siège, y eut si grande mortalité à Paris, que les médecins et apothicaires disaient « que la peste de l'an 1580 n'en avait tant tué en six mois qu'avait fait en quatre mois la maladie des fièvres chaudes, provenant de la mauvaise nourriture qu'avait eue le peuple pendant la famine ». Elle en emporta des bons et des méchants, encore plus principalement de ces zélés catholiques, qu'on appelait, qu'elle fit voler de par de là avec leurs ailes de volerie.

Ils mouraient tous de fièvres chaudes enragées, qu'on appelait (pour parler catholiquement) *zélées*. Et peut-on dire, à la vérité, que la maladie en tua plus que n'eût fait le glaive de l'ennemi entrant de furie dans Paris.

Le jeudi 20 de décembre 1590, veille de la Saint-Thomas, mourut à Paris en sa maison, maître Ambroise Paré, chirurgien du Roi, âgé de quatre-vingts ans, homme docte, et des premiers dans son art, qui, nonobstant les temps, avait toujours parlé et parlait librement pour la paix et pour le bien du peuple, ce qui le faisait autant aimer des bons comme mal vouloir et haïr des méchants, le nombre desquels surpassait de beaucoup l'autre, principalement à Paris, où les mutins avaient toute l'autorité. Nonobstant lesquels, ce bon homme, se fiant possible à ses vieux ans, comme Solon, ne laissait à leur dire la vérité.

En ce même an, mourut, aux cachots de la Bastille de Bussy, maître Bernard Palissy, prisonnier pour la Religion, âgé de quatre-vingts ans. Et mourut de misère, nécessité et mauvais traitement; et avec lui trois autres pauvres femmes, détenues prisonnières pour la même cause de Religion, que la faim et la vermine étranglèrent.

Ce bon homme, en mourant, me laissa une pierre qu'il appelait sa Pierre philosophale, qu'il assurait être une tête de mort que la longueur du temps avait convertie en pierre, avec une autre qui lui servait à travailler en ses ouvrages : lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard, que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité, non comme j'eusse bien voulu, mais comme j'ai pu.

La tante de ce bon homme, qui m'apporta lesdites pierres, y étant retournée le lendemain voir comment il se portait, trouva qu'il était mort. Et lui dit Bussy que, si elle le voulait voir, qu'elle le trouverait avec ses chiens sur le rempart, où il l'avait fait traîner, comme un chien qu'il était.

1591

Le jeudi 3 janvier 1591, qui étoit le jour Sainte-Geneviève, la rivière de Seine, qui était si basse en cette saison que l'on pouvait quasi aller à pied sec du quai des Augustins en l'Isle du Palais (ce qui n'avait été vu de mémoire d'homme), vint à croître, ce jour, sans aucune cause apparente : car la gelée avait continué huit jours entiers sans pluie, et continuait et serrait plus fort qu'auparavant. La cause toutefois pouvait être de ce que, le dimanche et lundi précédents, le vent de couchant avait tiré, qui pouvait avoir chassé les nuées vers l'orient et vers les sources des rivières, où étant crevées, les pluies avaient causé la crue des eaux ; ou que le vent, étant au levant, avait chassé l'eau en abondance à val la rivière, ou que les arches des ponts étant gelées, l'eau ne pouvant passer avait regorgé contre mont.

Le dimanche 20 janvier 1591, y eut à Paris une chaude alarme, qui commença à onze heures du soir et continua jusques à cinq heures du matin. Fut sonné le tocsin par toutes les églises et paroisses de la ville ; les bourgeois se mirent en armes et tellement en devoir, que l'entreprise de l'ennemi découverte, il n'en remporta que honte et confusion.

Le mardi 22 janvier 1591, le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, où la Cour, les Princesses, et Officiers de la Ville assistèrent, pour remercier Dieu de ce qu'il

avait conservé Paris et avait fait réussir l'entreprise des ennemis à néant, qui avaient délibéré de se saisir de la Porte Saint-Honoré, par le moyen de quelques gens de guerre déguisés en paysans et chargés de sacs de farine, qui devaient donner entrée dedans la ville à l'armée du Roi.

On l'a depuis appelée la Journée des Farines, et en a-t-on fait une fête solennelle à Paris.

Le mardi 12 février, les Espagnols et Napolitains arrivèrent à Paris, et furent logés aux hôtels et maisons des absents : les Napolitains, aux quartiers Saint-Severin, Saint-Cosme et Saint-André-des-Arcs; et les Espagnols, aux quartiers Saint-Germain de l'Auxerrois et Saint-Eustache, près le logis de la Reine. Il y en eut aussi tout plein de logés dans les collèges, qui la plupart étaient vides et déserts, à cause du temps.

Le jeudi 7 mars était le sermon de la Cananée, que tous les prédicateurs de Paris unanimement interprétèrent et fort allégoriquement pour ladite ville de Paris, et que sa fille était Chartres, et le diable qui la tourmentait, le Béarnais; et qu'il fallait prier Notre-Seigneur et l'importuner, pour sa délivrance.

Le mercredi 13 mars 1591, notre maître Boucher, qui prêchait le carême à Saint-Germain de l'Auxerrois, s'étant mis sur le Béarnais et les Politiques, dit qu'il fallait tout tuer et exterminer; et que déjà par plusieurs fois il les avait exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en tenaient compte; dont ils se pourraient bien repentir; dit qu'il était grandement temps de mettre la main à la serpe et au couteau, et que jamais la nécessité n'en avait été si grande.

Et encore que ses sermons ordinaires ne fussent que de tuer, si est-ce que celui qu'il fit ce jour fut par-dessus les autres cruel et sanguinaire : car il ne prêcha que sang et boucherie, même contre ceux de la Cour et de

la Justice, qu'il criait ne valoir rien du tout; excitant le peuple, par gestes et paroles atroces, à leur courir sus et à s'en défaire : jusque-là qu'un Conseiller de la Cour, de mes amis, qui y était, me dit le lendemain, me racontant ce que dessus, qu'il l'avait vu en telle furie, que si la presse où il était lui eût permis de sortir, qu'il s'en fût allé bien vite, de peur qu'il avait qu'en la colère où il le voyait, il ne descendît de sa chaire pour saisir quelque Politique au collet, et le manger à belles dents. Il dit aussi qu'il eût voulu avoir tué et étranglé de ses deux mains ce chien de Béarnais; et que c'était le plus plaisant et agréable sacrifice qu'on eût su faire à Dieu.

Le dimanche 24 mars 1591, les billets des prédicateurs de Paris portaient l'avis qu'on avait reçu que le Roi branlait pour se faire catholique : tellement que leur évangile de ce jour fut aux fins de non recevoir ce relaps excommunié, quelque bonne mine qu'il fît; et tout le fruit qu'on recueillit ce jour de leur doctrine, fut un magasin d'injures qu'ils vomirent contre le Roi.

Commolet dit qu'il n'y avait que les Hérétiques et les Politiques qui souhaitaient qu'il allât à la messe; et que devant les bons Catholiques ils ne l'appelaient que le Roi de Navarre : mais, en derrière, quand ils se trouvaient avec ceux de leur farine, qu'ils l'appelaient à pleine bouche le Roi. Que l'un et l'autre langage était une vraie marque de Politique, pour ce que l'appeler Roi de Navarre, on savait bien qu'il n'y avait rien, et que le Roi d'Espagne le lui gardait; et quant à la France, qu'il n'était Roi que de quelques boues et fanges de la Beauce. L'appela Chien, Hérétique, Tyran et Méchant, et exhorta le peuple à ne l'appeler plus autrement. Rose dit, ce jour, qu'il avait eu certain avis, et de bonne part, qu'on ne parlait à la Cour du Béarnais d'autre chose, sinon que le Roi serait bientôt catholique : et que ses courtisans, se moquant de ceux de Paris, disaient tout haut, que ce serait une messe qui leur coûterait bien cher. Mais, s'ils le voulaient

croire, qu'il n'en pisserait jamais plus raide (usant de ces propres mots), car il irait à la messe tant qu'il voudrait : mais du royaume de France et de Paris, il y commanderait encore moins qu'il n'avait jamais fait, car toutes ces mines-là n'étaient bonnes qu'à attraper des niais.

Notre maître Cucilli, curé de Saint-Germain de l'Auxerrois, l'appela ce jour-là Bouc puant, et dit qu'il faisait mine de vouloir revenir à la messe pour attraper les minons; mais qu'il s'en avisait bien tard, et qu'il n'était recevable : sans en alléguer autres raisons que des injures, n'ayant en toute sa tête ledit curé autant de cervelle qu'il en faudrait pour frire un œuf.

Voilà un échantillon des beaux sermons qui furent faits, ce jour d'un saint dimanche de Carême, à Paris.

Le lendemain de Pâques, qui était le quinze avril, tous les curés et prédicateurs de Paris exhortèrent le peuple à prier Dieu pour Chartres, qui n'était encore rendu, comme les Politiques faisaient courir, et qu'il fallait prier Dieu qu'il inspirât les bons Catholiques de dedans, pour ne rien tenir de la composition qu'on avait faite avec l'Hérétique.

Le curé de Saint-André prêcha, ce jour, après l'offrande, et nous conta les nouvelles qui couraient, à savoir que Chartres avait été rendu au Béarnais par les traîtres Politiques qui étaient dedans, et que, si on ne prenait bien garde à Paris, qu'ils en feraient un de ces jours autant : car on l'avait assuré qu'il y en avait, et même de sa paroisse, qui se disaient catholiques et ne bougeaient de l'église, de la messe et de confesse, qui étaient d'avis de le recevoir, s'il se faisait catholique; et étaient sots et badauds jusque-là de croire qu'il nous conserverait notre religion. « Mais, mes amis, dit-il, je vous assure que si jamais ce méchant relaps et excommunié y entre, soit par cette porte ou par une autre, qu'il nous ôtera notre Religion, notre Sainte Messe, nos

belles cérémonies, nos reliques; fera de nos belles églises des étables à ses chevaux; tuera vos prêtres, et fera de nos ornements et chapes des chausses et des livrées à ses pages et laquais. Et cela est aussi vrai, et je le sais bien, afin que vous y preniez bien garde, comme est vrai le Dieu que je vais manger et recevoir là-dessus. » Lesquelles paroles offensèrent beaucoup de gens de bien de sa paroisse.

Le curé de Saint-André nous mena en procession à Saint-Jacques de la Boucherie, après avoir été préalablement admonestés de la fin et vrai usage de cette procession, qui était de prier M. Saint Jacques, le bon saint, de vouloir donner de son bourdon sur la tête de ce diable de Béarnais, et l'écraser là devant tout le monde.

Le mercredi 17 avril 1591, on fit force processions à Paris pour prier Dieu de bénir ce secours imaginaire, que les Politiques appelaient *amusebadaus*. Et le lendemain, qui était le jeudi 18 avril, fut faite une procession de tous les petits enfants de Paris, tant garçons que filles, que je vis passer chez Marc Orri, en la rue des Lombards, au Soleil d'Or, et en comptai cinq mille soixante et quatorze.

Et peut-on dire avec vérité qu'il n'y a eu sorte aucune ni espèce de dévotion, quelle qu'elle puisse être, qui n'ait été employée et pratiquée par ceux de Paris pour la délivrance de cette bonne ville de Chartres, et que toutes les cérémonies à ce requises y ont été très étroitement et religieusement gardées, et qu'on n'y a rien oublié, même à l'endroit de la belle Dame, à laquelle on a fait prières, offrandes, vœux et de très grandes et belles promesses, pour la retenir au Parti. Mais soit qu'elle en fût lasse ou autrement, tout enfin n'y a de rien servi : car le vendredi d'après Pâques, dix-neuvième de ce mois (jour de la réduction de Paris), Chartres fut réduit à l'obéissance du Roi, qui y fit son entrée; et en arrivèrent, le lendemain vingtième du mois, les nouvelles à Paris.

Le 21 de ce mois d'avril, qui était le dimanche de la Quasimodo, tous les curés et prédicateurs de Paris crièrent fort de cette reddition de Chartres :

Boucher prêcha qu'il les fallait tous tuer et assommer; Rose, qu'une saignée de Saint-Barthélemy était nécessaire, et qu'il fallait par là couper la gorge à la maladie; Commolet, que la mort des Politiques était la vie des Catholiques; le curé de Saint-André, qu'il marcherait le premier pour les aller égorger là où il saurait qu'il y en aurait, exhortant tous les bons Catholiques à en faire de même; le Curé de Saint-Germain de l'Auxerrois, comme le plus sublin de tous, donna conseil de se saisir de ceux qu'on verrait rire, et que c'étaient Politiques, et qu'il fallait assommer et traîner à la rivière tous ces demandeurs de nouvelles qu'on voyait assemblés aux coins des rues. Le curé de Saint-Gervais dit qu'il ne fallait plus parler de billets, qui ne leur voulait attacher au col, pour les envoyer à Rouen par eau porter des nouvelles. Quant au commun peuple, qui voyait qu'on ne le repaissait que de baies et de Politiques, et que tout le secours qu'on lui promettait n'était que vent, médisait à pleine bouche du duc de Mayenne, et le donnait au diable avec la guerre, nonobstant les sermons de leurs curés et prédicateurs, dont ils étaient tous bercés, et commençaient à ne plus guère s'en soucier, ne se souciant qui le gagnât, pourvu qu'on les mît en repos.

Le vendredi 10 dudit mois de mai, jour et fête de Saint-Job, les Walons firent à Paris une mascarade de la Patience dudit Job, se promenant, par les rues de Paris, avec force gens à moitié nus, qui avaient les bras tout sanglants et les corps peints, et marchant en ce bel équipage, accompagnaient avec des violons un homme monté sur un âne à reculons, qui représentait le bon homme Job, qui, monté sur ledit âne à reculons, donnait de la queue dudit âne la bénédiction aux passants,

ayant à ses côtés un diable et une femme qui se moquaient de lui. Et encore que cette farce fût assez plaisante et selon la mode de leur pays, si ne fût-elle point bien goûtée de ce peuple parisien (encore qu'il ne faille pas grand'chose pour l'amuser), mais si mal reçue, à cause de cette bénédiction de la queue de l'âne, que, passant sur le pont Notre-Dame, ils furent contraints de se retirer plus vite que le pas, la populace les menaçant de traîner à la rivière, comme se moquant de Dieu et la Religion Catholique.

Le lundi 3 juin, qui était le lendemain de la Pentecôte, les Bulles d'excommunication du pape Grégoire XIV furent lues dans la grande église de Notre-Dame, à Paris, où fut fait le sermon par M. Rose, évêque de Senlis, en grand apparat et exaltation de la Majesté papale par-dessus le neuvième ciel, dépression et abaissement de celle du Roi jusque au plus profond des abîmes d'enfer. Et furent lesdites Bulles en latin plaquées et affichées, le jour même, aux quatre principales portes de ladite église de Notre-Dame, attendant la publication d'icelles au Parlement, et impression qui en fut faite incontinent après, ce requérant et consentant le Procureur général du Roi.

Le vendredi 8 du mois de novembre, à huit heures du matin, les Seize s'assemblèrent au logis de La Bruyère, où se trouvèrent le curé de Saint-Côme et Bussy, lequel, ayant proposé la réitération du serment de l'Union, fit signer à plusieurs un papier blanc, disant qu'il le remplirait après de la forme dudit serment, et La Bruyère apporta un missel sur la table, pour le jurer sur icelui.

Le mardi 12 dudit mois de novembre, les Seize s'assemblèrent au logis de La Bruyère, où se trouva grande compagnie, entre autres Morin, nouveau Procureur de la Ville, qu'on fit signer au papier blanc, avec les autres. Et sur ce que plusieurs s'en offensaient et en

faisaient difficulté, Launoy, réitérant son serment, les assura que c'était pour affaire d'importance, mais qui ne regardait toutefois que la conservation de la Religion : car, à telles gens, les brigandages, penderies, meurtres et assassinats, et toutes autres espèces de méchancetés, servent à la conservation de la Religion.

Plusieurs, à Paris, voyant ces grandes assemblées, et tant d'allées et venues de Cromé et Bussy avec leurs adhérents, présageaient un malheur prochain, mais on ne pouvait au vrai découvrir ce qu'ils avaient délibéré de faire. On était bien averti qu'ils en voulaient aux Politiques, c'est-à-dire aux plus gens de bien de la ville, et surtout à la Justice et au chef d'icelle, qui était le président Brisson, lequel tous les jours en avait trois ou quatre avis, et était sur le point de s'en aller ; mais il ne savait comment échapper de leurs mains, et aussi que l'irrésolution et l'ambition qui étaient en lui (ne voulant être moindre en l'autre parti qu'en celui-ci) l'avaient arrêté à Paris jusque à cette heure-là, où il eût bien désiré pouvoir demeurer encore quelque temps en sûreté, en la bonne grâce des Seize, pendant qu'il donnerait ordre aux affaires de l'autre côté. Mais il y fut pris, comme sont volontiers ceux de sa qualité, qui, en un grand trouble d'État comme le nôtre, tiennent un parti neutre, et regardent de quel côté il fera meilleur pour eux, consultant toujours et ne résouldant rien qu'à l'extrémité, qui ne leur permet ordinairement de se pouvoir sauver.

Le jeudi 14 novembre 1591, le Conseil secret s'assembla, le matin, chez Launoy, où on tient que la piteuse tragédie qui s'ensuivit le lendemain fut conclue et arrêtée, et laquelle toutefois n'était que le commencement d'une plus sanglante qui se devait jouer, où ils avaient résolu (si Dieu ne les eût empêchés) faire jouer un piteux rôle sur un échafaud à bon nombre des plus apparents de Paris, de la qualité du président Brisson et de ses compagnons, puis donner curée du reste au peuple, l'ani-

mant au sang et au pillage, pour faire une Saint-Barthélemy de Politiques à Paris. Mais Dieu, qui est bon et juste, les fit tomber en la fosse qu'ils avaient préparée aux autres.

La nuit entre le jeudi 14 novembre et le vendredi suivant, se tint un grand Conseil de la Ligue chez le curé de Saint-Jacques, et vit-on un grand nombre d'hommes assemblés en la place où est la croix Saint-Jacques.

Le vendredi 15 novembre, le président Brisson, Larcher, conseiller en la Grande-Chambre, et Tardif, conseiller au Châtelet, furent constitués prisonniers, le matin, et tous trois pendus et étranglés, le matin même, avant midi, dans la prison.

Le premier exécuté fut le président Brisson, qui parla longtemps et les harangua, cuidant sauver sa vie, pour laquelle il priait qu'on le confinât au pain et à l'eau, quelque part, entre quatre murailles, jusque à ce qu'il eût achevé le livre qu'il avait commencé pour l'instruction de la jeunesse, comme grandement nécessaire et utile au public. Enfin, voyant qu'il ne pouvait faire fléchir la cruauté de ces tigres et qu'il lui fallait mourir, il s'écria avec grande véhémence : « O Dieu! que tes jugements sont grands! » Puis, le répétant en latin, dit : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* Avant que mourir, il lui prit une si grande sueur et appréhension qu'on vit sa chemise dégoutter tout ainsi que si on l'eût plongée dans la rivière.

Après lui fut amené Larcher, pour être pendu; lequel, voyant là son Président attaché, commença à s'écrier : « Ah! Monsieur, êtes-vous là donc! Je n'ai plus de regret de mourir, puisque je vois la cruauté qui s'est exercée contre un si digne homme et si homme de bien ».

Tardif, emmené le dernier, voyant au gibet les deux autres, s'évanouit, tant d'appréhension, comme on présuppose, que pour la plaie de son bras qui s'était ouverte n'étant à peine achevé de saigner, quand on l'alla prendre

prisonnier en sa maison. Si qu'ils traînèrent ce pauvre homme à demi-mort au supplice.

Ce jour, à sept heures du matin, pendant qu'on faisait ces beaux emprisonnements, le Curé de Saint-Jacques, accompagné de La Bruyère et de trois autres, portèrent au capitaine Ligorette, capitaine des Espagnols, le papier signé de Bussy, Louschart, Crucé, Soli et autres, contenant les causes pour lesquelles ils avaient pris les armes. Un papier semblable fut porté à don Alexandre, colonel des Napolitains, par le curé de Saint-Côme, qui marchait, ce jour, par Paris, armé jusqu'aux dents, avec force satellites.

Ce jour même, les Seize présentèrent aux Prévôt des marchands et échevins de Paris une requête, pour avoir vivement une Chambre ardente, avec tout plein d'autres belles choses. Elle était intitulée : *Articles sur lesquels les Catholiques de Paris désirent leur être présentement et promptement pourvu.* De laquelle j'ai recouvert une copie qu'on trouvera entre mes papiers.

Le samedi 16 dudit mois de novembre, les corps de Brisson, Larcher et Tardif, furent attachés à une potence, à la Grève, avec leurs écriteaux qui portaient :

Barnabé Brisson, l'un des chefs des Traîtres et Hérétique.

Claude Larcher, l'un des fauteurs des Traîtres et Politique.

Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes Catholiques.

Ce fut Cromé, conseiller au Grand Conseil, qui, ayant été leur juge, après les avoir fait pendre, conduisit lui-même leurs corps, bien matin, à la Grève, portant une lanterne en sa main, de laquelle il éclairait les porteurs.

Quand le jour fut venu, Bussy s'en alla à la Grève, accompagné des plus mutins, méchants et vaunéants de la ville, et, les ayant dispersés çà et là, exprès, en divers endroits, pour mieux jouer son jeu, quand il vit le monde assemblé pour voir ce triste et nouveau spectacle, commença à crier aux Traîtres, aux Méchants, et aux Politiques, qui avaient vendu la ville à l'Hérétique, et avaient déjà livré la porte de Bussy pour le faire entrer.

Ce que ses compagnons criaient aussi au peuple partout, pour l'émouvoir au sang et au pillage; et disait ledit Bussy que si on le voulait suivre, que devant le soir ce serait fait de tous les Méchants, que Paris serait net de Traîtres; qu'il en avait la liste, et qu'il connaissait les maisons où on aurait du bien à bon marché : « Sinon, Messieurs, dit-il, voyant qu'on ne s'émouvait point autrement, je vous avertis qu'ils vous couperont la gorge : car leurs chefs que vous voyez là pendus nous ont tout décelé l'entreprise, et que nous étions tous morts et perdus, si nous ne les prévenions dès aujourd'hui ». Auxquelles paroles, cette populace de Paris, au lieu de s'émouvoir et courir aux armes, comme Bussy le pensait, prétendant par là faire une sédition, ne dit non plus mot que si on lui eût donné un coup de massue sur la tête : mais, regardant ces pauvres corps en pitié, s'écoulaient les uns après les autres, étant plus émus à miséricorde qu'à sédition. Même y eut quelques pauvres gens et femmes battues par les Seize et satellites de Bussy, parce qu'elles ne se purent tenir de dire tout haut que c'était grand pitié.

Le lundi 25 novembre, me fut communiquée la liste des Politiques de notre quartier, qu'on appelait *le papier rouge*, à laquelle j'avais intérêt, pour y être couché bien avant et tout du long. Cette liste ou papier rouge, comme on le voudra appeler, était un rôle, que les Seize avaient dressé, en tous les seize quartiers de la ville (où ils présidaient et commandaient), de tous les Politiques de Paris (qu'ils appelaient), c'est-à-dire de tous ceux qu'ils tenaient pour serviteurs du Roi en leur cœur, fauteurs et adhérents de son parti, et qui ne trouvaient bonne la volerie, la penderie et la crauté, qu'ils nommaient *zèle* de Dieu, pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de laquelle les Seize se disaient les vrais pères, tuteurs et protecteurs. En ce rôle, ils avaient mis aussi, comme Politiques, tous ceux (quelque grands Catholiques et Zélés

qu'ils fussent) lesquels, comme vrais naturels Français, refusaient de se soumettre à la domination espagnole.

Or, de tous ces Politiques (qu'ils appelaient) qui étaient les plus honnêtes hommes et gens de bien de Paris, ils avaient résolu, en leur Conseil, d'en pendre et daguer une partie et chasser les autres; et pour ce, en leurs rôles, ils les distinguaient par ces trois lettres P. D. C., qui était à dire *pendu*, *dagué*, *chassé*. Je m'y vis sous la lettre de D, qui était à dire que je devais être *dagué*; M. Cotton, mon beau-père, sous celle de P., *pendu*; M. le président Le Maistre, sous la même; maître Jean de Saint-Germain l'apothicaire, sous celle de D., c'est-à-dire *dagué*; M. Désiré, mon voisin, sous la lettre de C., c'est-à-dire *chassé*; et ainsi des autres. Et était le commissaire Basin qui l'avait faite, avec le Curé de Saint-André, son vicaire, et maître Pierre Senault, le Seize de ce quartier. Et n'y avait, de toute la rue de ma mère, que la maison des Monthelons exempte. Mais Dieu ne permit que ces conseils sanguinaires eussent lieu, car Dieu rompit leur cruel dessein par ceux même qu'ils voulaient établir à Paris par tels massacres : à savoir les Espagnols et Napolitains, lesquels ne voulurent jamais leur prêter main forte, quelques remontrances et grandes promesses qu'ils leur fissent. Mais, abhorrant leur entreprise comme cruelle et dénaturée, et rejetant ces conseils de sang comme très pernicieux, leur dirent qu'ils ne pouvaient mettre la main sur gens qui n'étaient condamnés par la justice, ni tuer des hommes dans leurs lits qui ne se défendaient point, pour ce que cela était contraire à leur profession, et aussi que, pour telle exécution, qui était de grande conséquence, il eût fallu avoir mandement verbal ou par écrit des chefs et supérieurs qui leur commandaient : dont il ne leur apparaissait point.

Le jeudi 28 novembre, le duc de Mayenne arriva à Paris, et vint loger au logis de la Reine, près les Filles Repenties, qu'on appelait l'Hôtel des Princesses, pour

ce que ces noms de Roi et de Reine étaient odieux à Paris. M. de Belin, le capitaine Forsais et autres des plus apparents qui étaient à Paris, allèrent au devant de lui le saluer et recevoir hors la ville. Le capitaine Bussi Le Clerc ne voulut sortir de sa Bastille; mais s'y tint enfermé tout le jour, sans faire tirer un seul coup de canon (comme on a accoutumé) pour sa bienvenue : ce qui fut remarqué. Quelques-uns des Seize allèrent au-devant dudit duc, entre autres le commissaire Louschart et Senault, qui parla à lui près Saint-Antoine-des-Champs, et, excusant ses compagnons touchant l'exécution par eux faite du président Brisson et des autres, dit audit duc de Mayenne qu'il connaîtrait, à la fin, que ce qui était advenu n'avait été entrepris que pour le bien public, la conservation de la Religion et le bien de son service.

Auquel le duc de Mayenne répondit que, pour son particulier, de lui il ne fallait point alléguer, pource que le bien de son service était celui du public; qu'il était venu exprès pour en connaître; qu'il ferait justice aux uns et aux autres, et s'y gouvernerait en sorte que les gens de bien auraient occasion de s'en contenter. Cela dit-il d'une façon assez renfrognée, comme si la harangue de Senault lui eût été peu agréable, lequel regardant d'un assez mauvais œil, lui dit enfin, pource qu'il approchait un peu bien près de son cheval, se mettant comme entre ses jambes pour toujours lui parler : « Vous vous ferez blesser; je vous prie, retirez-vous ». De quoi Senault, bien fâché, s'en alla, et le jour même dit à son curé qu'il avait bien connu, à la contenance et paroles du duc de Mayenne, qu'il ne couvait rien de bon, et qu'il avait quelque mauvais dessein contre eux en sa tête.

Le 30 et dernier du présent mois de novembre, qui était le samedi fête de Saint-André, plusieurs des Seize étant venus trouver le duc de Mayenne, étant dans sa chambre, tumultuaient et parlaient haut, sans aucun

respect, trestous ensemble, à leur manière accoutumée : tant que l'un d'eux, nommé Le Normant, va dire, si bas que M. de Mayenne l'entendit, que c'étaient les Seize qui l'avaient fait, et qu'ils le pourraient bien défaire quand bon leur semblerait. M. de Mayenne l'ayant entendu, se contenta d'apprendre son nom, et passa cette bravade tout doucement. Mais M. de Victri, qui était là, demanda si c'était un Seize, et, ayant entendu qu'oui, dit tout haut, en jurant à sa manière accoutumée, que les Seize faisaient bien les mauvais à Paris; mais que si M. de Mayenne voulait dire seulement le mot, qu'il les lui rendrait tous pendus dans le soir, et qu'il les pendrait plutôt lui-même de ses deux mains. Comme, à la vérité, ce gentilhomme poussa fort le duc de Mayenne à l'exécution qu'il en fit faire, lui mettant le cœur au ventre, si qu'il ne tînt pas à lui qu'il n'en fît mourir davantage.

Le dimanche premier jour du mois de décembre 1591, la Bastille fut rendue au duc de Mayenne par Bussi Le Clerc, qui en était capitaine, de laquelle il sortit à grand regret, à condition d'avoir vie et bagues sauves.

Le mercredi 4 décembre, Ameline, avocat au Châtelet, Louschart, commissaire, et Aimonnot, procureur en la Cour, furent pendus et étranglés, dans la salle basse du Louvre à Paris, comme coupables de la mort du président Brisson et de MM. Larcher et Tardif. Et le même jour, sur les cinq heures du soir, Auroux fut pendu, quatre heures ou environ après que les autres eurent été exécutés.

Quand on porta les nouvelles de cette exécution au Roi, il dit : « que son cousin de Mayenne avait bien fait, mais qu'il avait failli de quatre degrés », voulant dire qu'il en devait faire pendre encore quatre, qui eût été la moitié des Seize.

Les curés et prédicateurs de Paris, offensés de cette penderie, criaient que la Religion était perdue (ou

pendue), recommandaient aux prières du peuple ces saints martyrs. Dont, depuis, la salle basse où s'était faite l'exécution fut surnommée *la chapelle Saint-Louschard*[1].

1. La salle des Antiques au Louvre, au-dessous de la salle Lacaze où siégèrent les États-Généraux de 1593.

1592

Au commencement de cette année, mourut Élisabeth d'Autriche, Reine douairière de France, fille de l'Empereur Maximilien, et veuve du Roi Charles IX, Reine, en son temps, l'exemple de toute piété et charité.

Le vendredi 20 dudit mois de mars, nouvelles étaient par tout Paris d'une bataille pour laquelle fut commandée le lendemain une procession générale solennelle, où tous les corps saints furent portés.

Le dimanche 22 dudit mois de mars, sur les nouvelles venues à Paris, le jour de devant, que le Roi avait été blessé à Aumale, Boucher, en son prône, dit qu'à la vérité la chair du Béarnais, ou plutôt sa charogne, avait été entamée, mais qu'elle n'avait été enfoncée, pour les caractères qu'on avait découvert qu'il avait sur lui : ce qui était faux, car tous ces caractères n'étaient que les veilles de la protection de Dieu sur la personne de son oingt, lequel il garantit miraculeusement à cette fois comme beaucoup d'autres.

Le vendredi 27 mars, qui était le jour de vendredi oré, j'ouïs la Passion dans l'église Saint-Barthélemy, que prêchait M. Genebrard, où entre autres choses j'appris que les verges dont fut fouetté Notre-Seigneur étaient d'osier, et que le nombre des coups qu'il endura fut six mille quatre cent soixante.

Ce mois de mars fut chaud et humide : ce qui causa

de la contagion en plusieurs endroits de Paris, et en tomba quantité de malades de peste, plus de deçà les ponts que delà. Les paroisses Saint-Séverin et Saint-André en furent affligées.

Le mercredi 29 dudit mois, fut mise au carcan, en la place de Grève, à Paris, une pauvre femme de village, pour avoir dit qu'en son pays et par les champs le bruit était que l'armée du prince de Parme avait été défaite.

« Qui dira mal de Monseigneur le prince de Parme (disaient les Espagnols tout haut), il médira de *Jesous-Christous.* »

Ce mois d'avril fut sec, froid et venteux, et la constitution de l'air mal plaisante, pour la saison, avec continuation de la maladie contagieuse en cette ville de Paris.

En ce mois, et pendant le siège de Rouen, mourut Chicot, fol du Roi, et cependant bon soldat, lequel, en une rencontre qui se fit, après avoir tué M. de Chaligni de sa main, fut blessé et en mourut, non de la blessure, qui n'était mortelle, mais par son intempérance et ivrognerie.

Le Roi aimait cet homme, tout fol qu'il était, et ne trouvait rien mauvais de tout ce qu'il disait : qui était cause qu'il s'égarait en mille folies.

Quand le prince de Parme vint pour la seconde fois en France, en cet an 1592, il [Chicot] dit au Roi devant tout le monde : « Monsieur mon ami, je vois bien que tout ce que tu fais ne te servira de rien à la fin, si tu ne te fais Catholique. Il faut que tu voises à Rome, ce qu'étant là tu bougeronnes le Pape, et que tout le monde le voie : car autrement ils ne croiront jamais que tu sois Catholique; puis tu prendras un beau clistère d'eau bénite pour achever de laver tout le reste de tes péchés ».

« Les Rois de la nouvelle impression font un petit Ciel (disait-il) de l'honneur et révérence qu'on leur doit; mais quant aux affaires de l'honneur divin, Dieu est homme d'âge : il y saura bien pourvoir. »

« Je ne m'ébahis pas (dit-il une autre fois à Sa Majesté en bouffonnant) s'il y a tant de gens qui abbaient à être Rois et s'il y a de la presse à l'être : c'est chose désirable, c'est un beau mot que Roi de France, et le métier d'être tel en est honnête; car, en travaillant une heure de jour à quelque petit exercice, il y a moyen de vivre le reste de la semaine et se passer de ses voisins. Mais, pour Dieu, Monsieur mon ami, gardez-vous de tomber entre les mains des Ligueux : car vous pourriez tomber entre les mains de tel qui vous pendrait comme une andouille, et puis ferait écrire sur votre potence : *A l'écu de France et de Navarre, céans à bon logis, pour y demeurer à jamais*. Cela est dangereux pour le passage des vivres. »

Le samedi 16 du mois de mai, veille de la Pentecôte, le duc de Parme, ayant passé à Caudebec, arriva avec l'armée aux environs de Paris. Son fils, le Prince de Parme et M. de Guise, entrèrent en la ville, et dînèrent le lendemain chez Madame de Nemours.

Le lundi 18 dudit mois, qui était le lendemain de la Pentecôte, toute l'armée, bien lasse et harassée, passa par Paris, ce qui étonna plus la ville qu'il ne la rejouit, et acheva de ruiner les faubourgs et les environs de Paris, où furent commis impunément une infinité de meurtres, brigandages et extorsions.

Le dimanche 5 dudit mois de juillet, le Curé de Saint-André-des-Arcs cria fort, en son sermon, contre la paix qu'on disait qu'on voulait faire : ce qu'il ne croyait pas. Mais, si tant était, et qu'on en découvrît quelque chose, il fallait prendre les armes et faire plutôt une sédition, de laquelle il serait des premiers, et en tuerait autant qu'il pourrait. Il prêcha après que ceux qui étaient avec ce malheureux Béarnais étaient tous damnés, quelque Catholiques qu'ils se dissent, et que les Politiques qui étaient ici, desquels Paris était tout plein (et priait le peuple d'y prendre garde), étaient pires cent fois que le

Béarnais, tout Hérétique qu'il était : car c'étaient de malheureux hypocrites, damnés comme Judas, lesquels, si on n'y obviait de bonne heure, livreraient à la fin la ville, et les bons Catholiques qui étaient dedans, à l'Hérétique, par leurs baisers et trahisons ordinaires. Il exhorta finalement le peuple et ses paroissiens de ne recevoir jamais avec eux ceux qui se voudraient réunir et réconcilier après avoir quitté le parti de l'Hérétique, car, quelque pénitence qu'ils fissent, ils ne pouvaient ni ne devaient être reçus à l'église, qui est l'hérésie des Novatiens.

Commolet, par-dessus les autres, prêchant à Saint-Barthélemy, se tempêta fort, ce jour, jusques à crier en pleine chaire aux Politiques contre trois qu'il avisa sortir de son sermon, disant qu'il s'assurait qu'ils en étaient, et qu'on les regardait hardiment au nez. Mais un seul de tout le peuple ne bougea ni ne s'en émut davantage; au contraire, s'ébouffa à rire, comme s'il eût vu jouer quelque farce à un charlatan. Aussi faisait-il des mines assez plaisantes et des grimaces étranges.

Rose, Cueilli, Martin, Guarinus, Feuardant et tous les autres prêchèrent de même, dirent qu'ils étaient d'avis (si le Saint-Père le trouvait bon) de recevoir à l'église le Béarnais pour Capucin, et non pas pour Roi; crièrent contre ceux qui permettaient à ceux de Saint-Denis de venir ici et d'y trafiquer; qu'il y en avait plus de trois mille dans Paris, et plus de dix mille autres de Politiques de leur faction avec lesquels ils complotaient publiquement et communiquaient tous les jours, sous couleur du fait de leur marchandise. Cependant ceux qui y devaient donner ordre ne s'en remuaient point, ni n'en faisaient aucune recherche : ce qui fut cause que le lendemain, qui était le lundi 6 de ce mois, M. de Belin, auquel ces lettres s'adressaient, fit faire une recherche générale, dès le matin, à Paris, toutes les portes fermées; mais on n'y trouva personne qui ne fût muni de

bon passeport et saufconduit, ni autre quelconque qui s'avouât Politique.

Le mercredi 30 et dernier du mois de septembre, pour le bruit du fort que le Roi faisait faire à Gournai, que ses gens appelaient *Estrille-badaus*, étant averti de faire quelque provision (comme il n'y avait fils de bonne mère qui n'en fît), j'achetai du blé, du lard, des pruneaux, du riz, et de tout un petit, selon l'argent de ma bourse; lesquelles provisions huit jours après amandèrent, et au bout de quinze encore plus : si que je connus, et beaucoup d'autres avec moi, que sur un bruit, il ne se faut jamais tant hâter.

Les bruits de Paris, pendant ce mois, furent d'un siège par famine, à faute de la conversion du Roi à l'Église, de laquelle on parlait fort. De quoi les prédicateurs criaient, disant que pour pénitent il y pouvait être reçu, mais non pour Roi, et qu'avant qu'être maître il fallait faire son apprentissage.

Le samedi 10 octobre 1592, bruit par tout Paris du commerce accordé, qui devait être publié sans faute le lundi ensuivant. Il n'y avait que huit jours qu'on y devait mourir de faim : aujourd'hui tous biens y devaient arriver et abonder. L'inconstance des esprits aussi grande que celle de la saison.

Le lundi 12 dudit mois d'octobre, au lieu du commerce qui devait être publié, on amusa les manans (qui, se commençant fort à lasser, s'assemblaient pour aviser les moyens d'envoyer vers le Roi le semondre de se faire Catholique) d'un faux bruit qui s'éleva fort grand à Paris, ce jour et en un instant, que le Béarnais était pris : lequel fut tellement déguisé et confirmé par les porte-nouvelles des Seize et des prédicateurs, qu'il se trouva, ce jour, un grand amas de populace aux Halles qui l'y attendait, persuadée qu'on emmènerait, ce jour, le Béarnais à Paris prisonnier. Même y eut quelques

simples femmes dévotes qui jurèrent dès le matin ne boire ni manger qu'elles ne l'eussent vu, et en jeunèrent jusqu'aux étoiles.

Le lendemain, qui était le mardi, il ne s'en parlait plus à Paris, mais bien du fort de Gournai, que le duc de Mayenne avait pris et ruiné, et défait tous les Suisses, dans le sang desquels on était jusques au cul.

Le mercredi, on ne parlait plus du duc de Mayenne ni du fort, mais qu'on allait donner bataille, et que le Béarnais était malade à la mort.

Sur quoi on redoubla, à Paris, les prières et processions, qui eurent telle vertu que le samedi 17 arrivèrent à bon port dans la ville quarante mille écus de l'argent d'Espagne, qui était la bataille qu'on voulait donner.

Le samedi 24 dudit mois d'octobre, arriva à Paris le duc de Mayenne, comme à l'improviste et sans qu'on l'y attendît. Il tonna fort, ce jour, l'après-dînée, faisant un temps étouffé et fort vain; et la nuit fit un grand vent et pluie, avec tempête. A sa venue, on fit un Cri qu'on eût à abattre toutes les maisons des faubourgs, qui se trouveraient être à six vingt pas de la ville : ce qui étonna le peuple, par les crieries et remontrances duquel fut révoqué enfin ledit Cri le lundi suivant, 26 de ce mois.

Ce jour, furent vérifiées en la Cour les facultés du nouveau Légat, Cardinal de Plaisance, envoyé ici par le Pape pour entretenir toujours les affaires à la dévotion du Saint-Siège et établissement de l'Espagnol. Il était fils d'un vendeur de saucissons de Plaisance, avait peu ou point de savoir, mais d'esprit et de jugement beaucoup; au surplus, grand homme d'État et bon serviteur de son maître. Ne dînait point, mais soupait bien, et, après avoir soupé (qui était ordinairement à quatre heures), se faisait sangler comme les mulets pour aider à la digestion. Huit heures étant sonnées, on le venait dessangler et mettre au lit, où M. Laze s'égayait et baudouinait tout à son aise, jusques à ce que le sommeil le prît. Étant éveillé (qui était toujours fort matin), se

mettait à la besogne, écrivant force lettres et faisant dépêches de tous les côtés.

Le vendredi 30 duditmois d'octobre, le duc de Mayenne vint à la Cour de Parlement, où Dorléans, avocat du Roi, triompha de haranguer et parla librement contre les Seize, qu'il appela gens de néant, et cependant si outrecuidés et imprudents qu'ils s'étaient voulu depuis un peu mêler de disposer de l'État et Couronne, et la mettre sur la tête d'un Espagnol, comme s'il n'y eût point eu d'assez puissants et braves Princes en France pour la porter : en quoi ils faisaient tort à tous les Princes et particulièrement au duc de Mayenne, là présent, et à tous ceux de sa maison. Taxa leur religion de laquelle ils se couvraient, en ce qu'ils avaient bien osé honorer du nom de martyrs ceux que la Justice avait fait mourir et exécuter pour leurs meurtres, larcins et brigandages. Parla aussi contre les prédicateurs, et dit qu'il était besoin de refréner leurs langues, qui déchiraient les Princes et se mêlaient des affaires d'État, où ils n'entendaient du tout rien.

De quoi les prédicateurs avertis, furent incontinent trouver le duc de Mayenne, pour le prier de chasser ledit Dorléans comme un mutin qui s'était bandé contre l'Église de Dieu et ses ministres : auxquels le duc de Mayenne répondit simplement qu'il y aviserait et regarderait à rendre contents les uns et les autres.

Le dimanche 1er novembre 1592, jour de la Toussaint, M. le Légat, voulant honorer l'église Saint-André-des-Arcs, sa paroisse, des premiers fruits de sa légation, y chanta la messe, après laquelle il communia de sa main tous ceux qui s'y présentèrent, tant de ladite paroisse que des autres, leur baillant à baiser (selon la mode d'Italie) les deux doigts de la main de laquelle il administrait le Sacrement.

Ce jour, notre maître Boucher excommunia les Semonneux de sa paroisse et leur interdit la commu-

nion, de laquelle il fallut qu'ils s'abstinssent, parce qu'il les connaissait tous. Quelques-uns d'entre eux vinrent communier à Saint-André.

Le lendemain de la Toussaint, qui était le jour des Morts, ledit Boucher prêcha qu'il y avait des ânes embéguinés qui avaient été d'avis d'envoyer vers le Béarnais, et le recevoir au cas qu'il se fît Catholique. Quant à lui, qu'il était bien d'opinion que le Béarnais conquît le Royaume de Paradis, s'il pouvait, et qu'il en jouît : car, étant là, il ne tromperait personne; mais du Royaume de France, qu'il n'était point d'avis qu'on l'y laissât entrer, parce qu'il pourrait tromper.

Rose prêcha, ce jour, qu'il fallait faire justice de ceux qui avaient été d'avis d'envoyer vers le Béarnais. Et là-dessus, se ruant sur les Politiques, les priva du Purgatoire et leur adjugea l'Enfer; prêcha Pierre Cul, apothicaire de Paris, disant qu'il seyait mal à un apothicaire de parler d'affaires d'État, toutefois, qu'il pensait qu'en remuant ses drogues une fumée lui était montée au cerveau qui lui avait mis ces fantaisies-là en la tête.

Ce jour, bruit à Saint-Denis, et partout aux environs, qu'on s'était barricadé à Paris. Trois hommes venant de Paris furent présentés au Roi par M. Vicq, à Saint-Denis, où lors était Sa Majesté, auxquels le Roi demanda ce qui en était, et que c'est que ceux de Paris avaient voulu faire, et s'ils avaient pensé à se barricader comme l'on disait, lesquels lui répondirent que non, mais qu'on l'avait voulu envoyer sommer de se faire Catholique. « Catholique! (dit le Roi). Je le serai plus tôt qu'ils ne seront gens de bien à Paris, et leur dites hardiment. »

Le lundi 7 du mois de décembre, arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort du duc de Parme, décédé à Arras le mercredi deuxième de ce mois, en l'âge de quarante-cinq ans, en réputation d'un des premiers capitaines de l'Europe. Il était aimé de l'Italien, haï et craint de l'Espagnol, suivi du Wallon, et qui avait un million

d'or en sa bourse; grand et sage temporiseur, et auquel la jalousie de son maître et l'envie qu'il portait à sa valeur avancèrent les jours, selon le bruit commun. Il ordonna, par son testament, d'être enterré sans aucune pompe, en habit de capucin, dans l'église des Capucins de Plaisance, et que sur sa tombe fût gravé : *Hic jacet frater Alexander Farnesius, Capussinus.*

Le vendredi 18 de ce mois, les États, criés et assignés au vingtième de ce mois, furent remis au dix-septième du suivant : dont le peuple murmura et les prédicateurs crièrent. Le docteur Martin prêcha que chacun tiendrait les États en sa maison, et qu'il n'en fallait point espérer d'autres.

Le samedi 26 dudit mois de décembre, M. de Guise avec l'archevêque de Lyon arrivèrent à Paris. Aussi fit le Cardinal Pelvé, que les Politiques appelaient le Cardinal *Pelé*. On disait que c'était l'âme du Cardinal de Lorraine qui revenait pour remuer les États : âme, à la vérité, fort approchante de l'autre en méchanceté, mais non pas en esprit.

Le jeudi 31 et dernier de l'an 1592, le Cardinal Pelvé fit, à la Cour de Parlement de Paris, le serment de Pair de France, comme Archevêque de Reims.

1593

Le lundi 4 du mois de janvier, Messieurs de Mayenne et de Guise sortirent de Paris, pour une entreprise qu'ils avaient sur le Roi, pour le surprendre à la Rocheguyon. Dont on dit que Sa Majesté étant avertie, se prit à rire, et dit ces mots : « Mon cousin de Mayenne est un grand capitaine, mais je me lève plus matin que lui ».

Le samedi 23 janvier, le Curé de Saint-Jacques coutelassa un pauvre garçon demeurant à Paris, qu'on tenait pour un idiot et innocent, et en voici la raison et la vraie histoire. Le Curé trouva, ce jour, ce pauvre garçon qui balayait devant la porte de son église, auquel il demanda, tout en colère, qui le faisait si hardi d'y balayer, sans son commandement? « Mon petit père (va répondre l'autre en ces termes), je balaie le dehors, et Dieu, s'il lui plaît, balayera le dedans. Dieu réformera son Église par les petits. » Sur quoi, le Curé lui ayant donné deux soufflets, ce pauvre garçon, en se revenchant, lui donna sur le bras d'une pelle qu'il tenait. Alors, ledit curé, comme furieux, courut quérir son coutelas, et en ayant donné quelques coups à ce pauvre fol (qui toutefois lui avait parlé en sage), le blessa si bien, qu'on le tint longtemps pour mort. De quoi le duc de Mayenne averti, dit que c'était la troisième fois qu'il avait reçu plaintes de semblables folies que le dit curé avait faites, et qu'il méritait bien d'en être châtié, mais que le temps n'y était pas.

Le lundi 25 de ce mois, l'ouverture des États, qui se devait faire ce jour, fut remise au lendemain.

Le mardi 26 janvier, l'ouverture des États étant faite, le duc de Mayenne y harangue, et parle si bas que les deux tiers ne l'entendent point; et, en parlant, change souvent de couleur. Dont, au sortir, Madame de Mayenne sa femme, lui dit qu'elle avait eu peur qu'il ne se trouvât mal, parce qu'en faisant sa harangue elle l'avait vu pâlir trois ou quatre fois.

Le cardinal Pelvé harangua pour le roi d'Espagne et pour le Légat, d'autant qu'il avait été arrêté que, comme étranger, il n'assisterait point aux États. Entre les autres points notables de sa harangue, il dit que saint Paul était gentilhomme, alléguant le texte : *Civis Romanus sum ego.* A quoi quelqu'un, qui se rencontra là, dit, si haut que les petits États l'entendirent, qu'il eût fait là grand besoin à nos États pour la Noblesse, car il n'y en avait guère.

Le dimanche dernier janvier, Commolet, prêchant à Saint-Barthélemy l'évangile de la nacelle agitée des vents et de la tempête, allégua l'autorité de saint Ambroise, qui dit qu'il y avait Judas dedans. Ce que faisant tomber sur les États, dit qu'il n'y en avait pas pour un Judas seulement, mais qu'il y en avait plus de vingt, voire plus de trente, et qu'on les connaîtrait à cela s'ils parlaient tant soit peu pour le Béarnais. « A cette heure-là, mes amis, dit-il, ruez-vous hardiment dessus, étouffez-les-moi, car ils en sont. Et, pour mon regard, je vous déclare que j'aimerais mieux tomber entre les mains des plus grands Hérétiques du monde que des Politiques, voire fussent-ils ministres de ce chien de Béarnais. »

Le lundi 1er février, le Conseil fut assemblé, pour délibérer sur les lettres et déclarations apportées à Paris par le trompette du Roi, sur lesquelles le Cardinal Pelvé opinant, dit qu'il était d'avis de les brûler. A

quoi contredit fort M. de Villeroy, et les autres s'en moquèrent; et fut dit assez haut qu'il ne se trouverait point d'homme bien sage qui fût de l'opinion de M. le Cardinal.

Le jeudi 4 dudit mois, M. le Légat entra en la salle, en laquelle les députés pour les États étaient assemblés[1]; auxquels il donna sa bénédiction, et à laquelle le duc de Mayenne mit un genou en terre, puis fit sa harangue en latin. Après, parla le Cardinal Pelvé, qui, poursuivant à se rendre ridicule, fut d'avis de renvoyer les déclarations du Roi à la Sorbonne, pource que c'était fait d'hérésie.

Le samedi 6 de ce mois, fut ordonné que les États ne se tiendraient plus que les mardis et vendredis.

Le mardi 9 mars 1593, arriva à Paris le duc de Feria, espagnol, et y entra par la porte Saint-Antoine, avec des flambeaux, à huit heures du soir. Il était habillé de vert et avait un petit chapeau noir. Le fils du duc de Mayenne, avec M. de Belin et l'amiral de Villars, furent au-devant. Le président de Nully avait proposé que la Ville y allât; mais on trouva, par les vieux registres, que cela n'était accoutumé de se faire. Le mandement, envoyé de la Ville aux Conseillers et officiers d'icelle, portait : *Pour aller recevoir le duc de Feria venant ici de la part du Roi Catholique.* Le Prévôt des marchands, L'Huillier, avec sa robe de Prévôt, accompagné des Échevins et Conseillers de la Ville, l'allèrent attendre au logis du trésorier Raiaut, où il descendit, parce que l'hôtel de Longueville n'était encore prêt. Il y avait là tout plein de peuple amassé; mais il fut salué de peu, comme aussi

1. Cette salle porte aujourd'hui le nom de salle Lacaze. M. Auguste Bernard a donné dans l'ouvrage intitulé *Procès-verbal des États-Généraux de 1593* (p. 750) un « plan de la partie du Louvre construite sous Henri II et disposition intérieure des salles où se tinrent les États-Généraux de 1593 » (Paris, Imp. roy., 1842, in-4°).

quand il passa par la rue Saint-Antoine personne ne mit la main au bonnet : ce qui fut remarqué.

Le jeudi 11 de ce mois, le Prévôt des marchands de Paris alla trouver le duc de Feria, auquel il fit plainte de l'insolence de ses gens, qui ravageaient tout à l'entour de Paris, même à Chaillot et Auteuil, où ils commençaient d'abattre les maisons; disant audit duc que s'il n'y donnait promptement ordre et ne les réprimait, qu'il ne pouvait contenir le peuple qu'il ne les allât saccager et mettre en pièces.

Ce jour, avis à Paris de trente mille écus en doublons, arrivés d'Espagne exprès pour pratiquer et corrompre le plus de gens qu'on pourrait à Paris, principalement les capitaines et colonels des quartiers, et autres ayant commandement dans la ville.

Le dimanche 14 de ce mois, la messe des Capitaines de Paris fut solennellement célébrée dans l'église des Augustins, où furent lues publiquement les lettres du duc de Mayenne par lesquelles il faisait offre aux Colonels et Capitaines de la Ville d'une bonne somme de deniers pour récompense de leurs services et pour subvenir aux fatigues et frais qu'il leur convenait soutenir pour la guerre. Ce qu'eux tous (hormi trois, à savoir Du Fresnoi, colonel de la rue Saint-Honoré; Le Roy, capitaine de la rue Saint-Denis, et un autre de la rue Saint-Antoine) refusèrent fort vertueusement, ayant entendu la forme des quittances, qu'il fallait passer au nom du Roi d'Espagne. Dirent tout haut que ce qu'ils en avaient fait n'avait été pour espoir de telles récompenses; au contraire que ç'avait été pour conserver le nom qu'ils avaient toujours eu de vrais Catholiques français, n'ayant autre but que la défense de la Ville, de l'État et de la Religion.

Le vendredi 19 de ce mois, Boucher, prêchant à Saint-Barthélemy, dit qu'il fallait prier Dieu qu'il nous donnât un Roi fils d'homme, et non pas de bête : « car celui (dit-il) que nos Politiques demandent est fils d'une

louve. Chacun le connaît bien ». Madame de Nemours assistait à ce beau sermon.

Ce jour, le Prieur des Carmes, qui prêchait le Carême à Saint-André, appela le Roi « coquin » (vrai terme de bezacier) et dit qu'il eût valu mieux avoir le Turc pour Roi que non pas lui.

Le jeudi 1er avril 1593, on entra extraordinairement aux États, pour délibérer touchant le duc de Feria, qui y devait venir le lendemain.

Le vendredi 2 avril, le duc de Feria vint aux États, où il harangua, et leur présenta des lettres de créance de la part de son maître. Le Cardinal Pelvé s'était chargé de la réponse, comme aussi il la fit en latin, avec autant d'incongruités que de mots. Dont fut appelé, par les députés de Bourgogne, l'*Ane rouge*.

Le dimanche 4 de ce mois, le duc de Feria fit trois pains bénits à Saint-Germain de l'Auxerrois, qui étaient seulement de quatre écus chacun. Le peuple y accourut à foule, même des autres paroisses, et s'entrebattait à qui en aurait : tant est sotte la dévotion d'un peuple.

Le mercredi 14, arriva à Paris un trompette du Roi. La Conférence remise au mercredi d'après Pâques.

Le jeudi 29 de ce mois, la Conférence commença à Suresnes, où les uns et les autres s'embrassèrent et s'accolèrent avec grandes démonstrations de réconciliation et amitié. M. de Rambouillet seul, pour l'opinion que ceux de Paris avaient conçue qu'il était un des principaux motifs et conseillers de la mort de ceux de Guise, demeura sans caresse, et ne fit-on semblant de le connaître, de quoi il fut tellement indigné qu'il en pleura.

Au sortir de la Porte Neuve, un grand peuple, amassé pour voir sortir ceux de la Conférence, cria tout haut : « La paix! Bénits soient ceux qui la procurent et la demandent! (disaient-ils). Maudits et à tous les diables soient les autres! » Ceux des villages par où ils passent

se mettent à genoux et leur demandent la paix, à jointes mains.

Le vendredi dernier de ce mois, on retourne encore à la Conférence, de quoi les prédicateurs crient et se formalisent, les Seize en enragent, les gens de bien s'en réjouissent, et la voix du peuple pour la paix se renforce.

En ce mois d'avril, les Ministres, qui n'appréhendaient pas moins la conversion du Roi que les théologiens et prédicateurs de Paris, se trouvant fort bien unis et d'accord en ce point, allèrent trouver le Roi pour sonder Sa Majesté sur le grand bruit qui courait partout qu'il s'allait faire Catholique : auxquels le Roi fit réponse qu'ils ne crussent rien de tout cela, mais qu'ils s'assurassent de lui pour ce regard, comme il leur avait toujours protesté, qu'il ne changerait jamais sa religion, d'autant que ce qu'il en avait toujours fait et faisait était par science et par conscience.

Le mardi 4 mai, la trêve fut criée pour dix jours, pour aller à quatre lieues de Paris sans passeport. Ce que le Prévôt des Marchands avait toujours empêché, pour ce qu'il disait (et non sans raison) qu'il ne demeurerait personne dans la ville; et que ce serait une occasion aux garnisons étrangères, jointes avec beaucoup de canailles qui étaient dedans, de faire quelque entreprise. Toutefois, à la fin, le cri des pauvres prisonniers de Paris prévalut, qui avaient envie d'aller aux champs voir leurs maisons, bien que ruinées. Tellement que dès le matin on vit ceux de la rue Brilboucher [Aubry-le-Boucher] se botter, faire provision de pâtés et bouteilles, pour prendre toujours ce bon temps, en attendant mieux. Cependant, la Conférence cessa pour ce jour, et personne n'y alla; et parla M. de Belin, deux heures, avec don Alexandre, colonel des Napolitains. Ce qui fit entrer tout plein de gens en discours.

Le jeudi 6 mai, M. de Belin étant sorti de Paris pour

aller à la Conférence, retourna tout court, ayant eu avis de la venue du duc de Mayenne en cette ville, où il arriva par la porte Saint-Denis, avec Messieurs les ducs de Guise et d'Aumale, en brave conche et compagnie de bien mille chevaux, entre lesquels y en avait de six à sept cents de combat. Et, à voir leur mine, n'avaient point contenance de gens qui eussent envie de se rendre et reconnaître le Roi : car ils portaient eux-mêmes la garbe de rois, au moins de gens qui eussent eu bien envie de l'être.

Ce jour, sortirent plus de six ou sept mille personnes de Paris pour aller aux Vertus. M. de Vic fit tenir ouvertes toutes les portes de Saint-Denis, et voulut qu'on reçût indifféremment toutes personnes venantes de Paris, même les hommes sans passeport, en laissant leurs épées à la porte.

Le mercredi 12 mai, la fête des saintes Barricades fut solennisée et chômée à Paris avec plus de cérémonies que jamais : tous les Princes et Seigneurs se trouvèrent à la procession, en laquelle furent portés les corps saints. Boucher fit le sermon dans Notre-Dame, où il exalta cette journée et dit que c'était la plus sainte et heureuse qui fût jamais au monde.

Le jeudi 13 mai, le duc de Feria proposa au Conseil de faire l'Infante d'Espagne Reine de France; allégua les grands mérites, puissance, force et secours que le Roi son maître avait, depuis trente ans, employés pour maintenir et conserver la Religion en France. Auquel Rose va répondre, tout en colère (mais fort à propos, ce disait-on, pour un fol), que le Roi d'Espagne n'avait rien fait, en tout cela, qu'il ne dût faire, voire et bien davantage pour la Religion; qu'il en attendait son loyer là-haut aux Cieux. Mais, quant à la terre, que les lois fondamentales de ce royaume énervaient sa proposition, pour ce que par icelles on ne pouvait avoir un roi espagnol.

Ce jour, la Conférence continua : et la continuation

de la surséance fut publiée pour huit jours, à quatre lieues de Paris. De quoi les prédicateurs crient plus que devant, et le peuple s'en réjouit.

Le dimanche 16 mai, le curé de Saint-André-des-Arcs, criant, à son ordinaire, contre la paix qu'il était bruit qu'on voulait faire, dit qu'il ne fallait jamais recevoir le Béarnais, quelque adjuration qu'il fît, pource que ce ne serait qu'hypocrisie; et qu'il savait, d'un qui l'avait vu, qu'il n'y avait que huit jours qu'il était allé au prêche, le tabourin sonnant, accompagné de sa garde de Suisses.

Le vendredi 28 mai, ceux de la Cour de Parlement, assemblés depuis trois heures après dîner jusques à six, sur les prétentions du duc de Feria pour l'Infante d'Espagne et abolition de la Loi salique, font, par M. Hottoman, avocat du Roi, entendre au duc de Mayenne, qui lors était au bailliage du Palais, la résolution de la Cour, en trois mots, qui étaient *qu'ils ne pouvaient ni ne devaient*. M. Molé, procureur général, entre les autres, parla fort vertueusement, et dit au duc de Mayenne que sa vie et ses moyens étaient à son service : qu'il en disposerait comme il lui plairait; mais qu'il était vrai Français, était né Français, et mourrait Français; et devant que d'être jamais autre, il y perdrait et la vie et les biens.

Ce jour, le duc de Mayenne, averti que les colonels Marchand et Passart avaient tenu quelques propos de se barricader, comme si par là ils l'eussent voulu menacer, les manda, et leur dit qu'il avait entendu qu'ils parlaient de barricades, mais qu'il en voulait être. A quoi, les autres eurent recours aux négatives, rejetant tout sur les Seize, et lui jurant qu'ils n'y avaient jamais pensé. De quoi ledit duc se contenta, et cependant leur dit fort bien que les premiers qu'il saurait avoir tenu tel langage, fussent des Seize ou autres, il les ferait pendre incontinent, sans autre forme ni figure de procès.

Le samedi 29 mai, le docteur Mandoze, depuis neuf heures du matin jusques à onze, déclama en latin, aux

États, contre la Loi Salique, le duc de Mayenne y assistant : sans la présence duquel on disait qu'il eût été interrompu ; car chacun secouait la tête, en se moquant. Ceux de la Cour et des Comptes ne s'y voulurent trouver.

Le dernier de ce mois, une cochée de prédicateurs, passant par-dessus le pont Notre-Dame, entre lesquels était Boucher à la fenêtre du coche, furent moqués et hués du peuple.

Ce jour même, Guarinus, prêchant à Sainte-Geneviève-des-Ardents, dit que la maison de Bourbon était la maison d'Achab, laquelle il fallait exterminer, jusques aux chiens qui pissaient contre les murailles.

Le dimanche 6 juin, jour de la Pentecôte, Boucher prêcha à Saint-André, où se trouvèrent le duc de Mayenne et Madame de Nemours, sa mère ; et là, en leur présence, déclama fort et ferme contre la paix et la trêve qu'il était bruit partout qu'on allait faire ; dit que notre Cour était la Cour du roi Pétaud, où tout le monde était maître ; qu'il était de nécessité d'avoir un Roi, voire un Roi qui fût de bon or et d'or ducat ; qu'il fallait changer d'officiers et de justice, et de tous états ; que ceux de la Conférence méritaient bien d'être piqués, et qu'il y avait bien de la ladrerie en leur fait, laquelle ne se guérirait que par la pointe ; que nous ne ressemblions pas à cet agneau qui, regardant par la fente, voyait le loup qui lui priait de lui ouvrir et qu'il lui donnerait la tette ; mais que ceux de Paris étaient des sots et des bêtes, qui enduraient bien des Politiques les braver à leur nez, jusques à avoir dit tout haut, le jour d'hier, qu'il ne fallait point de trêve, mais une bonne paix générale.

Le lundi 7 de ce mois, bruit par tout Paris qu'on allait avoir la trêve. Madame de Nemours le dit tout haut.

Ce jour, M. de La Chastre dit à Boucher que bien leur prenait à tous d'avoir un doux Gouverneur, pource

qu'autrement on leur eût appris à prêcher l'Évangile sans se mêler des affaires d'État, où ils n'entendaient rien.

Le mardi, 8 juin, le Roi eut deux avis, l'un sur l'autre, d'une entreprise faite à Paris pour le tuer. Le conseil en avait été tenu sur le curé de Saint-Jacques et en mit-on deux en besogne, qui devaient partir de Paris, le jeudi de la Pentecôte, pour essayer à faire le coup. L'un était un manant de Paris, homme de métier, ainsi qu'on disait, pauvre de biens et d'esprit, mais audacieux, et de ces Catholiques zélés qu'on appelait; l'autre, huguenot, qui se tenait aux champs, gagné par l'amour d'une fille de Paris qu'on lui devait donner avec force écus, au cas qu'il fît ledit coup.

Ce jour même, les Seize, unis avec le Clergé, présentèrent requête aux États à ce qu'on eût à procéder à l'élection d'un Roi, et, au cas qu'on ne le trouvât bon, qu'on n'eût à procéder à trêve ni à conférence que le Saint-Père n'en fût averti et qu'on n'en eût réponse. A faute de ce, protestaient contre ceux qui passeraient outre, comme désorteurs de la Religion et traîtres à leur patrie. Ils furent envoyés sans réponse et fut jugée leur requête si impertinente qu'il fut dit tout haut qu'il les fallait envoyer à la cuisine.

Le 13 du présent mois de juin, qui était le dimanche de la Trinité, le curé de Saint-André dit le matin, en son sermon, que le bruit était partout de la paix, et que les Politiques la criaient tout haut, mais qu'il croyait que nos princes étaient trop gens de bien pour la faire jamais avec un hérétique et relaps excommunié comme était le Béarnais, et que cela préjudicierait à leur honneur et à leur promesse.

Ce jour, la trêve fut arrêtée au Conseil du duc de Mayenne, qui se tint au logis de M. de Lyon, où il fut toute l'après-dînée. Dont le Légat incontinent averti, et le bruit épandu par la ville, par l'avis et conseil des Seize et des ecclésiastiques, qui criaient que la trêve

était les faubourgs de la paix, ledit Légat s'en alla à Saint-Martin-des-Champs, où il s'y renferma, avec force gardes, comme dans une citadelle, redoutant la fureur du peuple, à cause de l'empêchement qu'il se délibérait de donner à la trêve. De fait, les bouchers, qui sont forts et en nombre dans ces quartiers-là, disaient tout haut que saint Martin ne le sauverait pas, et que s'il cuidait empêcher la trêve, qu'ils savaient bien comme il fallait mettre la main au sang et écorcher les veaux comme lui.

Le lundi 14 juin, le Légat alla, dès le matin, aux États s'opposer à la trêve. Les ecclésiastiques pareillement, après dîner, demandèrent acte, les uns et les autres, de leur opposition, afin que s'il en advenait inconvénient à la Religion, qu'ils eussent à qui s'adresser, et qu'on ne leur en pût rien imputer à l'avenir. Boucher, qui prêchait aux prières à Saint-André, dit qu'il empêchait, et cinquante mille hommes avec lui, que ce méchant hérétique relaps fût Roi, auquel on voulait donner entrée par la trêve.

Le mercredi 16, le Légat, allant, après dîner, sur le duc de Mayenne, ne fut point salué par le peuple, qui lui tourna le cul quand il vint à donner sa bénédiction. Quatre ou cinq ligueurs seulement furent vus ôter leurs bonnets ou leurs chapeaux. Le duc de Feria ne fut salué de personne du monde : encore la plupart, le voyant passer, tiraient la langue et se moquaient de lui. A quoi M. de Lyon prit garde, et, s'en étonnant, le dit au Conseil.

Ce jour, 20 juin, les États assemblés résolurent la question du duc de Feria, pour l'Infante; dirent qu'ils n'avaient point de procuration pour renverser la loi fondamentale du Royaume. Quant à [l'archiduc] Ernest, que c'était un étranger, et qu'ils n'avaient non plus de procuration pour parler de l'élection d'un Roi étranger. Bien, s'ils voulaient parler du mariage d'un Prince français avec l'Infante, qu'on y aviserait. Sur quoi assi-

gnation fut donnée au duc de Feria pour le lendemain matin, lequel, au sortir de là, fut sifflé par un tas de populace amassée, et lui fut jeté une pierre. De quoi on alla aussitôt faire plainte au duc de Mayenne, qui répondit que, si on lui pouvait représenter les siffleurs et les jetteurs de la pierre, qu'il les ferait pendre et étrangler sur-le-champ, à l'entrée des États et devant les portes du Louvre.

Le lundi 21 de ce mois, le duc de Feria fit sa proposition, l'après-dînée, aux États, qui fut sommairement que le Roi d'Espagne, son maître, nommerait dans deux mois un Prince Catholique français pour être Roi, y compris ceux de la maison de Lorraine, auquel il donnerait l'Infante sa fille en mariage, et qu'ils seraient Rois solidairement. Ce furent ses mots. Un des députés dit tout haut « qu'on voulait faire d'un manteau de Religion une cappe à l'espagnole ».

Cette proposition, divulguée à Paris, fit incontinent courir le bruit partout que nous avions un Roi; les uns disaient que c'était M. de Nemours; les autres, que c'était M. de Guise.

Le mardi 22 de ce mois, le baron de Talmet, un des députés de Bourgogne, obtint à grande difficulté la continuation de la trêve pour six jours seulement : laquelle, en sa faveur, le duc de Mayenne fit publier à Paris jusqu'au dimanche.

Ce jour, le duc de Mayenne vint loger à l'hôtel de Nesle, mal content des bruits de Paris, qui donnaient la couronne à son frère, ou à son neveu, sans autrement parler de lui, non plus que d'un 0 en chiffre. Dit qu'il eût voulu qu'il n'y eût eu autre royauté qui lui eût empêché la tête, et que tous ces beaux rois-là ne se pourraient faire, qu'il n'en fût le premier refusant. Toutefois, qu'il pensait bien qu'ils le seraient trestous, autant les uns que les autres. Lesquelles paroles dites, ce jour, furent rapportées aux prédicateurs et aux Seize, qui en firent fort mal leur profit.

Le lundi 28 juin, fut donné, en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, un arrêt notable contre ceux qui entreprendraient d'ébranler les lois fondamentales du Royaume, et surtout la Loi Salique. Lequel arrêt fut imprimé, et l'appelle-t-on encore aujourd'hui *l'arrêt du président Le Maistre*, parce qu'il en fut un des principaux conseillers et promoteurs, et qui triompha, ce jour, d'opiner pour la liberté française, contre la tyrannie espagnole qu'on voulait introduire.

Le mardi 29 juin, jour Saint-Pierre, la Cour alla, dès le matin, trouver le duc de Mayenne, pour lui faire entendre ce qui y avait été arrêté le jour de devant. Le président Le Maistre porta la parole, auquel le duc de Mayenne fit une réponse courte et, en apparence, pleine de mécontentement. On le vit changer de couleur, et laissa tomber son chapeau deux ou trois fois.

Le mercredi dernier juin, la Cour rassemblée fut interrompue par M. de Belin, que le duc de Mayenne y envoya, pour les prier d'avoir patience, et vouloir surseoir leurs délibérations d'un jour ou deux seulement. Sur quoi la Cour députa M. le président Le Maistre, avec MM. Fleuri et Damours, vers le duc de Mayenne, qui leur dit, tout en colère, qu'il fallait qu'ils changeassent leur arrêt, d'amitié comme il les en priait bien fort, ou qu'il y emploierait la force, à son grand regret; et que la Cour lui avait fait un affront dont elle se fût bien passée. Le président Le Maistre répondit que quant à la force et voie de fait, la Cour le tenait pour prince si sage et si avisé, qu'il n'en viendrait jamais là, et quand il le ferait, que Dieu serait toujours pour la justice, laquelle ils avaient simplement suivie en leur arrêt, sans avoir jamais pensé à l'offenser.

En ce mois de juin, le dimanche 13 dudit mois, qui était le jour de la Trinité, furent faits tonnerres, tempêtes et éclairs effroyables, et tomba une merveilleuse grêle, si grosse, qu'il y en avait telle qui pesait dix et douze livres, laquelle fit l'août en plusieurs endroits de

la France, et rompit toutes les verrières, tuiles et ardoises des maisons; tua hommes, femmes, enfants et bétail en tout plein de lieux : même à Thuri [Toury?] où on tient qu'au sortir de l'église il y eut bien soixante personnes de tuées; et y eut peu de villes en France qui ne s'en sentissent, principalement à Tours, Meaux, Crespy, Abbeville, Pontoise, Amiens et Senlis, où on criait miséricorde comme si c'eût été le bout du Jugement et la fin du monde, tant la tempête était horrible et effroyable; mais surtout à Soissons, où elle rompit et brisa le clocher de la grande église, abattit cheminées, cassa les verrières, ardoises et tuiles de toutes les maisons de la ville, et la mit en poudre; emporta toutes les couvertures : si que le millier de tuiles, qui n'avait accoutumé d'y valoir que cent sols, il coûtait le lendemain dix écus. Paris fut la ville où elle se fit moins ouïr et sentir.

Les curieux ont remarqué que ce fut le jour auquel le Roi fit sa résolution de retourner à la messe.

En ce même mois de juin, à savoir le vendredi 11, jour Saint-Barnabé, M. de Lyon, étant à la Conférence, dit à M. de Bourges qu'il avait une plainte à lui faire, et à tous les ecclésiastiques de son parti, contre un nommé Chauveau, qui se disait ecclésiastique et prêchait publiquement l'hérésie, détractant, en pleine chaire, du Pape et de son autorité. Que pour les ministres qui étaient parmi eux, il s'en remettait à leur conscience; mais de tolérer que cela se fît sous le surplis, c'était chose si fort honteuse et scandaleuse, qu'il ne s'en pouvait taire.

Or, voici une bonne partie des abus de l'Église, que ledit Chauveau taxait et reprenait en sa chaire, publiquement et partout, à savoir :

La vénération des images, contre l'exprès commandement et défenses de Dieu; disant souvent au peuple, qu'il regardât, et qu'on lui avait ôté et retranché le second commandement : *Tailler tu ne te feras image*, etc.

Les ornements et robes qu'on donnait aux saints et

saintes des églises, qui n'étaient que bois et pierres mortes : et cependant on laissait là les pierres vives, qui étaient les pauvres, vrais membres du Fils de Dieu, mourir de faim et de froid;

Contre les bastonneries et confréries, qui était une pure idôlatrie, ressentant les bacchanales du paganisme ancien;

Contre le *Salve Regina*, lequel quand il entendait chanter, se levait ordinairement, au lieu de se mettre à genoux : disant que cet honneur appartenait à un seul Jésus-Christ et non à la Vierge, parce qu'il était le roi des rois et le Dieu des miséricordes; et que, quand il oirait chanter *Ave rex* ou *Salve rex*, alors il se prosternerait à genoux, mais non pas pour *Salve regina* : sachant que la Vierge ne demandait point cet honneur qui appartenait à un Dieu seul, et que par là on la déshonorait au lieu de l'honorer;

Contre les chandelles, barbotages, chapelets, pèlerinages, pardons, heures des femmes en latin; défense très méchante et pernicieuse, que quelques faux prélats et docteurs de l'Antechrist faisaient au peuple, de lire la Sainte Écriture, comme s'il n'eût été capable d'entendre son salut.

Surtout déclamait contre la souveraineté temporelle du Pape et sa primauté, et l'usurpation du droit qu'il prétendait avoir sur les rois et princes de la chrétienté : ne l'honorant d'autre titre que de l'Antechrist, ayant pris son siège au temple de Dieu.

Le dimanche 4 juillet, vinrent nouvelles, à Paris, de la Tour grise de Dreux, prise par le Roi.

Ce jour, le curé de Saint-André, en son sermon, démentit la Cour de Parlement, cria contre la trêve qu'il était bruit qu'on voulait publier à Paris, et contre ceux qui demandaient d'aller à Saint-Denis pour l'instruction du Roi, duquel il dit mille injures, comme aussi firent tous les autres prédicateurs.

Cependant, le duc de Feria, poussé par les prédicateurs et les Seize, proposa le mariage du duc de Guise avec l'Infante, en faisant et élisant ledit duc de Guise Roi : s'offrit de tenir prison en la Bastille jusqu'à ce qu'il eût été avoué de son maître ; et que sa tête en répondrait au cas que le Roi d'Espagne ne baillât au duc de Guise sa fille en mariage, avec quarante mille hommes de secours et argent tout prêt pour faire la guerre.

A quoi M. du Maine, fort étonné et mal content, répondit résolument que la tête dudit duc de Feria n'était suffisante pour répondre de la perte d'un Royaume de France. Au reste, qu'il y avait M. de Lorraine qui ne se pourrait jamais contenter de cette élection, pource qu'on lui ferait tort, étant l'aîné de leur maison, les autres princes pareillement, qui avaient tous bien fait ; que, pour son regard, de lui, il avait porté tout le faix de la guerre ; et que, s'il était question de se perdre, qu'il se perdrait bien tout seul, sans y en appeler d'autres ; et puis, que ce n'étaient que promesses de tous ces hommes là et de cet argent qu'on promettait ; qu'il fallait premièrement voir l'Infante à Paris, avec l'armée des quarante mille hommes, et très bien de l'argent, et après on parlerait à lui.

Le mardi 6 de ce mois, vinrent nouvelles à Paris de la prise de Dreux, et que le Roi avait donné la vie aux habitants, à la prière de Madame sa sœur.

Le mercredi 7 de ce mois, le duc de Mayenne, troublé de cette nouvelle élection du duc de Guise son neveu, laquelle il voyait que le Légat, joint avec les Espagnols, les prédicateurs et les Seize, qui ne faisaient une petite compagnie, favorisaient ouvertement, tint conseil, depuis quatre heures du soir jusqu'à minuit : car tout le peuple de Paris (au moins la lie qu'on appelle, qui fait une bonne part de la ville) le tenait déjà pour son Roi. Les Espagnols et Napolitains l'appelaient Sire ; la Sorbonne le voulait reconnaître ; les curés le prêchaient si bien qu'il n'y avait fils de bonne mère qui ne l'allât

saluer. De lui, voyant sa royauté assez mal assurée, montrait avoir à déplaisir qu'on le saluât et reconnût pour tel. Madame de Guise en riait; Madame de Nemours s'en offensait; Madame de Montpensier l'appelait *ce beau Roi*; Madame du Maine *un petit morveux, auquel il fallait encore bailler des verges*. Et ainsi chacun discourait, selon sa passion, de ce nouveau Roi de Paris, imaginaire.

Ce jour, fut recriée la trêve, à Paris, jusqu'au dimanche prochain.

Le mercredi 21 de ce mois, la trêve fut recriée à Paris, jusques au vendredi.

Le jeudi 22 de ce mois, bruit, à Paris, de la trêve générale accordée et de la conversion du Roi remise, les uns disent au mercredi 28, les autres au 15 août, autres à dimanche prochain 25 de ce mois : qui était la vérité.

M. le Légat ayant eu avis de la trêve résolue et arrêtée, publia une Déclaration, laquelle il fit imprimer par Rolin Thierri, par laquelle il défendait aux ecclésiastiques d'aller à Saint-Denis, sur peine d'excommuniement. Fait mine de s'en vouloir aller.

Sur quoi, les États assemblés le lendemain, M. Du Laurens proposa de députer par devers lui, pour le supplier de ne bouger. Mais le président Le Maistre fut d'avis, au contraire, de le laisser aller, et qu'il ne servait ici d'autre chose qu'à nous brouiller.

Ce jour, le capitaine Saint-Pol fut reçu Maréchal de France.

Le vendredi 23 juillet, les docteurs, mandés à Saint-Denis, entrèrent, dès le matin, en conférence avec le Roi, sur le fait de sa conversion. Aux arguments desquels le Roi répond et réplique si à propos, alléguant les passages de la Sainte Écriture, qu'ils en demeurent étonnés, et empêchés de donner solutions valables à ses questions. Tant, qu'un des principaux d'entre eux dit, le lendemain, à quelqu'un qu'il n'avait jamais vu hérétique mieux instruit en son erreur, ni qui la défendît mieux, et en rendît meilleures raisons.

Quand ils vinrent à la prière des morts, il leur dit : « Laissons là le *Requiem*; je ne suis pas encore mort, et si n'ai pas envie de mourir ». Pour le regard du Purgatoire, il leur dit qu'il le croirait, non comme article de Foi, mais comme croyance de l'Église, de laquelle il était fils, et aussi pour leur faire plaisir, sachant que c'était le pain des prêtres. Sur l'adoration du Sacrement, ayant insisté longtemps, il leur dit à la fin : « Vous ne me contentez point bien sur ce point et ne me satisfaites pas comme je désirais, et me l'étais promis de votre instruction. Voici : je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenez-y garde : car, là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je vous le jure et proteste ». Et en se disant, les larmes lui sortirent des yeux.

Après cela, ils présentèrent à Sa Majesté un écrit contenant une forme d'abjuration et de testation des principales erreurs qu'il avait suivies, avec nouveaux serments et protestations obligatoires, qu'ils entendaient lui faire faire et signer, et auxquelles ils voulaient expressément l'astreindre, avant que le recevoir à l'Église. Sur quoi il leur dit « qu'il lui semblait qu'il en avait assez fait et qu'ils se devaient contenter. Toutefois, qu'ils lui laissassent leur papier, et qu'il le verrait ».

Le dimanche 25 juillet 1593, le Roi alla à la messe, à Saint-Denis, habillé d'un pourpoint de satin blanc chamarré d'or, et les chausses de même; portant un manteau noir, avec le chapeau de même, où il y avait un panache noir. Il faisait une extrême chaleur. L'ordre des cérémonies qui y furent gardées ont été écrites au long, et se voient partout imprimées.

Avant que se lever, le Roi parla, dans son lit, quelque temps, au ministre La Faye, ayant sa main sur son col, et l'embrassa par deux ou trois fois. Comme aussi, le jour de devant, à ses autres ministres prenant congé de lui, il leur dit, en pleurant, qu'ils priassent bien Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent toujours, et qu'il les aime-

était les faubourgs de la paix, ledit Légat s'en alla à Saint-Martin-des-Champs, où il s'y renferma, avec force gardes, comme dans une citadelle, redoutant la fureur du peuple, à cause de l'empêchement qu'il se délibérait de donner à la trêve. De fait, les bouchers, qui sont forts et en nombre dans ces quartiers-là, disaient tout haut que saint Martin ne le sauverait pas, et que s'il cuidait empêcher la trêve, qu'ils savaient bien comme il fallait mettre la main au sang et écorcher les veaux comme lui.

Le lundi 14 juin, le Légat alla, dès le matin, aux États s'opposer à la trêve. Les ecclésiastiques pareillement, après dîner, demandèrent acte, les uns et les autres, de leur opposition, afin que s'il en advenait inconvénient à la Religion, qu'ils eussent à qui s'adresser, et qu'on ne leur en pût rien imputer à l'avenir. Boucher, qui prêchait aux prières à Saint-André, dit qu'il empêchait, et cinquante mille hommes avec lui, que ce méchant hérétique relaps fût Roi, auquel on voulait donner entrée par la trêve.

Le mercredi 16, le Légat, allant, après dîner, sur le duc de Mayenne, ne fut point salué par le peuple, qui lui tourna le cul quand il vint à donner sa bénédiction. Quatre ou cinq ligueurs seulement furent vus ôter leurs bonnets ou leurs chapeaux. Le duc de Feria ne fut salué de personne du monde : encore la plupart, le voyant passer, tiraient la langue et se moquaient de lui. A quoi M. de Lyon prit garde, et, s'en étonnant, le dit au Conseil.

Ce jour, 20 juin, les États assemblés résolurent la question du duc de Feria, pour l'Infante; dirent qu'ils n'avaient point de procuration pour renverser la loi fondamentale du Royaume. Quant à [l'archiduc] Ernest, que c'était un étranger, et qu'ils n'avaient non plus de procuration pour parler de l'élection d'un Roi étranger. Bien, s'ils voulaient parler du mariage d'un Prince français avec l'Infante, qu'on y aviserait. Sur quoi assi-

gnation fut donnée au duc de Feria pour le lendemain matin, lequel, au sortir de là, fut sifflé par un tas de populace amassée, et lui fut jeté une pierre. De quoi on alla aussitôt faire plainte au duc de Mayenne, qui répondit que, si on lui pouvait représenter les siffleurs et les jetteurs de la pierre, qu'il les ferait pendre et étrangler sur-le-champ, à l'entrée des États et devant les portes du Louvre.

Le lundi 21 de ce mois, le duc de Feria fit sa proposition, l'après-dînée, aux États, qui fut sommairement que le Roi d'Espagne, son maître, nommerait dans deux mois un Prince Catholique français pour être Roi, y compris ceux de la maison de Lorraine, auquel il donnerait l'Infante sa fille en mariage, et qu'ils seraient Rois solidairement. Ce furent ses mots. Un des députés dit tout haut « qu'on voulait faire d'un manteau de Religion une cappe à l'espagnole ».

Cette proposition, divulguée à Paris, fit incontinent courir le bruit partout que nous avions un Roi; les uns disaient que c'était M. de Nemours; les autres, que c'était M. de Guise.

Le mardi 22 de ce mois, le baron de Talmet, un des députés de Bourgogne, obtint à grande difficulté la continuation de la trêve pour six jours seulement : laquelle, en sa faveur, le duc de Mayenne fit publier à Paris jusqu'au dimanche.

Ce jour, le duc de Mayenne vint loger à l'hôtel de Nesle, mal content des bruits de Paris, qui donnaient la couronne à son frère, ou à son neveu, sans autrement parler de lui, non plus que d'un 0 en chiffre. Dit qu'il eût voulu qu'il n'y eût eu autre royauté qui lui eût empêché la tête, et que tous ces beaux rois-là ne se pourraient faire, qu'il n'en fût le premier refusant. Toutefois, qu'il pensait bien qu'ils le seraient trestous, autant les uns que les autres. Lesquelles paroles dites, ce jour, furent rapportées aux prédicateurs et aux Seize, qui en firent fort mal leur profit.

Le lundi 28 juin, fut donné, en la Cour de Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, un arrêt notable contre ceux qui entreprendraient d'ébranler les lois fondamentales du Royaume, et surtout la Loi Salique. Lequel arrêt fut imprimé, et l'appelle-t-on encore aujourd'hui *l'arrêt du président Le Maistre*, parce qu'il en fut un des principaux conseillers et promoteurs, et qui triompha, ce jour, d'opiner pour la liberté française, contre la tyrannie espagnole qu'on voulait introduire.

Le mardi 29 juin, jour Saint-Pierre, la Cour alla, dès le matin, trouver le duc de Mayenne, pour lui faire entendre ce qui y avait été arrêté le jour de devant. Le président Le Maistre porta la parole, auquel le duc de Mayenne fit une réponse courte et, en apparence, pleine de mécontentement. On le vit changer de couleur, et laissa tomber son chapeau deux ou trois fois.

Le mercredi dernier juin, la Cour rassemblée fut interrompue par M. de Belin, que le duc de Mayenne y envoya, pour les prier d'avoir patience, et vouloir surseoir leurs délibérations d'un jour ou deux seulement. Sur quoi la Cour députa M. le président Le Maistre, avec MM. Fleuri et Damours, vers le duc de Mayenne, qui leur dit, tout en colère, qu'il fallait qu'ils changeassent leur arrêt, d'amitié comme il les en priait bien fort, ou qu'il y emploierait la force, à son grand regret; et que la Cour lui avait fait un affront dont elle se fût bien passée. Le président Le Maistre répondit que quant à la force et voie de fait, la Cour le tenait pour prince si sage et si avisé, qu'il n'en viendrait jamais là, et quand il le ferait, que Dieu serait toujours pour la justice, laquelle ils avaient simplement suivie en leur arrêt, sans avoir jamais pensé à l'offenser.

En ce mois de juin, le dimanche 13 dudit mois, qui était le jour de la Trinité, furent faits tonnerres, tempêtes et éclairs effroyables, et tomba une merveilleuse grêle, si grosse, qu'il y en avait telle qui pesait dix et douze livres, laquelle fit l'août en plusieurs endroits de

la France, et rompit toutes les verrières, tuiles et ardoises des maisons; tua hommes, femmes, enfants et bétail en tout plein de lieux : même à Thuri [Toury?] où on tient qu'au sortir de l'église il y eut bien soixante personnes de tuées; et y eut peu de villes en France qui ne s'en sentissent, principalement à Tours, Meaux, Crespy, Abbeville, Pontoise, Amiens et Senlis, où on criait miséricorde comme si c'eût été le bout du Jugement et la fin du monde, tant la tempête était horrible et effroyable; mais surtout à Soissons, où elle rompit et brisa le clocher de la grande église, abattit cheminées, cassa les verrières, ardoises et tuiles de toutes les maisons de la ville, et la mit en poudre; emporta toutes les couvertures : si que le millier de tuiles, qui n'avait accoutumé d'y valoir que cent sols, il coûtait le lendemain dix écus. Paris fut la ville où elle se fit moins ouïr et sentir.

Les curieux ont remarqué que ce fut le jour auquel le Roi fit sa résolution de retourner à la messe.

En ce même mois de juin, à savoir le vendredi 11, jour Saint-Barnabé, M. de Lyon, étant à la Conférence, dit à M. de Bourges qu'il avait une plainte à lui faire, et à tous les ecclésiastiques de son parti, contre un nommé Chauveau, qui se disait ecclésiastique et prêchait publiquement l'hérésie, détractant, en pleine chaire, du Pape et de son autorité. Que pour les ministres qui étaient parmi eux, il s'en remettait à leur conscience; mais de tolérer que cela se fît sous le surplis, c'était chose si fort honteuse et scandaleuse, qu'il ne s'en pouvait taire.

Or, voici une bonne partie des abus de l'Église, que ledit Chauveau taxait et reprenait en sa chaire, publiquement et partout, à savoir :

La vénération des images, contre l'exprès commandement et défenses de Dieu; disant souvent au peuple, qu'il regardât, et qu'on lui avait ôté et retranché le second commandement : *Tailler tu ne te feras image*, etc.

Les ornements et robes qu'on donnait aux saints et

saintes des églises, qui n'étaient que bois et pierres mortes : et cependant on laissait là les pierres vives, qui étaient les pauvres, vrais membres du Fils de Dieu, mourir de faim et de froid;

Contre les bastonneries et confréries, qui était une pure idôlatrie, ressentant les bacchanales du paganisme ancien;

Contre le *Salve Regina*, lequel quand il entendait chanter, se levait ordinairement, au lieu de se mettre à genoux : disant que cet honneur appartenait à un seul Jésus-Christ et non à la Vierge, parce qu'il était le roi des rois et le Dieu des miséricordes; et que, quand il oïrait chanter *Ave rex* ou *Salve rex*, alors il se prosternerait à genoux, mais non pas pour *Salve regina* : sachant que la Vierge ne demandait point cet honneur qui appartenait à un Dieu seul, et que par là on la déshonorait au lieu de l'honorer;

Contre les chandelles, barbotages, chapelets, pèlerinages, pardons, heures des femmes en latin; défense très méchante et pernicieuse, que quelques faux prélats et docteurs de l'Antechrist faisaient au peuple, de lire la Sainte Écriture, comme s'il n'eût été capable d'entendre son salut.

Surtout déclamait contre la souveraineté temporelle du Pape et sa primauté, et l'usurpation du droit qu'il prétendait avoir sur les rois et princes de la chrétienté : ne l'honorant d'autre titre que de l'Antechrist, ayant pris son siège au temple de Dieu.

Le dimanche 4 juillet, vinrent nouvelles, à Paris, de la Tour grise de Dreux, prise par le Roi.

Ce jour, le curé de Saint-André, en son sermon, démentit la Cour de Parlement, cria contre la trêve qu'il était bruit qu'on voulait publier à Paris, et contre ceux qui demandaient d'aller à Saint-Denis pour l'instruction du Roi, duquel il dit mille injures, comme aussi firent tous les autres prédicateurs.

Cependant, le duc de Feria, poussé par les prédicateurs et les Seize, proposa le mariage du duc de Guise avec l'Infante, en faisant et élisant ledit duc de Guise Roi; s'offrit de tenir prison en la Bastille jusqu'à ce qu'il eût été avoué de son maître; et que sa tête en répondrait au cas que le Roi d'Espagne ne baillât au duc de Guise sa fille en mariage, avec quarante mille hommes de secours et argent tout prêt pour faire la guerre.

A quoi M. du Maine, fort étonné et mal content, répondit résolument que la tête dudit duc de Feria n'était suffisante pour répondre de la perte d'un Royaume de France. Au reste, qu'il y avait M. de Lorraine qui ne se pourrait jamais contenter de cette élection, pource qu'on lui ferait tort, étant l'aîné de leur maison, les autres princes pareillement, qui avaient tous bien fait; que, pour son regard, de lui, il avait porté tout le faix de la guerre; et que, s'il était question de se perdre, qu'il se perdrait bien tout seul, sans y en appeler d'autres; et puis, que ce n'étaient que promesses de tous ces hommes-là et de cet argent qu'on promettait; qu'il fallait premièrement voir l'Infante à Paris, avec l'armée des quarante mille hommes, et très bien de l'argent, et après on parlerait à lui.

Le mardi 6 de ce mois, vinrent nouvelles à Paris de la prise de Dreux, et que le Roi avait donné la vie aux habitants, à la prière de Madame sa sœur.

Le mercredi 7 de ce mois, le duc de Mayenne, troublé de cette nouvelle élection du duc de Guise son neveu, laquelle il voyait que le Légat, joint avec les Espagnols, les prédicateurs et les Seize, qui ne faisaient une petite compagnie, favorisaient ouvertement, tint conseil, depuis quatre heures du soir jusqu'à minuit : car tout le peuple de Paris (au moins la lie qu'on appelle, qui fait une bonne part de la ville) le tenait déjà pour son Roi. Les Espagnols et Napolitains l'appelaient Sire; la Sorbonne le voulait reconnaître; les curés le prêchaient si bien qu'il n'y avait fils de bonne mère qui ne l'allât

saluer. De lui, voyant sa royauté assez mal assurée, montrait avoir à déplaisir qu'on le saluât et reconnût pour tel. Madame de Guise en riait; Madame de Nemours s'en offensait; Madame de Montpensier l'appelait *ce beau Roi*; Madame du Maine *un petit morveux, auquel il fallait encore bailler des verges*. Et ainsi chacun discourait, selon sa passion, de ce nouveau Roi de Paris, imaginaire.

Ce jour, fut recriée la trève, à Paris, jusqu'au dimanche prochain.

Le mercredi 21 de ce mois, la trève fut recriée à Paris, jusques au vendredi.

Le jeudi 22 de ce mois, bruit, à Paris, de la trève générale accordée et de la conversion du Roi remise, les uns disent au mercredi 28, les autres au 15 août, autres à dimanche prochain 25 de ce mois : qui était la vérité.

M. le Légat ayant eu avis de la trève résolue et arrêtée, publia une Déclaration, laquelle il fit imprimer par Rolin Thierri, par laquelle il défendait aux ecclésiastiques d'aller à Saint-Denis, sur peine d'excommuniement. Fait mine de s'en vouloir aller.

Sur quoi, les États assemblés le lendemain, M. Du Laurens proposa de députer par devers lui, pour le supplier de ne bouger. Mais le président Le Maistre fut d'avis, au contraire, de le laisser aller, et qu'il ne servait ici d'autre chose qu'à nous brouiller.

Ce jour, le capitaine Saint-Pol fut reçu Maréchal de France.

Le vendredi 23 juillet, les docteurs, mandés à Saint-Denis, entrèrent, dès le matin, en conférence avec le Roi, sur le fait de sa conversion. Aux arguments desquels le Roi répond et réplique si à propos, alléguant les passages de la Sainte Écriture, qu'ils en demeurent étonnés, et empêchés de donner solutions valables à ses questions. Tant, qu'un des principaux d'entre eux dit, le lendemain, à quelqu'un qu'il n'avait jamais vu hérétique mieux instruit en son erreur, ni qui la défendît mieux, et en rendît meilleures raisons.

Quand ils vinrent à la prière des morts, il leur dit : « Laissons là le *Requiem*; je ne suis pas encore mort, et si n'ai pas envie de mourir ». Pour le regard du Purgatoire, il leur dit qu'il le croirait, non comme article de Foi, mais comme croyance de l'Église, de laquelle il était fils, et aussi pour leur faire plaisir, sachant que c'était le pain des prêtres. Sur l'adoration du Sacrement, ayant insisté longtemps, il leur dit à la fin : « Vous ne me contentez point bien sur ce point et ne me satisfaites pas comme je désirais, et me l'étais promis de votre instruction. Voici : je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenez-y garde : car, là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je vous le jure et proteste ». Et en se disant, les larmes lui sortirent des yeux.

Après cela, ils présentèrent à Sa Majesté un écrit contenant une forme d'abjuration et de testation des principales erreurs qu'il avait suivies, avec nouveaux serments et protestations obligatoires, qu'ils entendaient lui faire faire et signer, et auxquelles ils voulaient expressément l'astreindre, avant que le recevoir à l'Église. Sur quoi il leur dit « qu'il lui semblait qu'il en avait assez fait et qu'ils se devaient contenter. Toutefois, qu'ils lui laissassent leur papier, et qu'il le verrait ».

Le dimanche 25 juillet 1593, le Roi alla à la messe, à Saint-Denis, habillé d'un pourpoint de satin blanc chamarré d'or, et les chausses de même; portant un manteau noir, avec le chapeau de même, où il y avait un panache noir. Il faisait une extrême chaleur. L'ordre des cérémonies qui y furent gardées ont été écrites au long, et se voient partout imprimées.

Avant que se lever, le Roi parla, dans son lit, quelque temps, au ministre La Faye, ayant sa main sur son col, et l'embrassa par deux ou trois fois. Comme aussi, le jour de devant, à ses autres ministres prenant congé de lui, il leur dit, en pleurant, qu'ils priassent bien Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent toujours, et qu'il les aime-

rait, se souviendrait d'eux et ne permettrait jamais que leur fût fait tort, ni violence aucune à leur Religion.

Ce jour, aux prônes des paroisses de Paris, furent jetées des excommunications contre tous ceux et celles qui iraient à Saint-Denis ouïr la messe du Roi, et se trouveraient et assisteraient aux cérémonies de sa conversion.

Le mercredi, jour Sainte-Anne, 28 de ce mois, tous les prédicateurs de Paris dirent, en leurs sermons, que cet hypocrite de Roi de Navarre avait fait sa conversion, au jour de l'Évangile qui dit *que les loups viendront en habit de brebis*. Aussi ce renard avait pris exprès ce jour pour ouïr la messe, afin que, sous peau de brebis, il pût entrer en la bergerie pour la dévorer. Mais que c'était un méchant relaps, excommunié, et un vieil loup gris, après lequel tout le monde devait huer et le chasser, au lieu de le recevoir; que sa conversion était feinte et ne valait rien; la cérémonie qu'on y avait chantée, puante et abominable. En quoi on disait qu'ils s'accordaient fort bien avec les ministres, qui la tenaient pour telle, et étaient, en cela, d'une même opinion avec eux.

Guarinus, ce jour, appela le Roi « bougre », en sa chaire : ce qui scandalisa les plus dévots; et, plaisantant sur sa conversion, dit : « Mon chien, fus-tu pas à la messe dimanche? Approche-toi, qu'on te baille la Couronne! »

Ce jour même, le Roi, jouant à la paume dans Saint-Denis, ayant avisé tout plein de femmes de Paris, sous la galerie, qui avaient envie de le voir et ne pouvaient, à cause de ses archers, commanda auxdits archers de se retirer, pour leur faire place à ce qu'elles le pussent voir à leur aise. Et lors l'une d'elles commença à dire à l'autre : « Ma commère, est-ce là le Roi dont on parle tant, qu'on nous veut bailler? — Oui, dit-elle, c'est le Roi. — Il est bien plus beau que le nôtre de Paris, répondit-elle : il a le nez bien plus grand. »

Ce jour, en l'assemblée des États, fut arrêtée la publi-

cation et observation du Concile de Trente. A quoi ceux de Paris s'opposèrent, avec quelques députés de provinces, qui en demandèrent acte au greffier. Sur quoi M. Du Laurens dit qu'il n'y avait ville où les Hérétiques eussent plus de privilèges qu'à Paris. Auquel le colonel Daubray, relevant cette parole, répondit qu'il n'y avait ville au monde plus catholique que Paris; qu'on savait comme on vivait ailleurs, et même en son pays.

Le samedi dernier juillet, la trêve renouée à Paris. Cri fait par la ville, qu'on n'eût à méfaire ni médire à ceux du parti contraire. M. de Vic et Messieurs les Séguier accertainent leurs amis de Paris de la publication au lendemain. Madame de Nemours le dit tout haut.

Cri fait, sur le soir, à Saint-Denis, qu'on eût à faire nettoyer les rues, et tendre partout pour la procession générale du lendemain, et que chacun eût à s'y trouver, et ceux qui ne voudraient vidassent la ville.

Le dimanche premier jour du mois d'août 1593, le curé de Saint-André prêcha à Paris, comme tous les autres, contre la trêve qui y devait être publiée ce jour; dit que les trois quarts de Paris qui la trouvaient bonne étaient excommuniés; que le Béarnais, à cette heure qu'il avait été à la messe, n'était bon qu'à brûler, et que le Pape lui-même ne le pouvait absoudre qu'à l'article de la mort.

Ce jour, à six heures du soir, la trêve générale pour trois mois fut publiée à Paris, premièrement devant le logis du duc de Mayenne, puis par tous les endroits, places et carrefours de la ville, avec allégresse et applaudissements de la plupart du peuple, hormis des Seize, des Espagnols et des prédicateurs, qui crièrent bien de ce qu'un nombre de petits enfants (attitrés, comme il est à supposer) avaient crié, dans la rue Saint-Denis : *Vive le Roi!* voyant passer le héraut d'armes de Sa Majesté.

Le dimanche 8 de ce mois, le Légat fit chanter un

Te Deum, dans l'Église Saint-Germain de l'Auxerrois, à Paris, pource que le Concile de Trente, nonobstant les oppositions et appellations interjetées de plusieurs, avait été confirmé et reçu par les États, ce huitième jour du mois d'août 1593 après midi, et signé *Charles de Lorraine*, en présence de M. le Légat.

Le dimanche 15 août, le Prieur des Carmes, qui prêchait à Saint-André, dit que, quand le Béarnais aurait bu toute l'eau bénite de Notre-Dame de Paris, il ne croirait pas en lui, et que c'était un vrai Judas, qui trahissait Notre-Seigneur par un baiser. Il dit après que le mois d'août n'était pas passé, et qu'on espérait dans ce temps-là qu'il viendrait quelque coup du Ciel. Les autres prédicateurs, ses compagnons, prêchèrent le même, et y avait jà quelque temps qu'ils prédisaient ce coup du ciel devoir venir, faisant en cela comme les Biscaïens, qui prédisent aux gens qu'ils doivent être dérobés la nuit, et sont eux-mêmes qui sont les larrons. Aussi ceux-ci, ayant des hommes attitrés pour tuer le Roi, attribuaient à Dieu et au ciel ce qu'en dépit d'eux ils voulaient exécuter.

De fait, ils avaient deux entreprises dont ils s'assuraient fort pour l'exécution de ce malheureux assassinat. La première était par un nommé Pierre Barrière, qui fut découverte, et l'entrepreneur exécuté à Melun, le lundi dernier de mois : qui était celle de laquelle ils se fiaient le plus. L'autre se pratiquait par le moyen de la Gabrielle, et par le ministère d'un prêtre de Paris, qui allait et venait ordinairement à Montmartre pour cet effet, et qui avait (à ce qu'on disait), dans ses bouëttes, des plus sublins et subtils poisons dont on eût jamais ouï parler. De quoi on donna avertissement au Roi, qui s'en moqua et n'en tint autrement compte, comme aussi il y avait peu d'apparence de crainte de ce côté-là.

Le mardi dernier jour du présent mois d'août, Pierre Barrière, suffisamment atteint et convaincu d'avoir voulu attenter à la personne du Roi, fut exécuté à mort

dans le grand marché de la ville de Melun; eut le poing droit ars et brûlé, tenant en icelui le couteau dont il avait été trouvé saisi; puis, mené sur l'échafaud, y eut les bras, cuisses et jambes rompues par l'exécuteur de haute justice; et, ce fait, mis sur une roue pour y demeurer tant qu'il plairait à Dieu. Il avait été auparavant, par les rues, tenaillé de fers chauds. Lugoli le fit étrangler sur les sept heures du soir, après avoir parlé assez longtemps à lui, accompagné du greffier et de deux conseillers du siège présidial de Melun, où il en accusa tout plein, entre autres le Curé de Saint-André-des-Arcs, son vicaire, et Varades, Jésuite, lesquels il chargea fort.

Le mercredi 8 du mois de septembre, le Prieur des Carmes, qui prêchait à Saint-André, appela le Roi, par plusieurs fois, *coquin*; dit qu'il se mêlait de faire faire le procès aux autres, mais qu'on lui ferait bientôt le sien; incita le peuple à s'en défaire, et demanda s'il y avait point à Paris quelque cœur généreux, ou mâle ou femelle, qui nous pût délivrer, comme cette bonne dame Judith, des mains de ce tyran d'Holopherne.

Le jeudi 23 de ce mois, arrivèrent les nouvelles à Paris des barricades de Lyon, le samedi 18 de ce mois, et du duc de Nemours emprisonné par les habitants de ladite ville, furieusement élevés et animés contre lui : desquelles nouvelles le duc de Mayenne fait fort l'étonné; Madame de Nemours en pleure à bon escient; les Politiques s'en rient; le Roi s'en réjouit, et chacun se mêle de discourir sur ce stratagème, selon sa passion, encore qu'il n'entende rien.

Le vendredi 1er octobre 1593, M. de Brissac fut reçu Maréchal de France.

Le dimanche 17, les Seize firent à Paris la procession de la Transfiguration du diable Saint-Michel, qu'on a accoutumé de célébrer, de tout temps, le vendredi, à la

chapelle Saint-Michel du Palais, en laquelle tous les Seize se trouvèrent, avec un grand nombre de leurs confidents et autres, principalement de prêtres et moines.

En cette procession, ils habillèrent un garçon espagnol en diable, auquel ils mirent une couronne de paille sur la tête, attachèrent une queue de vache au derrière, et en son col lui mirent une grande écharpe blanche, toute semée de vaches. Au visage, il portait un masque représentant fort bien celui du Roi, et était suivi d'une quantité de petits enfants et gueux attitrés, qui criaient : « Voilà ce diable de Roi de Béarnais! » Dont un Politique, voyant passer cette mascarade, ne se put contenir de crier tout haut : « Voilà le Roi des Seize! » De quoi il échappa à assez bon marché, vu le temps, à savoir pour quelques horions et gourmades qu'il fut contraint d'endurer.

Le lundi 18, jour Saint-Luc, la continuation de la trêve fut publiée à Paris pour un mois seulement, encore qu'entre les Princes elle fût accordée pour deux mois.

Le jeudi 9 de décembre, notre maître Guarinus prêcha à Saint-Jacques de la Boucherie, contre le duc de Mayenne, lequel il nomma ; dit qu'il prêtait l'oreille et l'épaule aux Politiques, encore qu'il sût fort bien qu'ils ne valaient rien, et que s'il ne faisait pendre ou jeter dans l'eau et traîner à la voirie tous ceux et celles qui prononçaient ce mot de Roi, sans y ajouter autre chose, comme il était tout commun à Paris et ne le pouvait ignorer, qu'on aurait juste occasion de dire qu'il s'entendrait avec eux. Appela le Roy *pendart et coquin*, lequel avait été condamné par les États de Blois, comme un pendu qu'il était, à être traîné dans un tombereau à la voirie. J'y étais, et n'ouïs jamais tant dire et débagouler d'injures là-dessus à crocheteux ni faquin de Paris, quel qu'il fût.

En ce mois, le Roi s'étant égaré à courre un cerf, arriva seul, à deux heures de nuit, à Pontcarré, maison appartenante à un de ses Maîtres de Requêtes et de son Conseil, où, s'étant fait connaître, fut reçu par sa demoiselle, à laquelle il demanda du beurre seulement; et s'en étant fait apporter, en mangea, sans vouloir autre chose. Puis étant las, se coucha au long du feu, sans vouloir aucunement se servir, pour dormir, des lits qu'on lui avait apprêtés. Le lendemain matin, envoya quérir un prêtre, à trois lieues de là, pour lui venir dire la messe, disant qu'il ne voulait déjeuner, qu'il ne l'eût ouïe. Ce qu'étant divulgué, confirma beaucoup la bonne opinion qu'on avait de sa nouvelle catholicité. Et possible aussi que cela s'était fait à cette fin.

Sur la fin de cet an 1593, Du Haillan étant venu saluer le Roi à Saint-Denis, Sa Majesté, avec un visage riant, lui demanda s'il poursuivait pas toujours à écrire son Histoire de France. Auquel ayant répondu qu'oui, le Roi lui dit alors tout haut : « J'en suis bien aise; mais n'oublie pas d'y mettre bien au long les larcins de mes Trésoriers et les brigandages de nos Gouverneurs ».

Sur la fin de cet an 1593, la Ligue, voyant les affaires du Roi fort avancées, et acheminée à sa ruine et confusion, débanda tous ses arcs, comme pour un dernier effort, par le moyen de ses Jésuites et Prédicateurs, contre la Majesté du Roi, lequel ils appelaient « le Luiton de Navarre » et « le Serpent des Pyrénées »; et le galoppaient tellement, tantôt ouvertement, puis couvertement, à droite, à gauche, à tort, à travers, de nuit, de jour, qu'ils se vantaient tout haut que, s'il n'avait la cuirasse forte et le dentier bien serré, sa force endiablée ne lui servirait de rien pour gagner la France. Incitaient tout le peuple à s'en défaire, et recevoir en sa place le grand Roi catholique; prêchant ordinairement, sur le fait de sa conversion, à laquelle beaucoup s'arrêtaient, qu'il était huguenot et papiste, papiste et huguenot, et que c'était un vrai athéiste et sans religion. Que

quand le Roi d'Espagne n'aurait objet autre que celui-là, qu'il était prou suffisant pour le déposséder. Et appelaient cela, entre eux, « pelauder la Majesté Béarnaise », tenant ordinairement ce langage au sortir de leurs chaises.

1594

Le lundi 10 de janvier 1594, les Chambres furent assemblées au Parlement, sur l'avis qu'avaient eu ceux de la Cour qu'on ôtait le Gouvernement de Paris à M. de Belin et qu'on le donnait à M. de Brissac; et pource qu'on leur avait fait entendre que Belin avait son congé, pour avoir dit qu'il était Français et non Espagnol, ils députèrent deux de la Compagnie, pour l'aller trouver et savoir de lui (pource que les bruits étaient différents) si c'était qu'on lui donnât congé, ou s'il le prenait de lui-même, afin d'aviser, après, ce qu'ils auraient à faire. Ils connurent, par sa réponse, qu'il était comme forcé, par le Légat et les Espagnols, de se retirer. On disait que M. du Maine, pour le faire sortir, en avait touché quarante-trois mille écus, moyennant laquelle somme il avait arrêté, avec le Légat et le duc de Feria, le samedi au précédent, 8 de ce mois, que M. de Belin sortirait comme mal affectionné au parti; et que, pour contenter ledit de Belin, il lui avait promis qu'il lui ferait bailler, par le Légat, la somme de quarante mille francs, qu'il disait lui être due. A quoi ledit Belin s'était accordé, ne pouvant faire autrement.

Le samedi 15, M. de Belin vint au Parlement, où toutes les Chambres étaient assemblées, et là prit congé de cette Compagnie, la larme à l'œil, qui lui dit adieu avec apparence de regret : même le pria de patienter deux

ou trois jours et ne s'en vouloir aller qu'ils n'eussent parlé encore une fois à M. du Maine. Mais M. de Belin leur dit que la pierre en était jetée, qu'il fallait qu'il sortît; mais en quelque part qu'il fût, qu'il ne serait jamais Espagnol, mais toujours bon Français, et qu'il leur ferait service à tous, tant en général qu'en particulier.

Ce jour, furent faites défenses, sur peine de vie, de s'assembler, au Palais et autres lieux publics, plus de six à la fois; enjoint à tous ceux du parti contraire de vider la ville de Paris dans midi, sur peine de la hart. Il n'y eut, ce jour, que deux portes ouvertes : celle de Saint-Jacques et celle de Saint-Antoine.

Le jeudi 27, la trêve fut publiée à Saint-Denis pour toute l'Ile-de-France, excepté Paris, Beauvais et Soissons; et le lendemain fut publiée à Saint-Ladre [St-Lazare], faubourg de Paris.

En ce mois, et pour commencement de l'année, le duc de Mayenne fit faire, à Paris, des jetons d'argent où d'un côté était gravé son portrait, tenant l'épée à la main, avec cette inscription : *Carolo Lothareno clavum Regni tenente*; de l'autre, les armoiries de France et de Lorraine, et autour écrit : *Vacante lilio, dux me regit optimus.* J'en ai un, que je garde par curiosité.

En ce même temps, on ramena au Roi ses grands chevaux, pource qu'il n'y avait pas de quoi les nourrir. Le Roi, s'adressant à M. d'O, lui demanda d'où cela venait. « Sire, dit-il, il n'y a point d'argent. — Ma condition, répondit le Roi, est bien misérable! On me fera tantôt aller tout nu et à pied. » Puis, se retournant vers un sien valet de chambre, lui demanda combien il avait de chemises. « Une douzaine, Sire, dit-il; encore y en a-t-il de déchirées. — Et de mouchoirs, dit le Roi, est-ce pas huit que j'ai? — Il n'y en a, pour cette heure, que cinq, » dit-il. Alors M. d'O lui dit qu'il avait commandé pour six mille écus de toile en Flandre pour lui en faire. « Cela va bien, dit le Roi; on me veut faire

ressembler aux écoliers qui ont leurs robes fourrées en leur pays, et cependant meurent de froid. »

En même temps, le Roi ayant avisé un gentilhomme, à la messe, qui toujours avait fait profession de la Religion, lui demanda s'il l'avait pas vu au prêche et s'il n'avait pas toujours été de la Religion. « Oui, dit-il, Sire. — Comment donc allez-vous aujourd'hui à la messe? — Pource que vous y allez, Sire, répondit-il. — Ah! dit le Roi, j'entends bien que c'est : vous avez volontiers quelque couronne à gagner. »

Le dimanche 13, le Roi, étant encore au lit, reçut à Melun les bonnes nouvelles de la réduction de sa ville de Lyon en son obéissance, par lettres expresses du capitaine Alphonse Corse.

Le jeudi 17, vinrent nouvelles, à Paris, de l'exécution du greffier Dantham, qui était des Seize et un des principaux complices de la mort du président Brisson; lequel, le jour précédent, à Melun, après avoir été traîné sur une claie, avait été pendu et son corps réduit en cendres.

Le premier qui en donna l'avis aux Seize fut un nommé Trigallot, leur espion, appointé à dix écus par mois et un septier de blé : courtier, ainsi qu'on disait, de chair humaine.

Le dimanche 20, on reçut les nouvelles, à Paris, de la réduction d'Orléans, qui fut un renfort de douleurs aux Seize, lesquels, toutefois, la mort de Dantham effraya plus que la prise de cette ville.

Le mardi 1er de mars, vinrent les nouvelles, à Paris, du sacre du Roi à Chartres, le dimanche au précédent 27 février; dont dit Guarinus en son sermon, où j'étais, qu'on l'avait graissé, et qu'il n'était non plus Roi de France qu'était le diable quand il promettait à Jésus-Christ tous les royaumes qu'il n'avait que par imagination.

Le dimanche 6 de ce mois, le duc de Mayenne sortit de Paris à cinq heures du matin. Devant que de partir,

il recommanda la ville aux Capitaines et Colonels et au Prévôt des Marchands, et leur dit qu'il s'en allait pour communiquer avec ceux de sa maison et faire quelque chose pour le repos du peuple, duquel il avait pitié. Il ne prit point congé de la Cour, et ne parla à eux ni en général ni en particulier. A M. de Marines, neveu de M. de Belin, il lui dit qu'il se retirât, qu'il ferait bien, et qu'il ne le retrouvât pas hardiment à Paris.

De cette sienne sortie, la ville fut mal contente et en rumeur, et principalement les Seize, qui en prirent l'alarme : si que le curé de Saint-Côme, avec Josset et autres semblables garnements, arma; firent porter des armes aux Cordeliers et marchait ledit curé, par Paris, avec sa troupe, armé jusques aux dents, ayant baptisé, ce jour, tout armé qu'il était, un enfant dans son église Saint-Côme. Quelque temps auparavant, il avait célébré la messe avec une cuirasse, pour laquelle cause nous lisons dans l'Histoire de Florence que Francisque Salviati, archevêque de Pise, l'ayant célébrée de cette façon, fut pris et pendu avec son propre habit audit Florence. Mais ce bon curé, tout au contraire, au lieu d'être pendu, pendait les autres.

Le mercredi 9, toutes les portes de la ville, hormis celles de Saint-Antoine et Saint-Jacques, furent, à la requête des Seize, terrassées, gabionnées et condamnées. On bailla les clefs de celle de Saint-Antoine au moine, dit Devaux, archiligueur, et de celle de Saint-Jacques à Pichonnat, l'âme des Seize.

Le jeudi 10, le Roi arriva à Saint-Denis. Les curés de Saint-Côme et de Saint-Jacques firent tout aussitôt porter des armes, par crochetées, en leurs maisons, donnant à entendre que ce n'était en intention de nuire à personne, mais que c'était pour leur sûreté, et que les Politiques voulaient mettre le Béarnais dans la ville.

Cette nuit, M. de Brissac coucha à Sainte-Geneviève, sur quelque avis qu'on lui donna d'une entreprise sur la porte Saint-Marceau.

Le vendredi 11 de ce mois, la Cour de Parlement assemblée, où se trouva M. de Brissac avec Messieurs les Échevins et le Prévôt des Marchands, fit grande plainte tant des sanglantes et séditieuses prédications de Guarinus que de l'insolence des Seize et de leurs armes et remuements, s'étant vantés tout haut d'exterminer tous ceux qui avaient donné l'Arrêt; que la maison du curé de Saint-Côme et les Cordeliers étaient pleins d'armes; qu'il fallait ou qu'ils quittassent la place à ces gens-là, ou qu'ils fussent réprimés et qu'on y donnât promptement ordre.

Anroux, conseiller en la Grand'Chambre, fit sa plainte de ce que, deux ou trois jours auparavant, deux Espagnols étaient entrés en sa maison, en plein midi, pour le voler, lui demandant de l'argent avec menaces et propos outrageux.

Sur quoi la Cour ordonna que le Légat serait interpellé de faire prêcher autrement Guarinus, ou lui donner congé; et, au surplus, qu'il serait fait défenses aux Seize, sur peine de la vie, de s'assembler; que les maisons où ils s'assembleraient seraient rasées, et que l'Édit de l'abolition du 16 novembre 1591, fait par le duc de Mayenne, serait renouvelé.

Le mardi 22e jour de mars 1594, à sept heures du matin, le Roi entra dedans Paris, par la même Porte que le feu Roi en était sorti. Et fut la ville réduite en son obéissance, sans sac et sans effusion de sang, fors de quelques lansquenets, qui voulurent mener les mains, et deux ou trois bourgeois de la ville : la vie desquels le Roi dit depuis avoir eu désir de racheter, s'il eût été en sa puissance, de la somme de cinquante mille écus, pour laisser un singulier témoignage à la postérité que le Roi avait pris Paris sans le meurtre d'un seul homme.

Étant dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de la barrière, il demanda au maréchal de Mattignon, comme s'il eût été étonné de se voir dans une telle ville, au

milieu d'un si grand peuple, s'il avait donné bon ordre à la Porte, et qu'il y regardât bien. Puis, ayant avisé un soldat qui prenait par force du pain sur un boulanger, y courut lui-même et le voulut tuer.

Passant devant les Innocents, et s'y étant arrêté avec sa troupe, fut vu un homme, à la fenêtre d'une maison qui fait le coin, lequel, la tête couverte, regarda longtemps Sa Majesté, sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin, voyant qu'on commençait à en murmurer, ferma la fenêtre et se retira. Ce qu'ayant été rapporté au Roi, s'en prit à rire, et cependant défendit très expressément qu'on n'eût à entrer dans ladite maison, pour y fâcher ou molester aucun.

Étant arrivé sur le pont Notre-Dame, et oïant tout ce peuple crier si allègrement *Vive le Roi!* dit ces mots : « Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé ». Puis, ayant mis pied à terre devant l'église Notre-Dame, étant porté de la foule, ses capitaines des gardes voulant faire retirer le peuple, il les en garda, disant qu'il aimait mieux avoir plus de peine, et qu'ils le vissent à leur aise : « car ils sont, dit-il, affamés de voir un Roi ».

Dès qu'il fut arrivé au Louvre, il voulut voir et parler au capitaine Saint-Quentin, capitaine des Walons, prisonnier de l'Espagnol, pour le service qu'il prétendait faire au Roi (s'il eût pu) en la réduction de Paris. Étant venu, Sa Majesté lui dit qu'il voulait que les étrangers vidassent de sa ville de Paris dans deux heures après-midi. L'autre, s'étant jeté à ses pieds pour remercier Sa Majesté de la vie et liberté, qui lui étaient rendues par son moyen (car il devait être pendu l'après-dînée, dans la cour de l'hôtel de Longueville) lui ayant offert son service, le Roy l'accepta et le retint, lui disant, puisqu'il n'était point Espagnol, mais Français, qu'il les laissât aller : qu'il demeurerait près sa personne, et qu'il n'eût plus de peur.

Dès le matin, le Roi avait envoyé vers eux M. le comte de Saint-Pol, avec charge de dire au duc de Feria,

comme il fit, que Sa Majesté tenant en sa main et leurs vies et leurs biens, il ne voulait toutefois ni de l'un ni de l'autre : mais que, libéralement, il le leur remettait, moyennant que promptement ils sortissent sa ville de Paris, sans aucune dilation ou excuse, ce que le duc, ayant promis, et assez promptement, comme celui qui ne s'attendait pas d'en sortir à si bon marché, s'écria, par deux ou trois fois : « Ah! grand Roi, grand Roi! »

Sa Majesté fit aussitôt publier par la ville une déclaration arrêtée à Senlis, le 20 de ce mois, par laquelle il pardonnait à tout le monde, même aux Seize.

Puis, envoya donner le bonjour à Mesdames de Nemours et de Montpensier, et les assurer qu'il ne serait fait tort aucun à leurs personnes, biens et maisons, lesquelles il avait pris et prenait en sa protection et sauvegarde. Lesquelles, bien que déconfortées, en remercièrent bien humblement Sa Majesté et en dirent un grand merci bien bas.

Ce jour, sur les trois heures après-midi, le duc de Feria, avec les garnisons étrangères, sortirent de Paris, par la porte Saint-Denis, au-dessus de laquelle il y a une fenêtre, où le Roi se mit pour les voir passer. Le duc de Feria le salua à l'espagnole, comme on dit : c'est-à-dire gravement et maigrement. De quoi le Roi se moqua; et, lui ôtant à moitié son chapeau, le contrefaisait, après, fort plaisamment.

A Messieurs de la Ville, qui lui présentèrent, ce jour, de l'hippocras, de la dragée et des flambeaux, suppliant Sa Majesté d'excuser la pauvreté de sa ville de Paris, il leur dit qu'il les remerciait de ce que, le jour de devant, ils lui avaient fait présent de leurs cœurs et maintenant de leurs biens : qu'il les acceptait de bon cœur, et pour leur montrer qu'il demeurait avec eux et en leur garde, et qu'il n'en voulait point d'autre que la leur.

Ces jours de mercredi et jeudi, à Saint-André et en quelques autres paroisses de Paris, les prêtres ne voulaient confesser, que préalablement ils ne sussent de

ceux qui s'y présentaient s'ils avaient été bien aises de la venue du Roi à Paris. Et ceux qui disaient qu'oui, les renvoyaient et ne les voulaient confesser.

Les prédications aussi cessèrent, disant tout haut les prédicateurs qu'ils ne pouvaient prêcher autrement qu'ils avaient prêché. Ce qu'étant rapporté au Roi, dit qu'il les fallait excuser, parce qu'ils étaient encore fâchés.

Le dimanche 27, le Roi alla ouïr la messe à Sainte-Geneviève, où il se trouva un si grand peuple à crier *Vive le Roi!* que Sa Majesté dit qu'elle en était toute étourdie. Le jour de devant, il avait été à Saint-Eustache, où on en avait fait autant.

Le lundi 28 mars, M. le Chancelier vint à la Cour, et fut le Parlement rétabli.

MM. Pithou et Loysel assistèrent comme Procureurs et Avocats du Roi, en attendant le retour de ceux qui étaient à Tours. Fut aussi rétablie la Chambre des Comptes. On pourra voir aux registres l'ordre qui y a été tenu.

La Déclaration du Roi sur la réduction de Paris, imprimée par F. Morel, fut aussi publiée ce jour, par laquelle on peut voir que Paris a été rendu comme un village, et que les écus de France, en telles affaires, opèrent aussi bien que les doublons d'Espagne.

Le mardi 29 mars, on fit procession générale à Paris, à laquelle le Roi assista tout du long, nonobstant la pluie et le mauvais temps qu'il faisait. Tous les Mendiants s'y trouvèrent, hormis les Jacobins, auxquels on fit défense de s'y trouver. Il y eut aussi des feux de joie commandés partout, qu'on fit avec une merveilleuse allégresse, et où on cria à pleine voix *Vive le Roi!* mélodie toutefois qui ne sonnait pas encore bien aux oreilles de plusieurs.

Le jeudi 31 et dernier de ce mois, les Avocats et Procureurs de la Cour prêtèrent au Roi le serment de fidélité.

Ce jour, par arrêt de la Cour de Parlement, fut cassé le pouvoir du duc de Mayenne.

Furent aussi apportées à Paris, ce jour, les nouvelles de la réduction de la ville de Rouen, dont furent commandés partout feux de joie.

On disait que le Roi, étant arrivé à Paris, avait trouvé au Louvre, dans un coffre, toutes les clefs des villes de son Royaume.

Le dimanche 3 d'avril, jour de Pâques-Fleuries, le Roi fit le pain bénit à Saint-Germain de l'Auxerrois, sa paroisse, et comme bon paroissien, assista tout du long à la procession, tenant sa branche de rameau à la main comme les autres.

Le lundi 4, Le Tonnelier fut pendu et étranglé, au bout du pont Saint-Michel, à Paris, après qu'on lui eût coupé et brûlé le poing. Son cri portait que c'était pour réparation du meurtre commis et perpétré par lui, la dernière fête de la Toussaint, en la personne de la veuve Greban, femme de l'horloger du Roi, l'an 1589. Quant à l'attentat sur la personne du Roi, son dicton n'en portait rien; mais bien fut-il interrogé dessus la dague nue qu'il avait portée à l'hôtel de Nemours, le Roi y étant, qu'il nia avoir été en intention d'offenser Sa Majesté; et toutefois reconnut avoir dit qu'il eût voulu que sadite dague eût été dans le cœur du Roi.

Le mercredi saint, 6 avril, le Roi revint de Saint-Germain-en-Laye à Paris sur les onze heures du matin, exprès (comme il disait) pour être à l'absoute, à Notre-Dame, où il alla; et s'y trouva tant de monde qu'on s'y entretuait. M. de Bourges fit l'absoute. Vis-à-vis du Roi, y avait un ligueur qui mangeait ses doigts jusqu'aux pouces. On le montra à Sa Majesté, qui n'en fit que rire et ne voulut qu'on le fît retirer. Une pauvre femme, comme il sortait de l'église, lui cria tout haut : « Sire, Dieu vous doint bonne vie et longue! » Le Roi lui fit signe de la tête. Lors, cette femme, redoublant de

grande affection : « Bon Roi, dit-elle, Dieu vous gouverne et assiste toujours par son Saint-Esprit, à ce que vos ennemis soient dissipés et confondus ! — Amen, répondit le Roi tout haut; Dieu me fasse miséricorde et à vous aussi ! »

Ce jour, furent réitérées par la ville les défenses de jurer et blasphémer et de se promener aux églises, avec injonction, sur grandes peines, de porter honneur aux processions et au Saint-Sacrement de l'autel, à peine de punition exemplaire et extraordinaire.

Le jeudi Absolut, 7 de ce mois, le Roi fit au Louvre la cérémonie accoutumée du lavement des pieds, où M. de Bourges prêcha; alla dans l'Hôtel-Dieu visiter tous les pauvres, et leur donna à chacun l'aumône de sa propre main, sans en oublier un seul; et après, les exhorta à l'amour de Dieu et de leur prochain, et à patience : chose belle à un Roi.

Le lendemain, qui était le Vendredi-Saint, il alla aux prisons visiter les prisonniers, se fit conduire avec un flambeau dans les cachots, d'où il tira un pauvre criminel appelant de la mort, donnant liberté à tous les autres qui y tenaient pour de l'argent; fit sortir de la Conciergerie un grand nombre de piteux prisonniers de la Ligue, pour la taille, et les mit dehors lui-même, lesquels en sortant faisaient retentir avec un merveilleux organe *Vive le Roi!* donna aux Filles-Dieu quatre-vingts écus, aux Repenties cinquante écus, et autant à celles de l'Ave-Maria, qui étaient toutes œuvres pieuses, lesquelles ne coûtaient guère au Roi à faire, et cependant ne lui servaient pas peu à l'endroit du peuple.

Le jeudi 14 arriva le Parlement de Tours à Paris. Ils étaient environ deux cents de troupes, et entrèrent confusément en assez mauvais équipage. On les disait si chargés d'écus qu'ils n'en pouvaient plus; mais les pauvres montures qu'ils avaient étaient assez empêchées à les porter, sans porter encore leurs écus. Le peuple était épandu par les rues, comme si c'eût été une entrée

du Roi; les dames et demoiselles aux fenêtres, les fenêtres tapissées, les bancs et ouvroirs pleins de tables. Tout le peuple les saluait, et avec réjouissance priait Dieu qu'ils n'en pussent jamais sortir et qu'ils fissent bonne justice des ligueurs.

Aussitôt qu'ils furent arrivés, ils allèrent saluer le Roi, lequel leur fit bon accueil et bon visage, mais, au surplus, il leur dit que sa volonté était qu'on ne se souvînt plus de tout le passé, et que tout fût oublié d'une part et d'autre; qu'il avait bien oublié et pardonné ses injures, qu'ils ne pouvaient moins que d'oublier et pardonner les leurs.

Le 27 avril, les États de Flandres envoyèrent au Roi le portrait d'un monstre marin nouvellement pris et tué à coups d'arquebuse à l'embouchure de l'Écluse, en Flandres; il était long de quatre-vingt et dix pieds, de la hauteur de deux piques, avait cent dents longues comme le bras. Avait été reconnu que ce n'était point baleine, mais un dragon marin; et disait-on que Billi, en ses prédictions de l'an passé, avait prédit que quand on verrait en la Gaule Belgique le monstre marin, que la paix universelle se ferait.

Le jeudi 12 de mai, le Recteur vint à la Cour de Parlement, pour la supplier, au nom de l'Université, de chasser hors de France les Jésuites, lesquels n'avaient faute de gens à Paris qui les soutenaient, et même dans le Parlement : entre lesquels on nommait l'avocat du Roi Séguier, et le Procureur Général La Guesle. M. le Cardinal de Bourbon aussi, et M. de Nevers, les affectionnaient fort, et en écrivirent amplement à la Cour, en leur faveur, prenant en main leur cause, comme si c'eût été la leur propre.

Le lundi 11, M. d'O alla à la Cour, où, en sa présence, fut arrêté que la cause des Jésuites se plaiderait le lendemain à huis clos, et qu'il n'y aurait personne, selon les réquisition et conclusions de Messieurs les gens du Roi.

Le lendemain, qui était le mardi 12 juillet, la cause fut plaidée à huis clos, selon qu'il avait été arrêté; et, pource que quelques-uns, par curiosité, s'étaient ingérés d'entrer, l'Avocat du Roi Séguier demanda l'exécution de l'arrêt, et qu'ils eussent à sortir : ce qui fut fait. Lors Mᵉ Antoine Arnauld commença son plaidoyer contre eux, qui fut violent en toutes ses parties, depuis le commencement jusqu'à la fin : car il appela lesdits Jésuites « voleurs, corrupteurs de la jeunesse, assassins des Rois, ennemis conjurés de cet État, pestes des républiques, et perturbateurs du repos public »; bref, les traita comme gens qui ne méritaient pas seulement d'être chassés d'un Paris, d'une Cour et d'un Royaume, mais d'être entièrement raclés et exterminés de dessus la face de la terre. Entra aux preuves de tout cela, sur les mémoires qu'on lui en avait baillés qui sont mémoires d'avocats, qui ne sont pas toujours bien certains. Que si à son plaidoyer il eût apporté plus de modération et moins de passion, laquelle ordinairement est sujette au contrôle et à l'envie, il eût été trouvé meilleur de ceux mêmes qui n'aiment pas les Jésuites, et qui les souhaitent tous aux Indes, à convertir les infidèles.

Duret, leur avocat, dit à Arnauld qu'il se fût bien passé d'en dire tant. A quoi ledit Arnauld répliqua qu'il n'en avait pas assez dit, et qu'il en fallait chasser les uns et pendre les autres. Sur quoi M. le Premier Président lui imposa silence.

Le samedi 30 juillet, à deux heures après midi, mourut à Paris, en son hôtel des faubourgs Saint-Germain, M. le Cardinal de Bourbon, en la fleur de son âge, atténué de longue maladie : bon prince et sage, s'il n'eût été mal conseillé, comme sont souvent les princes de son calibre. Peu de jours avant sa mort, le Roi, se gossant, disait qu'il n'y avait nul moyen de le guérir, sinon en lui promettant d'être Roi bientôt.

Le mardi 13 septembre, le Roi vint se promener à

Paris, à la dérobée, n'étant accompagné que de M. de Longueville; coucha chez Du Mortier, à la Couture Sainte-Catherine[1], et le lendemain matin, s'en retourna seul, avec Madame de Liancourt, dans son coche, à Saint-Germain-en-Laye.

Le jeudi 15 septembre, le Roi fit son entrée à Paris, aux flambeaux, entre sept et huit heures du soir. Il était monté sur un cheval gris pommelé, avait un habillement de velours gris, tout chamarré d'or, avec le chapeau gris et le panache blanc. Les garnisons de Mantes et Saint-Denis furent au-devant, avec le corps de la ville et les Échevins. Messieurs de la Cour, avec leurs robes rouges, l'allèrent attendre à Notre-Dame, où le *Te Deum* fut chanté. Le reste de l'ordre et cérémonies qui y furent gardés ont été imprimés à Paris.

Il était huit heures du soir quand Sa Majesté passa sur le pont Notre-Dame, accompagnée d'un grand nombre de cavalerie, et entourée d'une magnifique noblesse. Lui, avec un visage fort riant, et content de voir tout ce peuple crier si allègrement *Vive le Roi!* avait presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et demoiselles qui étaient aux fenêtres; entre lesquelles il en salua trois, fort belles, qui portaient le deuil, et étaient à des fenêtres hautes, vis-à-vis Saint-Denis-de-la-Chartre; comme il fit aussi la Raverie, étant chez Bocquet, à la rue Saint-Jacques. Madame de Liancourt marchait, un peu devant lui, dans une litière magnifique toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquaient la lueur des flambeaux; et avait une robe de satin noir, toute houppée de blanc.

Le vendredi 16, le Roi joua à la paume tout du long

1. La rue de la Culture ou de la Couture Sainte-Catherine (actuellement rue de Sévigné) devait son nom au couvent des chanoines réguliers de Sainte-Catherine du Val des Écoliers dit de la Couture Sainte-Catherine.

de l'après-dînée, dans le jeu de paume de la Sphère; et toute la nuit joua à trois dés contre M. d'O.

Le mardi 25 octobre, le Roi envoya un billet à ceux de la ville, par lequel il leur faisait savoir qu'il n'entendait pourvoir aucun du Gouvernement de Paris; et qu'il voulait faire cet honneur à sa bonne ville d'en être lui-même le Gouverneur. Laquelle résolution fut estimée et trouvée bonne de tout le monde.

En ce mois, la trop grande hardiesse du Roi (qu'on appellerait en un autre témérité) cuida causer un étrange et prodigieux accident, qui fut que le Roi, s'étant égaré dans un bois, à la chasse, vers Saint-Germain-en-Laye, ayant enfin trouvé moyen d'en sortir, lui troisième, M. de Sourdis, l'ayant découvert, avec vingt-cinq chevaux et, cuidant que ce fût l'ennemi, commanda à ses gens de les aller reconnaître et donner dedans : ce qu'ils feignirent du commencement, craignant l'embuscade, pour l'amour du bois. Mais enfin, commandés par Sourdis de donner, et qu'il les suivrait, vinrent à bride abattue, avec les chiens couchés sur leurs poitrinals et pistoles, et comme ils étaient près de tirer, le Roi s'étant retiré à côté, un de la troupe, l'ayant reconnu, commença de crier : « Que voulez-vous faire? c'est le Roi! » Lors Sourdis accourut, et, se jetant à ses pieds, lui dit : « Sire, qu'avez-vous pensé faire? Sans celui-là qui vous a reconnu, vous étiez mort ».

Le lendemain, sa Noblesse lui en ayant fait remontrance, et s'étant jetée à ses pieds pour cet effet, il leur promit de se mieux garder à l'avenir, et n'y retourner plus : s'étant laissé comme tanser, par Crillon et autres, qui, zélés à sa conservation et à son service, lui avaient parlé fort librement. Promesses qu'on croira : mais qu'on en voie les effets.

Le mardi 22, comme le Roi arrivait à Saint-Germain-en-Laye, furent pris huit voleurs, qui par leurs paroles et variations se rendirent suspects d'être venus là pour tuer le Roi : car ils s'étaient enquis à quelle heure il

passerait, s'il était bien accompagné, quel habit il portait, et autres circonstances qui les envoyèrent tout bottés au gibet; car ils furent pendus, aux torches.

Un gentilhomme du Roi, nommé d'Arquien, les découvrit le premier, et s'en saisit, priant Sa Majesté de lui en donner deux qui se disaient gentilshommes, qui tenaient à Soissons deux orfèvres prisonniers, qu'ils avaient mis à six cents écus de rançon. Ce que le Roi lui accorda; mais, en derrière, fit dire à Lugoli qu'on les dépêchât. Ce qui fut exécuté tout aussitôt; et les pendirent, les gens de Vitry, à faute de bourreau.

Un de ces gallants était un apothicaire, qui demanda de parler au Roi; auquel Sa Majesté s'étant enquis de quel état il était, lui répondit qu'il était apothicaire. « Comment, dit le Roi, a-t-on accoutumé de faire ici un état d'apothicaire? Guettez-vous les passants, pour leur donner des clistères? »

En ce mois de novembre, l'Édit de pacification de l'an 1577, accordé à ceux de la Religion par le feu Roi, fut renouvelé par celui-ci, et arrêté en son Conseil, le mardi 15 de ce mois, Sa Majesté y séant.

Le Roi dit tout haut « qu'il en savait qui avaient dit que le feu Roi était Hérétique, pour l'amour de cet Édit. Mais que le premier qui s'ingérerait dorénavant de tenir ce langage, qu'il le ferait pendre ».

Le mardi 27 de décembre, comme le Roi, revenant de son voyage de Picardie, fut entré, tout botté, dans la chambre de Madame de Liancourt, ayant autour de lui le comte de Soissons, le comte de Saint-Pol et autres seigneurs, se présentèrent à Sa Majesté, pour lui baiser les mains, MM. de Ragni et de Montigny. Ainsi qu'il les recevait, un jeune garçon, nommé Jean Chastel, âgé de dix-neuf ans, ou environ, fils d'un drapier de Paris, demeurant devant le palais, lequel avec la troupe s'était glissé dans la chambre, et avancé jusqu'auprès du Roi, sans être aperçu, tâcha, avec un couteau qu'il tenait, d'en donner dans la gorge de Sa Majesté. Mais, pource

que le Roi s'inclina à l'heure, pour relever ces seigneurs qui lui baisaient les genoux, le coup (conduit par une secrète et admirable providence de Dieu) porta, au lieu de la gorge, à la face, sur la lèvre haute, du côté droit, et lui entama et coupa une dent. A l'instant, le Roi, qui se sentit blessé, regardant ceux qui étaient autour de lui, et, ayant avisé Mathurine, sa folle, commença à dire : « Au diable soit la folle! elle m'a blessé ». Mais elle, le niant, courut tout aussitôt fermer la porte, et fut cause que ce petit assassin n'échappât. Lequel, ayant été saisi, puis fouillé, jeta à terre son couteau, encore tout sanglant, dont il fut contraint de confesser le fait, sans autre force.

Alors le Roi commanda qu'on le laissât aller, et qu'il lui pardonnait. Puis, ayant entendu qu'il était disciple des Jésuites, dit ces mots : « Fallait-il donc que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche? »

A l'instant que ce prodigieux attentat fut divulgué par Paris, y eut un grand murmure, principalement contre les suspects de la Ligue. M. Brizard, conseiller en la Grand'Chambre, capitaine du quartier des Jésuites, avec MM. Lugoli et Du Vair, allèrent aux Jésuites, pour s'assurer de leurs personnes et y mettre garnison.

Fut aussi emprisonnée toute la famille de Chastel, père du parricide, avec quelques autres marqués du coin de la Ligue, comme le curé de Saint-Pierre-des-Arsis, et un autre prêtre.

Madame de Montpensier, en ayant ouï les nouvelles, s'évanouit, fût de trop grande affection qu'elle eût à Sa Majesté et à cet État, ou fût de regret (selon les autres) que le coup avait mal porté.

Quant au Procureur général, auquel on en voulait, comme fauteur avec eux des Jésuites, le Roi lui dit, sur ce qu'il s'excusait à Sa Majesté, que sans y penser il avait été d'avis, à la vérité, de les laisser à Paris, ne pensant pas que leur demeure y dût causer un tel inconvénient : « Voilà que c'est, M. le Procureur! Vous fûtes

cause de la mort du Roi mon frère, sans y penser : vous l'avez cuidé être de la mienne, tout de même ».

Le samedi 28, on fit un point d'aiguille à la blessure du Roi, lequel ne voulut endurer le second, et dit qu'on lui avait fait trop de mal au premier, pour retourner au second.

Ce jour, Chastel fut interrogé, et, par son interrogatoire, déchargea du tout les Jésuites, même le père Guéret, son précepteur; dit qu'il avait entrepris le coup, de son propre mouvement, et que rien ne lui avait poussé que le zèle qu'il avait à sa religion, de laquelle Henry de Bourbon (car il appelait ainsi le Roi) était ennemi; et qu'il n'était en l'Église, jusqu'à ce qu'il eût l'approbation du Pape : voire qu'il était permis de tuer les Rois qui n'étaient approuvés par Sa Sainteté. Lesquelles paroles fut défendu par arrêt de proférer, sur peine de crime de lèse-majesté.

M. Lugoli, s'étant déguisé en prêtre, pour essayer si, par la confession, il en pourrait point tirer quelque chose davantage, vint à le confesser; et combien qu'il jouât dextrement ce personnage, si fut-il découvert, tellement qu'il n'en put jamais rien tirer.

Le jeudi 29, Chastel, après avoir été mis à la question ordinaire et extraordinaire, qu'il endura sans rien confesser, fit amende honorable, eut le poing coupé, tenant en sa main l'homicide couteau, duquel il avait voulu tuer le Roi; puis fut tenaillé et tiré à quatre chevaux, en la place de Grève à Paris, son corps et ses membres jetés au feu, et consommé en cendres, et les cendres jetées au vent.

Les Ligueux faisaient de ce petit assassin un martyr, à cause de la résolution, par-dessus son âge, qu'il montra au supplice, et sa constance : laquelle toutefois ne pouvait être fortifiée d'ailleurs que du diable son maître, qui a toujours été meurtrier et homicide dès le commencement du monde.

1595

Le jeudi 5 janvier, fut faite à Paris procession générale, où la Cour de Parlement et toutes les autres Compagnies se trouvaient en corps.

Les rues étaient tendues, par où elle devait passer, avec commandement, à tous ceux qui prêteraient leurs fenêtres, de regarder quelles gens ils y mettraient, pource qu'il leur en faudrait répondre vie pour vie.

Le Roi en personne y assista, accompagné d'un grand nombre de noblesse, et de ses gardes et archers. Il était tout habillé de noir, ayant une petite emplâtre sur son mal, et portait, au reste, un visage fort triste et mélancolique.

Les Jésuites, cependant, étaient bafoués et blâmés partout, criés et déchiquetés par les carrefours de Paris plus vilainement que n'avaient jamais été les Huguenots. Leur bibliothèque, qui était ample et belle, fut exposée au pillage, jusqu'aux revendeurs et plus piètres fripiers de l'Université. On disait qu'on y avait trouvé plusieurs papiers écrits contre le Roi, desquels messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur profit que des bons livres, grecs et latins, qui furent jugés de bonne prise, à la requête de messieurs les gens du Roi, qui s'en accommodèrent les premiers, selon leurs conclusions, et après les autres, chacun selon son mérite et qualité

Le samedi 7, un Jésuite, nommé Guignard, natif de la ville de Chartres, régent au Collège des Jésuites à Paris, homme docte, âgé de trente-cinq ans ou environ, fut, par arrêt de la Cour de Parlement, pendu et étranglé, en la place de Grève, à Paris, et son corps ards et consommé en cendres, après avoir fait amende honorable, en chemise, devant la grande église Notre-Dame; et ce pour réparation des écrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu Roi et de celui-ci, trouvés dans son étude, écrits de sa main et faits par lui. Ce qu'il aurait confessé, et toutefois soutenu qu'il les avait faits pendant la guerre, et avant la conversion du Roi; depuis lequel temps il ne se trouverait point qu'il en eût fait; au contraire, qu'il avait toujours été d'avis de prier Dieu pour Sa Majesté, seulement en particulier, pource qu'il ne se pouvait autrement faire, n'ayant encore eu l'absolution du Pape. Et sur ce qu'il lui fut remontré pourquoi depuis la conversion du Roi et réduction de Paris, il n'avait brûlé lesdits écrits, mais les avait gardés, répondit qu'il n'en avait tenu autrement compte, pource que tout cela avait été pardonné par le Roi : dit toutefois (ce qui lui fit tort) qu'il avait écrit beaucoup de choses qui se pouvaient légitimement soutenir.

Quand il fut devant Notre-Dame, il ne voulut jamais crier merci au Roi, selon qu'il était porté par son arrêt : alléguant qu'il ne l'avait point offensé, et que depuis qu'il s'était fait Catholique il avait toujours prié Dieu pour lui, et ne l'avait jamais oublié au *Memento* de sa messe.

Une chose notable se doit remarquer au jugement de ce Jésuite : c'est que ses juges, qui tous d'une voix le condamnèrent à la mort (hormis le Procureur général, qui conclut au simple bannissement et à l'amende honorable, comme il y a grande apparence que s'il ne fût venu à mauvaise heure, comme on dit, qu'il en eût été quitte pour cela), étaient pour la plupart de ceux qui avaient assisté au jugement de l'arrêt donné contre le

feu Roi l'an 1589 : qui est une chose étrange, et encore plus de voir à Paris des Jésuites au gibet, qui naguère y étaient craints, honorés et adorés comme petits Dieux, voire désignés pour être (si les desseins des rebelles eussent eu lieu) grands maîtres des consciences de tout le monde, et inquisiteurs de la Foi : qui sont changements émerveillables, procédant de la main de Dieu, dignes d'être considérés de tous ceux qui font profession de le connaître.

Le dimanche 8 janvier, après dîner, sur les deux heures après midi, les Jésuites, obéissant à leur arrêt (qui se voit partout imprimé), sortirent de la ville de Paris, conduits par un huissier de la Cour. Ils étaient trente-sept, desquels une partie était dans trois charrettes, et le reste à pied. Leur Procureur était monté sur un petit bidet. Voilà comme un simple huissier, avec sa baguette, exécuta, ce jour, ce que quatre batailles n'eussent su faire.

Le mardi 10, fut pendu à Paris le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il voulait faire encore un coup de saint Clément; et autres sots propos, pour lesquels, encore qu'il s'en excusât sur le vin dont il était plein, la Cour l'envoya au gibet, s'étant rencontré (comme on dit) à mauvaise heure, pour la plaie du Roi qui saignait encore.

Le mercredi 11, les Jésuites prisonniers furent mis dehors et envoyés après leurs compagnons; deux desquels l'échappèrent belle, le père Alexandre Ayus, qui était chargé d'avoir été aux chambres de ses compagnons, lorsque le Roi fut blessé, et leur avoir dit ces mots : *Surge, frater! Agitur de religione.* Aussi, d'avoir dit qu'il eût voulu être tombé du haut d'une fenêtre sur le Béarnais, pour lui rompre le col; et autres méchants et séditieux propos qu'il confessa en partie, mais soutint, et fit preuve que ç'avait été avant la conversion du Roi et réduction de Paris; comme aussi fut absous des autres, faute de preuves.

L'autre jésuite était le père Guéret, régent du parricide, qui ne confessa jamais rien, et pourtant fut mis à la question, où il se montra fort constant. Étant tiré, il ne jeta aucun soupir ni plainte de douleur; seulement réitéra cette prière : *Jesu Christe, fili Dei vivi, qui passus fuisti pro me, miserere mei.* Le sire Chastel [père du parricide], auquel on la donna avec lui, cria fort, combien que la géhenne qu'on donna à l'un et à l'autre ne fût des plus rudes, car ils marchaient droit, après l'avoir eue, comme auparavant; au lieu que ceux qui ont été bien tirés ne se peuvent soutenir. Mais elle avait été adoucie, par les moyens que savent ceux du métier, et la constance du Jésuite en partie fortifiée de là.

Ce même jour, arriva à Paris la Bulle du Jubilé, qu'on disait être l'absolution du Roi, encore qu'elle y fût toute contraire : car il donnait plénière et entière rémission à tous qui gagneraient ledit Jubilé, fors à ceux qui auraient été excommuniés par les prédécesseurs de Sa Sainteté : ce qui touchait directement le Roi, lequel toutefois avait été imbu de cette opinion, par M. de Paris, qui l'avait assuré que c'était son absolution, et l'avoir dit tout haut : ce qui en fit courir le bruit partout.

Laquelle faute Sa Majesté rejeta plaisamment, le lendemain, sur M. de Paris : car il dit qu'il fallait bien dire que M. de Paris avait rencontré en cette Bulle quelque mot de latin de travers, sur lequel il n'avait pu mordre.

Le samedi 14 janvier, la Cour assemblée délibéra sur cette Bulle du Pape, de laquelle Boisruffier fut rapporteur, qui opina le premier contre, et conséquemment les autres.

Elle fut jugée, par la Cour, non recevable, mais abusive et séminaire de nouvelles divisions en France, et, comme telle, ordonné qu'elle serait renvoyée : ne pouvant la Cour ni ne devant rien recevoir ou autoriser, venant de la part du Pape, que premièrement il n'eût reçu et reconnu le Roi.

Le mardi 17 janvier, la Déclaration du Roi, pour l'ouverture de la guerre contre le Roi d'Espagne, fut publiée à Paris. L'horrible attentat qui lui porta le couteau au visage hâta fort cette résolution, à laquelle le Roi de soi-même enclinait il y avait longtemps.

Le vendredi 3 février, les Ambassadeurs de la Seigneurie de Venise allèrent saluer le Roi, au Louvre : lequel leur fit un grand recueil et réception. Leur harangue fut courte, comme étant bien avertis que le Roi n'aimait pas les longues harangues.

Le dimanche 5, furent faits à Paris force ballets, mascarades et collations; et à la Cour, encore plus, où les plus belles dames, richement parées et magnifiquement atournées, et si fort chargées de pierres et pierreries qu'elles ne pouvaient remuer, se trouvèrent, par commandement de Sa Majesté, pour donner plaisir et faire passer le temps à Messieurs les Ambassadeurs.

Le mardi 7, jour de Carême prenant, y eut force mascarades et folies par la ville, comme de coutume. On disait que le Roi s'y trouverait, mais il n'y alla point. Le duc de Guise et Vitry coururent les rues, avec dix mille insolences.

Ce jour, furent publiées à Paris les défenses de ne manger chair en carême, sans dispense, sur peine de punition corporelle; et aux bouchers, d'en vendre ni étaler, sur peine de la vie.

Le dimanche 12, qui était le dimanche des Brandons, Madame fit un ballet magnifique au Louvre, où il n'eut rien d'oublié, si ce ne fût possible, que Dieu, qui ne se trouve en telles compagnies pleines de luxe et dissolution.

Le mercredi 1er mars, le Roi eut avis d'une entreprise dressée contre sa personne, par sept hommes qui étaient à Paris, desquels les six avaient été pratiqués par les Jésuites, et le septième par le Pape. Lequel avis

Sa Majesté, en apparence, négligea, mais, en effet, fut cause qu'il ne s'alla point promener à la Foire, le dedans de laquelle n'était si beau qu'en était le dehors du vivant du feu Roi.

Le jeudi 2, un jeune compagnon, natif de Sens, qui, de prêtre qu'il était, s'était fait capitaine de la Ligue, et, en cette qualité, ravageait et volait tout le monde autour de Montereau-faut-Yonne, se faisant appeler le capitaine Merleau, fut pendu, en la place de Grève, à Paris, chargé, outre ses voleries ordinaires, d'avoir eu quelque mauvais dessein contre la personne du Roi.

Le vendredi 17, il fit un grand tonnerre à Paris, avec éclairs et tempête, pendant laquelle le Roi était à la campagne, et chassait autour de Paris avec sa Gabrielle, nouvellement comtesse de Mousseaux, côte à côte du Roi, qui lui tenait la main. Elle était à cheval, montée en homme, tout habillée de vert, et rentra à Paris, avec lui, en cet équipage.

Ce mois de mars fut fort pluvieux, neigeux et venteux. Grandes inondations et débordements de rivières, qui causèrent nécessité et cherté de vivres, qui, avec la guerre, affligèrent beaucoup le pauvre peuple.

Au commencement d'avril, le Roi se trouva fort mal, d'un catharre qui lui défigurait tout le visage. Tels catharres régnaient à Paris, à cause du grand froid qu'il faisait, contraire à la saison : dont s'ensuivirent plusieurs morts étranges et subites, avec la peste qui se répandit en divers endroits de la ville, qui étaient tous fléaux de Dieu : pour lesquels toutefois on voyait aussi peu d'amendements aux grands comme aux petits.

Le mercredi 10 mai, un Augustin, nommé Jacob, fut emprisonné, à Paris, pour des thèses qu'il avait publiées, en l'une desquelles il soutenait que le Pape avait pleine puissance et entière juridiction sur les rois. Le prési-

dent de la dispute, qui était le principal du collège de Calvi, fut aussi envoyé prisonnier.

Le samedi 13, le septier de blé froment fut vendu, dans la halle de Paris, vingt et une et vingt-deux livres. Aussi les rues de Paris se voyaient pleines de processions de pauvres, qui y affluaient de tous côtés : si qu'on faisait compte que, depuis trois jours, il en était entré dedans Paris jusqu'à dix mille. Chose pitoyable à voir.

Le samedi 20, le septier de blé fut vendu, à Paris, jusqu'à vingt-quatre et vingt-cinq francs, la nécessité y croissant à vue d'œil, et le cri des pauvres se renforçant, auxquels pour donner ordre on fit une assemblée en la salle Saint-Louis ; d'autre côté, la diversité et malignité du temps, qui était froid, venteux et grêleux, même ce jour, menaçait le pauvre peuple de pis.

Le mardi 30, on commença à faire une quête pour les pauvres étant à Paris, où chacun fut taxé selon le pied des fortifications de sa maison.

Par le rapport de ceux qui tenaient le registre des pauvres étrangers mendiants entrés à Paris depuis quinze jours, le nombre passait quatorze mille personnes.

Le jeudi 27 juillet, vinrent les nouvelles, à Paris, de la défaite des Français devant la ville de Dourlens en Picardie, de laquelle s'ensuivit la ruine et sac de cette pauvre ville par l'Espagnol, qui y commit toutes sortes d'excès et cruautés, se souvenant encore de la plaie toute fraîche et sanglante de Ham, où il disait avoir été fort maltraité par M. le Maréchal de Bouillon. J'y perdis mon fils aîné, Louis de L'Estoile, qui y fut vendangé des premiers.

Le samedi 12 août, un loup, ayant passé l'eau, mangea, à Paris, un enfant à la Grève : chose prodigieuse et de mauvais présage.

Le mardi 22, arrivèrent les nouvelles de la mort du duc de Nemours, empoisonné, selon le bruit commun, pour aller prendre possession d'un autre diadème que celui qu'il s'était promis ici-bas par le moyen de sa rebellion : heureux en ce seulement que, Dieu lui ayant touché le cœur à la fin de ses jours pour détester sa rebellion, mourut en reconnaissant Dieu et son prince, exhortant tout le monde à ce juste devoir, et, entre les autres, M. le marquis de Saint-Sornin, son frère.

Voilà comme Dieu nous a voulu laisser un miroir de sa justice et miséricorde, tout ensemble, en la fin de ce pauvre prince, qui était le plus mauvais et dangereux à cet État de tous les chefs de la Ligue.

Le vendredi 25, mourut en sa maison, à Paris, M. le président de Thou, bon serviteur du Roi, ennemi de la Ligue et de toute faction.

Le vendredi 23 septembre, qui fut le jour que Sa Majesté accorda une trêve et cessation d'armes générales à M. de Mayenne, furent apportées à Paris les bonnes nouvelles de l'absolution du Roi à Rome, le dimanche 18 de ce mois, dont il y eut grande réjouissance entre le peuple.

MM. d'Ossat et du Perron aidèrent fort à moyenner du Pape cette absolution, dont, pour ses bons services, gagna d'Ossat un chapeau de Cardinal. Du Perron, fils d'un ministre ès terres des Seigneurs de Berne, fut renvoyé avec espérance du chapeau qu'il briguait, moyennant qu'il continuât de s'opposer fermement à ceux de la Religion, et faire révolter à son exemple tous ceux qu'il pourrait, combattant en ses sermons et écrits la vocation des ministres; de quoi il a été fort soigneux, attendant que le Pape eût égard à lui.

1596

Le mercredi 31 et dernier du mois de janvier 1596, le duc de Mayenne, accompagné de six gentilshommes seulement, vint trouver le Roi à Mousseaux pour baiser les mains à Sa Majesté. Madame la Marquise fit l'honneur de la maison, car elle le fit attendre à la porte du château, où, après l'avoir reçu avec toutes les caresses et bon visage qu'il était possible, le conduisit elle-même et le mena par la main jusque dans la chambre du Roi, où Sa Majesté, assise sous son dais, attendait le duc.

Le duc de Mayenne donc, entrant dans la chambre, fit trois grandes révérences, et à la troisième, comme il eut mis le genou en terre pour baiser les pieds de Sa Majesté, le Roi, s'avançant avec un visage fort gai, le releva et l'embrassa, lui disant ces mots : « Mon cousin, est-ce vous? ou si c'est un songe que je vois? » A quoi le duc de Mayenne ayant répondu avec grandes soumissions et révérences, le Roi lui dit alors cinq ou six paroles qu'on disait n'y avoir eu que ledit duc qui les eût entendues; puis l'ayant promené deux ou trois tours par la chambre, le mena en son cabinet, où ils furent quelque temps ensemble. Après, ils vinrent souper, et soupa le Roi en une table à part, ayant la Marquise à son côté. Le duc de Mayenne était en une autre table joignant celle du Roi, qui était à potence, qu'on appelait la table des Gentilshommes, ayant près de lui assise

Mademoiselle Diane d'Estrées, sœur de Madame la Marquise. Ainsi, les deux sœurs firent ce jour l'honneur de la fête, et but le Roi au duc de Mayenne, que les courtisans appelaient son beau-frère.

Voilà comme on passait le temps à la Cour, où, si l'on n'était guère sage, on l'était aussi peu à Paris, encore qu'on eût plus d'occasion d'y pleurer que d'y rire ; car la constitution du temps, maligne, tout contraire à la saison, à savoir tellement chaude et humide qu'on y cueillait en ce mois de janvier les violettes de mars, causait d'étranges maladies, avec attente de pis, comme il parut bientôt après; puis la cherté de toutes choses, et celle du pain principalement, dont le pauvre peuple ne mangeait pas à moitié son saoul, achevait le demeurant.

Processions de pauvres se voyaient par les rues en telle abondance qu'on n'y pouvait passer, lesquels criaient à la faim pendant que les maisons des riches regorgeaient de banquets et superfluités : chose abominable devant la face de Dieu, quelque couleur que les hommes y donnassent, qui, au lieu d'apaiser l'ire de Dieu, la provoquaient de plus en plus par leurs excès et dissolutions, car cependant qu'on apportait à tas, de tous les côtés, dans l'Hôtel-Dieu, les pauvres membres de Jésus-Christ, si secs et atténués qu'ils n'y étaient plus tôt entrés qu'ils ne rendissent l'esprit, on dansait à Paris, on y momait; les festins et banquets s'y faisaient à quarante-cinq écus le plat, avec les collations magnifiques, à trois services, où les dragées, confitures sèches et massepains étaient si peu épargnés que les dames et demoiselles étaient contraintes s'en décharger sur les pages et les laquais, auxquels on les baillait tous entiers.

Quant aux habillements, bagues et pierreries, la superfluité y était telle qu'elle s'étendait jusqu'au bout de leurs souliers et patins : qui fut occasion de dire tout haut à un seigneur de la Cour qui s'était trouvé en une

de ces collations, que c'était à Paris qu'il fallait demander de l'argent, et qu'il le dirait au Roi; et quand il les contraindrait de lui en bailler, qu'il ne leur ferait point de tort, parce que, s'ils en trouvaient bien pour fournir à leurs excès et superfluités, à plus forte raison et meilleure en devaient-ils trouver pour soulager la nécessité de leur prince.

Le samedi 2 mars, fut chanté à Paris le *Te Deum* de la réduction de la ville de Marseille en l'obéissance du Roi, sous la conduite et par la vaillance du duc de Guise, qui en cela fit un service signalé au Roi : car, si Sa Majesté eût fait perte de cette place, l'Espagnol, devant trois ans, se fût rendu maître de la Provence et du Languedoc.

Le lundi 4, furent comptés dans le cimetière Saint-Innocent, à Paris, sept mille sept cent soixante-neuf pauvres.

Le samedi 16, le nombre des pauvres se trouvant accru à Paris des deux tiers, y en étant entré de six à sept mille le jour de devant, on fit une assemblée en la salle de Saint-Louis où, après plusieurs difficultés, fut résolu au double de la taxe qui en avait été faite sur les habitants.

Plusieurs personnes à Paris moururent, en ce mois, de rougeoles, véroles et pleurésies. Aliénations d'esprit et désespoirs saisissaient hommes et femmes, qui, étant tourmentés du malin esprit, criaient qu'ils étaient damnés, dont chacun disait que Dieu était courroucé, mais personne ne s'amendait.

Ce jour, 26 avril, fut fait commandement, à son de trompe et cri public, à tous pauvres étrangers mendiants, de sortir la ville de Paris, et ce, à cause de la contagion répandue en divers endroits : ce qui était plus aisé à publier qu'exécuter, car la multitude en était telle et la misère si grande qu'on ne savait quelle pièce on y devait coudre, nonobstant laquelle et les menaces de Dieu de tous les côtés le luxe et la bombance ne ces-

saient de continuer à Paris, tant que la femme d'un simple procureur fit faire une robe, en ce mois, de laquelle la façon revenait à cent francs.

Le vendredi 24 mai, fut chanté le *Te Deum*, à Paris, de la reddition de La Fère.

Le mercredi 16 octobre, le Roi fit son entrée à Rouen, où il avait assigné une forme d'États, pour pourvoir à ce qu'on lui conseillerait pour le bien de la France.

En ce mois de novembre, le Roi, à l'entrée de ses États de Rouen, fit une fort belle harangue, mais brusque et courte, selon son humeur, et qu'on disait sentir un peu beaucoup son soldat. Il en voulut avoir l'avis de Madame la marquise, sa maîtresse, laquelle, cachée derrière une tapisserie, l'avait ouïe tout du long. Le Roi lui en demanda donc ce qu'il lui en semblait; auquel elle fit réponse que jamais elle n'avait ouï mieux dire : seulement s'était-elle étonnée de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle. « Ventre-saint-gris! (lui répondit le Roi), il est vrai; mais je l'entends avec mon épée au côté! »

Le jeudi 12 décembre, le Roi arriva à Paris, et le lendemain alla à l'Hôtel de Ville, où il parla en roi; envoya prisonnier à Saint-Germain-en-Laye un bourgeois de Paris, nommé Carrel, qui s'était mêlé de dresser quelque requête pour les rentes de la ville, des deniers desquelles il prit huit mille écus, menaçant de la Bastille le premier qui parlerait de sédition pour lesdites rentes : car il avait été bien averti qu'on en avait parlé, et que le peuple murmurait fort : ce qui ne se pouvait autrement, vu qu'on dit que la nécessité apprend à crier.

Le dimanche 22 décembre, à six heures et un quart du soir, le pont aux Meuniers de Paris tomba, qui

entraîna avec soi une grande ruine de maisons, biens et hommes. Huit vingt personnes y périrent.

La veuve [de] Des Loges, linger et porteur de sel, un des insignes massacreurs de la Saint-Barthélemy, et qui, le jour de la Toussaint 1589, avait jeté de dessus ces ponts un pauvre Anglais dans l'eau, y mourut submergée, avec tout son bien, son train et ses enfants.

Et a l'on remarqué que la plupart de ceux qui périrent en ce déluge étaient tous gens riches et aisés, mais enrichis d'usures et pillages de la Saint-Barthélemy et de la Ligue.

Sur quoi, sans nous arrêter à l'accessoire, savoir au mauvais gouvernement tout notoire et méchante police de la ville de Paris, nous faut regarder au doigt de Dieu, qui est la cause principale; lequel, en ce malheur, nous a voulu proposer un exemple de sa justice, qui s'exécute tôt ou tard sur les rebelles et réfractaires à ses saints commandements et à sa parole.

Le Roi, sur la fin de cette année, affligé de la fièvre quarte, la guérit, contre l'avis de tous ses médecins, par manger force huîtres à l'écaille et boire de l'hippocras.

1597

Le jeudi 13 février, le Roi arriva à Paris, soupa et coucha sur Zamet, et, le vendredi, envoya dire aux marchands de la foire qu'ils n'eussent à détaler, pource qu'il y voulait aller le lendemain : comme il fit et dîna chez Gondi avec Madame la marquise, à laquelle il voulut donner sa foire, d'une bague de huit cents écus, qu'il marchanda pour elle sur le Portugais ; mais il ne l'acheta pas, et se contenta de la donner, au petit César, d'un drageoir d'argent mathématicien, où étaient gravés les douze signes du ciel, que lui vendit un marchand joaillier nommé du Carnoi. Il marchanda tout plein d'autres besognes à la foire, mais de ce qu'on lui faisait vingt écus il en offrait six, et ne gagnèrent guère les marchands à sa vue.

Le samedi 1er mars, le Roi assista à la procession générale, qui se fit solennellement à Paris pour la célébration du Jubilé au lendemain. En laquelle procession le Roi marcha au-dessus de M. le Légat ; et toutefois ne fit point ledit Jubilé, comme on s'attendait qu'il dût faire, attendu qu'on disait que c'était lui qui l'avait poursuivi envers le Pape. Ce que lui étant remontré par M. de Bourges, il lui répondit court « qu'on ne lui en parlât point davantage : car, outre ce qu'il n'y était pas bien préparé, il se trouvait si las de la procession du

jour de devant qu'il eût aimé autant qu'on l'eût condamné à aller à pied à Rome que de faire ledit Jubilé ». Ce qui mécontenta fort M. le Légat et beaucoup d'autres.

Cette nuit, Madame fut fort malade, et y fut le Roi jusques à minuit.

Le lendemain, après dîner, Sa Majesté la retourna voir, où il trouva Vaumesnil, qui, pour la désennuyer, touchait le luth et jouait dessus le Psaume 78. Les gens entrés, lors le Roi commença de chanter avec les autres; mais Madame de Mousseaux qui était près de lui, l'engarda de poursuivre, et lui mettant la main sur la bouche, le pria de ne plus chanter : ce qu'il fit, et se tut. De quoi indignés, quelques-uns de la Religion ne se purent contenir de parler et échappèrent à quelques-uns ces paroles dites si bas qu'elles furent entendues de plusieurs : « Voyez-vous cette vilaine, qui veut engarder le Roi de chanter les louanges de Dieu? »

Le Roi gagna, cette nuit, à M. Lesdiguières, cinq mille écus, à trois dés, et à Sancy, un cordon de perles estimé huit mille écus; duquel Sa Majesté se jouant, dit tout haut que c'était pour gagner le Jubilé.

Le mercredi 5, fut fait le baptême du fils de M. le Connétable, aux Enfants-Rouges, à Paris, lequel le Roi tint, et le Légat le baptisa. Madame la marquise y était, magnifiquement parée, et tout habillée de vert, la coiffure de laquelle le Roi s'amusait à contrôler, et lui dit qu'elle n'avait pas assez de brillants dans ses cheveux : car elle n'en avait que douze, et on disait qu'il lui en fallait quinze.

Le festin, magnifique, fut fait à l'hôtel de Montmorency, pour lequel tous les cuisiniers de Paris étaient empêchés il y avait plus de huit jours. Il y avait deux esturgeons de cent écus. Tous les poissons étaient fort dextrement déguisés en viande de chair, qui étaient monstres marins pour la plupart, qu'on avait fait venir exprès de tous les côtés.

Du fruit, il y en avait pour trois cent cinquante écus; et des poires de Bon Chrétien, tant qu'on en put recouvrir, à un écu la poire.

Ballets, mascarades, musiques de toutes sortes, pantalonismes, et tout ce qui peut servir d'amorce à la volupté (à laquelle on ne se laissait aller que trop sans cela) suivirent ce beau festin, comme volontiers après la pansse vient la danse, au fond de laquelle il semblait que nous voulussions ensevelir tous nos malheurs. Présages de l'ire de Dieu, qui parut sur nous incontinent après; car, le mercredi 12 de ce mois, veille de la mi-carême, pendant qu'on s'amusait à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avait fait des verges de nos ballets pour nous fouetter; de laquelle nouvelle, Paris, la Cour, la danse et toute la fête, furent fort troublés. Et même le Roi, duquel la constance et magnanimité ne s'ébranle aisément, étant comme étonné de ce coup, et regardant cependant à Dieu (comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité), dit tout haut ces mots : « Ce coup est du Ciel! Ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je leur ai voulu bailler, se sont perdus ». Puis, songeant un peu, dit : « C'est assez fait le Roi de France; il est temps de faire le Roi de Navarre! » Et, se retournant vers sa marquise, qui pleurait, lui dit : « Ma maîtresse, il faut quitter nos armes, et monter à cheval, pour faire une autre guerre! » Comme il fit, dès le jour même, marchant à la tête des siens et le premier, pour faire paraître que la peur ne logeait point en son âme et ne pouvait prendre pied en son cœur, lequel il montra fort résolu en cette adversité.

Le samedi 12 d'avril, veille de Pâques closes, le Roi arriva à Paris en poste, sur les deux heures après dîner.

Le mercredi 23, Messieurs de la Cour, auxquels le Roi demandait de l'argent, avec la vérification de

quelques Édits bursaux, allèrent trouver Sa Majesté qui était au lit. M. le Premier Président portait la parole : lequel le Roi, pour ne condescendre à ses demandes, entra en colère jusques aux démentis. Il leur dit qu'ils feraient comme ces fils d'Amiens, qui, pour lui avoir refusé deux mille écus, en avaient baillé un million à l'ennemi. Que, de lui, il s'en irait en Flandres se faire donner possible quelque coup de pistolle ; et lors, ils sauraient, à leurs dépens, que c'était que de perdre un Roi.

Au Premier Président, qui lui dit « que Dieu leur avait baillé la justice en main, de laquelle ils lui étaient responsables », relevant cette parole, lui répartit « qu'au contraire, c'était à lui, qui était Roi, auquel Dieu l'avait donnée, et lui à eux ». A quoi on dit que le Premier Président ne répliqua rien, outré (comme on présupposa de dépit et de colère, dont il tomba malade, et fut saigné. Ce que le Roi ayant entendu, demanda si avec le sang on lui avait point tiré sa gloire?

Le jeudi 25 de septembre, Amiens fut rendu au Roi, qui la reprit, non par ruse, mais le plus mémorable effort, et par la plus grande gloire des armes du monde.

Le marquis de Montenègre en sortit, avec sa garnison, qui baisa la botte au Roi, étant à pied, et Sa Majesté à cheval, ayant son sceptre à la main. Et, le jour même, y entra, y laissant M. de Vic pour Gouverneur, avec une forte garnison.

1598

Le jour de Pâques flories, en mars, advint la prise de Barrau, sur le duc de Savoie, par M. Lesdiguières, lieutenant général du Roi en ses armées de Dauphiné et Savoie.

En ce mois, fut réduite la Bretagne en l'obéissance du Roi, avec son duc de Mercœur, et fut publié l'édit de son accord et vérifié au Parlement de Paris le 26 du présent mois de mars.

Le samedi 2 de mai, la paix entre les deux Rois fut arrêtée et conclue à Vervins, contre l'opinion et attente de tout le peuple; laquelle paix, Sa Majesté, au milieu de toutes ses prospérités, embrassa fort et ne refusa point, pour montrer qu'il savait commencer et finir la guerre.

Le vendredi 12 de ce mois [juin], fut publié, à la Table de Marbre et Cour du Palais, avec grande solennité et publique réjouissance, et au son de neuf trompettes, le Mandement du Roi pour la paix entre Sa Majesté le Roi d'Espagne et le duc de Savoie.

Furent faits feux de joie, par la ville, et l'horloge du Palais sonna, tout le long du jour, en carillon.

Messieurs de la Cour, en robes noires, furent à Notre-Dame, au *Te Deum*, comme aussi les autres compagnies.

On fit largesse, aux pauvres, de dix mille pains, devant l'Hôtel de Ville, où il y eut dix pièces de vin défoncées à tous venants.

Le mardi 16 de ce mois, le Légat arriva à Paris, dans une litière doublée de satin rouge, à côté de laquelle on portait sa croix, et était accompagné de quarante-deux carrosses. Tout le peuple le bénissait, comme le principal auteur et moyenneur de la paix, tellement qu'il fut reconduit en sa maison par plus de trois mille personnes du peuple.

Le jeudi 18 de ce mois, entrèrent à Paris, par la porte Saint-Denis, le duc d'Ascot et les autres seigneurs et ambassadeurs d'Espagne. Le comte de Saint-Pol les conduisait. Un bon nombre de noblesse française fut au devant, avec beaucoup de grands seigneurs de la Cour.

Le vendredi 19, ledit duc d'Ascot, fort accompagné et en bel ordre, alla saluer Sa Majesté au Louvre. Laquelle, sachant leur venue, s'était assise sous un magnifique dais, dans sa grande salle, où il les reçut plus humainement (ainsi qu'on disait) que royalement, étant, ce jour, tout habillé de noir. Le président Richardot, grand homme d'État, pour le témoignage de ceux qui l'ont pratiqué, porta la parole, lequel le Roi fit couvrir, et fit sa harangue, à moitié couvert; à laquelle le Roi répondit fort humainement et en peu de paroles, selon sa coutume.

Au sortir de là, le Roi s'en alla jouer à la paume, en son tripot du Louvre : le Maréchal de Biron tenait le jeu, et le Roi le secondait contre le prince de Joinville. Les étrangers y étaient, qui le regardaient jouer : aussi faisaient les dames, entre lesquelles paraissait, par-dessus les autres, la duchesse de Beaufort, que le Roi fit démasquer, afin que les Espagnols la pussent voir tout à leur aise. Sous la galerie était le Maréchal de Bouillon, qui pariait contre le Roi, lequel, au sortir du jeu, fit venir le petit prince, afin que les étrangers le vissent et

le saluassent, ce qu'ils firent et était assisté, entre autre noblesse, de M. le marquis de Pisani, son Gouverneur, qui répondait pour lui et les entretint longtemps, en espagnol, en italien et en français.

Le samedi 20, le Roi mena le duc d'Ascot et sa compagnie, à la chasse, courir un cerf : Sa Majesté prenant plus de plaisir à les exercer qu'à les nourrir, leur dépense lui revenant, par jour, à deux mille écus, pour sept cents tant de bouches qu'ils étaient, selon l'état qui lui en fut baillé, ce jour : qui fut cause de hâter les cérémonies, Sa Majesté ne se plaisant beaucoup à de telles dépenses.

Le dimanche 21 de ce mois, la cérémonie se fit à Notre-Dame, où la paix fut jurée, et y vint le Roi, tout habillé de noir, fort accompagné de noblesse et des principaux princes et seigneurs de sa Cour : puis donna à dîner, en la grande salle de l'Évêché, à M. le Légat et à MM. les députés d'Espagne, où, avec un visage merveilleusement gai et allègre, les festoya magnifiquement, et but par deux fois à la santé du Roi d'Espagne.

Le mardi 23, veille de la Saint-Jean, le Roi mit, de sa main, le feu au Feu de la Saint-Jean, qui fut fait devant l'Hôtel de Ville, en Grève, où on brûla la guerre, les tambours, les trompettes, les lances, les épées, et tous ses instruments. Et commanda Sa Majesté au Prévôt des marchands de ne laisser entrer dans ledit Hôtel de Ville aucunes dames ni demoiselles de Paris.

La collation y fut faite magnifique, où Madame de Guise servit la duchesse de Beaufort, qui était assise dans une chaise : à laquelle Madame de Guise, avec de grandes révérences, présentait les plats. Elle, d'une main, prenait ce qu'elle trouvait plus à son goût, et baillait son autre main à baiser au Roi, qui était près d'elle.

On faisait, en ce temps, à Paris, un conte plaisant, réputé fabuleux au commencement, mais qui enfin fut avéré pour véritable, d'un pauvre homme, que le Roi,

en ce mois, trouva dans les bois de Saint-Germain, qui menait vendre une vache qu'il avait pour payer la taille : lequel le Roi, ayant pris plaisir d'arraisonner, voyant que ce pauvre bonhomme ne le connaissait pas, tira de sa bouche la quintessence des plaintes du pauvre peuple, sur les tailles et impôt que journellement on lui mettait sus. Et, pour lui en secouer davantage la bride, Sa Majesté lui dit qu'il fallait bien dire qu'on eût un méchant Roi, de tailler de cette façon son pauvre peuple. « Si n'est-il des pires (ainsi qu'on dit), va répondre ce bonhomme, tout à la bonne foi ; mais il a une belle Gabrielle qui le gratte, qui nous gâte tout! » Le Roi, se prenant à rire, voyant sa naïveté, lui fit donner douze écus, afin qu'il ne vendît point sa vache, et en fit le conte, le lendemain, à sa maîtresse, lui disant que, pour l'amour d'elle, il lui avait donné les douze écus.

Autour de Paris, en la France, Normandie et autres quartiers du Royaume, on n'oïait parler d'autre chose, tous les jours, que d'hommes, femmes et enfants mangés par les loups, arrachant les enfants du sein de leurs mères et les allant quérir souvent jusque dans leurs foyers, mais principalement en la Brie, Champagne et Bassigny, on contait de cruels exploits faits par lesdits loups, comme si Dieu s'eût voulu servir de ces bêtes cruelles pour châtier les péchés des hommes, beaucoup pires qu'eux.

Sur la fin de ce mois de juin, les Espagnols, bien contents du Roi, mais las et harassés des exercices qu'il leur faisait faire, se trouvant bien empêchés de le suivre et n'en pouvant plus, demandèrent congé au Roi de reprendre le chemin de leur pays, où le Roi, de son côté, les souhaitait il y avait longtemps.

Le mardi 18 de ce mois, la Cour de Parlement donna un arrêt contre le sieur de Tournon, à cause des Jésuites qu'il retirait, contenant pareillement défenses à toutes

personnes d'envoyer écoliers aux Jésuites pour y être instruits, en quelques endroits et collèges qu'ils fussent.

Le vendredi 18 septembre, M. le Procureur général présenta nn homme à Messieurs de la Cour qui avait une corne de cerf à la tête, qui lui était venue depuis l'âge de cinq ans. Elle lui prenait au-dessus du front et se recourbait par derrière; en sorte que, pour le mal qu'elle lui faisait, il était contraint parfois d'en faire couper.

Il était petit de stature, tirant sur le roux, serviteur d'un charbonnier qui se tenait dans les bois du Maine et n'avait vingt ans que n'en bougeait, de déplaisance, ainsi qu'il disait de son imperfection. Il fut pris dans les bois, par M. le maréchal de Lavardin, qui l'envoya au Roi à Fontainebleau, où Sa Majesté le vit et le voulut faire baiser aux dames, et après le donna à un de ses officiers pour en faire son profit, qui l'amena à Paris, où il tira argent de la curiosité de beaucoup de personnes.

Le mardi 22 de ce mois, le Roi revint de Fontainebleau à Paris et s'en alla dîner chez le Petit More, avec sa compagnie, à trois écus par tête, et voulut que chacun payât son écho; alla souper et coucher sur Zamet, et le lendemain matin, après avoir ouï la messe aux Capucins, vint dîner chez Gondi, où il gagna deux mille écus, à trois dés, au comte d'Auvergne et au duc d'Épernon.

Le vendredi 30 d'octobre, la Cour étant à Mousseaux, la ville de Paris fut fort troublée des nouvelles qu'on y apporta de l'extrémité de la maladie du Roi.

Les médecins de Paris les plus experts y furent mandés, dès la nuit, entre les autres Marescot et Martin. M. de Montpensier, le duc de Joyeuse et le comte de Saint-Pol, avec plusieurs autres seigneurs et gentils-

hommes, montèrent aussitôt à cheval et sortirent de Paris, cette nuit, pour aller trouver Sa Majesté, comme aussi se retirèrent les Gouverneurs en leurs Gouvernements.

L'effroi fut grand à Paris (où on le fit mort) jusques au soir bien tard de ce jour, que M. de Montpensier arriva, qui assura la ville de la disposition de Sa Majesté beaucoup meilleure, mais qui avait été si malade qu'elle avait été deux heures sans parler ni mouvoir.

En ce temps et pendant ce mois, à la suscitation et par l'exhortement de quelques prédicateurs de Paris et du capucin Brulart, entre les autres, qui prêchait les Avents à Saint-Étienne-du-Mont, fut proposé de porter le Saint-Sacrement par les rues, sous un poêle (à la mode d'Espagne), avec pareille pompe et cérémonie que le jour de la Fête-Dieu, et que, quand on irait sonner la cloche de la paroisse, que les paroissiens seraient avertis de sortir pour le venir accompagner et lui faire l'honneur qui lui était dû; aussi que devant les maisons par où il passerait il y aurait toujours quelqu'un à la porte, qui se tiendrait là, avec une torche ardente à la main, pour l'éclairer. Cette nouvelle façon et cérémonie fut autorisée par le nouveau Évêque de Paris, encore qu'eu égard au temps où nous vivons, elle fût jugée par tous les hommes d'esprit, quelque grands catholiques qu'ils fussent, une cérémonie de sédition plus que de dévotion. Et ainsi fut-elle jugée par la Cour assemblée en corps, qui arrêta que M. de Paris serait admonesté de se contenter de faire observer les anciennes traditions et cérémonies de l'Église, sans y rien innover ni changer, mêmement en celle-ci; autrement que la Cour y pourvoirait. Nonobstant lequel arrêt, aux paroisses de Saint-Séverin et de Saint-Étienne, Saint-Benoît et quelques autres (mais peu), on ne laissa de pratiquer cette nouvelle cérémonie et porter en pompe ledit Saint-Sacrement, dont il advint à Paris, en ce mois, un scan-

dale qui fut que le valet d'un gentilhomme, passant par la rue de la Harpe, comme on le portait, pour n'être descendu de son cheval, faillit d'être saccagé, encore qu'il eût ôté son chapeau et se dit être catholique : car nonobstant cela, ils le firent descendre de son cheval, et, lui portant les torches au nez, après l'avoir fait mettre à genou, lui donnèrent force gourmades et horions.

Aussi tous les prédicateurs de ce temps n'étaient que contre les Huguenots et leur Édit, par lequel ils donnaient à entendre au peuple qu'il y avait temples accordés à Paris pour y prêcher, avec deux collèges pour instruire les enfants à la Religion. Et là-dessus émouvaient le peuple contre eux, jusques à parler de saignées qu'il était besoin de renouveler en France de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans, et que tant qu'on y souffrirait deux religions, qu'on n'aurait jamais que mal; taxaient le Roi même en paroles couvertes et disaient que la caque sentait toujours le hareng. Tellement qu'on murmurait sourdement d'une Saint-Barthélemy, et plus hors de Paris que dedans, car en beaucoup de villes ils s'enquestaient de ceux qui venaient de Paris s'il était vrai le bruit qu'on faisait courir que ceux de Paris étaient prêts à jouer des couteaux : ce qui se faisait exprès pour empêcher la publication et exécution de l'Édit, contre lequel il y avait tous les jours des oppositions nouvelles, qui venaient de tous les quartiers et endroits de la France, auxquelles le Roi se trouvait bien empêché, étant des uns poursuivi aussi instamment comme il était traversé par les autres.

Enfin, Sa Majesté envoya l'Édit à ceux de la Sorbonne, pour leur montrer que c'était celui même du feu Roi, de l'an 1577, comme c'était la vérité, excepté fort peu de chose, ce qu'ils savaient bien, mais craignaient la réalité de l'exécution de celui-ci, au lieu que celle de l'autre n'avait été qu'en papier : ce qui faisait qu'ils ne se pouvaient apaiser.

Le jeudi dernier de ce mois et an 1598, le Roi, séant

en son conseil, fit opiner en sa présence sur l'Édit, lequel fut trouvé bon de recevoir purement et simplement. Schomberg, entre les autres, dit que ceux de la Religion étaient bons serviteurs du Roi, et que l'entrée aux États ne pouvait ni ne devait leur être déniée.

Le Connétable et le Chancelier furent bien de cet avis, mais que le Roi, pour contenter sa Cour, devait aller en personne au Parlement pour l'y faire publier : ce que Sa Majesté ne trouva bon, dit qu'il n'innovait rien en cela de ce que le feu Roi, son prédécesseur, avait fait; que c'était le même Édit. Pour le regard des États, il ne se devait trouver plus étrange que les Huguenots y fussent admis que ceux de la Ligue, qui lui avaient fait la guerre, et toutefois il avait honoré les principaux d'entre eux de plusieurs charges et dignités, voire des principales et plus grandes de son Royaume (cela dit-il en présence du duc de Mayenne); au reste, qu'il était las de la guerre, qu'il avait porté les armes dix-huit ans avec les Huguenots, que c'étaient gens qui n'étaient si aisés à battre, comme beaucoup pensaient, et qu'on demandât à son cousin le comte de Soissons, qui les avait vus en besogne; qu'il s'assurait que trois ni quatre batailles ne les déferaient point. Il y avait plus : c'est qu'ils l'avaient toujours fort bien assisté, et leur dirait librement que quand il les avait eus auprès de lui, il s'était tenu comme invincible. C'était pourquoi il désirait et voulait que leur Édit eût lieu. A quoi chacun baissa la tête.

Point de fruits en cette année, peu de vins, toutes choses chères à Paris, fors le pain, la constitution du temps humide et fort pluvieuse, même le dernier jour de cet an, auquel il plut tout du long du jour, ce qui cause coqueluches et catarrhes presque à tout le monde. Force ballets à Paris, qui dès deux heures après dîner, étaient éclairés de flambeaux comme chapelles ardentes; mais on en faisait des prières à autres saintes qu'à celles du Calendrier.

1599

Le samedi 16 de ce mois [janvier], fut pendu à la Croix du Tirouer un petit laquais de treize ans qui avait dérobé trois cents écus à son maître.

Le mercredi 27, un nommé Le Mesle, dit La Roquinière, natif de la ville du Mans et clerc de ladite ville, eut la langue percée d'un fer chaud et les deux lèvres coupées pour avoir proféré des blasphèmes exécrables contre Jésus-Christ, fit amende honorable la corde au col, et fut banni à perpétuité du royaume de France, et à lui enjoint d'en vider dans quinze jours, lesquels passés, s'il y était trouvé, serait pendu et étranglé sans forme ni figure de procès.

Le samedi 30, un paveur fut pendu à la porte de Paris pour avoir dérobé deux assiettes d'étain en une taverne. Il avait eu la fleur de lis, autrefois, pour avoir dérobé le plomb des fontaines : ce qui fut cause de le faire pendre.

Le samedi 20 mars, un jeune garçon du Perche fut pendu, à Paris, en Grève, pour avoir assisté au meurtre de deux gentilshommes, et parce qu'il était de la Religion, demanda un ministre, qui lui fut accordé, pour en la prison l'aller consoler, en une chambre, et non autrement.

Le vendredi 26, le fils d'un Conseiller présidial de

Nîmes fut pendu, aux Halles, et puis brûlé, pour la fausse monnaie, y ayant été surpris, le jour de devant, par le Prévôt de l'Ile-de-France, qui lui fit son procès en vingt-quatre heures.

Le samedi 27, fut pendue, en Grève, une demoiselle qui avait tué son enfant.

Le lundi 29, furent roués, à la Grève, deux hommes qui avaient volé le cabinet du cardinal de Gondi.

Le mardi 30 de ce mois, une fille, âgée de vingt-six ans, qu'on nommait Marthe, qui avait le diable au corps (ainsi qu'on disait), fut amenée de Loches en cette ville de Paris, et mise près Sainte-Geneviève, où chacun, par admiration et curiosité, l'allait voir. Elle disait merveilles contre les Huguenots, et son diable allait quérir tous les jours quelque âme nouvelle à la Rochelle et ailleurs pour mettre en sa chaudière, disant que tous les Huguenots étaient à lui. Et était hérétique à Paris qui ne le croyait et qui doutait que Marthe fût vraiment possédée du diable. Mais, parce que, nonobstant tous ces artifices, il se découvrait de la pipperie, en ce fait, en beaucoup de sortes, et que même la mère avait eu le bruit de se mêler de sorcellerie, cinq médecins de Paris furent nommés et députés pour la revisiter, qui étaient Marescot, Hautin, de Helin, Duret et Riolant, qui tous dirent que, selon leur art, elle n'avait point de diable. Enfin, toutefois, Duret revint et dit qu'il y en avait un, s'étant trouvé le seul des cinq de cette opinion, encore avec variation. Finalement le Roi averti de tout et que par ses contes elle émouvait son peuple et donnait pied à quelques ecclésiastiques de nouveaux remuements, envoya lettres à M. d'Estrées par lesquelles il lui enjoignait de la tirer de là où elle était et la mettre entre les mains de sa Justice. Ce qui fut fait, et mise entre les mains de Rappin, qui la mena au Châtelet : dont les prédicateurs crièrent fort, principalement le Capucin, qui, taxant ceux de la justice en ses sermons, prêcha que ce n'était à eux à faire, que telles

matières n'étaient de leur gibier, et qu'il eût mieux valu que la ville de Paris et tous les ponts eussent été abîmés qu'une âme eût été perdue : de quoi M. le Premier Président averti, réprima ledit Capucin, l'ayant envoyé quérir pour cet effet.

Le samedi 3 d'avril, le Capucin Langlet, dit le Poirier, Lorrain, avec un Jacobin flamand, se disant prêtre de l'ordre de Saint-Dominique de Gand, furent roués, en la place de Grève, à Paris, tous deux chargés et convaincus d'attentat contre la personne et État du Roi.

Le samedi 10 de ce mois, à six heures du matin, mourut à Paris la duchesse de Beaufort; mort miraculeuse et de conséquence pour la France, de laquelle elle était désignée Reine, comme elle-même, peu auparavant, disait tout haut qu'il n'y avait que Dieu et la mort du Roi qui l'en pût empêcher.

Sa Majesté (qui la révérait plus que Dieu, l'ayant toujours en la bouche et devant les yeux), ayant eu avis de sa maladie, partit en diligence de Fontainebleau pour la voir; mais, ayant su l'état où elle était, s'en retourna, et, levant ses yeux en haut, dit : « C'est encore ici un coup du Ciel! » (comme c'était, à la vérité, et un des plus grands) s'en montra fort attristé et mélancolique, sans toutefois perdre la souvenance du cabinet de ladite dame, pour la conservation duquel et de ce qu'il y avait dedans de précieux il donna ordre incontinent.

Longtemps auparavant, ayant été persuadée, par des nécromanciens, qu'elle ne vivrait guère, se retirait souvent à part pour pleurer. Un, entre les autres, lui dit qu'elle toucherait du bout du doigt à son dessein, mais qu'un petit enfant l'engarderait d'y parvenir, ce qui la navra jusqu'au profond du cœur, car tout son désir était de mourir au moins Reine de France. Mais Dieu en avait ordonné autrement, qui lui donna une fin semblable à sa vie.

La duchesse étant morte, fut mise, deux jours, en

son lit de parade, où chacun était bien aise de l'aller voir. Les princesses y furent lui donner de l'eau bénite, de bon cœur, puis fut portée à Saint-Denis, où on lui fit un service, et de là à Maubuisson, où elle est enterrée.

Le 5 d'août, le Roi étant à Paris, à l'hôtel de Lyon, avec mademoiselle d'Antragues, comme il lui voulait faire présent d'un colier fort riche et beau, ladite demoiselle l'ayant refusé, faisant la renchérie, Sa Majesté, après l'avoir fort bien ressserré et emporté quant et soi au Louvre, le lendemain, au lieu d'icelui, lui envoya un beau cent d'abricots.

En ce mois, fut présenté requête au Roi pour faire revenir les Jésuites : auxquels, en apparence, le Roi se montra favorable, comme aussi fit M. de Rosny, contre l'opinion de beaucoup.

Le mercredi 22 de ce mois, la dissolution du mariage du Roi, homologuée par la Cour de Parlement, fut publiée solennellement et publiquement, à huis ouverts dans l'église Saint-Germain de l'Auxerrois. Cette pauvre Reine, qu'on commença à appeler la Reine Marguerite, écrivit sur ce sujet une lettre au Roi, qui lui tira les larmes des yeux, si que Sa Majesté, après l'avoir lue, dit tout haut : « Elle se plaint que je suis cause de son malheur; mais il n'y en a point d'autre qu'elle-même, Dieu m'en est témoin ».

1600

En ce mois [janvier] se firent force festins et ballets à Paris, et plus qu'on n'avait accoutumé, à cause de la venue du duc de Savoie, auquel le Roi était bien aise de faire montre de la grandeur et magnificence de sa ville de Paris. Entre les autres, s'en fit un fort beau sur le président Bouinville, où Sa Majesté se trouva avec Son Altesse. Et là, advint que le Roi ayant pris de lui une dame ou demoiselle à qui il parlait, un jeune conseiller de sa Cour, qui était en masque, fut si mal avisé qu'il alla prendre cette demoiselle d'entre les mains du Roi, afin de la mener danser. Auquel Sa Majesté, à l'instant, demanda qui il était, et lui ayant fait réponse qu'il avait cet honneur d'être un des conseillers de Sa Majesté en sa Cour de Parlement : « Ventre Saint-Gris! lui dit le Roi, si les autres conseillers de ma Cour vous ressemblent, j'ai une Cour bien sotte ». Et en demanda ledit conseiller pardon à genoux au Roi, sans lequel on lui eût fait un grand affront.

Au commencement de ce mois et an, M. de Rosny retrancha deux plats du service ordinaire de la table du Roi, et, en ce faisant, lui épargnait, ainsi qu'on disait, trente-six mille écus tous les ans.

Au mois de juin, une femme, nommée Nicole Mignon, dame de la Corne-de-Cerf, à Saint-Denis, fut pendue, en

la place de Grève, à Paris, et son corps réduit en cendre, pour avoir voulu attenter à la personne du Roi.

Plusieurs faussaires furent exécutés à mort, à Paris, en ce mois, et, entre les autres, un notaire de la Religion, de la Rochelle, qui fut pendu à la Croix du Tirouer.

Sur la fin de ce mois de juin, le Roi partit pour s'en aller à Lyon, tant pour la guerre qu'il s'était résolu de déclarer et faire au duc de Savoie, au cas qu'il ne satisfît à sa promesse, que pour l'accomplissement de son mariage avec la Sérénissime Marie de Médicis, nièce de don Ferdinand de Médicis, Grand-Duc de Toscane.

Le samedi 22 de juillet, arriva M. de Rosny à Paris, pour donner ordre à la guerre de Savoie, faire traîner le canon et attirail, et faire levée de soldats.

La nuit du jeudi 10 août, laquelle finissait le jour limité au Duc de Savoie pour l'effet de ses tant réitérées promesses, la ville de Bourg, capitale du pays Bressan, fut réduite en l'obéissance du Roi, sans autre perte que d'un soldat.

Le lendemain, qui était le vendredi 11 du présent mois, l'ouverture de la guerre contre le Duc de Savoie fut criée et publiée à Lyon, et, la nuit même, Sa Majesté fit entrer son armée en la Savoie, pour la surprise de Montmélian, la voulant entamer par la principale et plus importante place de toute la province. Dont le Duc de Savoie averti, en dissimulant son maltalent et faisant, comme on dit, bonne mine en mauvais jeu, dit qu'il ferait encore longtemps porter la cuirasse au Roi. Ce qu'ayant été rapporté à Sa Majesté, repartit incontinent « qu'il lui ferait, à lui, dans peu de temps, porter la besace ».

Le mercredi 23 de ce mois, la ville de Chambéry, Parlement de la Savoie et siège du dernier ressort de la province, fut réduite au Roi, sans résistance et par

composition, où le Roi entra et vérifia le dire des devins du Duc de Savoie, « qu'au mois d'août de cette année, il n'y aurait plus de Roi en France ».

Le mariage du Roi et de Sérénissime Marie de Médicis fut fait et célébré, dans la ville de Florence, selon la procuration qu'en avait envoyée Sa Majesté au Grand-Duc, pour cet effet, le vendredi 6e jour du présent mois d'octobre, en la forme et manière contenue en une lettre (qui n'a été imprimée) écrite de Florence, le 7e de ce mois, qui contient aussi les festins et magnificences qui y furent faites. De laquelle lettre un mien ami me donna la copie suivante :

« Le mariage du Roi se fit hier en cette ville : le Maître des Postes de Rome en va avertir le Roi. Il n'y eut rien d'extraordinaire en cette cérémonie.

« La nuit venue, il fut préparé un festin royal à toutes les dames de qualité. Il y eut bal, avant cela, où l'on dansa à la mode du pays.

« La table de la Reine fut couverte d'une chasse de tous les animaux, avec de grands arbres, partie faits de sucre et partie de linge ployé. La Reine s'assit au milieu ; à sa main droite était la duchesse de Mantoue, sa sœur, la Grande-Duchesse et la duchesse de Bressiane. A la gauche, le Légat et le duc de Mantoue. Le Grand Duc, dom Virginio Ursini, la servit d'écuyer, et dom Jean, frère du Grand-Duc, d'échanson. Le premier service levé, la table se sépara, et disparut une partie d'un côté, et l'autre de l'autre. Et, à l'instant, en vint une autre du bas, toute couverte de confitures. Après cela, une autre qui était un pré vert, garni d'arbres et de fleurs, avec une fontaine à chaque bout, et infinis petits oiseaux qui volaient par la salle.

« Les tables des dames furent aussi levées, et s'y trouva dessous une table couverte de confitures. Puis, des deux bouts de la salle, vint une nuée, dedans laquelle, à un des côtés, y avait une femme assise dans un chariot

tiré par des paons, représentant *Junon*; à l'autre, une, dans un autre chariot tiré par des chevaux, représentant *Minerve*; qui toutes deux chantaient des hymnes à la louange de la Reine. Dimanche, il se doit faire une superbe Comédie, et lundi, une Pastourelle, dont la dépense coûtera plus de soixante mille écus. »

Le vendredi 3 de novembre, la Reine arriva à Marseille. De laquelle arrivée un mien ami me prêta le discours suivant (qui n'a été imprimé) écrit particulièrement à un grand seigneur de la Cour, contenant des particularités véritables et remarquables.

« Au port de Marseille y avait un pont de bois, qui allait du logis de ladite Dame à la galerie où elle mit pied à terre, et là était attendue avec le poêle, qui fut porté par quatre Consuls de la Ville qui avaient le genou en terre. Deux desquels, les plus anciens, présentèrent deux grandes clefs d'or à Sa Majesté, qu'elle prit, et les donna à M. de Lussan, Capitaine des Gardes Ecossaises, et fut reçue par Messieurs les Cardinaux et Officiers de la Couronne, et grand nombre d'autres seigneurs, princes, princesses, duchesses et infinies d'autres dames. Ladite Dame était accompagnée de Mesdames la Grande-Duchesse de Toscane et de Mantoue, et de trois princes, deux de la maison de Médicis et un de celle d'Ursini, de plusieurs autres seigneurs et de quatre-vingt et dix dames.

« Elle était vêtue d'une robe de drap d'or, coiffée haut à l'italienne, ses nœuds justes avec les cheveux sans poudre, le visage sans fard, la gorge un peu ouverte, avec un rang de grosses perles dedans.

« Sa Majesté est de fort riche taille, grasse et en bon point, à l'œil fort beau, et le teint aussi, mais un peu grossier, au reste, sans fard, poudre ni autre vilanie. Monsieur Le Grand et ceux qui l'ont accompagné ne se louent pas fort des Florentins, et y a des querelles ordinaires, non seulement entre les laquais et estafiers

du Roi et de la Reine, mais même entre les seigneurs et gentilshommes, jusqu'au sang répandu, et est la nuit que ruent les grands coups.

« Il faudrait beaucoup de papier pour particulariser le tout; quoi que c'en soit, on y fait bonne chère pour son argent; mais le Roi s'en lassera bientôt, car il défraie tout, et fait son état de trois mille cinq cents écus que lui en coûte par jour. Il n'y a pas jusqu'aux forçats des gallères qu'il ne nourrisse. D'une chose se plaignent fort les Français, c'est que ceux que le Roi avait envoyés, un mois devant, pour attendre la Reine et la servir, ont toujours vécu sur leur bourse, et ne seront sans emprunt de moyens pour s'en retourner. Car, à la mode de Florence, le donner est perdu, et le tout y est fort chiche.

« L'humeur de la Reine plaira fort au Roi, car elle est prompte et gaie, porte une grandeur au front assez modérée, toutefois altière et accorte, aime fort la chasse aussi bien que le Roi, et la musique aussi : qui a été cause que Sa Majesté lui a envoyé la sienne, avec tous ses violons et joueurs d'instruments, que la Reine et tous les seigneurs et dames de sa suite ont louée et admirée tout ensemble. »

Le samedi 9 de décembre, le Roi épousa, à Lyon, Marie de Médicis, Princesse de Florence. Les cérémonies se firent le lendemain, 10 de ce mois, qui était le dimanche.

1601

Le mardi 9 de janvier, la Cour se leva à neuf heures, et alla en corps en l'église Notre-Dame, où fut chanté le *Te Deum* en réjouissance du mariage du Roi, après lequel M. de Paris fit la prière à ce qu'il plût à Dieu bénir toujours le Roi, confondre ses ennemis et lui donner bientôt une heureuse lignée. Et, le soir, sur les six heures, y eut force feux de joie par les rues de Paris, et un général, en la place de Grève, où on lâcha force coups de canon, avec une belle et brave scopéterie.

Le jeudi 8 février, la foire Saint-Germain commença, et y vint le Roi sur les quatre heures, qui leur dit que la Reine les venait voir, et qu'elle les ferait tous riches, pource qu'elle avait de l'argent frais.

Le vendredi 9 de ce mois, la Reine arriva, aux faubourgs Saint-Germain-des-Prés, à l'hôtel de Gondi, qu'on avait dès longtemps préparé pour l'y recevoir. Elle vint par-dessus les remparts des fossés, depuis la porte Saint-Victor jusques en son logis, sans passer par la ville. Elle était dans une litière, toute seule avec le petit Cæsar, et avait une robe de drap d'or. Quatre carrosses suivaient et deux litières. Au reste, fort mal accompagnée de noblesse, car elle n'avait point six gentilshommes de suite, et le plus apparent était le petit Delbène, qui parlait à elle à la portière de sa litière.

Le lendemain, le Roi la mena par la main, par toute la foire, où il y eut si grande foule de peuple pour la voir, que Leurs Majestés même y furent fort pressées; nonobstant la place que leur faisaient faire de bonne façon leurs archers des gardes et soldats. Le Roi y marchanda assez, mais n'acheta rien, comme aussi ne gagnèrent guère les marchands à cette première vue de la Reine.

Le samedi 10 de mars, à une heure après minuit, arriva un courrier, qui apporta nouvelles que le duc de Savoie, après beaucoup de délais et remises, avait signé la paix, et que les gens du Roi étaient entrés dans Bourg.

Le jeudi 29 de ce mois, un nommé Accacioli, qui avait été à Madame du Maine, fut pris, pour avoir voulu attenter à la personne du Roi et envoyé prisonnier en la Bastille.

Le samedi 16 de juin, il y eut trois écoliers du Collège de la Marche, qui, par sentence de M. le Lieutenant criminel, furent fouettés dans ledit Collège, en présence d'un commissaire qu'il y envoya pour assister à ladite exécution, et ce pour avoir jeté de la boue au visage de quelques hommes et femmes revenant du prêche d'Ablon, le jour de la Pentecôte, et, entre les autres, à un homme de qualité, qui était dans un carrosse, avec paroles injurieuses et scandaleuses tendantes à sédition.

Le Principal du Collège fut suspendu, pour un an, de sa charge, et enjoint à tous les régents dudit Collège de contenir tellement leurs écoliers qu'il n'en advînt plus de scandale. En conséquence de ceci, fut aussi publiée et attachée, par tous les coins des rues de Paris, une prohibition et défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles pussent être, de plus outrager, de fait ou de paroles, ceux de la Religion, sur peine de punition corporelle.

Le lundi 13 août, fut publié à Paris un édit portant

défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de porter en leurs habillements aucuns draps, ni toiles d'or ou d'argent, clinquants ou passements, sur peine de cinq cents écus d'amende. Le Roi en exempta seulement ses gardes, auxquels il donna permission d'user ceux qu'ils avaient.

Ce jour, arrivèrent à Saint-Germain-en-Laye, où la Cour était, les évêques d'Embrun, d'Évreux et de Clermont, avec le capucin Frère Ange et quelques autres du Clergé, pour livrer tous ensemble un assaut à Madame, sœur du Roi, en intention de lui faire changer sa Religion. Mais, nonobstant tout ce qu'ils y employèrent, elle demeura ferme et leur déclara, par généreuses réparties, qu'ils perdaient leur temps et qu'elle était aussi bien, ou mieux qu'eux, assurée de son salut en la profession de la Religion qu'elle faisait, en laquelle, comme étant la vraie, elle était bien résolue de vivre et de mourir.

Le samedi 15 de septembre, le Roi arriva de Calais à Paris, où il ne fit que dîner chez M. de Mayenne, à l'hôtel de Nevers, et de là s'en alla en poste coucher à Fontainebleau.

Le jeudi 27 de ce mois de septembre, fête de Saint-Cosme, la Reine accoucha, à Fontainebleau, d'un fils, à onze heures du soir. La Varenne en apporta les premières nouvelles à Paris, où l'ordre de la réjouissance, ordonnée par M. le Chancelier, fut gardé comme s'ensuit :

Le vendredi 28, à deux heures après-midi, la grosse cloche du Palais commença à carillonner. A deux heures et demie, celle de Notre-Dame, qui donna le signal à toutes les églises de faire le semblable. A trois heures, le *Te Deum* fut chanté en la grande église, où assistèrent les Cours souveraines en robes rouges, avec toutes les autres Compagnies, et en même instant en fut fait autant par toutes les paroisses, monastères et communautés de la ville. A l'issue de ces *Te Deum* fut allumé le

feu de joie publique, en la place de Grève, où on tira le canon tant de la ville que de l'Arsenal; et, le soir, furent faits feux particuliers par tous les quartiers de la ville, où le canon tant de ladite ville que de l'Arsenal fut derechef tiré. Et, le lendemain, fête Saint-Michel, se fit procession générale solennelle, à laquelle assistèrent Messieurs de la Cour du Parlement, Messieurs de la ville et autres Compagnies.

Le vendredi 16, le Roi, courant un cerf en la plaine d'Herblay, après avoir pris son dîner au logis de M. Prévost Malassise, fut blessé d'un coup de pied de cheval, duquel il eût couru fortune de sa vie, si M. le duc de Montbazon ne se fût jeté au-devant. Aussi, Sa Majesté dit tout haut « qu'en quelque rencontre et bataille qu'il se fût trouvé, il n'avait jamais eu tant de peur que de ce coup-là ».

Au même temps et peu après, comme Sa Majesté, tenant entre ses bras son Dauphin, s'amusait à e faire sauter par plaisir, il lui échappa des mains, et sans la nourice qui le reçut habilement, il l'eût, possible, tué. Ce fut une seconde peur qu'il eut, qui lui fit protester de ne le plus manier de cette façon. Protestation bien à propos, mais encore plus agréable à Dieu, d'où il faut croire que tels avertissements et délivrances lui venaient, si elle eût été pour ne le plus offenser.

1602

Le mercredi 6 février, le Roi alla à la Foire, où il acheta quelques tableaux, même d'un Hollandais six petits des figures de l'Arétin, qu'il montrait en riant à M. de Montpensier et autres seigneurs étant près de sa personne; donna un mouchoir de quarante écus à la Reine pour sa Foire; puis, étant avisé par M. de Rosny de deux Cordeliers qui marchandaient des perles à huit écus l'once, y prenant plaisir, les voulut faire entourer; mais ces frères, en ayant senti le vent, s'échappèrent et s'enfuirent. M. de Rosny acheta vingt-cinq écus *la Procession de la Ligue*, de Douet, peintre du Roi, en laquelle M. Guillaume Rose, évêque de Senlis, était peint comme Colonel, représenté au vif et pris du naturel par-dessus les autres.

Le mardi 26 de ce mois, je me fus, le matin, promener jusques à Saint-Victor, où chacun courait voir une démoniaque, laquelle je trouvai qu'on allait conjurer, et était un simple prêtre, appelé Cæsar, qui en devait faire l'office : ce que j'eusse bien eu envie de voir. Mais, pour ce qu'on me dit que je ne pourrais en sortir plus tôt qu'à cinq heures, qui était la patience de huit bonnes heures qu'il fallait avoir, j'en remis la curiosité à une autre fois, et me contentai d'en apprendre des nouvelles d'un moine dudit Saint-Victor, qui m'assura que c'était la même de la rue de la Savaterie, qu'on

avait renvoyée à M. de Bourges environ Noël dernier, qui était revenue, comme font ordinairement les mauvais esprits; qu'elle était possédée de trois diables, dont on en avait chassé déjà deux, l'un le jour de Quaresme-prenant, l'autre le jour d'hier, et s'appelait ce dernier Cahos; que M. l'évêque d'Aix l'avait conjuré, mais qu'il n'y avait rien fait, et que ce dernier ne voulait point sortir, disant qu'il était le prince des autres et qu'il s'appelait Beelzébut; toutefois, qu'enfin, il avait dit qu'il sortirait, et que le signe qu'il en avait donné était une vitre d'une chapelle qui était en entrant au cloître, que le Moine me montra, laquelle il casserait en sortant.

Au commencement de juin, le Roi étant venu en grande compagnie en Poitou, dépêcha à diverses fois en Bourgogne le président Jeannin vers le Maréchal de Biron pour l'attirer en Cour, à raison des menées et intelligences que longtemps auparavant il avait tracées avec le roi d'Espagne et duc de Savoie, qui, pour le mieux surprendre et retenir, lui avait fait parler de son mariage avec l'une des filles dudit duc.

Le mercredi 12 de ce mois, après beaucoup de remises, le Maréchal arriva finalement à Fontainebleau, fort peu accompagné.

Le jeudi 13, environ sur la minuit, M. de Vitry, capitaine des Gardes, se transporta, avec quelque douzaine de ses soldats et archers, dans la chambre du Maréchal, et par commandement du Roi, lui ôta son épée, et à l'instant le constitua prisonnier de par Sa Majesté, quelque résistance de paroles qu'il pût faire au contraire.

En même temps, le seigneur de Praslin, aussi capitaine des Gardes, ôta l'épée au comte d'Auvergne, et l'arrêta prisonnier, par commandement de Sa Majesté.

Le samedi 15, entre six et sept heures du soir, le seigneur Maréchal et le comte d'Auvergne, conduits par une Compagnie du régiment des Gardes, furent amenés

par eau à Paris, et le même jour serrés et mis prisonniers à la Bastille.

Le samedi 27 du mois de juillet, le Maréchal fut amené entre les cinq et six heures du matin, au Palais, conduit par le seigneur de Montigny, Gouverneur de Paris, dans un bateau couvert de tapisserie, dans lequel y avait douze ou quinze soldats; et était ledit bateau suivi d'un autre tout rempli de soldats de la Garde du Corps et de ceux du Chevalier du Guet, outre lesquels y en avait encore d'autres sur les quais, qui accompagnaient à pied lesdits bateaux.

On fit descendre le Maréchal dans l'île du Palais, et entra par la porte du jardin de M. le Premier Président, d'où il fut conduit par les Chambres des Enquêtes, dans la Grand'Chambre, devant Messieurs de la Cour, où il se trouva au commencement étonné; mais, ayant repris cœur, il répondit assurément à toutes les demandes de M. le Chancelier, qui, après l'avoir fait approcher et seoir près de lui sur une basse et petite sellette, fut plus de deux grosses heures devant Messieurs.

Sur les neuf heures, on le fit reconduire à la Bastille, tout ainsi qu'on l'avait amené; et c'est à noter que ce jour-là avaient été de bon matin posés des corps de garde et sentinelles à toutes les avenues du Palais, de peur d'émotion et de trop grande foule de peuple à le voir passer, et, outre cela, environ trente ou quarante Suisses, qu'on avait commis au Palais pour s'y promener.

Le lundi 29, M. le Chancelier se rendit au Palais à six heures du matin, et là, toutes les Chambres assemblées, on vacqua aux opinions jusques à deux heures après-midi, qui toutes, conformément aux conclusions de Messieurs les Gens du Roi, furent à la mort. Ainsi par arrêt solennel, fut le Maréchal condamné par cent vingt-sept juges à être décapité en Grève, comme atteint et convaincu d'avoir attenté à la personne du Roi et entre-

pris contre son État, tous ses biens confisqués, sa pairie réunie à la Couronne, et dégradé de tous honneurs et dignités.

Le mercredi dernier jour de ce mois, le Roi adressa ses patentes à la Cour, par lesquelles il déclarait qu'aux instances et prières des parents du sieur Biron, pour l'amitié qu'il lui avait autrefois portée et pour plusieurs autres grandes considérations, son plaisir était qu'il fût exécuté dans la Bastille, quoique l'arrêt portât qu'il le serait dans la place de Grève, voulant par ce moyen l'exempter de l'infamie d'un spectacle public.

Sur laquelle résolution, ce même jour dernier du mois, sur les onze heures du matin, Monseigneur le Chancelier, M. le Premier Président, accompagnés de Messieurs les Lieutenants civil et criminel du Châtelet, du Prévôt des Marchands et de quatre Échevins de la ville, du Prévôt Rapin et d'aucuns des siens, du Chevalier du Guet et de quelques-uns de sa compagnie, de Voisin, greffier de la Cour de Parlement, de six huissiers d'icelui, de quelques sergents et plusieurs autres, entrèrent en la Bastille, où les seigneurs Magnan, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, prédicateur du Roi, et Garnier, son confesseur, étaient déjà pour exhorter le sieur de Biron à penser à sa conscience et le faire résoudre à la mort : à quoi il ne voulait aucunement entendre, ne se pouvant persuader que ce fût à bon escient comme il se remarque par le progrès ci-dessous.

Cette compagnie, entrée en la chambre où était ledit Maréchal, le trouva occupé à conférer trois ou quatre Almanachs, considérant la lune, le jour, les signes et autres choses appartenantes à la judiciaire.

Monseigneur le Chancelier, s'adressant à lui, après l'avoir salué, lui demanda l'ordre du Roi, lequel il lui bailla, le tirant de la poche de ses chausses, après en avoir fait refus du commencement; puis on décousit la croix du Saint-Esprit de dessus son manteau, et se firent les autres cérémonies appartenantes à la dégrada-

tion d'un Maréchal de France, en pareil cas de crime capital de lèse-majesté.

Cela fait, ledit sieur Chancelier dit audit sieur de Biron qu'ils étaient en outre là venus pour lui prononcer l'arrêt de mort donné contre lui à la requête du Procureur général du Roi, et le faire exécuter.

Comme il fut près de l'échafaud, ceux qui étaient là pour voir ce spectacle, qui étaient environ soixante-dix, ayant fait quelque bruit à son arrivée, il dit : « Que font là tant de maraux et de gueux? qui les a mis là et quel bruit font-ils? » Et toutefois la vérité est qu'il n'y avait là que d'honnêtes gens. Puis il monta sur ledit échafaud, suivi des docteurs Magnan et Garnier, d'un valet de garde-robe du Roi, qui lui avait été baillé pour le servir à la prison, et de l'exécuteur, lequel voulant mettre la main sur ledit sieur de Biron, il lui dit qu'il se retirât arrière de lui et se donnât bien garde de lui toucher d'autre chose que de l'épée; qu'il lui dit seulement ce qu'il avait à faire. Lors il dépouilla son pourpoint et le donna audit valet de garde-robe.

Après, le bourreau lui présenta un mouchoir blanc pour le bander; mais il prit le sien, lequel s'étant trouvé trop court, il demanda celui de l'exécuteur; et, s'en étant bandé et mis à genoux, il se leva et débanda aussitôt, s'écriant : « N'y a-t-il point de miséricorde pour moi? » Et dit derechef au bourreau qu'il se retirât de lui, qu'il ne l'irritât point et ne le mît au désespoir, s'il ne voulait qu'il l'étranglât et plus de la moitié de ceux qui étaient là présents, desquels plusieurs eussent voulu être hors, voyant cet homme non lié parler de cette façon. De là un peu, il se remit à genoux et se rebanda, et tout incontinent se releva sur pied, disant vouloir encore voir le ciel, puisqu'il avait si tôt à ne plus le voir jamais, et qu'il n'y avait point de pardon pour lui. Pour la troisième fois, il se remit à genoux et se banda, et, comme il portait la main pour lever le bandeau, le bourreau fit son coup au même instant qu'il

lui disait qu'il ne lui trancherait point qu'il n'eût dit son *In manus*.

Si le bourreau n'eût usé de cette ruse, ce misérable et irrésolu homme s'allait encore lever, et de fait il eut deux doigts offensés de l'épée du bourreau, comme il portait la main pour se débander pour la troisième fois. La tête tomba à terre, d'où elle fut ramassée et mise dans un linceul blanc avec le corps, qui le soir même fut enterré à Saint-Paul.

Telle fut la fin de Charles de Gontaut, sieur de Biron, Duc et Pair et Maréchal de France. Ce seigneur était de moyenne taille, noir de visage, assez gras, et qui, ayant les yeux enfoncés, avait un mauvais regard : auquel la Reine même, dès qu'elle l'eût vu premièrement à Lyon et bien regardé, le jugea traître et le dit. Au surplus, grand guerrier, plus vaillant que son épée, hasardeux jusqu'au bout, en ses entreprises heureux, conduites toutefois plus par témérité que par prudence; cupide de vaine gloire, ambitieux démesurément, fier et hautain, avec une superbie intolérable, qui lui causa enfin ruine et malheur, selon la parole de Dieu, que *Dieu résiste aux orgueilleux, et donne grâce aux humbles.* Quant à la Religion, catholique à dessein, et si peu chrétien, qu'il se fiait plus au Diable qu'à Dieu, l'invoquant et communiquant avec ce mauvais esprit par le moyen des sorciers et nécromanciens, qui enfin le trompèrent et réduisirent au pauvre état où chacun l'a vu mourir : salaire ordinaire que le Diable donne à ses serviteurs, étant meurtrier dès le commencement du monde et menteur, et rendant tels tous ceux qui adhèrent à lui, à fin de les perdre.

Le lundi 14 octobre, sur les quatre heures après-midi, arrivèrent par la porte Saint-Antoine les députés des cantons des Suisses et de leurs associés, en nombre d'environ deux cents chevaux, lesquels venaient renouveler l'alliance qu'ils ont avec la Couronne de France. Ils avaient dîné à Conflans, au logis de M. de Villeroy,

où ledit seigneur les avait traités magnifiquement et récréés d'une musique singulière et excellente.

Le duc de Montbazon, avec le seigneur de Montigny, accompagné de plusieurs gentilshommes à cheval, allèrent au devant d'eux environ une lieue, et Messieurs les Échevins de Paris, le Chevalier du guet avec ses archers, et plusieurs autres personnes, furent par toute cette troupe conduits jusqu'en leurs logis, qui étaient en la rue Quinquampoix, où, logés par fourriers, furent tous les jours magnifiquement traités et entièrement défrayés par le Roi.

Le mercredi 16 de ce mois, sur les deux heures après-midi, les Suisses vinrent au Louvre, bien accompagnés, faire la révérence à Sa Majesté.

La plupart desdits Suisses étaient fort en point, tout habillés de velours, portant chaînes d'or au col. Au surplus, beaux hommes, forts, et qui avaient bonne trongne et les faces cramoisies.

Le jeudi 17 de ce mois, ils se transportèrent tous à Saint-Germain pour y saluer M. le Dauphin, qui les y festoya fort magnifiquement.

Les jours suivants, ils furent aussi festoyés par M. le comte de Soissons, Messieurs de la Ville et autres prélats et seigneurs. Il n'y eut que le cardinal de Gondi qui s'en excusa sur le mécontentement qu'en pourrait concevoir Sa Sainteté s'il le savait, parce que beaucoup d'entre eux étaient hérétiques; ce que le Roi ayant entendu s'en moqua.

Le dimanche matin 20 octobre, entre huit et neuf heures, le Roi, accompagné de Messeigneurs les princes de Condé, de Conti, de Soissons, de Montpensier, de messieurs le Connétable, d'Aiguillon, de Sommerive, Joinville, de Montbazon, et autres grands seigneurs et gentilshommes en bon nombre, monté dessus un barbe bien et richement harnaché, s'en vint, avec le tambour battant, en l'église Notre-Dame, où s'étant mis en sa chaire, la Reine et messieurs les princes à sa main

droite, et les Suisses à sa gauche, y eut une très bonne et excellente musique de voix, d'orgues, luths et violes, qui dura un bon quart d'heure.

Le Roi, environné de messieurs de Vitry et de Praslin, capitaines des Gardes, ayant chacun d'eux à l'un de ses côtés; et M. de Belièvre, chancelier de France; de M. de Vicq, son ambassadeur de Suisse, de Messieurs de Sillery et de Villeroy; fit venir devant Sa Majesté l'évêque de Valence avec les Évangiles : de l'autre côté y avait un secrétaire des Suisses, avec les contracts en parchemin, que Sa Majesté avait passés avec eux. Alors tous les Suisses s'étant levés, et venus en nombre de quarante-cinq chacun en son rang, devant Sa Majesté, l'Avoyer de Berne, nommé Sagher, fit une longue harangue à Sa Majesté, qui était couverte, et lui la tête toujours nue : laquelle Sa Majesté, qui était debout, ayant entendue, se l'étant fait interpréter par son truchement, leur fit une belle et courte réponse, qu'elle commanda audit truchement de leur exposer. Cela fait, M. le Chancelier leur fit une longue harangue, qui leur fut aussi interprétée; et sur l'heure, tantôt trois à trois, ores deux à deux, mettant la main dessus les Évangiles, jurèrent solennellement l'alliance convenue et contenue en leurs contracts, et se retirèrent les premiers en leurs sièges, pour faire place aux autres.

Quand tous eurent fait le serment, ils revinrent tous ensemble en corps sous le poêle de Sa Majesté, qui, mettant aussi la main sur les Évangiles, fit le serment fort joyeusement, au grand contentement de tous les gens de bien, tant Suisses qu'autres régnicoles et étrangers affectionnés à la France.

Après toutes ces solennités, la musique, les orgues et les instruments sonnèrent un fort long temps, et ouïait-on en même temps les canons de M. de Rosny, qui tonnaient de l'Arsenal.

Entre une et deux heures après-midi, le Roi s'en alla à l'Évêché, accompagné des Suisses, lesquels il festoya

très magnifiquement. Sa Majesté dîna en une chambre avec la Reine, et les Suisses en la grande salle.

Après que Sa Majesté eut dîné, elle vint dans cette grande salle, fort bien accompagnée, et, se faisant apporter un verre de vin, but à tous ses compères, lesquels en même temps lui firent tous raison; et voulut aussi que les Cardinaux de Gondi et de Joyeuse bussent semblablement. Quoi fait, Sa Majesté se retira pour les laisser achever leur dîner. La Reine y vint aussi jusqu'à la porte, et les regarda un long temps s'escarmoucher à coups de verres.

En la salle basse, y avait aussi une grande table couverte pour les serviteurs des Suisses, qui triomphèrent de boire et manger. Il y en avait un, entre lesdits Suisses, qu'on disait qu'il portait son ventre en écharpe, et buvait demi-muid de vin par jour.

Il y en avait un autre qu'on appelait le colonel Hay, qui avait près de cent ans, marchait tout courbé, habillé en pantalon; auquel le Roi prenait plaisir d'en faire conter, parce qu'il disait être du règne du roi Louis XII, et s'être trouvé à la journée de Pavie où le roi François avait été pris.

Sur les six heures du soir, messieurs les Suisses, ayant été à table jusqu'à cinq heures seulement, se retirèrent en leur logis tout doucement, bien contents, saouls, et traités; et lors on ouït encore ronfler l'artillerie à l'Arsenal.

Le vendredi 22 de novembre, la Reine accoucha, à Fontainebleau, d'une fille. A quoi elle ne s'attendait pas, parce que sœur Ange, qui était une dévote que le Pape lui avait envoyée, et qui lui avait prédit qu'elle serait Reine de France, l'avait assurée du contraire, et qu'elle aurait trois fils : tellement qu'elle en pleura fort et ferme, et l'appelant *ragasche*, ne s'en pouvait contenter. Le Roi, encore qu'il eût bien désiré le contraire, autant et plus qu'elle, ne laissa néanmoins de la consoler et réconforter fort bien, mais plaisamment, lui disant que

si elle n'eût été de ce sexe, elle n'eût jamais été Reine de France, et qu'au surplus ils n'avaient point faute de moyens, Dieu merci, pour la pourvoir, et que beaucoup d'autres demeureraient, si la leur demeurait.

Le dimanche 24 de ce mois de novembre, advint une chose plaisante, mais véritable, dans l'église de Verrières, qui est un village à trois lieues de Paris; à savoir du sire Becquet, marchand de drap, demeurant à Paris, en la rue Saint-Jacques, près la Cloche noire, homme riche et aisé, mais au surplus d'esprit faible et superstitieux jusqu'à l'idolâtrerie. Cet homme étant dans l'église, bien tard, à genoux devant une image de Notre-Dame qui est derrière l'autel, ayant dix chandelles attachées aux dix doigts de la main, un des prêtres l'ayant averti de sortir de l'église, parce qu'il était fort tard, n'en voulant rien faire, s'avisa d'une ruse pour l'en chasser, qui fut de prendre un linge blanc duquel il se masqua le visage, et en cette façon se vient présenter à cet homme, lequel étant en extase de dévotion commença à s'écrier : « Ah! douce Vierge Marie, bonne Notre-Dame! » Et cependant, tout effrayé, sortit vivement, criant à tous ces bonnes gens que la Vierge Marie lui était apparue. Ce que voyant ce pauvre peuple, et commençant déjà à crier miracle, comme étant de fort légère croyance en telles affaires, fut retenu par le prêtre, qui, leur ayant dit ce qu'il en était, fit tourner le miracle de l'apparition de la Vierge en risée.

Trois mois auparavant ou environ, en la paroisse Saint-Severin, à Paris, de laquelle il était, étant entré en contestation contre un prêtre qui lui demandait l'argent de trois messes qu'il avait dites pour lui, et soutenant contre ledit prêtre qu'il n'y en avait que deux, en étant venus devant l'Official, qui n'en adjugea que deux au prêtre, et que la tierce demeurait à son profit, ledit prêtre, s'en voulant venger, et sachant qu'en cette chapelle Notre-Dame, où il faisait dire ordinairement ses messes, y avait un petit crucifix de cuivre, qu'il baisait

toujours sept ou huit fois avant qu'ouïr ses messes, ayant su l'heure qu'il y devait venir, prit ce crucifix et le chauffa si chaud qu'il n'y eût bouche si froide qui n'en eût été échaudée. Puis, l'ayant remis en sa place, ce bonhomme étant venu pour baiser comme de coutume son petit Dieu (qu'il appelait), s'échauda tellement qu'il commença à crier : « Ah! mon petit Dieu, que tu es chaud! » Et, se contentant de lui avoir donné un baiser, ne voulut point retourner aux autres. Exemples qui nous apprennent combien vaine et ridicule est la superstition.

Sa Majesté, chassant un des jours de ce mois vers Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il fait souvent, et vint seul à Créteil, qui est à une lieue par delà le pont Charenton, où étant arrivé, sur l'heure du dîner, affamé (comme on dit communément) comme un chasseur, vint à l'hôtellerie, où ayant trouvé l'hôtesse, lui demanda s'il n'y avait rien pour dîner. Elle lui répondit que non, et qu'il était venu trop tard. Mais, à l'instant, avisant une brochée de rôti, demanda pour qui donc était ce rôt-là. L'hôtesse lui dit que c'était pour des Messieurs qui étaient en haut, et qu'elle pensait que ce fussent des procureurs. Le Roi alors (qu'elle ne prenait que pour un bien simple gentilhomme, parce qu'il était seul) la pria de leur aller dire qu'il y avait un honnête gentilhomme qui venait d'arriver, qui était las et avait faim; qu'il les priait de lui donner un morceau de leur rôt pour de l'argent, ou qu'ils l'accommodassent du bout de leur table, et qu'il paierait son écot. Ce qu'ils lui refusèrent tout à plat, disant que, pour le regard de leur rôt, il n'y en avait pas trop pour eux, et, quant à dîner avec eux, ils avaient des affaires ensemble et étaient bien aises d'être seuls.

Le Roi, ayant entendu cette réponse, demanda à l'hôtesse quelque garçon, pour envoyer là auprès lui quérir compagnie, et lui ayant donné une pièce d'argent, l'envoya au sieur de Vitry, qu'il lui désigna par un

autre nom, et par une autre grande casaque rouge qu'il portait, et qu'étant là, il lui dit qu'il vînt incontinent trouver le maître du Grand-Cornet. Ce que le garçon ayant fait, et le sieur de Vitry, ayant connu par son langage que c'était le roi, s'en vint incontinent trouver Sa Majesté, accompagné de huit ou dix autres : lequel, ayant conté audit Vitry sa déconvenue et la vilenie de ces procureurs, lui enchargea par même moyen de s'aller saisir d'eux, et qu'il les menât à Grosbois, et qu'étant là il ne faillît de les bien fouetter et étriller, pour leur apprendre une autre fois à être plus courtois à l'endroit des gentilshommes. Ce que ledit sieur de Vitry exécuta fort bien et promptement, nonobstant toutes les raisons, prières, supplications, remontrances et contredits de Messieurs les procureurs.

Cette année 1602 fut si stérile de fruit, principalement de poires et de pommes, que les poires de Bon-Chrétien se vendaient un écu la pièce; et en fut fait présent au Roi, d'un cent, qui coûta cent écus. Les pommes aussi, qu'on achetait pour la bouche de Sa Majesté, coûtaient d'ordinaire au prix de quarante sols la pièce.

1603

Le dimanche gras, 9 février, le Roi, tout habillé de satin blanc, courut la bague aux Tuileries, et l'emporta par deux fois; et les autres seulement une, ne courant point qu'il ne lui donnât atteinte

Le jeudi 20, le Roi partit de Paris pour s'en aller à Metz, où la Reine le suivit.

La constitution de cette saison fut si maligne que les pleurésies fréquentes et dangereuses, qui couraient à Paris et en emportaient beaucoup, se tournèrent, sur la fin du mois de mars, en de pires encore, à savoir en des morts si soudaines et étranges que les médecins, par leurs confessions propres, n'y entendaient du tout rien, tellement qu'ils furent sur les termes (comme je l'ai ouï confirmer à un d'entre eux) de demander permission à la justice de faire ouvrir, à leurs dépens, le corps de ceux qui mouraient de cette façon, pour en servir au public à eux, afin de découvrir les causes de leur mort, et y remédier selon leur art.

Le mardi 8 d'avril, M. du Plom me montra des lettres que lui écrivait un sien ami de Bordeaux, en date du 26 du mois passé, qui contenaient les avis suivants :

Que le Roi avait mandé à M. le Maréchal sur le bruit que les Jésuites faisaient courir qu'ils avaient permission de Sa Majesté d'ouvrir leur collège, qu'il s'assurât qu'il n'en était rien; que sa volonté y était toute con-

traire; qu'il n'en avait parlé un seul mot à leur jurat, et qu'il le fit entendre à sa Cour, aux jurats et habitants de la ville, aux Jésuites, et nommément à leur Père Camus, qui en avait semé le bruit par toute la province.

Que ledit seigneur Maréchal avait envoyé prisonniers au Château-Trompette un prêtre et un gentilhomme, pour avoir conspiré de tuer Sa Majesté avec une arbalète qui avait un pan de long, laquelle il avait envoyée au Roi, et qu'il y avait encore une autre de Béarn, qu'on cherchait.

Le 24, sur les trois heures du matin, la reine d'Angleterre rendit l'esprit fort doucement, après avoir perdu la parole deux jours auparavant, sans avoir enduré fièvre aucune ni douleurs pendant sa maladie, ni perdu en façon quelconque de son sens et entendement, qu'elle a eu toujours bon jusqu'à la fin.

L'opinion commune des médecins de la Reine, et de ceux qui l'ont assistée et servie privément en sa chambre, est que sa maladie procédait d'une tristesse qu'elle a toujours tenue fort secrète; et fondent leur jugement sur ce qu'il n'est jamais apparu en elle aucun signe mortel, hors celui de l'âge, ayant toujours eu le pouls sain et la vue bonne; joint, disent-ils, qu'en tout le cours de sa maladie elle n'a jamais voulu user de remède quelconque qu'on lui ait proposé, nonobstant les prières et menaces d'une mort certaine, qu'on lui proposait si elle ne se voulait autrement aider, comme si elle eût pris cette résolution de longue main, de vouloir mourir, ennuyée de sa vie par quelque occasion secrète, qu'on a voulu dire être la mort du comte d'Essex.

Quoi que c'en soit, la vérité est qu'aussitôt qu'elle se sentit atteinte du mal, elle ne céla point, mais dit tout haut qu'elle voulait mourir et le désirait.

Elle n'a fait aucun testament ni déclaration publique de son successeur, et ne s'est mise au lit, que trois jours avant sa mort, ayant demeuré plus de quinze jours assise sur des coussinets, toujours vêtue, ayant les yeux fichés en terre, sans vouloir voir, ni parler à personne.

L'archevêque de Cantorbery et l'évêque de Londres, avec son aumônier, n'ont pas laissé de l'assister à sa fin, où elle a témoigné beaucoup de signes de dévotion et de reconnaissance envers Dieu.

Le lundi 19 de mai, le Roi, étant à Fontainebleau, tomba fort malade d'une rétention d'urine, avec la fièvre. Ce qu'il appréhenda si fort, que voyant que le vomissement qu'il avait accoutumé d'avoir ne l'avait en rien allégé, dit qu'il se sentait fort faible, et craignait que Dieu voulût disposer de lui, et partant voulait donner ordre à sa conscience et à ses affaires. Se fit apporter le portrait de son Dauphin, et le regardant, dit tout haut ces mots : « Ha! pauvre petit, que tu auras à souffrir, s'il faut que ton père ait mal! »

Ce jour 28, vinrent à Paris les nouvelles du bon portement et convalescence du Roi, qui le lendemain devait toucher les malades à Fontainebleau. Ce qui réjouit fort le peuple.

Le vendredi 20 de ce mois [de juin], le Roi passa, du quai des Augustins au Louvre, par-dessus le Pont-Neuf, qui n'était pas encore trop assuré, et où il y avait encore peu de personnes qui s'y hasardassent. Quelques-uns, pour en faire l'essai, s'étaient rompu le col et tombés dans la rivière : ce que l'on remontra à Sa Majesté, laquelle fit réponse (ainsi qu'on dit) qu'il n'y avait pas un de tous ceux-là qui fût roi comme lui.

Le jeudi 25 septembre, le Roi arriva à Saint-Germain, étant de retour de son voyage de Normandie, où il arrêta le rétablissement des Jésuites, confirma Sigongne en son gouvernement de Dieppe, et ôta à Crèvecœur le gouvernement du château de Caen.

Le mardi 9 décembre, la Cour fut assemblée pour le rétablissement des Jésuites, que Sa Majesté leur déclara vouloir avoir lieu, sans plus amples remontrances ou déclarations.

1604

Le lundi 16 de février, étant allé voir M. Cazaubon, il me parla d'un livre imprimé depuis peu à Pavie, in-4°, composé par un docteur en droit canon, nommé Carrerius, sur la puissance du Pape, contre le Cardinal Bellarmin, lequel il accuse d'avoir fait trop petite et avoir réduit cette souveraine puissance Pontificale au petit pied par ses écrits : car il dit qu'au Pape appartient toute la terre, et que tout ce qui y est contenu est de son domaine et de sa juridiction, voire que tous les Rois et Princes de la terre ne sont que de simples valets et serviteurs ministériaux de Sa Sainteté.

En ce mois, mourut en Lorraine Madame la duchesse de Bar, sœur unique du Roi, et en arrivèrent les nouvelles à Paris et à la Cour le dimanche 15 du présent mois de février, qui furent célées au Roi jusques au mardi en suivant, pour ce qu'il avait ses gouttes.

Sa Majesté s'en montra fort fâchée et en pleura (ce qu'on a fort remarqué lui être avenu), défendit tout à l'heure les balets et mascarades, pour un temps, et commanda à Messeigneurs de Nemours et comte d'Auvergne de différer leur balet, qu'ils devaient jouer le jeudi ; puis, pour passer sa facherie, s'en alla à Saint-Germain, après avoir donné ordre aux bagues du cabinet de ladite dame, qu'on disait être morte des drogues chaudes et fortes que quelques empiriques lui avaient

fait prendre pour avoir des enfants, et même de la soie rouge. Autres disaient (mais avec calomnie) qu'on lui avait aidé, et qu'avec la dispense du mariage était arrivée celle de la mort, qu'on avait trouvée attachée au bout.

En ce temps, couraient à Paris les conditions du contrat que Sa Majesté voulait passer avec les Jésuites pour la fondation qu'elle leur avait accordée d'un collège en sa maison de La Flèche en Anjou.

Entre autres particularités, la sépulture des cœurs de Leurs Majestés y est désignée et ordonnée dans le milieu de leur église, avec beaucoup de solennité et cérémonie, et à l'instante prière et requête desdits Jésuites.

Par où il semble que ces bons Pères, quelque bons religieux qu'ils soient, aient enfin voulu avoir le cœur d'un Roi mort, que tant de fois ils lui auraient voulu arracher pendant sa vie.

Au commencement de mai, coururent, à Paris, des chiens enragés, qui effraient le peuple et en mordent tout plein; entre autres, le banquier de Sanzay, qui, sortant de sa maison près du cimetière Saint-Jean, pour aller à la messe, en fut mordu d'un à la jambe; laquelle M. Duret, le médecin, lui fit cerner, inciser et accoutrer tout à l'heure; puis l'envoya à la mer, qu'on tient être le souverain remède à cette maladie : comme aussi ledit Sanzay en guérit. On fit faire défenses, par la ville, sur peine de cent écus d'amende, de laisser sortir aucuns chiens des maisons, et qu'on eût à tuer incontinent ceux qu'on trouverait par les rues : ce qui fut observé et entretenu à la mode de Paris.

Le 5 du mois de juin, le Roi reçut avis d'un long et furieux assaut donné à Ostende par l'Espagnol, qui fut aussi virilement repoussé, comme bravement il avait été assailli : si qu'il en demeura une grande quantité de

morts des assaillants, desquels on en comptait de tués jusques à près de deux mille.

Le 23 de ce mois, qui était un mercredi, auquel jour on avait remis la petite Fête-Dieu, pource que la Saint-Jean était le lendemain, la procession Saint-Sulpice des faubourgs Saint-Germain, qui avait accoutumé de passer par la rue de Tournon n'y passa point, pour l'amour de l'Ambassadeur d'Angleterre qui y était logé, et ne voulut souffrir qu'on tendît devant sa maison, disant qu'il ferait mettre le feu dans les tapisseries qu'on y tendrait.

Le vendredi 13 août, fut brûlée en la place de Grève, à Paris, une femme convaincue d'être dès longtemps sorcière.

Ce jour [18 août], le Lieutenant civil Miron, fait Prévôt des Marchands, revint de Fontainebleau saluer Sa Majesté, qui se montra fort contente de son élection.

Le samedi 28, fut pendu à Paris, devant la maison du Chevalier du Guet, un jeune garçon, âgé de dix-sept ans seulement, qui avait été petit laquais audit logis, pour avoir crocheté deux cabinets où il y avait tout plein de bagues. Ce pauvre garçonnet, comme on le menait pendre, pleurait à chaudes larmes, et disait que c'était la première qu'il lui était avenu.

Le dimanche 29, M. le Dauphin passa par Paris pour aller à Fontainebleau, où le Roi l'avait mandé. Il était dans une litière découverte, où Madame de Malissi, sa gouvernante, le tenait, et y eut force *vivat* criés par le peuple à son arrivée.

Le jeudi dernier de septembre, fut pendu et puis brûlé aux faubourgs Saint-Jacques, à Paris, devant le jeu de paume de Bracques, un misérable tripotier qui servait ordinairement de naquet par les jeux de paume, et ce

pour avoir proféré des blasphèmes horribles et exécrables contre Jésus-Christ et sa très sainte Mère, dont il faisait métier et marchandise. Son dicton fut supprimé et son arrêt brûlé avec son corps, afin que jamais ne fût parlé, entre le peuple, d'une si grande et vilaine énormité.

Le jour de Toussaint, 1er de novembre, le curé de Saint-Paul, à Paris, alla aux Jésuites, près le petit Saint-Antoine, dès le matin, où, ayant trouvé dans l'église les nappes mises sur la table pour communier, en grande colère ôta lesdites nappes, et avec une âpre et sévère remontrance exhorta le peuple de venir communier chacun dans sa paroisse, et non là où ils ne le pouvaient faire sans permission de leurs curés, menaça d'excommunier ceux de ses paroissiens qui s'y trouveraient, prêcha au même temps contre l'abus des bâtons des confrairies, et excommunia ceux de sa paroisse qui dorénavant les prendraient. Le curé de Sainte-Eustache fit le même en sa paroisse.

Cette année 1604 fut bonne en France, fertile en blés, vins et fruits, avec abondance de toutes autres sortes de biens pour les commodités de cette vie, que le bon Dieu nous a départis largement et libéralement.

Mais, en récompense de ces grands biens de Dieu, nous avons été mauvais et ingrats envers sa divine majesté, stériles de toutes bonnes œuvres et abondants en tous vices, luxes et dissolutions, comme si nous voulions prendre occasion d'être mauvais sur ce que Dieu nous est bon : ce qui me fait craindre son jugement sur nous pour les années qui viennent, voire sur les grands et les petits, si chacun en particulier et en général ne s'amende, qui est l'unique moyen de détourner son ire et les grands maux qui semblent nous menacer de fort près.

1605

Pendant la foire Saint-Germain de cette année, où le Roi allait ordinairement se promener, se commirent à Paris des meurtres et excès infinis procédant des débauches de la foire, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des Gardes firent des insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors comme en petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner autrement ordre. Un laquais coupa les deux oreilles à un écolier dans la foire, et les lui mit dans sa pochette, dont les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais qu'ils rencontraient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un soldat des Gardes ayant été attaqué desdits laquais au sortir de la foire, et atteré par eux de coups de bâton sur les fossés Saint-Germain, s'étant enfin relevé, en tua deux et les jeta tous morts dans les fossés, puis s'en alla et se sauva. Voilà comme les débauches, qui sont assez communes en matière de foire, furent extraordinaires en celle de cette année, laquelle néanmoins on prolongea jusques à Carême-prenant.

Le dimanche 13 mars, le Roi, étant à Chantilly, reçut les nouvelles du décès à Rome du Pape Clément VIII, le 3 de ce mois : Pape pacifique et bon Français, qui était la cause que le Roi l'aimait et l'honorait beaucoup.

Ceux de la Religion même ne le haïssaient pas, s'étant toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, et plus que pas un de ses prédécesseurs, jusques à leur octroyer des passeports pour aller et venir librement à Rome : ce qu'on ne trouva point avoir jamais été fait par aucun Pape. Quand il mourut, et longtemps auparavant, ce n'était plus de lui qu'une masse de chair, étant perclus de corps et d'esprit, ayant les mains mêmes toutes pourries et crevées : si que quand on lui venait baiser les pieds, qui étaient bien puants autant que tout le reste, il lui fallait soulever les mains pour donner la bénédiction.

Le lundi 11 avril, le Roi eut nouvelles comme Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, âgé de cinquante-neuf ans, avait été nommé et élu Pape à Rome le vendredi 1er de ce mois, et qu'il avait pris le nom de Léon XI. De cette élection, Sa Majesté se montra fort joyeuse et contente, se promettant d'avoir un Pape à sa dévotion et très affectionné au bien de son État, encore que les plus avisés, à Rome, tinssent que Sa Majesté s'y fût trouvée trompée à la fin, pour être ce Pape du parti d'Espagne.

Le mercredi 27 de ce mois, ce bon Pape mourut, n'ayant tenu le siège que vingt-six jours et quelques heures, Sa Majesté en ayant reçu les nouvelles huit jours après, qui le fâchèrent fort, comme aussi le deuil à Rome en fut grand entre tout le peuple.

Le mercredi 25 mai, arrivèrent les nouvelles à Paris de l'élection du Cardinal Borghèse au Pontificat, le lundi 16 de ce mois, sans que lui ni autres y eussent pensé, ainsi qu'on disait, et prit le nom de Paul V.

En août, la venue de la Reine Marguerite à Paris, où on ne l'avait vue depuis vingt-quatre ou vingt-cinq ans, et son arrivée à la Cour tant soudaine et précipitée qu'il

semblait qu'elle n'y dût jamais être assez à temps, réveillèrent les esprits curieux, et fournirent d'ample matière de discours à toutes sortes de personnes.

Elle prit son logis à Paris, en l'Hôtel de Sens, joignant l'Ave-Maria.

On disait qu'à son arrivée le Roi l'avait requise de deux choses : l'une, que pour mieux pourvoir à sa santé, elle ne fît plus, comme elle avait de coutume, la nuit du jour, et le jour de la nuit; l'autre, qu'elle restreignît ses libéralités et devînt un peu ménagère. Du premier, elle promit au Roi d'y apporter ce qu'elle pourrait pour contenter Sa Majesté, encore qu'il lui fût fort mal aisé, pour la longue habitude et nourriture qu'elle en avait prise; mais qu'au regard de l'autre, il lui était du tout impossible, ne pouvant jamais vivre autrement et tenant cette libéralité de race, comme, à la vérité, du côté de sa mère, les Médicis ont été tous notés de prodigalités démesurées, et si, pour cela, n'en ont pas été estimés plus gens de biens.

Le samedi 10 de septembre, on trompetta des défenses par la ville de Paris de plus chanter par les rues la chanson de Colas, et sur ce peine de la hart, à cause des grandes querelles, scandales et inconvénients qui en arrivaient tous les jours, jusques à des meurtres. Cette chanson avait été bâtie contre les Huguenots, par un tas de faquins séditieux, sur le sujet d'une vache qu'on disait être entrée dans un de leurs temples, près Chartres ou Orléans, pendant qu'on y faisait le prêche, et qu'ayant tué ladite vache, qui appartenait à un pauvre homme, l'avaient après fait quêter pour la lui payer.

Or, à Paris et par toutes les villes et villages de France, on n'avait la tête rompue que de cette chanson, laquelle grands et petits chantaient à l'envi l'un de l'autre, en dépit des Huguenots, devant la porte desquels, pour les agacer, cette sotte populace la chantait ordinairement; et était déjà passé en commun proverbe, quand on voulait désigner un Huguenot, de dire :

C'est la vache à Colas, d'où procédait une infinité de querelles et batteries, ceux de la Religion s'en formalisant fort et ferme, et étant aussi peu endurants que les autres, qui s'en fussent servis volontiers à faire une sédition, à l'instigation de quelques-uns de plus grande qualité, qui les y poussaient sous main, et faisant semblant d'éteindre le feu l'allumaient. Cela fut cause des défenses si étroites qu'on en fit, et aussi que le jour de devant il y en eut, près les Cordeliers, un qui la chantait, qui en fut payé d'un coup d'épée par un de la Religion, archer des gardes de M. de La Force, qui l'étendit mort sur le pavé.

Le lundi 19 décembre, un gentilhomme nommé Mérargues [Louis de Lagonia, sieur de], fut décapité en la place de Grève, à Paris, pour avoir voulu rendre la ville de Marseille à l'Espagnol. Il était parent de Messieurs de Joyeuse, et avait épousé la nièce de M. de Crillon.

Ce jour, comme le Roi, revenant de la chasse, passait à cheval sur le Pont-Neuf, environ les cinq heures du soir, se rencontra un fol, qui ayant un poignard nu sous son manteau, tâcha d'en offenser Sa Majesté; et l'ayant saisi par le derrière de son manteau, que le Roi avait agrafé, le secoua assez longtemps, jusqu'à ce que chacun étant accouru au secours, étant pris et interrogé sur ce qu'il voulait tuer le Roi, pource qu'il lui détenait injustement son bien et la plus part de son royaume, et plusieurs autres folies; puis, en riant, dit que pour le moins il lui avait fait belle peur. Ce fol s'appelait Jacques des Iles, natif de Senlis, praticien et procureur audit lieu, transporté dès longtemps de son esprit; lequel, à cette occasion, selon la déposition des procureurs mêmes dudit Senlis, avait été chassé de leur siège, et l'en avaient ôté comme fol et furieux. On ne laissa toutefois de procéder contre lui comme contre un criminel de lèse-majesté au premier chef, et le voulait-on envoyer au gibet, tout fol qu'il était, pource qu'on

disait (comme la vérité était) que la graine de ces fols-là n'était point de garde, et que leurs folies étaient par trop dangereuses et préjudiciables à l'État; mais le Roi ne le voulut jamais permettre, disant qu'il en faisait conscience, pource qu'il avait bien reconnu que c'était un vrai fol, et qu'il fallait encore donner celle-là à la saison, qui en était fertile. Et là-dessus Sa Majesté ramentut le conte qu'on lui avait fait d'un homme d'apparence, lequel, avec un beau manteau de peluche qu'il avait, s'était jeté, le dimanche auparavant, de dessus ce Pont-Neuf même dans l'eau et s'était noyé.

Les ecclésiastiques, le soir, allèrent au Louvre congratuler Sa Majesté de cette heureuse délivrance. Il y avait huit évêques : M. l'Archevêque de Tours portait la parole. On y remarqua un trait digne de la générosité du Roi, qui fut que Sa Majesté ayant accoutumé aux autres fois que ceux de cette Compagnie le venaient trouver, de commander qu'autres que les évêques eussent à se retirer, ce jour, tout au contraire, il enchargea et voulut que tous ceux de leur suite fussent reçus à en approcher, jusques à leurs valets et simples prêtres : voulant montrer par là le peu de crainte et défiance qu'il avait, nonobstant les mauvais bruits qui couraient.

Le lendemain, on en chanta le *Te Deum* à Paris, mais sans le su et consentement du Roi.

Sur la fin de cet an, fut découverte la tragédie d'Angleterre, qui était une horrible conjuration contre l'État du Royaume et la vie et personne du Roi, lequel on devait exterminer et faire sauter et brûler, avec tout son Conseil, dans son Conseil même, puis tuer tout le peuple jusqu'aux enfants du berceau, passant tout au fil de l'épée, sans distinction aucune de qualité, d'âge ni de sexe.

Cette damnable menée et conjuration ne regardait seulement l'État d'Angleterre, mais celui de tous les princes voisins et potentats de la Chrétienté. La traînée

en était longue, et la fusée jetée embrasait beaucoup de pays, même celui de la France, par l'artifice des Jésuites, qui s'y trouvèrent bien avant mêlés (comme ils sont toujours en ces grandes bouleverses et renversements d'États).

En cet an 1605, il y eut à Paris une grande assemblée de Messieurs du Clergé, qui se tint sous la permission de Sa Majesté, au couvent des Augustins, en laquelle se firent de belles propositions, peu ou point de résolution, de faste prou, de profit peu, de dépense beaucoup. Le vin et la bonne chère qui y présidaient causèrent, entre les présidents et prélats de ladite Assemblée, de grands débats et altercations sur le fait de leurs préséances, principalement entre Messieurs les Archevêques de Sens et de Lyon, l'un vieil et l'autre jeune, qui l'emporta toutefois par-dessus le vieil. Et enfin la décision de cette matière, comme des autres traitées en cette Assemblée, se termina pour la plupart en coups de poing qui tombèrent sur ceux même qui n'en pouvaient mais.

1606

La constitution de cette saison vaine, maussade et humide, ne se passant jour ni nuit qui ne plût, causa de grandes maladies en France, avec morts étranges et subites : mêmement à Paris, où, de ma connaissance, entre autres, moururent M. Regnault, conseiller en la Cour des Aides, si subitement qu'il n'eut loisir d'y penser. Il était nouveau marié pour la seconde fois; ayant eu en cinq mois deux femmes, et sa femme en cinq semaines deux maris; M. de Lavernau et Mlle Du Faur, en la fleur de son âge; avec beaucoup d'autres. Force meurtres, assassinats, voleries, excès, paillardises, et toutes sortes de vices et impiétés, régnèrent en cette saison extraordinairement. Insolences de laquais à Paris jusqu'aux meurtres, dont il y en eut de pendus; faux monnayeurs pris et découverts; deux assassins qui avaient voulu assassiner le baron d'Aubeterre en sa maison, roués tous vifs en grève; un soldat des Gardes pendu pour avoir tué son hôte, afin de lui voler 10 francs qu'il avait; un marchand venant à la foire, tué d'un coup de couteau qu'on lui laissa dans la gorge, trouvé en cet état le long des tranchées des faubourgs Saint-Germain : sans 19 autres qu'on trouve avoir été tués et assassinés, en ce seul mois, par les rues de Paris, dont on n'a pu découvrir encore les meurtriers. Pauvre commencement d'année, nous menaçant de pire fin, par la

constitution du temps, si piteux qu'elle semble pleurer nos péchés, au défaut de la crainte de Dieu, qui ne se trouve plus aujourd'hui entre les hommes.

Le vendredi 10 de février, la Reine accoucha d'une fille en cette ville de Paris : ce qu'on n'avait vu, il y avait fort longtemps.

Le dimanche 12 mars, arriva M. le Dauphin à Paris, qui fut recommandé par le Roi son père, ce même jour, à MM. de la Cour, pour en avoir soin pendant son absence.

Ce même jour, le baron de Nantouillet fut tué en duel par le comte de Saulx.

Le mardi 14, MM. de la Cour allèrent en corps saluer Sa Majesté, qui était aux Tuileries, et prendre congé de lui. Il leur recommanda derechef la personne de M. le Dauphin, et leur dit qu'il s'en allait, avec les bras ouverts, à Sedan, pour recevoir M. de Bouillon, s'il voulait, sinon qu'il lui apprendrait son devoir.

Le 28 de ce mois, et aux Anglais, qui ne tiennent la réformation des 10 jours, le 7 avril, fut exécuté à mort, à Londres, en Angleterre, le père Henri Garnet, provincial des Jésuites, en Angleterre, comme un des principaux fauteurs et complices de la conjuration, laquelle, comme bon catholique et Jésuite, il ne voulut jamais avouer et confesser.

Le samedi, dimanche et lundi du présent mois, veille de Pâques, le jour et le lendemain, s'élevèrent des vents si grands et impétueux que plusieurs personnes à Paris furent blessées et tuées de la chute des cheminées et pignons de plusieurs maisons. A Dieppe, le propre jour de Pâques, le temple de ceux de la religion en fut renversé, et y eut 35 personnes de tuées. Une nouvelle étoile, venant là-dessus à paraître, donna nouvelles terreurs au peuple, et matières de nouveaux discours aux curieux sur l'état des affaires qui se remuaient, où toutefois ils n'entendaient rien du tout.

Le mardi 4 avril, furent apportées les nouvelles, à Paris, de la réduction de Sedan et accord du duc de Bouillon.

Le mercredi 5, fut tué à Paris un gentilhomme, favori de la reine Marguerite, par un autre jeune gentilhomme, âgé de dix-huit ans seulement, qui le tua d'un coup de pistolet, tout joignant la Reine. Le meurtri se nommait Saint-Julien, lequel ladite Reine aimait passionnément, et, pour ce, jura de ne boire ni manger qu'elle n'en eût vu faire la justice : comme aussi dès le lendemain le meurtrier eut la tête tranchée devant son logis, qui était l'hôtel de Sens, où elle assista ; et dès la nuit même, toute effrayée, en délogea, et le quitta avec protestation de jamais n'y rentrer. Le criminel marcha gaiement au supplice et l'endura constamment, disant tout haut qu'il ne se souciait de mourir, puisque son ennemi était mort, et qu'il était venu à bout de son dessein. On lui trouva trois chiffres sur lui, l'un pour la vie, l'autre pour l'amour, et l'autre pour l'argent, qui sont trois déités fort révérées de nos courtisans d'aujourd'hui.

Ce jour, fut décapité, aux Halles, un gentilhomme faux monnayeur.

Le jeudi 6, fut chanté à Notre-Dame le *Te Deum* de la paix de Sedan, auquel MM. de la Cour assistèrent en robes noires.

Le vendredi 28 de ce mois, le Roi, revenant de son voyage de Sedan, rentra à Paris par la porte Saint-Antoine, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, et entre autres, de M. le maréchal de Bouillon, qui était vêtu tout simplement d'un habillement tanné, monté sur un simple cheval, sans aucune parade, et portait un visage fort triste. A l'arrivée de Sa Majesté, furent tirées de l'Arsenal force canonnades : et était près de lui M. de Rosny, qui l'entretenait et lui montrait les belles dames ; et entre les autres, lui montra la comtesse d'Auvergne à une des fenêtres des tours de la Bastille, laquelle Sa Majesté salua fort courtoisement, comme il

fit aussi la comtesse de Moret, en la rue Saint-Antoine, et plusieurs autres belles dames.

Les Jésuites, en ce mois de mai, furent bannis de Venise, par décret de la Seigneurie, et en sortirent avec tous leurs meubles et équipages, le 10 de ce mois; la plupart d'entre eux se retirèrent à Milan.

Le vendredi 9 juin, le Roi et la Reine, passant au bac de Neuilly, revenant de Saint-Germain à Paris, et ayant avec eux M. de Vendôme, faillirent être noyés tous trois, principalement la Reine, qui but plus qu'elle ne voulait; et sans un sien valet de pied et un gentilhomme, nommé La Chastaigneraie, qui la prit par les cheveux, s'étant jeté à corps perdu pour l'en retirer, courait la fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit le Roi d'un grand mal de dents qu'il avait, dont le danger étant passé il s'en gossa, disant que jamais il n'y avait trouvé meilleure recette : au reste, qu'ils avaient mangé trop de salé à dîner, et qu'on les avait voulu faire boire après. Mais il y avait plus à remercier Dieu qu'à rire de cette délivrance, laquelle procédait d'en haut : Dieu ayant eu encore pitié à cette fois, comme en beaucoup d'autres, de son Roi et de son peuple.

1607

Le vendredi 23 février, le Roi, séant en son Conseil, donna audience à des députés de La Rochelle, sur le refus qu'ils faisaient de recevoir les Jésuites, que Sa Majesté, par importunité, avait consenti d'y envoyer. Un échevin, nommé Yvon, porta la parole et parla si librement et hardiment que le Roi s'en offensa et l'appela séditieux. Finalement, Sa Majesté ayant pris le loisir d'y penser, ils furent renvoyés, avec promesse qu'ils ne les auraient que pour le Carême.

Ce jour finit la foire, que le Roi avait prolongée de trois semaines, pour s'y promener et passer le temps : où le Roi alla encore l'après-dînée, y perdit sept cents écus, à trois dés, contre M. de Villars, et donna à la comtesse de Moret un chapelet de trois cents écus.

Les débauches, folies, ballets, paillardises, duels et autres vices et impiétés étaient, en ce temps, plus en règne que jamais, comme si par icelles nous voulions provoquer Dieu à courroux, au lieu de l'apaiser.

Le jeudi 12 avril, j'ai acheté, deux sols, un nouveau traité de la peste, fait par un chirurgien expert, pour la guérison et précaution d'icelle. La plus sûre précaution serait une bonne police à Paris, où il y en a si peu qu'un honnête homme hier me montra, en l'une des plus fréquentées rues de Paris, celle qui a la superin-

tendance des malades de la contagion en cette maison des faubourgs où on les transporte, allant librement et halenant tout le monde, sans dire : gardez-vous; et me dit qu'on ne voyait autre qu'elle par les rues. Si cela avenait à Lyon, on l'arquebuserait en pleine rue, et serait loué celui qui en ferait le coup.

Le mardi 17 de ce mois, arrivèrent à Paris, dès le matin, les nouvelles de la naissance de M. d'Orléans, à Fontainebleau : dont furent force feux de joie, le *Te Deum* chanté, et l'allégresse grande partout pour une si heureuse venue, dès longtemps attendue et souhaitée de tous les gens de bien et bons serviteurs du Roi.

Le samedi 12 mai, furent faites défenses par la ville, et crié à quatre trompettes, qu'on n'eût à donner l'aumône aux portes des maisons, ni même de la chair et potage, comme il se fait coutumièrement, ni aux pauvres par les rues, sur peine de dix écus d'amende. Ce qui fut si bien observé que dès le lendemain on n'en vit jamais tant par la ville, aux portes et partout. Même la reine Marguerite revenant des Augustins, il y avait en ma rue plus de 50 gueux amassés, que je vis se battre pour quelques testons qu'elle leur avait jetés. On mit aussi des hommes à toutes les portes de la ville, pour empêcher les pauvres qui voudraient entrer.

Le mardi 15, le Roi vint de Fontainebleau à Paris, pour l'établissement, ainsi qu'on disait, de la Chambre de Justice pour la recherche des financiers : laquelle il déclara à MM. de sa cour de Parlement sa volonté être qu'elle eût lieu, et qu'ils fissent justice, sans aucun égard ni acception de personnes. Leur parla aussi de la vérification de l'édit du Pied fourché (édit très pernicieux et que sa Cour, pour cet effet, dès longtemps refusait de vérifier), en ayant fait des remontrances à Sa Majesté, laquelle il leur dit avoir trouvées bonnes, et néanmoins que sa volonté était qu'ils le passassent; les en priait bien fort, et leur commandait de le faire.

Le jeudi 17 de ce mois, mourut à Paris, en son hôtel de Nemours, Madame de Nemours, petite-fille de roi, mère des grands et forts du royaume, mais qui en leurs exploits ont été rencontrés par un plus grand encore qu'eux, et plus fort. On la disait âgée de quatre-vingts ans; autres disaient soixante-dix-huit. Elle s'en donnait soixante-seize.

Le samedi 26, furent rompus sur la roue, à la croix de Tirouer, à Paris, deux gueux de matois (comme il paraissait à leur façon et habits), qui avaient volé, il y a quelque temps, le secrétaire du Roi Thiélement, revenant de la Cour, et blessé son homme à mort. L'un d'eux se voyant au supplice, confessa tout, et pour ce fut étranglé avant qu'être rompu; l'autre ne voulut jamais rien confesser, encore qu'il fût induit par son compagnon à le dire et reconnaître : et, pour ce, fut roué tout vif.

Le mercredi auparavant, 23 de ce mois, avait été décapité un gentilhomme, en grève, lequel ne se voulut jamais mettre à genoux pour la prononciation de son arrêt, quelque insistance que Messieurs en pussent faire.

La paix faite, en ce mois, entre le Pape et les Vénitiens, sous l'autorité du Roi et par son entremise : ce que Sa Majesté n'oublie pas. — « C'est moi, dit-il, qui ai fait la paix en Italie. »

Pendant tout le mois de juin, Sa Majesté, arrêtée par ses gouttes à Fontainebleau, en est tellement travaillée et si péniblement, qu'il en change de visage et de naturel.

La querelle de M. le Garde des sceaux et du duc de Sully, sur la recherche des financiers, en ce mois, appointée plaisamment par Sa Majesté : « Vous, monsieur de Sillery (dit-il), voudriez bien qu'on en fît pendre demi-douzaine des principaux de la robe de M. de Sully; et vous, monsieur de Sully, autant de celle de M. le Garde des Sceaux. Je vous dirai : Il n'y a rien que nous ne puissions faire, quand le cas y écherra ».

« M. de Sully m'est utile, dit Sa Majesté; mais mon Garde des Sceaux m'est nécessaire. »

Le jeudi 19 juillet, j'ai prêté à M. Du Puy un livre intitulé : *Maintenue des Princes souverains.*

J'ai donné aussi audit Du Puy un ramas de Poulets de cour, où il y en a plusieurs du Roi à Mme la Duchesse, que j'ai tirés d'un mien manuscrit, dans lequel j'en ai d'autres copiés sur des originaux, écrits de la main du Roi, et la plupart sur le dos de ses grands laquais, qu'il dépêchait en hâte par devant elle; que je garde particulièrement pour moi, et ne les veux communiquer.

Le mois d'août fut extrêmement chaud et sec; les fruits si rares et si chers, que le quarteron de poires, qu'on avait à Paris à trois sols, s'y vendait quinze et seize sols; les melons bons, mais qui donnent des cours de ventre et dyssenteries, dont plusieurs étant atteints en sont fort malades, et entre autres le Roi, qui s'en trouva si mal d'un, et tellement affaibli, qu'on douta (sans dire mot) de sa santé : Sa Majesté étant d'ailleurs fort travaillée, et comme mattée de ses gouttes, qu'il eut tout le long de ce mois, ce qui le rendit, contre son naturel, fort chagrin, colère et inaccessible, et lui changea son visage et sa façon.

En ce mois, y eut, entre le Poitou et l'Anjou, un duel donné entre 30 gentilshommes, 15 d'un côté et 15 de l'autre; auquel il en demeura 25 de morts, sur le champ du combat, et les 5 autres blessés, qui ne valaient guère mieux. Les chefs de la querelle étaient les seigneurs de Brezé et Sainte-Gemme. M. le maréchal de Brissac alla trouver exprès le Roi pour lui dire : lequel se contenta de l'avis.

Le vendredi 7 septembre, furent prononcés les arrêts, par M. le Premier Président. Grâce publiée aux larrons, par la publication de la révocation de la Chambre de

Justice, qui fut faite ce jour. Nombre d'édits nouveaux de charges et impôts sur le pauvre peuple, assez et trop chargé, d'ailleurs, tenus en surséance. Celui de la reine Marguerite, sur le papier, n'ayant pu passer, compensé par le Roi à une bonne somme de deniers, que Sa Majesté lui donna.

Le vendredi 28, fut exécuté à Paris, au carrefour Sainte-Geneviève, le fils d'un tailleur de la rue de la Huchette, vrai athéiste, pour des blasphèmes horribles et exécrables qu'il avait vomis et vomissait ordinairement contre Dieu : lesquels, encore qu'on ait supprimés, par le dicton, si faut-il bien croire qu'ils étaient étranges, vu la corruption du siècle où nous vivons, auquel on punit plus les injures faites aux hommes que celles qu'on commet contre Dieu. Son procès fut brûlé avec lui.

Sur la fin de ce mois, mourut à Paris, Madamoiselle de Courcelles, âgée de soixante-dix-huit ans, et plusieurs autres. Les flux de sang en faisaient déloger grand nombre, ce qu'on imputait à la constitution du temps, chaude et sèche : car il y avait près de six semaines qu'il n'avait plu. Les autres pays et villes de la France en étaient bien plus affligés que Paris, même de la contagion qui était en beaucoup de lieux, ne s'en parlant que peu ou point à Paris. Un mien ami me montra des lettres de Rennes en Bretagne, par lesquelles on lui mandait qu'il y mourait en huit jours plus de gens de flux de sang qu'il n'en était mort en un mois à la plus grande peste qui eût été. On m'en fit voir, en même temps, d'autres de Lyon, par lesquelles on donnait avis de vingt mille personnes mortes dudit flux de sang, tant en ladite ville qu'aux environs. La Bourgogne, la Touraine, le Languedoc, la Guyenne, en étaient fort travaillés; même en beaucoup de lieux la contagion y régnait, comme à Bordeaux, où elle était furieuse et grande; à Tours, et près de Paris, à Corbeil et Villeneuve-Saint-Georges.

Le samedi 10 novembre, j'ai prêté à M. Du Puy mon Registre-Journal de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la mort du feu Roi jusqu'à la réduction de Paris : c'est-à-dire de ce que j'y ai vu et remarqué curieusement être advenu, à Paris, pendant ce temps, de plus notable, comme ayant toujours été dans la ville, même pendant le siège : mon naturel, avec le loisir, me portant à telles recherches que je me suis plu à rédiger par écrit, la plupart vaines, mais véritables, et que j'avais désigné de ne communiquer jamais à personne, comme écrites particulièrement pour moi. Et toutefois ne les ai pu refuser à l'importunité d'un ami, qui m'en a fait part d'autres, fort curieuses et secrètes, que je n'eusse su recouvrir sans lui dans ce Registre, où il y a mille fadaises et sornettes, principalement des beaux sermons de Paris contre le Roi, la plupart desquels j'ai extraits de la bouche propre des prédicateurs que j'allais ouïr fort soigneusement. J'y ai mis la famine de Paris, durant le siège, qui est notable et véritable; les conjurations des Seize contre l'État et tous les gens de bien et serviteurs du Roi (*et quorum pars magna fui*); leurs penderies de Présidents et d'autres; et finalement la leur, par un juste jugement de Dieu, qui se peut remarquer en tout le progrès de ces Mémoires, dont j'ai fait un gros livre en petit folio, en ayant assez d'autres pour en faire un second encore plus gros, si le loisir me le permettait. Et l'ai consigné, ce jour, entre les mains dudit Du Puy, à la charge qu'il n'y aura que lui témoin de cette vanité et curiosité. Il est relié en parchemin, tout écrit de ma main, et fort griffonné, et où il y a des renvois qu'il est malaisé d'entendre sans moi.

Il me l'a rendu le 17 de ce mois.

En ce mois, et le mercredi 28 d'icelui, on tint la Mercuriale à la Cour, où M. le Premier Président censura doctement et gravement les débauches de ceux du Parlement et de quelques conseillers entre autres, qu'il qualifia des noms de *berlandiers* et *bandouliers*. Dit qu'il

ne les nommerait point, et ferait procéder contre eux selon la rigueur des Ordonnances : faisant requérir aux Gens du Roi que, comme indignes et incapables de tenir rang en ce lieu, ils fussent privés de leurs états de conseillers; que c'était une grande honte de dire que des gens, qui toute la nuit avaient manié des cartes et des dés, vinssent le matin effrontément à une Cour juger de la vie et biens des hommes qu'ils tenaient entre leurs mains. « Et quel esprit (dit-il) pensons-nous, après cela, qu'ils puissent apporter, venant ici? On parle de dix mille écus joués par un à la paulme, et à un jeu de faquin et de laquais. Je l'épargnerai pour cette fois, à la charge de n'y plus retourner. » (Taxant couvertement le conseiller Ligni, qui avait joué ladite somme à la paulme et au franc du carreau.) Puis parla des conseillers qui, dérogeant à la dignité de leur profession, traînaient l'épée par Paris, et méritaient mieux le nom de *bandouliers* et *batteurs de pavés* que de conseillers. Et, par plusieurs autres sages et libres remontrances, exhorta chacun à son devoir, y rappelant les dévoyés; mais en vain, comme chacun disait, parce que le vice et la corruption avaient dès longtemps gagné le dessus de la vertu et de l'intégrité, même en cette compagnie, de laquelle la plus grande part étaient, à raison de leurs vices, flétris d'honneur et de réputation.

Sur la fin de décembre, le Roi fait une déclaration tout haut, en présence de sa noblesse, comme il veut et entend que M. le Duc d'Orléans, son second fils, épouse la fille de M. de Montpensier, son cousin, lequel il décore et honore de grandes louanges; et quand même il adviendrait faute de son Dauphin, que sa volonté est que ledit mariage ne laisse d'avoir lieu, comme le jugeant utile et nécessaire à son État.

Le prix de tous les états de France à discrétion : l'enchère les donne, et rien autre chose. Les conseilleries de la Cour, à quarante-deux, quarante-trois et quarante-

cinq mille francs; celles des Requêtes, à cinquante et cinquante-cinq mille. La présidenterie de Jambeville, à soixante mille écus par Chevalier; présidenteries du Grand Conseil, à cent mille livres et plus; celles des Généraux, à vingt mille écus, et ainsi des autres, les esprits des hommes étant malades en ce temps, plutôt susceptibles du mal que du bien.

Beaucoup aussi malades de maladie de corps, en cette saison, mais qui ne recherchent que le repos : ou les malades de la maladie d'esprit, dont y en a grand nombre : *abhorrent a quiete et medico, bilem secum ferunt.* Dont je puis parler, comme Dieu continuant sur moi ce fléau duquel je suis bien digne, et d'un pire encore, m'en étant trouvé atteint, à la fin de cette année, plus mal et dangereusement qu'auparavant.

1608

Depuis le premier de cet an et mois, la froidure fut extrême, et la gelée si grande et âpre, que, de mémoire d'homme, il ne s'en était point vu de semblable. Toutes choses renchéries à Paris, principalement le bois; où la voie se vend jusqu'à cinq ou six écus; le cent de fagots 11 francs; la bûche, trois, quatre et cinq sols; le cotret, six blancs et trois sols, encore y a-t-il presse d'en avoir à ce prix, tant la disette est grande.

Le dernier de ce mois, le Roi reçut deux avis d'importance : l'un bon, et l'autre peu agréable à Sa Majesté. L'un fut la paix des Pays-Bas fort avancée et prête d'être conclue avec l'Espagnol, que le Roi ne pouvait goûter. L'autre était l'exécution du sieur d'Albigni, qu'on appelait le Lesdiguières de la Savoie, faite et commandée par Son Altesse, à raison de trahison et conjuration. On parlait aussi de Roncas, son secrétaire, tous deux ennemis jurés du Roi et de son État.

Le samedi 9 février, Chausson a achevé l'inventaire des cottes des alphabets de mes paquets, qui contiennent un ramas, presque d'un siècle, de nouveautés et curiosités de ce temps, sur toutes sortes de matières et sujets, avec le nombre d'iceux, qui est de 1 210. Et vont jusqu'à la fin de l'an 1607.

Le lundi 18, j'ai acheté, deux sols, une nouvelle baga-

telle intitulée la *Mort aux Pipeurs*, où sont contenues toutes les tromperies et pipperies du jeu, et le moyen de les éviter : discours propre pour les banques et jeux de la foire Saint-Germain, où le Roi avec la Reine avaient une loge, dans laquelle était dressée la table et le tapis pour jouer, en forme de breland; et y passaient le temps, d'ordinaire, Leurs Majestés y allant tous les jours, trois semaines durant, que le Roi la fit durer. A l'exemple duquel beaucoup se conformant, y laissaient des pièces dont ils avaient après bien affaire; et ne voyait-on autre chose, au coin des rues, que joueurs et brelandiers.

Je m'y fus promener trois ou quatre fois, d'où je rapportais toujours ce que j'y avais porté. Peu d'insolences, point de querelles; piètre débit pour les marchands, gagne-petit pour tout le monde, rien de nouveau ni de singulier : c'est l'état de la foire cette année, aussi peu pressée que j'en aie point vue.

Le vendredi 29 et dernier de ce mois, mourut à Paris, en son hôtel près la chapelle de la Reine, M. le Duc de Montpensier, bon prince, et comme tel regretté et pleuré du Roi, de la noblesse et de tout le peuple. Il était atténué dès longtemps d'une maladie de poumons, qui l'avait réduit au tétin d'une nourice. M. le capucin Joyeuse, son beau-père, lui assista jusqu'à la fin et lui ferma les yeux. On ne le disait âgé que de trente-huit ans.

M. le Dauphin arriva, ce jour, à Paris; au-devant duquel presque toute la Cour alla, si que le Roi demeura presque seul en sa chambre. On faisait compte de 1 500 chevaux.

Nota. — La repartie brave du comte de Choisy à la reine Marguerite, en ce temps et même mois, pour la défense de l'honneur de sa fille, que ladite dame, par jalousie de Bajaumont, son favori, avait chassée ignominieusement de sa maison, disant à son père qu'elle ne valait rien et qu'elle se gouvernait mal : « Si vous

vous fussiez à l'aventure, Madame (lui répondit le comte de Choisy), aussi bien gouvernée que ma fille, vous n'eussiez perdu la Couronne que vous avez perdue. »

Le dimanche 2 mars, M. le Dauphin, qui devait danser son ballet devant le Roi, en fut empêché par Sa Majesté, qui ne lui voulut permettre, à cause de la mort survenue de M. de Montpensier.

Ce jour, sur les fossés de la porte Saint-Michel, à Paris, furent accablés d'un pan de muraille cinq pauvres petits enfants, qui y demeurèrent tous cinq morts et brézillés. Une pauvre femme y en perdit deux, qui était tout ce qu'elle en avait, c'est-à-dire tout son bien, car c'est ordinairement la richesse des pauvres gens.

Le sieur Don Juan, oncle bâtard de la Reine, se retira en ce temps, de la Cour, malcontent, qui lui dit adieu avec regret : car il était réputé partout pour galant homme et brave cavalier, docte aux mathématiques, et pour beaucoup d'autres bonnes parties qui étaient en lui, bien venu et voulu de tous les Français. Il disait que son cœur ne pouvait porter de voir un valet (qui était Concini) préféré à lui par la Reine, à laquelle il avait l'honneur de toucher de si près.

Le mardi 8 avril, Chausson ayant eu nouvelles de la mort de son père, reprit le chemin de sa ville de Genève me remettant fidèlement entre les mains tous les papiers et écritures qu'il avait à moi et me laissant à achever mes *Recherches curieuses de ce temps*, que je désirais qu'il achevât, n'y ayant homme en qui je m'en eusse voulu fier que de lui, lequel j'ai connu très homme de bien, fidèle et vigilant.

Le jeudi 10 de ce mois, ayant calculé et arrêté sur mon brouillas, où j'ai exactement écrit tout ce que Chausson a fait pour moi et ce qu'il m'a coûté, je trouve que, depuis le 6 août dernier 1607, jusqu'au 7 avril de la présente année 1608, il m'a écrit vingt-neuf mains

cinq feuilles de papier : à savoir deux gros registres, l'un de douze mains, et l'autre de huit, et deux autres commencés, d'une main et demie chacun, ou environ, transcrit des griffonages de mes mémoires-journaux de ce temps : le reste transcrit des mémoires et écrits de M. D. P., F, C., et autres, en feuilles et cahiers; pour lesquelles écritures je lui ai baillé, à diverses fois, 77 livres 16 sols que j'ai faits d'un portrait du Roi en or, vendu et changé, que je gardais il y avait longtemps, pesant 67 livres 10 sols, dont j'ai eu 69 livres et 11 quarts d'écus, que j'ai baillé avec le susdit argent.

Le samedi 3 mai, fut décapité, en grève, un gentilhomme de Normandie, nommé Saint-Germain, de la maison des Raquevilles, pour avoir, par charmes et sorcelleries, et quelques piqûres d'une image de cire, voulu attenter à la personne du Roi. On parlait aussi de quelques autres empoisonnements procurés, qui sont plus à fuir et à craindre que toutes ces piqûres et charmes, qui ne sont pour la plupart que fadaises.

Un chirurgien, très expert en son art, mais grand sorcier, fut pendu, avec lui, commme complice de cette conjuration.

La femme du gentilhomme fut décapitée aussi en effigie : laquelle, ayant corrompu le guichetier de la prison, s'était retirée en Flandres, où on disait que, pour l'avoir, le Roi même en avait écrit à l'Archiduc : car elle était tenue pour une des plus mauvaises et subtiles de la bande en ce bel art de la sorcellerie.

Le jeudi 29 mai, un de mes bons amis, nommé M. Cornille, jadis ministre de Nîmes, que je n'avais vu il y avait trois ans, me vint voir et dîna avec moi. Lequel personnage j'aime et honore, pour ce que je sais qu'il aime et honore Dieu, la gloire duquel il respire, avec la réformation de son Église et la réunion des deux religions : à quoi il contribue ce que Dieu lui a donné d'esprit et de savoir (et ne lui en a pas peu départi), tra-

vaillant incessamment à réduire toutes choses à l'antiquité, et remettre l'Église en l'état qu'elle était du temps de saint Augustin et des bons pères et docteurs de ce siècle : qui est le zèle d'un chrétien et bon serviteur de Dieu, tel que je tiens être ledit Cornille; mais dont la condition toutefois, selon le monde, est déplorable, pour entreprendre une œuvre seulement possible à Dieu et impossible aux hommes, qui la calomnieront plus tôt qu'ils ne la loueront et se trouvera enfin rejetée et réprouvée de la plus grande part de ceux de l'une et de l'autre religion, *quorum alteri impudentissimi alteri arrogantissimi.* De moi, encore que je loue et honore grandement la piété et bon zèle de ceux qui s'y emploient, si est-ce que, vu la corruption et dépravation du siècle sous lequel nous vivons, je trouve que tous ces gens-là *sibi canunt*, et (comme les sauterelles) *sibi suo succo vivunt.*

Ce mois de mai fut venteux, froid et maussade, et si fort pluvieux, qu'on a remarqué qu'en tout ce mois il n'y a eu que deux jours exempts de pluie. Toutes sortes de vivres et denrées renchéries à Paris de moitié. Continuation à Paris de diverses espèces de maladies, principalement de catharres, fièvres tierces et doubles tierces, rougeoles, hydropisies et autres maux. Mes deux filles, malades de fièvre et catharre, guéries par la grâce de Dieu.

Le Roi, venant de Fontainebleau ici se promener, pour y passer le temps pendant la couche de la Reine, joue souvent, et perd son argent à trois dés; et à son exemple, les courtisans et les plus grands de sa Cour jouent aussi, et n'est fils de bonne mère qui ne veuille tenter le hasard de ce métier, jusqu'aux gueux et faquins de la ville, qui en dressent les brelans aux coins des rues : tant ont de poids les actions des princes envers un peuple qui en imite toujours plutôt les vicieuses que les bonnes!

M. de Guise et le prince de Joinville, son frère, gagnent au comte de La Rocheguyon 50 000 écus, modérés par le Roi à 30 000.

Le mariage de M. de Vendôme avec Mlle de Mercœur, que le Roi absolument veut avoir lieu, selon qu'il avait été promis et arrêté, accroché par le refus qu'en fait la fille, qui n'y veut prêter son consentement, fâche Sa Majesté, qui demande à Mme de Mercœur, sa mère, les 100 000 écus stipulés en cas de dédit, et 200 000 écus d'avantage. Laquelle, s'excusant sur la volonté de sa fille, qu'elle ne peut forcer, offre les 100 000 écus au Roi; et, pour le regard des 200 000 autres, a recours à ses yeux, et offre à Sa Majesté prendre tout son bien, s'il en a affaire. Sa fille se retire aux Capucines, et proteste de s'y rendre, plutôt que de consentir à ce mariage.

Mme de Sully, en ce mois, accouche d'un fils. Le Roi, l'ayant entendu, dit tout haut : « Je désirerais que, pour un, Dieu lui en eût donné une douzaine : car ce serait dommage que d'une si bonne tige il n'y eût point de rejeton ». Parole qui fut remarquée pour une faveur singulière et extraordinaire de Sa Majesté à l'endroit dudit sieur de Sully.

Le jeudi 12 juin, jour de la petite Fête-Dieu, le Roi vint de Fontainebleau à Paris, et passant par le faubourg Saint-Marceau, sur les dix heures du matin, ayant rencontré la procession, descendit de cheval, et, en pleine rue, se jetant à deux genoux pour adorer le Sacrement, donna occasion au peuple de louer et admirer sa dévotion : qui est aisé à faire, et ne sert de peu cependant à un roi, à l'endroit d'un peuple qui, en matière de religion de leur prince, se conduit plus par l'apparence que par autre chose.

Le samedi 21, furent exécutés, en la place de Grève, à Paris, cinq voleurs de maisons, entre autres de celle du vieux bonhomme Penna, médecin. Il y en eut deux roués, trois pendus, et un fouetté.

Ce mois et le précédent, quatre de mes enfants, à savoir mes deux fils aînés et mes deux filles, ont été

affligés de maladies. Ce qui ne m'est venu guère à propos, avec mes autres incommodités, qui s'accroissent et augmentent tous les jours : non toutefois sans une diffinie providence de Dieu, qui, je m'assure, se sert de telles verges pour le salut de moi et de ma famille, laquelle sera toujours assez riche et fortunée, quand il l'avouera pour sienne.

Le samedi 28, fut décapité, en la place de Grève, à Paris, un beau jeune gentilhomme, pour avoir, avec un sien adjoint qui fut pendu et étranglé quant et lui, volé le courrier d'Espagne. Le gentilhomme mourut de la religion, en chantant un psaume. Et aussitôt que le bourreau lui eut tranché la tête, il prit un entonnoir et en vida tout le sang dans une bouteille : si qu'il en demeura fort peu de répandu sur l'échafaud. Ce qu'on disait n'avoir point accoutumé de se faire, et a été remarqué par un homme qui y assistait, lequel m'a assuré l'avoir vu.

Le mercredi 2 juillet, M. Guittart m'a donné, de son cabinet, une petite médaille en argent de la feue reine de Navarre, mère de notre Roi à présent régnant, où son portrait est d'un côté, et de l'autre une ancre sur un rocher battu des vents de tous côtés; et y a écrit : *Numine freta, licet rumpere, infracta manebo.* Et à l'entour de ladite pièce sont gravés ces mots du Ps. CI, fort délicatement et lisiblement : *Pour estre à moy, qui droite voie ira, me servira.* Elle fut forgée l'an 1566, lorsque le pape, à raison de la profession de la religion, et établissement d'icelle en ses pays de Navarre et Béarn, publia une monition contre ladite Reine, à laquelle le roi Charles IX s'opposa, la prenant en sa protection, comme sa sujette et parente.

Sur la fin de ce mois, se voyaient et vendaient à Paris des portraits en taille douce de plusieurs Jésuites, imprimés, en une grande feuille in-folio, à Rome, et envoyés de là ici; lesquels ayant été en divers lieux pour la plupart punis et exécutés pour leurs maléfices,

attentats et trahisons, avaient été qualifiés à Rome du nom de martyrs, et exhibés au peuple pour tels par Sa Sainteté; laquelle drôlerie j'achetai, le dernier de ce mois, au Palais, et payai de cette marchandise de Rome trente-cinq sols : qui est une vraie charlatanerie, pour, sous un masque de dévotion, piper et tromper le peuple, qui est la cause que je l'ai achetée, et la garde comme un mémorial d'un artifice exquis romain de ce temps. Ils commencent à l'an 1540, et vont jusqu'à la fin de l'an 1606; et y en a de ces beaux martyrs (ou meurtriers) cent deux.

Le mercredi 27 août, on courut magnifiquement la bague à l'Arsenal, où le Roi et la Reine assistèrent avec la reine Marguerite, qui donna la bague, qui pouvait valoir deux ou trois cents écus, que le commun de Paris faisait monter à sept ou huit mille. Le comte de Lauzun l'emporta, duquel la mère était autant mal voulue (ainsi qu'on disait) de la reine Marguerite, que dame qui fut en ce Royaume.

Le commencement de ce mois fut chaud et ardent, le reste assez tempéré et beau, gardant sa constitution naturelle. Peu de fruits, hormis de prunes; le pain et le vin chers, et tous les autres vivres à l'équivalent. La ville, nette de peste, pour le regard des corps; mais non pour les esprits, plus souillés et infectés de vices que jamais. Le jeu et le blasphème y règnent impunément, et y sont autorisés. Plusieurs maladies étranges, comme aliénations d'esprit, et autres semblables verges de Dieu y ont cours; morts subites en saisissent beaucoup.

Pendant tout ce mois, le Roi séjourna quasi toujours à Paris, où il donna audience à l'ambassadeur d'Espagne dom Pèdre, qu'il fallut poursuivre pour la demander, au lieu que les autres ont accoutumé de la requérir avec importunité. Sa Majesté (ainsi qu'on disait) répondit fort brusquement (selon son humeur, autant prompte que l'autre était froide), mais bien à propos, à

ses demandes et plaintes; lui déclara rondement qu'il ne pouvait abandonner la protection des États du Pays-Bas. Et, sur ce que ledit ambassadeur lui pensa remontrer qu'en ce faisant il enfreignait le traité de la paix de Vervins, et que le Roi son maître serait contraint enfin de monter à cheval, Sa Majesté lui fit réponse que c'était le Roi d'Espagne, au contraire, qui l'avait enfreinte, et l'enfreignait encore tous les jours, par menées, entreprises et attentats contre sa personne et son État, dont il spécifia quelques-unes. Et, pour le regard de monter à cheval, qu'il aurait plus tôt le cul sur la selle que son maître n'aurait le pied à l'étrier.

Le mercredi 10 septembre, j'ai achevé l'*Histoire de l'Église*, de Vignier, que j'avais commencée le 16 août dernier, laquelle ayant étudiée et lue exactement d'un bout à l'autre, ai été reconfirmé en l'opinion que j'ai toujours eue de la fausseté de la primauté du Pape, vanité de ses traditions et abus de l'Église romaine. Ce livre est bon et grandement utile pour l'éclaircissement de la vérité, n'alléguant rien de soi-même, mais l'autorisant de temps en temps et de siècle en siècle, par témoins bons et irréfragables.

Pendant ce mois, furent emprisonnés à Paris plusieurs sorciers et faux monnayeurs, dont il y en eut quelques-uns d'exécutés, entre autres un prêtre et une femme. Un que je connaissais assez privément (mais non en cette qualité), nommé Saint-Maurice, médecin de profession, homme d'un vif et subtil entendement, en fut pris prisonnier, avec un jeune compagnon imprimeur, nommé Fusil, auquel on trouva des caractères magiques qu'il avait imprimés; un maçon, et un prêtre, qu'on disait être accusé d'avoir consacré un crapaud au lieu de l'hostie. Ils s'assemblaient, selon le bruit commun, en des fossés près Montfaucon, où ils faisaient dire des messes à reculons, et après communiaient au corps du diable, au lieu de celui de Jésus-Christ, disant

ces paroles celui qui les communiait : *Hoc est enim corpus Diaboli*; qui sont choses horribles et maudites, et qui, pour mon regard, me sentent les contes de ces pauvres vieilles folles radotées, encore que l'iniquité renforcée de ce temps, le refroidissement de la charité partout et la crainte de Dieu sous les pieds, donnent beaucoup de poids et de créance au bruit commun de telles fadaises et abominations : car l'injustice, l'avarice, le jeu et le blasphème étant autorisés, comme ils sont aujourd'hui, et même à Paris, où les grands servent d'exemple, traînent avec soi de mauvaises queues.

« Quand je reçois un procureur (disait, ces jours passés, M. le premier président), je pense recevoir un capitaine de Coupes-bourses. » Quant à l'avarice, la vertu de ce siècle est l'argent, pour l'amour duquel on est barbare l'un à l'autre, principalement à Paris. Le jeu, compagnon ordinaire du blasphème, y est trivial et commun, jusqu'aux faquins et laquais. La crue des tailles (punitions ordinaires des péchés d'un peuple), si exorbitante en cette pauvre saison, qu'un gentilhomme mien ami m'assura dernièrement qu'en son pays qui n'est qu'à vingt lieues d'ici, tirant vers la Champagne, où il a sa maison, un pauvre homme, chargé de cinq enfants, voyant que, pour l'exécution de la taille, on lui avait pris jusqu'à un pain qu'il avait caché dans la paillasse de son lit, s'étant désespéré là-dessus, s'était rué de furie sur un de ses enfants, lequel il avait tué, puis s'était défait misérablement soi-même de ses propres mains.

Un Portugais, nommé Pimantel, sachant la belle banque du jeu qui se tenait à la Cour, où chacun était reçu pour son argent, partit exprès de son pays pour en tenter le hasard. Auquel il fit gain de plus de cent mille écus, qu'il gagna aux uns et aux autres, à Paris et à la Cour : le Roi, pour sa part, y ayant laissé trente-quatre mille pistoles; et avec cette charge, s'en retourna ledit Pimantel, sur la fin de ce mois.

Le mardi 18 novembre, un mien ami me fit voir deux *Avis*, de La Haye, en Hollande, écrits à la main, dont le premier, qui est le plus long, on me montra imprimé à l'heure même, à Sedan, et duquel toutefois il n'y a ici qu'une copie qu'a G. L. N., qu'il était après de faire imprimer ici; le second, qui ne l'est point et est fort court et le plus notable, est touchant certaines lunettes, desquelles on a fait présent au comte Maurice, par lesquelles on peut découvrir et voir distinctement les choses éloignées de nous de trois et quatre lieues, comme si nous les voyions à cent pas près.

Sur la fin de décembre, vinrent divers avis de la superbe et magnifique arrivée de M. de Nevers à Rome, près laquelle la superbe espagnole ne paraît rien et est comme contrainte de se cacher. Sa Sainteté lui fait grand accueil et réception; les Cardinaux (selon leur coutume), beaucoup d'honneur à sa pompe et à sa robe; peu de respect et d'attention à la harangue, que fait au Pape son orateur Bressius, si mal digérée, longue et tédieuse, qu'on n'a la patience de l'écouter.

Les médisans disaient (ce que j'ai su par avis particulier) que cette entrée ressemblait à celle de Jan de Paris; que le Pape même se mit à une fenêtre pour la voir passer, plus ennuyé (disait-on) de l'esprit de son fils, qui revenait, et de ce petit folet qui lui troublait son repos (lequel il interprétait à mauvais présage, pour en être revenu un pareil, trois mois avant le décès de son prédécesseur Clément VIII), que réjoui de toute cette belle pompe et fanfare. Cependant que, pour une démonstration particulière de faveur audit sieur de Nevers, lorsque Sa Sainteté vint à boire, il ne voulut que ledit Duc se levât et se tint découvert, comme font tous les autres (ces méchants hérétiques appellent cela *le Roi boit*), mais lui commanda de se tenir assis et couvert. Ce qu'il tint pour un honneur bien grand (encore que beaucoup

le tinrent un peu vain, et non si nourrissant que le bon vin de Sa Sainteté).

Le mariage de la fille de M. le Connétable avec Monseigneur le prince de Condé (auquel ledit Connétable donne la terre de L'Isle-Adam avec cent mille écus; Mme d'Angoulême, en faveur dudit mariage, cinquante mille écus; et le Roi, augmentation de ses pensions, avec promesse d'ériger L'Isle-Adam en duché) réjouit la Cour.

Cette année 1608 fut moins maladive et mortelle que la précédente, mais plus chère beaucoup et malaisée pour le pauvre peuple : stérilité de fruits; le pain, le vin, et la viande chers, et toutes les autres denrées et marchandises à l'équivalent. La peste toutefois éteinte à Paris (qui était un grand bien), de laquelle il ne se parlait plus depuis les grandes gelées et froidures de l'hiver dernier; mais la peste des âmes, qui sont les vices, avec les bombances, excès et superfluités, en règne et vigueur plus que jamais, encore que la plupart, dégraissés par partisans, fermiers, gabeleurs, maletôtiers, et autre telle racaille, n'eussent pas grande occasion de piaffer et regimber.

Le pont Marchant fut achevé sur la fin de cette année : ouvrage singulier et exquis, enrichi de force beaux et superbes bâtiments, servant de décoration, commodité et embellissement à cette grande ville (aujourd'hui la première et plus belle de l'Europe). Ce pont a pris le nom de son constructeur, appelé Marchant : lequel, pour souvenance d'avoir changé un pont d'ânes et meuniers, mal bâti, incommode et mal plaisant, submergé par les eaux, à un autre, riche d'édifices, de toutes sortes de marchands et marchandises, relevé et plaisant autant que l'autre était désagréable, a fait graver, pour mémoire, le distique suivant :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo;
Mercator fecit : nomen et ipse dedit.

1609

Le jeudi, premier jour de ce mois [de janvier] et an 1609, j'ai donné, de mon cabinet, à ma femme, une bourse et une paire de gants; et à chacune de mes deux filles Loïse et Marie, un anneau, que j'ai tiré de mon écrin, où il y en a une vingtaine d'assez exquis, que je garde par curiosité.

Le vendredi 2, P. de L'Estoile, mon fils aîné, âgé de vingt-quatre ans, plaida sa première cause, à la Tournelle, devant M. le Président Molé, et la gagna. Et, encore que ce fût peu de chose, n'étant question que d'une incompétence, néanmoins, pour avoir bien fait pour un commencement, et pour le premier abord du barreau, me donna du contentement, et quelque relâche, ce me semblait, de mes ennuis : Dieu modérant et tempérant de cette façon les affaires et sollicitudes de ce monde. J'ai voulu avoir la copie dudit plaidoyer, de la main de mon fils.

Le samedi 24 janvier, arriva M. le Dauphin à Paris, pour voir le ballet (ainsi qu'on disait) de la Reine sa mère, qui se devait faire le lendemain : ce que sa maladie et la colique de M. de Sully firent différer. Ledit sieur Dauphin y vint, fort accompagné, plus de la suite de la Cour du roi son père (qui presque alla toute au-devant), que de la sienne; et l'après-dinée même, alla avec Sa Majesté dans son carrosse (à la portière duquel

on le voyait, habillé de gris blanc, avec une écharpe bleue) chez la reine Marguerite, où il fut reçu avec grande allégresse et magnificence.

Tout ce mois de janvier fut humide, vain, maussade, mal sain, et si fort pluvieux, qu'on a remarqué qu'il ne s'est passé, en tout le mois, que trois jours où il n'ait plu, ou la nuit ou le jour, et le plus souvent tout le long de l'un et de l'autre. Les arbres s'y voyaient fleuris comme en avril, et les violettes, comme en mars. Cette saison, ainsi intempérée et contraire à la constitution naturelle de l'hiver, causa force maladies, à Paris, de toutes sortes, principalement de petites véroles, de fluxions et catharres, dont beaucoup meurent.

Le samedi 31 et dernier de ce mois, la Reine fit, à Paris, son ballet magnifique, dès longtemps pourpensé par elle et dessiné, mais différé jusqu'à ce jour. Et ne fut qu'en deux lieux, à l'Arsenal et chez la reine Marguerite, où Leurs Majestés trouvèrent la collation magnifique et somptueuse, que ladite dame leur avait fait apprêter (qu'on disait lui revenir à quatre mille écus). Entre les singularités de laquelle y avait trois plats d'argent, accommodés exprès à cet effet, en l'un desquels y avait un grenadier, en l'autre un oranger, et en l'autre un citronier, si dextrement et artificieusement représentés et déguisés, qu'il n'y avait personne qui ne les prît pour naturels. Et était six heures du matin, quand le Roi et la Reine en sortirent. La petite Paulette emporta l'honneur du ballet, tant par ses bonnes grâces que par sa voix harmonieuse et délicate (qu'on disait, au jugement même du Roi, surpasser en bonté et douceur celle du sieur de Vaumesnil).

L'ambassadeur d'Angleterre vit ce beau ballet, à l'Arsenal, et celui d'Espagne, dom Pèdre, au logis de la reine Marguerite, pour en prendre (disait-on) un plan, et l'envoyer à l'Archiduc, pour le faire imprimer, en Espagne, en tablature de taille douce.

Le refrain du ballet et de la ballade (comme on dit)

fut une querelle de gentilshommes, prise au logis de la reine Marguerite : chose assez commune et ordinaire en ce siècle fertile en toutes sortes de débauches et méchancetés.

Ce jour, sur les quatre heures du soir, fut constitué prisonnier, au logis de la reine Marguerite, un de ses officiers, nommé Carel (fils de cet insigne usurier et riche papetier Carel), accusé d'avoir voulu empoisonner ladite Reine, mais, en effet (ainsi qu'on disait), pour avoir répondu de quelques sommes notables pour ladite dame, pour la sûreté desquelles on l'avait nanti de quelques bagues et pièces dont la Reine avait affaire, et qu'elle ne pouvait bonnement, sans cela, retirer de ses mains.

En ce mois, un jeune orfèvre, nouveau marié, demeurant à Paris, sous la tournée du Pont, décelé par un sien serviteur de faire des rognures de pièces, lui ayant été lesdites rognures saisies, fut pendu et étranglé (ce crime ne se pardonnant non plus à un orfèvre qu'un coup de couteau à un boucher). Sa femme, en ayant confessé plus qu'on ne lui en demandait, fut renvoyée et absoute : les juges ayant eu égard à sa grande jeunesse et simplicité, qui ne pensait point mal faire en ce faisant, et, de fait, ne s'en cachait point.

Depuis le vendredi 6 de ce mois jusqu'à ce jour de mercredi 24 dudit mois (que j'écris ceci pour tromper mon mal et ma mélancolie), je fus arrêté à la chambre et à la maison, d'un flux de ventre, accompagné d'un grand dégoûtement et altération, qui me dura douze jours : pour l'arrêt et l'allègement duquel j'ai pris deux médecines, de Herbaut, médecin, mon voisin, que j'ai pris au lieu de M. Le Febvre, depuis la mort duquel je ne m'étais aidé de médecin ni d'apothicaire. Mon fils aîné, malade en même temps d'une fièvre lente, a été pansé de lui, et pris deux médecines.

Beaucoup d'autres afflictions sur cette maison, que je

prie Dieu seulement vouloir avouer pour sienne, se contenter et retirer sa main couroucée de dessus, sans avoir égard à mes vanités, auxquelles je désire mettre fin avec le présent registre : me souvenant qu'il y a quarante ans aujourd'hui que je fus premièrement marié avec Anne de Baillon, ma première femme, et que Dieu m'appelle ailleurs.

En ce mois, le Roi donna à M. le Dauphin, pour précepteur, un nommé Des Yveteaux[1], qui n'était pas l'homme de Platon, c'est-à-dire le plus homme de bien de la République et de la Cité : au contraire, un des plus vicieux et corrompus, et qui était doué de toutes les bonnes parties requises en un vrai et parfait courtisan de ce temps. Sa Majesté néanmoins voulut qu'il le fût, nonobstant toutes les prières et humbles remontrances qu'on lui en put faire, et même la Reine, qui s'en montra si mal contente, qu'on disait qu'elle en avait pleuré. Le Roi disait qu'il avait bien instruit (les autres disaient : assez mal) son fils de Vendôme, et qu'il y avait apparence qu'il ne se comporterait pas pis, mais mieux, à l'endroit de son Dauphin; aussi, que, chacun étant bandé contre lui, il voulait résolument qu'il le fût, afin qu'il tînt ce bénéfice de lui seul, et non d'autre. Et, de fait, quand ledit Des Yveteaux se présenta devant la Reine pour l'en remercier, Sa Majesté lui dit qu'il ne l'en remerciât point, mais le Roi, qui seul l'avait voulu; et que si elle en eût été crue, il ne l'eût jamais été. Le Roi, en même temps, donna à M. le Dauphin M. de Souvré[2] pour gouverneur, qui était un seigneur de mérite et de vertu, aussi digne de cette belle et honorable charge (pour être tenu un des plus sages et accomplis gentilshommes de la Cour) que l'autre était indigne de la sienne, au jugement de tous.

1. N. Vauquelin, seigneur des Yveteaux, né à la Frenaye près de Falaise, mort en 1649.

2. Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, maréchal de France (1540-1626).

Le dimanche 22 mars, M. le Dauphin ouït la messe aux Chartreux, après la célébration de laquelle tous les Chartreux, les uns après les autres, le vinrent saluer. Il avait un accoutrement de satin bleu tout chamarré d'or, et se donna force plaisir d'un âne qui tourne ordinairement le puis de leur clos, où je le vis, accompagné de M. de Souvré, son gouverneur, et d'une belle jeunesse de son âge, savoir : du comte de Saint-Pol, marquis de Verneuil, chevalier de Vendôme, et autres.

Le lundi 23, la procession de la Réduction de Paris se fit comme de coutume, encore qu'elle échut le jour de devant, où se trouva grande compagnie, et plus qu'on n'avait accoutumé d'en voir, principalement du corps de la Cour, où je comptai quarante-deux robes rouges.

La Banque [loterie], solennellement établie à Paris (qui, sans cela, était assez débauché), est visitée souvent, et plus hantée que les sermons de Carême; et plus de presse à y gagner les bénéfices, que les pardons en la semaine sainte. On disait qu'il n'y avait point de pipperie : ce que ne pouvaient croire ceux qu'on y mettait tous les jours à blanc. Les autres, qui en rapportaient quelque pièce ou bénéfice, se laissaient aisément transporter à cette croyance.

M. le Dauphin, y ayant mis quelques pistoles sans rien avoir, les appela, tout en colère, *larrons*, et dit qu'il les fallait pendre.

La Reine y mit aussi force pistoles; et enfin lui vint seulement un petit pistolet avec un demi-ceint d'argent, qu'elle donna à Concini. Une de ses demoiselles eut un pendant d'épée.

Un coup de malheur suivit. Un gentilhomme, en même temps, lequel passant, fort en conche, par devant ladite banque, demanda quatre billets pour quatre demi-quarts d'écu, qu'il pensait avoir dans ses chausses. Mais, n'y en ayant trouvé que trois, comme il leur allait rendre le quatrième, un quidam, qui était près de lui, assez déloqueté et mal en ordre, le lui ayant

demandé, le prit, et ayant baillé son demi-quart d'écu à la banque, rencontra dans ledit billet bénéfice d'une enseigne de pierreries, de quatre cent cinquante écus, et le gentilhomme, blanc dans ses trois billets, dont il s'en retourna tellement fâché, qu'on disait qu'il en était demeuré malade.

On faisait le conte d'un autre, fort plaisant, lequel je n'assure pour véritable comme celui du gentilhomme (bien certain et avéré), mais pour le moins bien inventé. Il est tel : un bon homme de village, ayant mis un quart d'écu à la banque, et lui étant venu bénéfice, comme incontinent il eut ouï sonner la trompette (qu'on appelait l'amuse-badaux des Parisiens), pensant qu'on le voulût prendre prisonnier et que cette trompette en fût le signal, s'enfuit tout aussitôt et quitta là son bénéfice.

Voilà un échantillon des traits joués à la Banque, à Paris, en ce présent mois de mars.

Des prédications de Paris, pendant ce Carême : beaucoup de bruit et peu de fruit. Les Jésuites y tiennent les premières chaires; font la guerre aux hérésies, pour ce que cela les regarde, en parlent d'ardeur et d'affection, mais froidement des grands vices, corruptions et abominations qui règnent. Entre tous les autres, Père Gontier s'en fait ouïr et croire, et, par ses séditieuses prédications, s'efforçant de combattre l'hérésie, l'établit plus (dit-on) qu'il ne la ruine.

Le mercredi, premier d'avril, François de l'Estoile a commencé d'aller chez un écrivain, nommé Desperrois, qui se tient sur le Pont Marchant, à l'enseigne du Pyvert, lequel un honnête homme de mes amis m'a adressé, pour écrire des mieux, principalement les lettres de finances : qui était ce que je cherchais pour ledit François, que j'ai envie d'y mettre. Je lui donne un écu et demi par mois.

En ce mois, le partisan Paulet, ayant fait partie de tous les états des sergents de France, lesquels il devait

rembourser de la finance qui se trouverait avoir été financée par eux aux Parties casuelles, et dont ils montreront bon acquit, qui était à dire, en français, de leur faire racheter leurs états encore un coup : car, de cent tant de mille qui sont en France (ainsi qu'ils disent), n'y en a pas cent qui en pussent faire apparoir : étant réduits au désespoir, et résolus de faire perdre la vie à celui qui leur voulait ôter la leur, et, pour cet effet, ayant assiégé ledit Paulet jusques en sa maison, l'épiant et aguettant journellement pour le tuer, icelui, pour s'en sauver, fut contraint d'en quitter le parti et la poursuite. A quoi aida bien la sage et rigoureuse réprimande que fit M. le Premier Président audit Paulet, lorsqu'il l'alla trouver pour lui demander justice desdits sergents : car il lui dit que, pour la lui faire, il eût fallu l'envoyer au gibet, lui et tous les autres partisans, vrais larrons et sangsues du peuple, de la substance duquel elles y vivaient, et de son sang cimentaient et bâtissaient leurs maisons.

« Quand le Prince (disait, ces jours passés, un vieil courtisan d'État) se porte lui-même chef et appui des partis, et qu'il dit aux partisans : « Ne vous adressez qu'à moi, je ferai votre affaire, mais il me faut tant, il ne reste plus à faire que des parties de la vie. » Ce que nous voyons, au temps présent.

Le mercredi 24 juin, jour et fête de Saint-Jean, justement au bout du mois, je sortis, pour aller jusques aux Augustins, ayant toujours été détenu au lit, à la chambre et à la maison, sans en pouvoir sortir, depuis le 24e du passé jusques à ce jour, ayant eu onze accès de fièvre tierce avec de grandes inquiétudes de corps et d'esprit. Pour le soulagement desquels maux, je me suis servi du conseil de M. de Hélin, médecin très docte, très sage et très expert, et qui m'a bien et doucement traité selon mon humeur et complexion. Combien que, pour n'en rien déguiser, et en donner la gloire à Dieu comme il

mérite, je n'aie jamais rien trouvé, ni ne trouve encore, qui m'y serve tant et aide, et en quoi je trouve plus d'allègement et de consolation qu'en la lecture de la parole de Dieu, méditation en icelle, et prière.

En ce mois de juin, M. le président Miron, frère du feu lieutenant civil Miron qui lui avait résigné sondit état de lieutenant, étant allé trouver le Roy à Fontainebleau pour cet effet, en fut débouté et refusé tout à plat de Sa Majesté, combien que sa requête fût très juste et raisonnable, ayant son frère, après la résignation, vécu les quarante jours, et seize davantage. Ce qu'ayant été remontré au Roi, par plusieurs personnes, Sa Majesté, enfin, pour s'en dépêtrer, leur dit que ce n'était à lui, mais à la Reine à laquelle il se fallait adresser pour cette affaire, et qu'il lui avait donné et accordé ledit état, pour en disposer et en gratifier qui bon lui semblerait, laquelle avait envie que son procureur Le Geay le fût. Puis, ayant été présenté à Sa Majesté par le président Miron, le fils du feu lieutenant civil son frère, n'en tint autrement compte et ne daigna seulement le regarder : ce qui fut trouvé étrange et mal interprété, vu les bons services faits à Sa Majesté par le défunt.

Beaucoup d'autres lui en parlèrent et firent ce qu'ils purent pour empêcher que ledit Le Geay ne le fût; lequel avait (comme on dit) tout le monde bandé contre lui. Le Roy même ne lui était autrement favorable, sinon à son compte près qu'il voulait avoir, quoique c'en fût de lui ou d'un autre. Mais la Reine, en faveur de la recommandation de Concini, qui en faisait son propre fait pour Le Geay, et avait embrassé cette affaire, et qui n'est jamais refusé de Sa Majesté de chose quelconque, quelle qu'elle soit qu'elle puisse, et aussi que M. de Sully (qu'elle n'aime point) en avait parlé au Roi pour les autres, ne se voulut jamais lâcher. Tellement qu'enfin ledit état demeura arrêté au Geay, nonobstant tous empêchements et oppositions formées sur les crimes

dont il avait été déféré et ne s'était encore purgé : ce qui était juste qu'il fît auparavant que d'entrer audit état.

Il a payé dudit état cinquante mille écus, lui en ayant coûté encore (ainsi qu'on disait) vingt-cinq mille pour les épingles de la Reine, de Concini et autres, desquels il avait fallu gagner la faveur par argent.

Le vendredi 17 juillet, Lamet [Jamet] m'a donné de son impression quatre Ordonnances nouvelles de notre nouveau lieutenant-civil, imprimées en placard et affichées aux coins et carrefours des rues de Paris. L'une est contre les blasphémateurs du nom de Dieu, joueurs, brelandiers et ivrognes qui est une bonne et sainte ordonnance. L'autre, contre les caimanderies des gens vagabonds et sans aveu, qui se disent soldats, vrais fainéants et de mauvaise vie, dont on voit les rues de Paris toutes pleines : qui est une autre bonne Ordonnance (sauf l'une et l'autre à exécuter). La tierce, sur la police du petit pain, et même du mollet, abus des boulangers sur le poids : qui n'est pas mauvaise, et de laquelle M. le Lieutenant tirera bien autant ou plus de profit que le public. La quarte, de ne nourrir aux maisons aucuns porcs, pigeons ni lapins, est *de communi martyrum* de la police, et se garde en un temps comme en l'autre.

Il avait été aux Halles, le samedi de devant, où, faisant peser le pain et contrôler toutes les marchandises et denrées, se fit voir et reconnaître (qui est le bon mot) à tout ce peuple, de la bourse duquel, et de chacun et chacune en particulier, selon la qualité et prix de leurs marchandises, il tira la quotte et quelque quintessence.

Il n'y avait pas jusques aux herbières, fruitières et harangères, qui pour se sauver de l'amende, ne crachassent au bassin, et tirassent de leurs tabliers gras quelques grands blancs et autre menue monnaie. Mais, les tirant, comme à l'envi, disaient que cela ne lui aiderait pas beau-

coup à se rembourser de plus de quatre-vingt mille écus que lui avait coûté sondit état de lieutenant civil.

On ne parle [en ce temps], à Paris, que de levées de gens de guerre, enrôlements de soldats, mandemens de capitaines et compagnies, attiraux d'artillerie et affûtements de canons, et du Roi même, prêt de monter à cheval. (Mais ce sera, à l'aventure, pour aller, à Fontainebleau ou à Mousseaux, minuter une plus douce guerre.) Comme aussi, dès le lendemain, il n'était bruit que de celle-là, et du mécontentement qu'avait Sa Majesté de la retraite de M. le prince de Condé à Valeri avec sa femme : disant que la pension qu'il lui donnait n'était pas pour demeurer à Valeri, mais à sa Cour, près de lui et de sa personne, pour lui faire service. Voilà les sots et vains discours des cervelles faibles, inconstantes, volages et mal assurées, des hommes de notre temps, qui ne s'enflent que de vent et se manient à bonds, comme les ballons. Mais quoi! notre monde d'aujourd'hui (comme dit Montaigne en ses *Essais*) n'est formé qu'à l'ostentation : et il n'y a personne qui ne se veuille mêler de discourir de l'État, où il n'entend rien, et juger des intentions des rois et des princes, et pour la paix et pour la guerre, à la mode du *Soldat français* [1] et de Me Guillaume [2], qui s'y connaissent l'un comme l'autre : étant le fond de leurs desseins caché à tous, fors qu'à eux.

En ce mois de juillet, et le mardi 7e d'icelui, fut fait et consommé solennellement, à Fontainebleau, le mariage du duc de Vendôme, fils naturel de notre Roi, avec Mademoiselle de Mercœur, fille de la plus dévote dame de la France, et la plus riche : qui sont deux belles qualités qui revenaient et agréaient fort au Roi, mais principalement la dernière, pour avoir toujours eu Sa Majesté ce désir de bien et richement pourvoir ses enfants (qu'il appelle), et ne faisant tant d'état de l'autre,

1. *L'harmonie des accords du soldat français*, libelle.
2. Fou d'Henri IV, auteur de bouffonneries.

parce qu'il savait fort bien que la plupart des dévotions de Madame de Mercœur, et les principales, n'étaient que compensations, par force messes et services qu'elle faisait dire, pour expier les brigandages et voleries qu'elle avait exercés sur ses pauvres sujets, dans son pays et duché de Bretagne.

Ces noces furent triomphantes et magnifiques, où il ne se parla que de rire et de danser.

Quant aux affaires d'État, des députés de la Religion, en Cour, demandant justice au Roi de l'infraction de leur Edit, en termes assez hauts (selon leur coutume), et trop pour sujets qui se disent Réformés, se plaignent fort, entre autres, du Cardinal de Sourdis, lequel avait excédé et fait battre outrageusement le ministre de Coutras, pour n'avoir ôté son chapeau devant la Croix qu'il fait porter ordinairement, allant par les champs; avait traité de même, et pour semblable occasion, un gentilhomme et un marchand (si, qu'on disait, qu'il avait battu les trois états, en la Guienne); fait déterrer une femme de la Religion, et commis infinis autres excès semblables : pour lesquels le pays était en danger de soulèvement, si on n'y donnait promptement ordre; que déjà, se parlait, à La Rochelle, d'user de représailles, et traiter de même les premiers évêques qui y passeraient. A cette cause, suppliaient humblement Sa Majesté (attendu que les menaces et insolences dudit Cardinal continuaient et augmentaient tous les jours) d'y vouloir pourvoir plus tôt que plus tard, et leur en faire raison, de peur qu'il n'en advînt pis; les maintenant en la juste possession et jouissance de l'Édit qu'il avait plu leur accorder, sans permettre qu'aucun (fût-il Cardinal ou autre) y contrevînt en façon quelconque, au préjudice du repos de ses sujets, ordonnance, vouloir et promesse de Sa Majesté.

En ce temps, fut mis sur le tapis du Conseil et proposé un nouvel Édit des Monnaies, lesquelles on vou-

lait toutes décrier et changer, et y donner un nouveau pied, c'est-à-dire les affaiblir; et, par même moyen, ruiner et appauvrir le peuple (jà assez ruiné et pauvre, d'ailleurs), et enrichir le Roi : ce qui faisait douter qu'il ne passât, puisqu'il y allait de son profit. Chacun en murmurait, principalement les pauvres marchands, qu'on tondait si souvent, qu'ils en étaient tous morfondus. Les plus aisés, et ceux qui avaient quelque argent en leurs coffres, disaient que si le Roi, au moins, ne leur donnait rien, qu'il ne leur ôtât rien; et tous, en général, que c'étaient inventions de ces petits tyranneaux et mange-sujets de partisans : lequel mot sonne aujourd'hui fort rudement aux oreilles du peuple, et n'y a matière plus fréquente de son dépit que celle-là.

Le Roi seul (pour avoir son compte) riait de tout et se moquait de tout le monde, même de ses officiers et de leurs remontrances; comme il fit de son Premier Président des Monnaies, lequel, s'étant un peu troublé en sa harangue (laquelle il avait mal étudiée, et ne s'en pouvait honnêtement dépêtrer), ayant été par deux fois interrompu de Sa Majesté (ce qui l'étonna), pour ce qu'il ne touchait point le point principal de la difficulté de cet Édit, et du mal qui en pouvait arriver; et aussi qu'il avait été si mal avisé d'interrompre Sa Majesté, qui parlait à M. le comte de Soissons, pour se faire ouïr : le Roi, s'étant pris bien fort à rire, le fit demeurer, au beau milieu de sa remontrance, court et muet. Ce que Sa Majesté voyant, lui dit : « Continuez, monsieur « le Président, ne vous étonnez point : car ce que je « ris n'est pas que je me moque de vous; mais c'est « mon cousin, le comte de Soissons, que voici près de « moi, qui me disait qu'il sentait l'épaule de mouton. » Autres disent qu'il dit : « C'est que je disais ici à mon « cousin le comte de Soissons qu'il sentait l'épaule de « mouton, pour ce qu'il est rousseau. » Laquelle recharge lui ôta du tout l'esprit et la parole. Et le Roi, se prenant à rire plus fort que devant, s'en alla et le laissa là.

Il fut mis sur le bureau un autre Édit, bon en soi et juste en apparence, mais, en effet, bursal (comme il ne s'en fait guère d'autres, en ce temps ci), et pour moucher (ainsi qu'on présupposait) les bourses des pauvres marchands de soie et des orfèvres et joailliers : qui était la réformation des habits et règlement des soies; avec défenses de toutes perles et pierreries, sinon aux princes et princesses, ou autres bien grandes dames (invention pour tirer la quintessence des bourses desdits pauvres orfèvres et joailliers).

Force maladies, à Paris, en ce mois; mortalité de petits enfants par les petites véroles qui règnent. Le curé de Saint-Nicolas des Champs dit, à un mien ami, qu'il en avait enterré trois cents en sa paroisse, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour [29 août]. Hors Paris, encore pis. On fait compte, à Chartres, de sept à huit cents enfants, au moins : car autres en mettent jusqu'à douze cents, emportés de ladite maladie. A Lyon, de plus de trois mille; et ainsi aux autres villes et endroits de la France. Ce mal, ayant couru partout, et courant encore aujourd'hui, ravage comme un torrent une infinité de ces petites âmes innocentes; quelques grands en sont même atteints, et en passent le pas; mais peu, et plus de femmes que d'hommes. Beaucoup de fièvres continues, même de pourprées, signe de grande corruption (comme aussi la disposition de l'air de cette saison était maligne, remplie de tonnerres, orages, pluies impétueuses et tempêtes, symbolisantes aux humeurs du siècle), en font déloger grand nombre, de tout âge, sexes et qualités. Les courantes, les apoplexies, et diverses sortes de morts subites et étranges, en tuent, d'autre côté, tout plein, et étonnent le peuple qui, pour cela, n'en amende guère.

Quant aux affaires publiques, il ne se parle que d'impôts, enchères d'états, nouveaux édits et ordonnances onéreuses au peuple, à qui ôter le bien c'est lui

ôter la vie : étant chose véritable (témoin Tacite, au quatrième livre de ses *Annales*) que les lois abondent et multiplient en un État, lorsqu'il est plus corrompu, et que l'avarice (que Cicéron, au deuxième livre de ses *Offices*, appelle très infâme, surtout ès princes et magistrats) a le crédit et la vogue, comme nous le voyons en ce misérable siècle.

Le Roi demande à sa Cour la continuation du Parlement jusqu'à ce que ses Édits soient publiés, contre lesquels (et principalement contre celui des Monnaies) le président Jeanin parle fort vertueusement et en fort bon Conseiller d'État, remontrant au Roi fort librement (c'est-à-dire en homme de bien) l'injustice et iniquité d'icelui.

Pour le regard de la continuation du Parlement, Messieurs de la Cour disent, tous d'une voix (mais entre leurs dents), qu'ils ne peuvent (soit qu'ils demeurent en leurs maisons aux champs, soit qu'ils se tiennent à la ville) qu'ils n'y soient plus honnêtement et utilement occupés, qu'en une Cour à vérifier des Édits qui ne sont qu'à la ruine d'eux, de leurs familles et de tout le peuple.

En même temps, le Roi, passant pour aller au Louvre, accompagné de force noblesse, ayant rencontré en son chemin une pauvre femme qui conduisait une vache, s'y arrêta et lui demanda combien sa vache, et que c'est qu'elle la voulait vendre? Cette bonne femme lui ayant dit le prix : « Ventre saint-gris, dit le Roi, c'est trop; elle ne vaut pas cela, mais je vous en donnerai tant ». Alors cette pauvre femme lui va dire : « Vous n'êtes pas marchand de vaches, Sire? Je le vois bien. — Pourquoi ne le serais-je pas, ma commère (lui répondit le Roi)? Voyez-vous pas tous ces veaux qui me suivent? »

Le jeudi 3 septembre, un des principaux de la Justice de Messieurs les voleurs et coupe-bourses de Paris, qu'ils avaient établie et exerçaient vers le Port-au-foin, con-

damnant les uns à l'amende, les autres au fouet, et les autres à la mort (qui était de les poignarder, puis jeter à la rivière), ayant été découvert et attrapé par le prévot Defunctis (les uns disent que c'était leur président, autres leur procureur général), fut pendu et étranglé en ladite place du Port-au-foin[1], avec approbation et solennelle exclamation de tout le peuple, auquel cette Justice était nouvelle; mais qui eût bien désiré d'en voir une autre (bien que légitimement établie) tenir compagnie à celle-ci, au moins pour tant de mauvais juges et corrompus, qui la leur rendaient si méchante tous les jours, qu'ils méritaient bien, à faute de cordes, d'être étranglés de leurs propres cornettes. Ce que les femmes et crocheteux criaient tout haut.

Le jeudi 10, furent pendus et étranglés, en la place de Port-au-foin à Paris, le procureur et avocat du Roi en la Cour des coupe-bourses et voleurs. Ils avaient un grand et petit bateau, pour l'exercice de leur brigande justice. Là se tenaient les plaids et audiences en l'un; et en l'autre étaient prononcés et exécutés leurs arrêts, sentences et condamnations (chose étrange et inaudite, et toutefois bien véritable, et témoin irréfragable de la méchanceté de ce siècle).

Le dimanche 20, le Roi partit de Paris pour aller à Fontainebleau.

Le mardi 22, un mien ami, qui avait vu l'Édit des Monnaies, m'a donné l'extrait suivant du sommaire d'icelui :

Tout or et argent étranger, décrié et porté au billon.

Pistolets et pistoles, permis d'exposer jusqu'au premier septembre 1610, à savoir, jusqu'au mois de janvier prochain, à sept livres; depuis ledit mois jusqu'au mois de mai, à six livres quinze sols; et de là jusqu'au mois de septembre, à six livres dix sols; puis portées au billon.

1. Place nommée ensuite place des Trois Maries; actuellement partie de la rue du Pont-Neuf qui est voisine de la Seine.

Exposition d'argent et or léger, défendue. Permis toutefois de l'exposer jusqu'au mois de janvier 1610; et de là, jusqu'au mois d'avril, les pièces de vingt sols n'étant légères que de dix grains, les quarts d'écu de huit grains, les pièces de dix sols de cinq grains, les pièces de huit sols de quatre grains, et après billonnées.

Seules pièces de vingt sols, dix sols et cinq sols seront fabriquées.

Pièces d'or, de trois francs, six francs et douze francs, seront appelées simples, doubles et quadruples Henri.

Monnaie sera fabriquée au titre des quarts d'écu.

Or à vingt-deux carats, pour faire revenir l'or au prix de la monnaie.

L'écu au soleil s'exposera à soixante-douze sols, comme il est, jusqu'au mois de novembre 1609; et après à trois livres dix sols.

Les pièces de vingt sols pèseront neuf deniers dix grains.

La monnaie fabriquée aura d'un côté la Croix, de l'autre côté l'effigie du Roi.

Défense aux marchands de changer l'argent d'une espèce à l'autre.

Le vendredi 2 octobre, le Nonce du Pape avec l'Évêque de Paris, assistant en Sorbonne aux disputes, desquelles les thèses étaient soutenues et défendues par M. de Champvalon, abbé de Saint-Victor, le Recteur de l'Université, nommé Le Vasseur, y étant arrivé, et voulant en qualité de Recteur y tenir le premier rang et la première place, l'Évêque de Paris ne lui voulut céder, disant qu'il était roi en son évêché. « Et moi, dit le Recteur, en mon Université, où vous êtes. » Et, étant entrés en contestation de paroles, le Recteur, de crainte de plus grand scandale, sans s'asseoir, s'en alla et dit que la Cour en parlerait, ayant failli en une chose, au dire d'un chacun, de n'avoir cependant fait cesser l'acte.

Le dimanche 18, le marquis de Rosny, fils de M. le duc

de Sully, fut marié, à Charenton, avec la fille de M. le Comte de Créqui, âgée de neuf à dix ans seulement. On pensait que ce fut Le Faucheur (ce jeune ministre qui est tant en bruit) qui y dut faire l'exhortation et le mariage : à raison de quoi y eut grand concours et affluence de peuple, même de catholiques. Mais ce fut le ministre Du Moulin qui y prêcha et les épousa.

Le jeudi 26 novembre la Reine accoucha au Louvre, sur les dix heures du soir, d'une fille : de laquelle on ne fit, à la Cour, aucun signe d'allégresse ou de réjouissance, et n'en fut tiré un seul coup de canon. On disait que le Roi avait dit qu'il eût voulu avoir donné cent mille écus, et que c'eût été un fils : comme aussi tout le peuple (qui craint la touche, et a opinion que les filles rendent le Roi plus avare) eût fort souhaité et désiré, et principalement celui de Paris par-dessus tous les autres. La sage-femme de la Reine s'en fût aussi bien trouvée, car Sa Majesté (ainsi qu'on dit) la voulait gratifier d'un don de huit mille écus, qui était la Maîtrise des Métiers de cette ville.

Le mardi 15 décembre, y eut à Paris, près Sainte-Opportune, un gentilhomme misérablement assassiné par un autre gentilhomme, contre lequel on disait qu'il avait procès. Lequel ayant tiré à part, comme voulant parler à lui, lui aurait à l'instant jeté son manteau sur le visage, et, d'un poignard qu'il avait, donné trois ou quatre coups dans le corps, et étendu roide mort sur la place. Cela fait, se serait sauvé, sans beaucoup se hâter, comme on peut faire en une forêt : Paris, non sans cause, étant tenu pour la plus belle de la France.

Sur la fin de cet an 1609, les Jésuites ayant obtenu un don du Roi de cent mille francs, pour parachever le bâtiment de leur chapelle à La Flèche en Anjou, en laquelle le cœur de Sa Majesté doit être enterré, se retirèrent vers M. de Sully pour en être dressés et payés. Le Père Cotton porta la parole, et avec sa douceur ordi-

naire (vraiment jésuitique, *id est* papelarde) lui dit que le Roi leur avait fait un petit don de cent mille francs, pour achever leur chapelle de La Flèche. Sur quoi ledit sieur de Sully, le relevant assez rudement : « Appelez-vous (dit-il) cent mille francs pour vous un petit don? Le Roi vous en donna trop ». Et l'éconduisant tout à plat, lui fit réponse qu'il ne leur en baillerait point. Et comme ledit Cotton, entrant en quelque contestation, lui demanda la raison de ce refus : « Ce n'est à vous, lui répondit M. de Sully, à qui je la veux ni dois rendre pourquoi je ne puis ni le dois faire ». Et les renvoya de cette façon, avec autres paroles encore plus aigres. Desquelles en ayant fait leurs plaintes à Sa Majesté, le Roi, pour les contenter, en tança en public M. de Sully; dit qu'il voulait que son mandement eût lieu, et qu'il n'en ouït plus parler. Toutefois, ne passa sa colère si avant, qu'encore M. de Sully n'en eût rien fait, il ne lui donnât pour ses étrennes trente mille écus, au lieu de vingt mille qu'il avait accoutumé de lui donner. De quoi les Jésuites avertis ne furent guère contents.

1610

Le vendredi 5 février, j'ai acheté un nouveau livre, fait par l'évêque de Genève, imprimé à Lyon, in-16, par Pierre Rigaud, intitulé : *Introduction à la vie dévote*, dans lequel j'ai remarqué beaucoup de bonnes choses, saintes et vraiment dévotieuses, pleines de grande consolation et édification, et qui m'on fort agréé. Il y en a de superstitieuses, que je laisse là pour les ignorants qui s'y plaisent. Il m'a coûté, relié en parchemin, vingt-cinq sols.

Ce jour, fut baptisé, dans l'église Saint-Germain de l'Auxerrois, à Paris, le fils de M. le comte de Trème, fils de M. de Gièvre, secrétaire d'État. M. le Dauphin et Mme de Vendôme le tinrent; auxquels fut donnée, au sortir, la collation magnifique (qu'on disait revenir à près de quinze cents écus), en laquelle, entre autres singularités, y avait un hermitage représenté, qui tenait une table d'un bout à l'autre, dans lequel se voyaient force fleurs, et se cœuillaient confitures sèches et dragées exquises de toutes sortes.

Pendant cette cérémonie, M. de Vendôme était sur le Pont-Neuf, qui se battait à coups de pelottes de neige; et y eut un gentilhome blessé au visage d'une où il y avait une pierre dedans.

Le samedi 20, la Banque rétablie à Paris, est plantée et remise solennellement au bout du Pont-Neuf, vis-à-

vis du lieu où elle était l'an passé : qui n'est qu'un nouvel accroît de ruine et de débauche au peuple, assez ruiné et débauché sans cela. Laquelle Sa Majesté, toutefois, passant par-dessus toutes les remontrances qu'on lui en a su faire, a voulu avoir lieu; mû possible de quelques bonnes considérations particulières, non communicables au commun.

On a remarqué que le premier bénéfice qui y a été tiré est venu à celui même qui l'avait eu l'an passé et en avait remporté le premier bénéfice.

En ce même mois, la Cour se voulant assembler, pour censurer et mettre à néant la Censure faite à Rome de leur arrêt donné contre Chastel, en fut empêchée par le Roi, qui leur fait dire qu'il ne voulait pas, et qu'il y saurait bien pourvoir par autre voie; et à son avocat Servin, qui lui en voulut faire quelques remontrances : « Il y a, lui dit-il, des fous à Rome, Monsieur Servin; il y a là des fous aussi bien comme à Paris ». Et le renvoya de cette façon.

Bruits de la guerre, à Paris, qu'on va faire en Allemagne, en Italie et partout. Les préparatifs qu'en fait faire Sa Majesté, voire très grands, et la croyance qu'il veut qu'on y ait, fait passer cette nouvelle pour article de foi entre Messieurs les courtisans et donne un grand poids et autorité aux autres.

Le prince d'Anhalt, protestant, arrive à Paris, le lundi 29 de ce mois; lequel le Roi accueille fort humainement et honorablement, et dès le lendemain, le mène à la chasse, où ledit prince, magnifiquement revêtu et habillé d'un accoutrement de velours vert, fort enrichi de clinquants d'or, accompagne Sa Majesté, qu'on disait aimer ledit prince, pour avoir été secouru de lui en ses guerres et affaires, lui avoir amené des reîtres, et fait de bons services au siège de Rouen. Au reste, prince magnanime, brave, courtois et accort.

Le jeu, l'amour et la piaffe (disait-on, en ce temps)

déshonorent et ruinent les meilleures familles de Paris. Ce qui provient du défaut de la crainte de Dieu, qui achèvera de ruiner tout.

Le vendredi 23 avril, fut donné un arrêt en la chambre de l'Édit (M. Molé y séant et présidant) contre M. Vicquemare, qu'on appelait Le Seingneur, conseiller en la cour de Parlement de Rouen; par lequel il fut dit que ledit Le Seingneur épouserait la fille qu'il avait fiancée par parole du présent, les annonces ayant été faites et le contrat passé; ou qu'il aurait, à faute de ce faire, incontinent la tête tranchée; enjoint à lui d'y penser, pour tout délai, dans le lendemain, et se résoudre ou de mourir ou de l'épouser. Ce que M. le président Molé lui prononça (avec regret, toutefois, et sans avoir été de cette dure opinion; non plus que La Nauve, son rapporteur, qui dit tout haut qu'il eût aimé mieux qu'on lui eût rompu les deux bras et les deux jambes, que d'avoir été de l'avis de ce cruel arrêt). A quoi ledit Seingneur répondit que, combien que ce fût un inique et dur arrêt, toutefois, puisque la cour l'avait jugé de cette façon, qu'il voulait lui obéir, et était tout résolu à la mort et non au mariage, aimant mieux mourir que l'épouser. Sur laquelle résolution, il fut incontinent conduit et mené prisonnier à la Conciergerie, où beaucoup de ses amis se transportèrent aussitôt, pour le consoler et l'induire à changer d'avis et prendre pitié de soi-même. Le ministre Du Moulin, entre autres, lui remontra le danger qu'encourrait son âme, au cas qu'il persistât en sa résolution, qui était d'être homicide de soi-même, que ce n'était pas mourir en état de grâce, mais tout au contraire. Si que, se laissant enfin aller à ses exhortations et autres inductions et persuasions de ses amis, qui durèrent depuis midi jusqu'à passer trois heures, et trouvant l'un à la vérité plus faisable que l'autre, fut marié par ledit Du Moulin, à quatre heures, au logis de M. Du Couldray, conseiller en la

cour, sans toutefois qu'on lui pût faire dire oui, sinon avec cette clause : *Puisque la Cour le voulait et qu'il y était contraint*; tenant même son chapeau sur le visage, du côté où était son épouse, afin de ne la point voir. Laquelle s'étant après jetée à genoux devant lui, le priant de lui pardonner et vouloir oublier tout ce qui s'était passé; qu'elle lui obéirait et servirait, non comme sa femme, mais comme une de ses plus petites et humbles servantes; le suppliant au moins lui faire cet honneur de la recevoir en cette dernière qualité (ce qu'elle disait pour lui amolir le cœur); cet homme, demeurant comme immobile, sans s'en émouvoir davantage, lui dit seulement : « Mademoiselle, levez-vous. Ce n'est à moi à qui vous devez demander pardon de vos fautes : c'est à Dieu à vous les pardonner et non pas à moi ».

Le samedi 24, fut criée avec six trompettes, par la ville, l'entrée de la Reine au sixième du mois prochain; et ce, de l'expresse jussion et commandement du Roi, nonobstant toutes les prières et remontrances qu'on lui en pût faire; disant qu'il avait affaire ailleurs, pour affaires de plus grande importance que celle-là, qui l'y appelaient et le pressaient.

Le vendredi 30 et dernier de ce mois, l'entrée de la Reine, qui avait été criée au jeudi 6 du mois prochain, fut décriée, différée et remise à la volonté et commodité du Roi.

Cs jour même, le Nonce du Pape étant allé trouver Sa Majesté, le Roi lui demanda quelles nouvelles il avait de Rome : que c'est qu'on disait de cette guerre, et quels bons avis il en recevait d'Italie? Auquel ledit Nonce fit réponse qu'il n'y en avait point d'autres, sinon que chacun était étonné des grands appareils de guerre que Sa Majesté faisait faire; et que, par ses armes, il s'était rendu l'effroi et la terreur de toute l'Europe, sans que pour cela toutefois on sût que c'est qu'il voulait faire, ni où toutes ses armes et armées tendaient.

« Mais encore, dit le Roi, où pense-t-on que je veuille donner? Je vous prie de me dire librement quelle opinion on a de delà. — Sire, répondit le Nonce, on n'en sait rien du tout; et les opinions s'y trouvent tant diverses et confuses, que qui voudrait apprendre quelque chose, faudrait que ce fût de Votre Majesté. — Je sais bien celui-là, dit le Roi; mais encore me direz-vous bien, si vous voulez, les avis de ceux qui sont reconnus les plus capables pour en discourir? » A quoi le Nonce n'ayant point envie de répondre (craignant possible de faillir, comme il fit), se trouva à la fin si pressé de Sa Majesté, qu'il lui dit que les plus entendus avaient opinion que le principal sujet de ses armes était Mme la Princesse, sa cousine, qu'il voulait ravoir. Auquel le Roi, tout ému et en colère, répondit, en jurant, non son *Ventre Saint-Gris*, mais une *Mordieu!* qu'il la voulait ravoir voirement, et qu'il la raurait! Que personne ne le pouvait empêcher, non pas le lieutenant de Dieu même; que son père, qui était un de ses bons et anciens serviteurs, la lui aurait demandée, le genou en terre et les larmes aux yeux, et supplié Sa Majesté de la lui vouloir rendre : ce qu'il lui avait promis, et le ferait, n'y ayant que Celui qui est là-haut qui l'en pût empêcher. Le Nonce, qui sentit bien qu'il avait trop parlé, se retira incontinent après, et, le plus honnêtement et doucement qu'il lui fut possible, s'en alla en sa maison, où il conta cette histoire à un homme d'honneur et de qualité, qui me l'a redite. (Et sans cela, n'en eusse chargé ce registre.)

Le lundi 3 mai, deux des gardes du Roi, tous deux gentilshommes et de bonne maison, pour s'être battus en duel, contre l'ordonnance de Sa Majesté, passèrent par les armes et furent arquebusés hors la porte Saint-Jacques : il y en avait un jeune, et l'autre vieux. Le jeune, contre la coutume ordinaire des jeunes et outre la portée de son âge, se montra fort résolu et constant

à la mort. Le vieux, au contraire, fort irrésolu et effrayé, passa ce pas. Le Roi fut fort importuné de leur donner leur grâce, mêmement de la Reine et de M. d'Épernon, qu'on disait avoir offert vingt mille écus pour le rachat de la vie de lui; mais tout enfin n'y servit de rien, car le Roi résolument voulut qu'ils mourussent.

Le jeudi 13, la Reine fut couronnée et sacrée solennellement, dans la grande église de Saint-Denis en France, par M. le cardinal de Joyeuse, où toutes les solennités, pompes, magnificences et cérémonies qu'on a de coutume de garder et observer aux sacres des Reines, furent exactement pratiquées et observées, avec grand applaudissement, cris et réjouissances de tout le peuple plus content et réjoui de la vue du doux et grave port de la majesté de leur Reine, laquelle, ce jour, portait un visage merveilleusement joyeux, gai et content, que de celle des riches pierreries, enseignes, brillants, grosses perles blanches et orientales, robes de drap d'or et d'argent, somptueuses et magnifiques, desquelles Sa Majesté, avec la suite de ses dames et princesses, étaient superbement couvertes, parées et revêtues, avec tel bril et éclat, qu'elles offusquaient les rayons du soleil de ce jour.

Deux incidents notables toutefois, dignes de l'observation d'un curieux comme moi, s'y rencontrèrent. Le premier fut qu'on trouva bon, à cause du sujet, de changer l'évangile de la messe de ce jour, qui se lit en Saint-Marc, X : *Tunc accedentes Pharisaei interrogarunt eum an liceret viro uxorem dimittere, tentantes eum, etc.*

L'autre fut qu'en la largesse des pièces d'or et d'argent qu'on jeta au peuple, comme il est accoutumé de se faire aux sacres des rois et reines, on ne cria jamais ni *Vive le Roi!* ni *Vive la Reine!* Ce qu'on remarque n'être advenu qu'en ce sacre.

Ce qui y fut le plus beau fut le bel ordre, sans aucune confusion, contre l'opinion de tout le monde, vu la grande affluence et concours du peuple de tous

côtés, avec l'angustie et incommodité du lieu, qui ne semblait pouvoir être capable de l'empêcher.

Le vendredi 14, sur les quatre heures du soir, le Roi étant dans son carrosse, sans nulles gardes à l'entour, ayant seulement avec lui MM. d'Épernon, Montbazon, et quatre ou cinq autres, passant devant Saint-Innocent pour aller à l'Arsenal; comme son carrosse, par l'embarrassement d'un coche et d'une charrette, eut été contraint de s'arrêter au coin de la rue de la Ferronnerie, vis-à-vis d'un notaire nommé Pourtrain, fut misérablement tué et assassiné par un méchant et désespéré garnement, nommé François de Ravaillac, natif d'Angoulême : lequel se servant de cette occasion pour faire ce malheureux coup (lequel il épiait dès longtemps, n'étant à Paris que pour cela, et dont même on avait averti Sa Majesté s'en donner garde, qui n'en avait autrement tenu compte), comme le Roi était ententif à ouïr une lettre que M. d'Epernon lisait, cependant s'élançant sur lui, de furie, avec un couteau qu'il tenait en sa main, en donna deux coups l'un sur l'autre dans le sein de Sa Majesté, dont le dernier porta droit au cœur, duquel il coupa l'artère, et par même moyen ôta à ce bon Roi la respiration et la vie, qui oncues puis n'en parla. Ce que voyant M. d'Epernon, et que le sang lui regorgeait de tous côtés, le couvrit d'un manteau; et après avoir avec ceux de sa compagnie reconnu qu'il était mort, regardèrent à assurer le peuple du mieux qu'ils purent, fort ému et effrayé de cet accident; lui criant que le Roi n'était que légèrement blessé et qu'ils prissent courage. Firent tourner bride droit au Louvre au carrossier, duquel ce pauvre prince tout nageant en son sang ne fut jamais descendu ni tiré que mort, encore qu'un brouillon de ce temps ait fait impudemment imprimer un discours (que j'ai) par lequel l'archevêque d'Embrun confesse et exhorte au Louvre le Roi, qui, tout mort qu'il était, éleva les yeux et les mains en haut, témoi-

gnant (dit-il) par là qu'il mourait vrai chrétien et bon catholique. Ce qui a causé (et avec une bonne raison) la défense qu'on a faite, à son de trompettes, par la ville, de plus rien publier et imprimer sur la mort du Roi.

Cependant, ce misérable assassin et exécrable parricide ayant été, incontinent après le coup, pris et appréhendé, fut fouillé par un archer des Gardes du Corps (que je connais), nommé Baugé, qui seulement lui trouva d'argent trois demi-quarts d'écu ou demi-tétons, avec deux ou trois sols de monnaie; quelques caractères et instruments de sorcellerie, entre autres un cœur navré de trois coups (comme aussi on tient que l'intention de ce gros maraud était d'en donner autant dans le cœur du Roi).

Il fut conduit et mené prisonnier à l'hôtel de Retz, plus proche de là, à cause du peuple, qu'on craignait, étant mutiné, qu'il ne se ruât sur lui, le déchirât et le mît en pièces, comme indubitablement il eût fait s'il eût su que son Roi était mort.

Interrogé qui l'avait induit à faire ce misérable coup, dit que c'était Dieu ou le diable. Et ayant à l'instant demandé si le Roi n'était pas mort, lui ayant été répondu que non, et qu'il l'avait voirement blessé, mais qu'il se portait bien : « Je ne sais quel bien porter (va dire ce paillard), si lui ai-je donné un mauvais coup ». Parlant ainsi résolument à un chacun, sans s'étonner; gossait même les plus curieux, qui lui demandaient qui lui avait fait faire : « Gardez (leur disait-il) qu'enfin je ne die que c'est vous ».

A cinq heures du soir, Messieurs de la Cour, ayant eu avis certain de la mort du Roi, se rassemblèrent aux Augustins, où le Parlement se tenait, et d'où ils venaient de sortir. Et là, sur ce que M. le Procureur général du Roi remontra à la Cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, que le Roi étant présentement décédé par un très cruel, très inhumain et très détestable parricide

commis en sa personne sacrée, il était nécessaire pourvoir aux affaires du Roi régnant et de son État; requérant qu'il fût promptement donné ordre à ce qui concernait son service et le bien de son État, qui ne pouvait être régi et gouverné que par la Reine pendant le bas âge dudit sieur son fils, et qu'il plût à ladite Cour la déclarer Régente, pour être pourvu par elle aux affaires du Royaume; la matière mise en délibération, ladite Cour déclara ladite Reine, mère du Roi, régente en France, pour avoir l'administration pendant le bas âge dudit sieur son fils, avec toute puissance et autorité.

Cet arrêt, précipité par la nécessité (dont Dieu veuille qu'on ne se repente point tout à loisir), ayant été aussitôt divulgué entre le peuple, vacillant et incertain jusque à cette heure-là de la mort de son Roi, causa un tel effroi et étonnement au cœur de ce pauvre peuple, enivré de l'amour de son prince, qu'on vit en un instant la face de Paris toute changée, et comme dit le poète :

Luctus ubique, pavor, et plurima mortis imago.

Les boutiques se ferment; chacun crie, pleure et se lamente, grands et petits, jeunes et vieux; les femmes et filles s'en prennent aux cheveux. Et cependant tout le monde se tient coi : au lieu de courir aux armes, on court aux prières et aux vœux pour la santé et la prospérité du nouveau Roi; et toute la fureur du peuple contre l'attente et intention des méchants, n'est tournée que contre ce parricide scélérat et ses complices, pour en avoir et poursuivre la vengeance.

Œuvre merveilleux de Dieu, exploit admirable de sa Providence, et qui ne pouvait partir d'autre lieu que de sa main, de dire qu'en un si grand trouble d'État et un tant inespéré, soudain et prodigieux accident, qui semblait devoir tout bouleverser sens dessus dessous, ouvrir la porte à une sédition sur laquelle avait été bâti en partie ce misérable dessein; et, qui plus est, dans une ville de Paris, remplie d'infinis vagabonds, voleurs,

traîtres, Ligueurs, et autres mal affectionnés à cet État, qui n'avaient au cœur autre religion que celle de la Société Judaïque, ennemie conjurée de tous les bons Français et serviteurs du Roi, de laquelle le long manteau de dévotion n'est qu'une couverture de sédition; ne se soit trouvé homme qui ait bougé pour se remuer, de toute cette lie populaire; et peu qui en aient parlé, sinon à leur ruine et confusion.

N'est moins merveilleux et admirable le zèle de toute cette généreuse noblesse de France, princes, ducs, comtes et autres principaux officiers de la Couronne, lesquels ayant vu, ce jour, le couchant du Roi leur maître, vinrent aussitôt saluer l'orient de son fils, comme de leur souverain, lui faisant offre de leurs épées; et, donnant leurs querelles au bien public de la France, mirent un tel ordre au désordre qui semblait apparent et menaçait Paris, qu'ils firent résoudre le peuple de pleurer leur Prince défunt et d'obéir à leur Roi vivant. De fait, beaucoup de seigneurs, divisés et désunis dès longtemps, s'accordèrent et réunirent (au moins en apparence), s'entr'embrassèrent et jurèrent, ce jour, unanimement fidélité au Roi et à la Reine, avec la vengeance de la mort du défunt envers tous et contre tous qui s'en trouveraient coupables ou complices, sans respect de dignité et qualité aucune, quelque grande qu'elle fût. De laquelle union la gloire en est due au Dieu de paix et concorde, et non à l'homme, où il y a fort peu du sien, voire presque rien du tout : car attendu la corruption très grande qui règne aujourd'hui en tous les états, et par-dessus tous en celui de la noblesse, le peu de crainte de Dieu qu'il y a au monde, mêmement entre les Grands, je ne doute point, mais crois fermement, que cet œuvre est procédé purement de Dieu, lequel s'est servi d'eux en cette affaire (voire malgré qu'ils en eussent), pour le bien de son pauvre peuple, qui a grand intérêt que ce bon accord et union dure. Ce que toutefois je ne pense pas, pour ce qu'avec le peu

d'envie qu'ils en ont, nos péchés si grands en empêcheront le progrès et le fruit.

La nuit de cette triste journée et funeste à la France, en laquelle Dieu, courroucé contre son peuple, nous ôta, en son ire, notre Prince, et éteignit la lumière du plus grand Roi de la terre et le meilleur, Sa Majesté ne put jamais prendre repos et fut en inquiétude toute la nuit : si que, le matin s'étant levé, dit qu'il n'avait point dormi et qu'il était tout mal fait. Sur quoi M. de Vendôme prit occasion de supplier Sa Majesté de se vouloir bien garder, même ce jour, auquel on disait qu'il ne devait point sortir, pour ce qu'il lui était fatal. « Je vois bien, lui répondit le Roi, que vous avez consulté l'Almanach, et ouï parler de ce fol de La Brosse, de mon cousin le comte de Soissons. C'est un vieil fol, et vous êtes encore bien jeune et guère sage. »

De fait, Sa Majesté alla ouïr la messe aux Feuillans, où ce misérable le suivit en intention de le tuer; et a confessé depuis, que, sans la survenue de M. de Vendôme, qui l'en empêcha, il eût fait son coup là dedans.

Fut remarqué que le Roi, avec plus grande dévotion beaucoup que de coutume, et plus longuement, se recommanda, ce jour, à Dieu. Même la nuit, qu'on pensait qu'il dormît, on le vit sur son lit, à deux genoux, qui priait Dieu; et dès qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son cabinet, pour ce qu'on voyait qu'il y demeurait plus longtemps qu'il n'avait accoutumé, fut interrompu. De quoi il se fâcha, et dit ces mots : « Ces gens-ci empêcheront-ils toujours mon bien? » Grâce singulière et particulière de Dieu, qui semblait comme avertir son oint de sa fin fort proche, chose qui n'advient guère qu'à ceux que Notre Seigneur aime.

Après que Sa Majesté eut dîné (mais non si bien ni si gaiement que de coutume), il dit qu'il était tout étourdi de n'avoir point dormi, et qu'il voulait essayer de reposer. Et de fait, s'étant mis au lit, après qu'en vain il eut tâché de dormir, se remit derechef à prier Dieu,

et incontinent après se leva fort gaiement, et commanda qu'on lui apprêtât son carrosse; où étant près de monter, arriva M. de Vitry, qui lui demanda s'il ne plaisait pas à Sa Majesté qu'il l'accompagnât. « Non, lui répondit le Roi; allez seulement là où je vous ai commandé, et m'en rapportez réponse. — Pour le moins, Sire, lui répondit Vitry, que je vous laisse mes gardes. — Non, dit le Roi; je ne veux ni de vous ni de vos gardes; je ne veux personne autour de moi. » Entrant dans le carrosse et pensant cependant (comme il est à présupposer) aux prophéties de ce jour, qu'on lui avait voulu mettre en la tête (et plût à Dieu qu'elles y fussent bien entrées, pour se mieux garder qu'il ne fit), se retournant vers un des siens, lui demanda le quantième il était du mois : « C'est le 15e aujourd'hui, sire. — Non, dit un autre, Sire, c'est le 14e. — Il est vrai, dit le Roi, tu sais mieux ton almanach que ne fait pas l'autre. » Et se prenant à rire : « Entre le 13 et le 14 » (dit-il). Et sur ces mots, fait aller son carrosse.

Pour retourner aux particularités de ce jour, aussitôt que le corps de ce pauvre Roi, privé de vie et de sang, eut été apporté au Louvre, de toutes parts s'y fit une concurrence de toutes sortes de personnes, et de diverses vie, mœurs et religion : les uns, pleurant vraiment du cœur et des yeux ce prodigieux et funeste accident; autres faisant semblant de le pleurer, en riaient dans le cœur et ne se pouvaient tenir d'en découvrir quelque chose par leurs paroles; comme un certain ligueur, reconnu pour tel, qui dit tout haut (encore qu'il sût qu'il était mort) que le Roi était fort légèrement blessé, et qu'on parlait déjà d'un voyage qu'il voulait faire le lendemain, à Notre-Dame de Boulogne, avec le Père Cotton.

Les Jésuites y accoururent des premiers (on les mettra de telle classe qu'on voudra : chacun sait la maxime qu'ils tiennent, qu'on peut tuer un roi qui souffre en son royaume deux religions). Cependant (*vultibus compo-*

sitis ad luctum) font les fâchés par-dessus les autres. Le Père Cotton, avec une exclamation véritablement courtisanesque et jésuitique : « Et qui est le méchant (dit-il) qui a tué ce bon prince, ce saint Roi, ce grand Roi? A-ce pas été un Huguenot? — Non (lui répondit-on), c'est un Catholique Romain. — Ah! quelle pitié (dit-il), s'il en est ainsi! » et à l'instant se signa à la jésuite de trois grands signes de croix. Une voix de quelqu'un qui était là et qui avait entendu la demande du Père Cotton, si c'était pas un Huguenot qui l'avait faite, fut entendue disant : « Les Huguenots ne font point de ces coups-là ». La Reine, extrêmement affligée, et si fort qu'on ne la pouvait remettre, faisait retentir tout le Louvre de plaintes, cris, pleurs et gémissements extraordinaires.

M. de Sully, plus mort que vif, étant venu trouver Sa Majesté pour recevoir ses commandements, après que la Reine lui eût fait tout le bon visage et accueil qu'il eût su désirer, fut renvoyé par elle en son Arsenal, pour y exercer sa charge comme de coutume, continué en toutes ses dignités, états, offices et pensions. Mais rien ne pouvait plus contenter ce seigneur, mourant en la mort de son maître et faisant perte de tout : car aussi ne lui laissait ce triste accident autres armes, pour s'en venger, que les larmes pour pleurer, le reste de ses jours, son infortune et malheur. (Assaut pénible et dure rencontre pour un cœur dur et ambitieux comme le sien.)

M. de Mayenne et M. de Guise emportèrent, ce jour, l'honneur par-dessus les autres princes et seigneurs (bien qu'un chacun d'eux, et en général et en particulier, ait part en cette gloire) d'avoir, en ce grand trouble, fidèlement assisté le Roi, la Reine et l'État, et avoir fort librement et vertueusement parlé à Sa Majesté, conseillé et remontré ce qui était du repos public et manutention de l'État, sous l'autorité de ses commandements, pour la conservation de la couronne de son fils : entre autres points, qu'il était nécessaire d'observer et faire observer

exactement toutes les ordonnances et édits du feu Roi, principalement ceux de pacification, sans permettre qu'aucune violence fût faite à ceux de la religion, lesquels il fallait également traiter et maintenir avec les autres, selon le vouloir et intention de feu Sa Majesté, qui était un grand et excellent pilote et conducteur d'État; duquel suivant l'exemple, on ne pourrait jamais faillir. Ce que la Reine reçut de bonne part, promit et jura de le faire, et avec toutes sortes de caresses et embrassements à ces seigneurs, témoigna le contentement qu'elle avait de leurs bons avis et conseils, lesquels on ne pensait pas, venant de cette part, devoir être tels, principalement pour le regard des Huguenots. Mais Dieu tient en sa main les cœurs des grands et les incline où il lui plaît; joint que la plupart d'eux, bien que catholiques de religion, se font souvent huguenots d'État, où il y va de leur grandeur et intérêt particulier.

Conformément à ce conseil, furent établies, ce jour, à Paris, gardes aux portes, qui furent mêlées de l'un et de l'autre. Comme à notre porte de Bussi, les deux avocats qui y commandèrent, Bossan et Galland, l'un était catholique et l'autre huguenot.

Entre beaucoup d'actions vertueuses que la Reine fit paraître, ce jour, témoignantes d'un côté le deuil et regret qu'elle avait à la mort du feu Roi son mari, et de l'autre une grande magnanimité et constance à supporter cette pénible affection, accompagnée d'une grande douceur et affabilité (et contre son naturel) à l'endroit de tous ceux qui, la venant reconnaître, lui venaient parler, y en eut une qui échappa à Sa Majesté, laquelle déplut et fut trouvée fort mauvaise de plusieurs personnes d'honneur et de qualité, et donna sujet de parler à beaucoup de monde, qui ne parlait que trop sans cela : c'est que Sa Majesté n'eut plutôt la bouche fermée, qu'elle envoya quérir le médecin Duret, qui était l'homme du monde que le feu Roi aimait le moins, qu'il ne voulait point voir, et duquel il avait même défendu à

la Reine de se servir; et étant là, le retint pour son médecin, et le fit de son Conseil, avec bon appointement : le tout en faveur du seigneur Concini (qu'on disait porter fort constamment et avec beaucoup de résolution la mort du Roi).

Ce jour, le nouveau Roi fut servi en Roi à son souper : M. de Souvray, son gouverneur, le servit à genoux. De quoi ce petit prince étonné, le regardant, riait, puis se prenait à pleurer, se souvenant de la mort du Roi son père. « Je voudrais (après, disait-il) n'être point Roi, et, que mon frère le fût plutôt : car j'ai peur qu'on me tue, comme on a fait le Roi mon père. »

La Reine envoya quérir tous les gardes, et leur dit qu'elle consignait la personne du Roi son fils entre leurs mains; qu'ils avisassent à le bien garder, et à ne laisser approcher de Sa Majesté aucun, quel qu'il fût, qu'ils ne connussent bien et duquel ils ne voulussent répondre; car, comme en en faisant leur devoir, elle ne serait point ingrate de la peine qu'ils y prendraient, aussi, au contraire, s'il en avenait faute, ils se pouvaient assurer qu'elle les ferait tous pendre.

Ainsi se passa cette malheureuse journée; et la nuit même fut fort tranquille, sans aucun bruit, remuement ni émotion, non plus que s'il ne fût rien advenu.

Et ici je finis, avec la vie de mon Roi, le deuxième registre de mes passe-temps mélancoliques et de mes vaines et curieuses recherches, tant publiques que particulières, interrompues souvent depuis un mois par les veilles des tristes et fâcheuses nuits que j'ai souffertes, mêmement cette dernière, pour la mort de mon Roi; lequel, encore qu'il ne m'ait jamais fait du bien ni du mal, si puis-je dire avec vérité que je l'ai aimé passionnément.

Le mercredi 19, cet infâme parricide et détestable assassin, François Ravaillac, fut interrogé par M. le Pre-

mier Président; lequel, voyant qu'il ne lui était possible de rien tirer de cet homme, pour l'intimider s'avisa de lui dire (qui fut un bruit qu'on sema même, à ce dessein, à Paris et partout) que la Cour avait dépêché à Angoulême, en toute diligence, pour amener prisonniers à Paris, son père, sa mère, voire et ses autres parents; où étant arrivés, s'il ne voulait dire autre chose, la Cour s'était résolue de faire mourir cruellement, en sa présence, son père et sa mère; puis, passant au reste, si besoin était, éteindre par le supplice du feu jusqu'au dernier de sa maudite race : chose (lui dit le Premier Président) permise et autorisée par les lois divines et profanes, en un crime tant énorme et de si grande conséquence que le sien. A quoi ce paillard voulut répliquer, niant impudemment audit Premier Président que jamais cela eût été pratiqué ni approuvé par lois quelconques, ni divines ni humaines. Sur quoi on disait que M. le Premier Président lui avait allégué quelque concile. Quoi que c'en soit, on le vit fort ému et troublé de cette proposition et menace, sans que toutes fois pour tout cela, il fût induit de dire ou confesser quelque chose plus qu'auparavant.

Un Père Jésuite, nommé d'Aubigni, qui l'avait confessé, et qui pour cela avait été mis en arrêt, lui fut confronté : mais ils en sortirent tous deux à leur honneur. Aussi, l'un n'eût pas bien entendu son métier, et l'autre eût été mauvais Jésuite, s'ils ne s'en eussent su dextrement dépêtrer.

Ledit Jésuite fut ouï et interrogé, particulièrement par M. le Premier Président, sur le secret de la confession de Ravaillac, mais il n'en put tirer autre chose, sinon que comme il y en avait auxquels avait été donné de Dieu le don des langues, aux autres le don de prophétie, révélation, etc., ainsi lui avait été donné le don d'oubliance des confessions. Au surplus, qu'ils étaient pauvres religieux qui ne savaient que c'était que du monde, ne se mêlaient ni entendaient rien aux affaires

d'icelui. Auquel M. le Premier Président répliqua qu'il trouvait, au contraire, qu'ils en savaient assez et ne s'en mêlaient que trop; et s'ils n'eussent point tant été du monde comme ils disaient, que tout se fût mieux porté qu'il ne faisait.

Le dimanche 23, le P. portugais Jacques Suarès, dit Cordelier, avec quelques curés de Paris, entre autres celui de Saint-Barthélemi et Saint-Paul, prêchèrent et prônèrent les Jésuites, et en paroles couvertes (mais non tant toutefois qu'elles ne fussent intelligibles à beaucoup), les taxèrent comme fauteurs et complices de l'assassinat du feu Roi, les arguant et convaincant par leurs propres écrits et livres, nommément de Mariana et Bécanus. Par la lecture desquels il semble qu'on puisse justement colliger qu'une des principales charités de ces gens soit d'envoyer de bonne heure en paradis les rois et les princes qui ne les favorisent assez à leur gré, ou qui ne soient pas bons catholiques à la Mariane.

Il y eut prise, le mardi 25, entre M. de Loménie et le père Cotton, en plein Conseil; auquel Loménie dit que c'était lui voirement qui avait tué le Roi, et la Société de ses Jésuites. Et sur ce que ceux du Conseil lui dirent qu'il apportât un peu plus de modération, dit qu'à la vérité le regret qu'il avait à la mort de son bon maître lui pouvait bien causer un peu trop de passion à en parler; mais qu'il ne parlait qu'en présence de la Reine. En même temps, Béringuan en eut à Delorme, premier médecin de la Reine, qui soutenait les Jésuites, et lui en dit autant.

Le jeudi 27, fut prononcé et exécuté à Paris l'arrêt de la cour de Parlement, donné contre le très méchant parricide François Ravaillac, qui fut amené, à dix heures du matin, à la levée de la cour, dans la chambre de la buvette, où on lui commanda de se mettre à genoux; et lors le greffier lui prononça son dit arrêt, que chacun a ouï et vu et se peut partout lire imprimé.

Suivant lequel, pour révélation de ses complices, il

fut appliqué à la question des brodequins, où il ne confessa rien : seulement pria la Cour, le Roi, la Reine et tout le monde, lui pardonner, reconnaissant derechef, comme il avait fait à la Cour, avoir commis une grande faute, dont il espérait toutefois la miséricorde de Dieu plus grande qu'il n'était pécheur; mais qu'autre que lui n'avait fait le coup, n'en avait été prié, sollicité ni induit par personne, ni grand ni petit (combien qu'il ne doutât point qu'il y en eût prou des uns et des autres qui en fussent bien aises).

Sur les trois heures, on le tira de la Chapelle, pour aller au supplice, où il y eut une grande huée sur lui, depuis ladite Chapelle jusqu'à la porte de la Conciergerie, de tous les prisonniers qui, se mettant à crier *Au traître!* et *Au chien!* se voulaient ruer dessus, sans l'empêchement des archers qui y tinrent la main forte. Sortant de la Conciergerie, pour monter au tombereau, il se trouva un grand concours et affluence de peuple, cruellement animé et acharné contre ce méchant parricide, à cause de la mort de son Roi, que les gardes et archers, bien qu'en grand nombre et armés, comme on dit, jusqu'aux dents, eurent bien de la peine de le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main, hommes, femmes, filles, et jusqu'aux petits enfants, avec tel tumulte, cris et hurlements de tout le monde, imprécations et malédictions, qu'on ne s'entendait pas l'un l'autre : si qu'il semblait que le ciel et la terre se dussent mêler ensemble. Et quelque grande garde qu'on lui eût donnée, pour engarder le peuple d'en approcher, si ne le put-on sauver de force horions et gourmades qu'on lui donna, même de quelques femmes qui y laissèrent imprimées les marques de leurs dents et ongles, tant la rage de ce peuple se montra grande à l'endroit de ce misérable.

La plus grande part des princes et seigneurs étant lors à Paris se trouvèrent à l'Hôtel de Ville, pour en voir l'exécution : aucun desquels, selon le dire et opi-

nion de beaucoup (mais on appelle ces gens-là des médisants), la regardèrent d'yeux fort secs, étant seulement marris qu'ils ne se pouvaient mieux servir, et à une plus grande œuvre, des mains et cœurs de ce peuple passionné, et qui ne se montrait que trop affectionné, à leur gré, à la mémoire de leur bon Roi et Prince. Finalement ce malheureux et misérable assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant près d'être tiré et démembré par les chevaux, et qu'un certain homme étant près de l'échafaud était descendu de son cheval pour le mettre à la place d'un qui était recru, afin de le mieux tirer : « On m'a bien trompé (va-t-il dire), quand on m'a voulu persuader que le coup que je ferais serait bien reçu du peuple, puisqu'il fournit lui-même les chevaux pour me déchirer ». Et ayant fait demander au peuple un *Salve Regina*, en ayant été éconduit avec tumulte et violence de toute cette populace, qui commença à crier plus que devant qu'il ne lui en faloit point et qu'il était damné comme Judas : se retournant vers son confesseur, le pria de lui donner l'absolution, pour ce qu'il n'en pouvait plus. Ce que lui ayant refusé, disant que cela leur était défendu même en crime de lèze-Majesté au premier chef, tel qu'était le sien, s'il ne voulait révéler ses fauteurs et complices ; ayant répondu qu'il n'en avait point, comme il lui avait souvent protesté et le protestait encore derechef, son confesseur ne voulant passer outre : « Donnez-la-moi (dit ce paillard), au moins à condition, au cas que ce que je dis soit vrai : c'est chose que ni vous ni autre de votre profession ne me peut refuser. — Je le veux (lui répondit l'autre), mais à cette condition voirement, qu'au cas qu'il ne soit ainsi, votre âme, au sortir de cette vie que vous allez perdre, s'en va droit en enfer et à tous les diables. Ce que je vous dénonce, de la part de Dieu, comme bien certain et infaillible. — Je l'accepte et la reçois, dit-il, à cette condition. » Ce fut la dernière parole qu'il dit à M. de Filesac, qu'on lui avait donné

pour confesseur avec M. Gamache (tous deux fort honnêtes hommes et doctes, gens de bien, et des premiers et plus suffisants docteurs en théologie de toute la Sorbonne). Peu auparavant, le greffier, pour l'induire à se reconnaître et confesser la vérité, l'ayant fort pressé de décharger sa conscience de ceux qui lui avaient fait faire, et que l'indignation du peuple tant grande contre lui en était le jugement : « J'en suis bien marri (lui répondit-il); mais que veut-il que j'y fasse? Que m'en demandez-vous aussi tant? Je vous l'ai déjà dit et je le dis encore, qu'il n'y a que moi qui l'ai fait ».

Ainsi mourut Ravaillac, qui était homme de moyenne taille, bien fourni de membres; la couleur du visage et le poil tirant sur le roux noir, comme on disait qu'avait Judas, traître au surplus et non moins méchant que lui.

Aussitôt qu'il fut mort (car il expira à la deuxième ou troisième tirade des chevaux, pour ce qu'il n'en pouvait presque plus, quand on l'y appliqua), le bourreau l'ayant démembré voulut en jeter les membres dans le feu. Mais le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eut fils de bonne mère qui n'en voulût avoir sa pièce, jusqu'aux enfants qui en firent du feu au coin des rues. Quelques villageois même d'alentour de Paris, ayant trouvé moyen d'en avoir quelques lopins et entrailles, les traînèrent brûler jusqu'en leurs villages.

Voilà avec quelle furie et rage tout le peuple, tant des champs que de la ville, témoigna le grand regret qu'il avait à la mort de ce bon Roi : ce qu'on n'eût cru aisément, si on ne l'eût vu. Que si les procédures de nos magistrats, à l'endroit de ce monstre de nature, eussent été aussi chaudes à en découvrir ses auteurs et complices, comme se sont montrées à la vengeance même de sa charogne morte celles de ce peuple, on ne serait aujourd'hui en peine, comme on est, de craindre ce dont avec une bonne raison on se défie; mais la lâcheté y a été telle et si grande, même à l'endroit de ceux

qu'on a pris qui en savaient des nouvelles, qu'elle fait mal au cœur à tous les gens de bien, et particulièrement à moi, auquel la douleur que j'en ai me fait tomber la plume des doigts et de la main.

Le samedi 29, notre nouveau Roi fut fouetté, par commandement exprès de la Reine régente, pour s'être opiniâtré à ne point vouloir prier Dieu. M. de Souvray, son gouverneur, auquel en avait été donnée la commission, n'y voulait mettre la main, jusqu'à ce que, étant comme forcé par la Reine, fut contraint de passer outre. Ce jeune prince, se voyant pris et qu'il lui en fallait passer par là : « Ne frappez guère fort, au moins (dit-il à M. de Souvray) ». Puis, peu après, étant allé trouver la Reine, Sa Majesté s'étant levée pour lui faire la révérence comme de coutume : « J'aimerais mieux (va dire ce prince tout brusquement) qu'on ne me fît point tant de révérences et tant d'honneur, et qu'on ne me fît point fouetter ». Trait qui fit rire la Reine, et fut remarqué pour un de ceux du feu Roi son père, qui ne manquait jamais de reparties promptes et fort à propos.

Le lundi 31, dernier de ce mois, les Jésuites, ayant eu et obtenu ce que dès longtemps ils avaient désiré et pourchassé, savoir le cœur du Roi, partirent de Paris pour l'emporter quant et eux à la Flèche où, selon les accords et stipulations passées entre Sa Majesté et eux, ils le devaient pompeusement et solennellement enterrer. Dès le samedi 15 de ce mois, M. le prince de Conti, après s'être mis à genoux devant ce cœur royal et fait une prière pour l'âme du défunt, l'ayant pris sur un coussin paré d'une gaze brochée d'or, l'avait mis entre les mains du père Jacquinot, supérieur de la maison Saint-Louis : lequel, revêtu d'un surplis et étole, l'avait reçu, au nom de toute la Société, avec infinies grâces et remerciements, puis, avec trois ou quatre de ses compagnons et deux gentilshommes, entré dans le même carrosse où le Roi avait été tué (qui est une remarque qu'on n'a pas oubliée). Étant arrivé à leur maison de Saint-Louis, en

la rue Saint-Antoine, entre sept et huit heures du soir, l'aurait fait poser dans la Chapelle domestique de ladite maison, où, le même jour, nonobstant l'incommodité de l'heure et le mauvais temps, grand nombre de petit peuple (dévot à la jésuite) l'allèrent baiser et jeter de l'eau bénite.

Finalement, pour mettre fin à ce bel œuvre (ou farce jésuitique), ce jour, qui était le dernier du mois, vingt ou vingt-deux Jésuites, après avoir dit la messe de grand matin, entrèrent dans les carrosses qui les attendaient à la porte de leur église Saint-Louis, environ les quatre heures du matin, pour conduire ce cœur royal à La Flèche.

Le père Armand, provincial des Jésuites, ayant été mandé exprès de Nevers, où il était quand le Roi fut tué, pour être conducteur de cette cérémonie, prit sa place dans le carrosse du Roi, avec quatre ou cinq Jésuites; au fond duquel il se mit en surplis et en étole, tenant le cœur royal sur un carreau de velours noir couvert d'un crêpe.

Grand nombre de cavalerie des principaux seigneurs de la noblesse étant à Paris, les conduisirent jusqu'au Bourg-la-Reine seulement et rentrèrent dans la ville, qu'il était encore bien matin. Aussi en étaient-ils partis avant cinq heures.

Le dimanche 6 juin, frère Anselme Cochu, Jacobin, à Saint-Gervais, le matin, et après dîner, l'abbé Dubois, de l'ordre de Cîteaux, à Saint-Eustache, donnèrent fort sur les Jésuites, prêchèrent contre eux, arguèrent la doctrine erronée contenue en leurs écrits et livres, alléguant entre les autres ceux de Mariana et Bécanus. L'abbé Dubois prêcha violemment contre, jusqu'à dire qu'ils étaient cause en partie du malheureux assassinat commis en la personne sacrée du feu Roi, et que les Jésuites l'avaient tué.

Le mardi 8, la Cour, assemblée sur le fait des Jésuites,

qui avaient des amis et des ennemis en cette compagnie, après avoir demeuré aux opinions jusqu'à près de midi, finalement condamna et adjugea au feu le livre de Mariana, comme impie, hérétique, mal parlant de l'autorité des rois, et pernicieux à cet État.

Le samedi 19, le corps mort du prévot des maréchaux de Pluviers, après avoir été traîné par la ville, sur une claye des prisons de la Conciergerie (où on l'avait serré il y a environ huit jours), fut pendu par les pieds, puis brûlé en la place de Grève, à Paris.

Cet homme, très mal famé et renommé, et qui avait deux fils Jésuites (*quod notandum*), reconnu de tous pour mauvais serviteur du Roi, et très bon de la maison d'Entragues et de la marquise de Verneuil, tenu au pays pour un voleur et un concussionnaire, fut déféré, accusé, et convaincu, par bons témoins, d'avoir dit, dans Pluviers, jouant ou regardant jouer à la courte boule dans un jardin, et à l'heure même que le Roi fut tué : « Le Roi est mort. Il vient d'être tué tout maintenant. Et n'en doutez point ». Lequel langage ou semblable on lui avait ouï tenir déjà par deux ou trois fois, mais auquel on n'avait autrement pris garde, jusqu'à ce que la fortune avenue fit croire que cet homme savait l'entreprise (comme il y a apparence), et qu'il était des complices de ce malheureux assassin. Tellement qu'ayant été veillé, guetté, et couru en toute diligence, fut finalement attrapé, conduit et mené prisonnier à Paris, où on lui donna la Conciergerie du palais pour prison, dans laquelle, à quelques jours de là, fut trouvé mort, étranglé, ainsi qu'on disait, des cordons de ses caleçons.

La Cour de Parlement, tout mort qu'il était, ne laissa de lui faire son procès, doublement criminel, et pour s'être défait soi-même et pour s'être rendu coupable du crime de lèze-Majesté. Mais, au bout, un homme mort ne parle point (qui était ce qu'on demandait) : car, s'il eût parlé, comme il avait bien commencé (*loquela sua eum manifestum faciens*), il en eût à la fin trop dit pour

l'honneur et le profit de beaucoup qu'on n'avait pas envie de fâcher. C'est pourquoi on a eu opinion que d'autres gens que le Diable avaient mis la main à cette exécution.

M. D'Epernon partit, ce jour, de Paris, pour aller à Compiègne quérir le corps du feu Roi Henri III, son bon maître, et de là le conduire à Saint-Denis et l'y faire enterrer. On blâmait le feu Roi de l'avoir laissé là plus de vingt ans sans l'honorer de ce qui bien lui appartenait et ne s'en être autrement soucié.

Le mercredi 23 de ce mois, veille de la Saint-Jean, fut fait à Saint-Denis l'enterrement du feu Roi Henri III, sans pompe ni autre solennité royale, et si peu de cérémonie qu'on y observa fut fait avec désordre et confusion, symbolisante avec la fin du règne de ce pauvre prince, auquel les gens d'église et moines, ayant, par une détestable ingratitude, tourné le dos et persécuté à la mort, n'en firent pas moins après.

Un seul des princes ne s'y trouva, fors MM. les comtes de Saint-Pol et de Lauraguais, fils du comte d'Auvergne (encore tous deux bâtards : ce qu'on remarqua).

Le mardi 29, jour Saint-Pierre, le corps du feu Roi fut porté du Louvre à Notre-Dame, avec les cérémonies, pompes et solennités qu'on a accoutumé d'observer aux obsèques et enterrements des rois de France. La foule du peuple était si grande à le voir passer, qu'on s'y entretuait.

Le mercredi 30 et dernier du mois, le corps de Sa Majesté fut porté de Notre-Dame à Saint-Denis, en pareille pompe et magnificence que le jour de devant; et le lendemain, premier de juillet, après son service fait en ladite église, fut solennellement enterré et mis en la tombe de ses prédécesseurs. En cette cérémonie y eut recharge de bravades à la Cour : M. le comte de Soissons refusa (exprès pour les braver, ainsi qu'on disait) de rompre le bâton en leur présence, encore que

de toute ancienneté on eût accoutumé de ce faire. La célébration des Grâces à leur table ne se fit point, lequel honneur toutefois ne leur avait jamais été dénié ni débattu.

Environ ce temps, et peu de jours avant la mort du Roi, l'exécution cruelle et inhumaine d'une pauvre femme des champs, pour la taille (à laquelle les sergents ayant tout pris, vendirent, pour le dernier, une vache qui seule lui restait pour la nourriture d'elle et de six petits enfants), causa un triste et prodigieux accident : qui fut que cette pauvre femme, s'étant désespérée, pendit premièrement ses six enfants, puis se pendit après elle-même.

On fit récit au Roi de cet acte vraiment tragique et épouvantable. Et, le jour précédant sa mort, le frère de cette misérable (qui était un pauvre homme tout troué et déloqueté) se vint jeter aux pieds de Sa Majesté, pour lui en demander justice; mais tant s'en faut que le Roi s'en montrât aucunement touché ni ému, qu'au contraire, ayant rudement repoussé et renvoyé ce pauvre homme, lui dit qu'ils étaient tous des canailles, et qu'il eût voulu, pour un, qu'il y en eût eu un cent qui se fussent pendus. L'autre, après ces propos, s'étant levé, jetant les yeux au ciel, dit ces mots : « Puisque le Roi ne tient compte de me faire justice, je m'assure que celui de là-haut, qui est Dieu, me la fera et bientôt ». Le lendemain le Roi fut tué.

De moi, je n'en eusse chargé ce registre, ne l'ayant su au vrai que trois mois après, si un de mes amis, homme d'honneur et de qualité, ne me l'eût assuré pour véritable, l'ayant appris de M. Forin, gouverneur du marquis de Rosny, qui était présent et près du Roi lorsque tout cela fut dit.

Le jeudi 2 du mois de septembre, Dieu redoubla sa verge sur ma maison, me visitant d'une fâcheuse et pénible maladie, accompagnée de diverses infirmités, la

moindre desquelles était suffisante de m'attérer, sans cette forte et puissante main d'en haut qui m'a toujours soutenu et relevé contre toute l'espérance des hommes et la mienne propre. Tous lesquels maux me rendirent tant atténué et débile, que, croyant certainement que Dieu voulût faire sa volonté de moi (en laquelle opinion étaient aussi la plupart de ceux qui m'assistaient, et mes médecins eux-mêmes), je demandai que le Saint-Sacrement, selon l'ordonnance de l'Église, me fût apporté et administré, comme il fut, par le vicaire de Saint-André, le mardi 14 de ce mois.

Le jour de devant, qui était le 13 de ce mois, voulant, avant le recevoir, me réconcilier et confesser, je priai qu'on me donnât un Jacobin, nommé père Deslandes, lequel j'avais ouï, ce me semblait, prêcher plus purement que les autres. Icelui étant venu, me consola fort et contenta. Son but fut, après m'avoir fort doctement et chrétiennement admonesté, remontré mes fautes et offenses, et fait demander pardon d'icelles à Dieu, tirer de moi une protestation de mourir en la Foi de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine. Des deux premiers, il n'y eut nulle difficulté; je le lui protestai franc et net; mais, pour le regard du troisième, sur lequel il insistait et me pressait fort (me remontrant qu'il était de nécessité de salut de croire tout ce que l'Église romaine croyait, et qu'elle ne pouvait errer), je ne lui pouvais accorder celui-là, vu le contraire qui se voyait en plusieurs points de sa doctrine; jusqu'à ce que, vaincu de la faiblesse du corps et de l'esprit, qui ne me permettait d'y contester davantage, je le passai, sous caution qu'on me ferait voir que la doctrine et tradition de l'Église Romaine d'aujourd'hui étaient en tout et partout conformes à celles de l'antique et vieille Romaine, qui était du temps des Apôtres et de saint Paul, qui n'avaient prêché qu'un Jésus-Christ crucifié, ni reconnu autre fondement de salut en l'Église, que celui-là; en laquelle foi Romaine j'avais toujours vécu et y voulais

mourir. Ce qu'il me promit de me montrer, si Dieu me renvoyait ma santé (dont je me défie fort qu'il le puisse faire, quelque habile homme qu'il soit). Aussi, en sommes-nous demeurés là, et ai peur que nous y demeurions.

Je me tiendrai donc à ce vieux tronc (bien que pourri) de la papauté, en laquelle on trouve l'Église, bien qu'icelle ne soit pas l'Église. *Papatus non est Ecclesia, sed Ecclesia est in Papatu* (dit le bon homme M. Perrot, ministre de Genève, à un de ses amis). Sur quoi, j'ai noté un passage de Luther, sur le premier chapitre des Galates, sur ce mot, aux Églises de Galatie, que saint Paul toutefois appelle renversées : « Ainsi (dit-il page 10) nous appelons aujourd'hui l'Église Romaine sainte, et tous évêchés saints, jaçoit qu'ils soient renversés et que les évêques et ministres d'iceux soient infidèles et méchants, car Dieu règne au milieu de ses ennemis, et avec ce, l'Antechrist est assis au temple de Dieu, et Satan est présent au milieu des enfants de Dieu. Et pourtant, combien que l'Église soit au milieu d'une nation perverse et maudite (comme dit saint Paul aux Philippiens) et combien qu'elle soit au milieu des loups et des brigands, c'est-à-dire des tyrans spirituels, toutefois elle ne laisse point d'être Église, elle ne laisse point d'être à Rome, combien que Rome soit pire que Sodome et Gomorrhe; le baptême est là, le sacrement est là, et le texte de l'Évangile, la Sainte Écriture, les ministères, le nom de Christ et le nom de Dieu. Qui ont quelque chose de ceci l'ont; ceux qui n'en ont rien, n'en sont point excusés, car le trésor y est. L'Église Romaine est sainte, pour ce qu'elle a le saint nom de Dieu; elle a l'Évangile et le baptême. Si un peuple aussi a ces choses, il est appelé saint, etc. »

Voilà comme, par le témoignage des Luthériens mêmes et des Calvinistes, on peut demeurer en l'Église Romaine, quelque corrompue qu'elle soit, et y faire son salut. Ce qui m'y a fait arrêter; car, si je l'eusse cru

autrement, piéça en fussé-je sorti, vu la nourriture et instruction toute contraire qu'on m'a donnée. Une chose enregistrai-je ici (puis qu'aussi bien je m'y peins tout entier et tout nud, non tant pour moi que pour ceux qui viennent après moi, qui ont, possible, à me perdre bientôt) : que rien n'eût été plus capable, ni ne serait encore, de me faire quitter l'Église Romaine, que si on me voulait astreindre à l'observation de plusieurs cérémonies et services superstitieux, qui ont la vogue, comme on a fait pendant la Ligue, sous la tyrannie et contrainte de laquelle j'ai sué souvent d'ahan de ce côté-là. Maintenant, toutes ces choses étant laissées en la liberté d'un chacun, je me suis résolu d'y vivre et d'y mourir, suivant l'instruction à la mort de feu mon père (l'homme de bien et craignant Dieu des plus, comme chacun sait), et lequel, ayant connaissance des abus, en soupirait la réformation, et ne trouvait, pour cela, aucunement bon d'en sortir.

Les dernières paroles de ce bon homme, après qu'il m'eût donné sa bénédiction, étant lors âgé de douze ans seulement, furent à Me Mathieu Beroald, mon maître, en ces termes : « Maître Mathieu, mon ami, je vous recommande mon fils que voilà; je le dépose en vos mains, comme un des plus précieux gages que Dieu m'a donnés. Je vous prie surtout de l'instruire en la piété et crainte de Dieu; et pour le regard de la Religion (connaissant bien ledit Me Mathieu), je ne veux pas que vous me l'ôtiez de cette Église : je vous le défends. Mais aussi, ne veux-je pas (lui dit-il) que vous me le nourrissiez aux abus et superstitions d'icelle. »

Cette dernière volonté d'un si bon père m'est toujours demeurée et demeurera éternellement gravée dans le plus profond de mon cœur et de mon âme.

« Maître Pierre de l'Estoile, en son vivant audiencier de la chancellerie de Paris », fut inhumé dans l'église Saint-André des Arçs le 8 octobre 1611. Les dernières lignes de ses registres-journaux sont datées du 27 septembre 1611.

APPENDICE

Notice sur les manuscrits et les éditions imprimées des Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile.

Nous n'avons pu entreprendre de donner, avec ces *Extraits*, une édition critique de Pierre de l'Estoile, ni même tenter une étude complète des questions que soulèvent les manuscrits retrouvés et les diverses éditions publiées depuis le XVII[e] siècle.

L'édition la plus répandue, il y a vingt ans, celle publiée par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils, dans la collection Michaud et Poujoulat[1], était fort imparfaite.

La Librairie des bibliophiles a donné de 1875 à 1896 une édition excellente[2] que nous avons utilisée pour

1. Cf. *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France. Registre-journal de Henri III, d'après le manuscrit autographe de L'Estoile, presque entièrement inédit*, Paris, 1837, in-8°.

2. Cf. *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, édition pour la première fois complète et conforme aux manuscrits originaux, publiée avec de nombreux documents inédits et un commentaire

ces extraits de préférence à toutes les autres; les éditeurs ont publié dans le tome XII une étude si complète sur les *Manuscrits* (p. XVII) et les *Éditions des Mémoires* (p. XXII) que l'on ne peut mieux faire, à l'heure actuelle, que d'y recourir. Voici donc le résumé de ces notices :

I. — LES MANUSCRITS[1].

1. « Registre-Journal d'un curieux de plusieurs choses mémorables advenues et publiées librement à la françoise pendant et durant le règne de Henry III[e] roy de France et de Polongne. Lequel commença le dimanche XXX[e] may, jour de Pentecoste, 1574, sur les trois heures après midi, et finist le mercredy 2[e] aoust 1589, à deux heures après minuict ». (Actuellement à la Bibliothèque nationale, mss fr. L, n° 6678.)

2. « Les belles Figures et Drolleries de la Ligue, avec les peintures, placcars et affiches injurieuses et diffamatoires contre la mémoire et honneur du feu Roy que les Oisons de la Ligue apeloient Henri de Valois, imprimées, criées, preschées et

historique, biographique et bibliographique, par MM. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Charles Read et Tamizey de Larroque. Paris, 1880-1896, 12 vol. in-8°. Le tome XII, modifié dans son titre, a été publié chez Lemerre.

1. Pour l'histoire de ces divers manuscrits, cf. édition Rouanet et Lemerre, t. XII, p. XVII.

vendues publiquement à Paris par tous les endroits et quarrefours de la Ville, l'an 1589 ». (Bibl. nat., Imp., La, 25 [6].)

3. « Mémoires de P. D. depuis le 2[e] aoust 1589 jour de la mort du Roy, jusques au 22[e] mars 1594 jour de la réduction de Paris ». (Bibl. nat., mss fr. L, n° 10299.)

4. « Mémoires-Journaux depuis la réduction de Paris jusques à la fin de l'an 1597 ». (Bibl. nat., mss fr. L, n° 25004.)

5. « Continuation de mes Mémoires commençans le premier de l'an 1598 jusques à la fin de febvrier de l'an 1602 ». (Bibl. nat., mss fr. L, n° 13720.)

6. « Continuation depuis le premier jour de mars de l'an 1602, jusques au dernier de l'an 1604 ». (Bibl. de la ville de Troyes, n° 1117.)

7. « Journal de Pierre de l'Estoile, depuis le 17 janvier 1605 jusques au 18 mars 1607 ». — Tome III. (Bibl. de la ville de Troyes, n° 1117.)

8. « Registre-Journal. Premières Tablettes, du 2 juillet 1606 au 25 février 1609 ». (Bibl. nat., mss fr., n° 10300.)

9. « Registre second de mes curiosités. Secondes Tablettes, du 25 février 1609 au 14 mai 1610 ». (Bibl. nat., mss fr. L, n° 10301.)

10. « Continuation de mes Mémoires-Journaux et

curiosités tant publiques que particulières, commençans au règne de nostre petit nouveau Roy Loys XIII[e] (que Dieu bénie) aagé de huict ans, sept mois, dix huict jours. Depuis le XV[e] may 1610 jusques à (où il plaira à Dieu). Il m'y a conduict jusques à l'autre XV[e] du mois de may 1611, qui fait l'an justement ». (Bibl. nat., mss fr. L, n° 10302.)

11. « Continuation de mes mémoires, journaux et curiosités tant publiques que particulières. Commençans au règne de nostre petit nouveau Roys Loys XIII[e], aagé de huict ans sept mois dix huict jours. Depuis le XV[e] may 1610 jusques ou il plaira à Dieu ». (Bibl. de la ville de Troyes, n° 1117. — Catal. Bouhier, n° 124.)

12. « Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps ». (Bibl. nat., mss fr., n° 25560.)

13. « Recueil de mémoires, lettres, harangues, discours et autres particularités curieuses et notables tant anciennes que modernes ». (Pièce provenant de Saint-Acheul, publiée dans l'édition citée t. XII, p. 331 et suiv.)

14. « Recueils divers de ce temps, latin et françois, principalement de tombeaux, curieusement cherchés et ramassés, avec autres vers satiriques, traités

et discours funèbres sur la misère du siècle ». (Actuellement Bibl. nat., mss fr., nos 10 303 et 10 304.)

Enfin, nous citerons trois extraits anciens des Registres-Journaux de l'Estoile :

1° Extrait d'un Journal pendant tout le règne de Henri III, roi de France et de Pologne. (Bibl. nat., mss fonds Dupuy.)

2° Extrait d'un Journal pendant tout le règne de Henri III. Roy de France et de Pologne. (Bibl. de l'Institut, in-fol. n° 341.)

3° Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis 1562, jusqu'en 1611, contenus dans les Journaux et Recüeils de Monsieur de L'Étoille né sous François I, et mort sous Loüis XIII. (Bibl. Sainte-Geneviève, L. f. 4.)

Depuis la publication de la notice que nous résumons un nouveau manuscrit du Registre-Journal de l'Estoile est entré à la Bibliothèque nationale. M. Henri Omont, le savant conservateur du département des manuscrits, a publié en 1901, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, d'importants extraits de ce manuscrit sur lequel on trouvera des détails très complets dans l'article intitulé : *Registre-Journal de Pierre de L'Estoile (1574-1589). Notice et extraits inédits d'un nouveau manuscrit conservé à la Biblio-*

thèque nationale publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* t. XXVII, p. 1-38 [1].

II. — ÉDITIONS DES MÉMOIRES DE L'ESTOILE [2].

1. Journal des choses mémorables advenües durant tout le règne de Henry III. Roy de France et de Pologne. M. DCXXI.

Petit in-4°, de 133 pages, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur. Édition faite par Pierre Dupuy, d'après son extrait (n° 1, ci-dessus). Un exemplaire de cette édition in-4°, qui appartient à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (L. 532), porte tantôt sur la marge, tantôt sur des feuillets blancs insérés, tous les articles du manuscrit de Dupuy dont la censure exigea la suppression. Un autre exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 5762, H) porte également des additions manuscrites qui ont été données à la suite des trois premiers volumes de l'édition des bibliophiles.

2. Journal des choses mémorables advenues durant tout le règne de Henry III. Roy de France et de Pologne. M. DC. XXI.

1. Il y a lieu de signaler dans le *Bulletin* de cette même Société une curieuse étude de M. l'abbé Valentin Dufour intitulée : *Le bénédictin Jacques du Breul (1528-1614), ses rapports avec Pierre de L'Estoile (1546-1611), sa maison natale sur le Petit-Pont* (*op. cit.*, 11e année, 1884, p. 113-123).
2. Cf. édition des bibliophiles, t. XII, p. XXIII et suiv.

Petit in-8°, de 132 pages. Reproduction de l'édition précédente. Un exemplaire in-8° de la Bibliothèque de l'Arsenal porte quelques additions manuscrites.

3. Recueil de diverses pièces, servant à l'histoire de Henry III. Roy de France et de Pologne. A Cologne. Chez Pierre Du Marteau.

Ce recueil, qui a eu de nombreuses éditions depuis 1660 jusqu'en 1706, s'est successivement accru de pièces nombreuses. Voici les dates des éditions : A. 1660. — B. 1660. — C. 1662. — D. 1662. — E. 1663 (sans lieu). — F. 1663. — G. 1663. — H. 1666. — I. 1666. — J. 1666. — K. 1693. — L. 1699. — M. 1706.

4. Mémoires pour servir à l'histoire de France. Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce Roiaume depuis 1515 jusqu'en 1611, avec les portraits des Rois, Reines, Princes, Princesses et autres personnes illustres dont il y est fait mention. A Cologne, chez les Héritiers de Herman Demen. M. DCCXIX.

Cette édition, in-8° en deux volumes, a été publiée par Denis Godefroy, directeur de la Chambre des Comptes de Lille.

5. Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, Roy de France et de

Pologne. Édition nouvelle, augmentée de plusieurs pièces curieuses, et enrichie de Figures et de Notes pour éclaircir les endroits les plus difficiles. A Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau. MDCXX.

Édition in-12 en deux volumes, avec des notes et des remarques de Jacob Le Duchat et Denis Godefroy.

6. Journal du règne de Henri IV. Roy de France et de Navarre. Par M. Pierre de l'Étoile, Grand audiencier en la Chancellerie de Paris. Tiré sur un manuscrit du temps. M. DCC. XXXII.

Deux volumes in-8°, de 7-292 et 300 pages, sans notes, publiés en 1732 par l'abbé d'Olivet, sans nom de lieu, ni d'imprimeur.

7. Supplément au Journal du règne d'Henri IV. Roi de France et de Navarre. Depuis le 2 du mois d'août 1589, jusques au premier d'avril 1594. Depuis le premier de l'an 1598, jusques en l'an 1602. Et depuis le premier de janvier de 1607, jusques au mois de juin 1610. Tiré sur un manuscrit du tems, avec plusieurs pièces curieuses sur ce règne. M. DCC. XXXVI.

Cet ouvrage, dont la typographie et les fleurons sont les mêmes que dans l'édition précédente, qu'il

est destiné à compléter, est de 1735, quoique portant la date de 1736.

8. Journal du règne de Henri IV. Roi de France et de Navarre, par M. Pierre de l'Étoile, Grand audiencier en la Chancellerie de Paris. Avec des remarques historiques et politiques du Chevalier C. B. A., Et plusieurs pièces historiques du même tems. A La Haye. Chez les Frères Vaillant. M. DCC. XLI.

Quatre volumes in-8°, avec notes. Il est hors de doute maintenant que cette édition, longtemps attribuée à Lenglet du Fresnoy, est du P. C. Bouges, Augustin, qui employa, pour les lacunes, le texte du supplément de 1736.

9. Journal de Henri III. Roy de France et de Pologne : ou Mémoires pour servir à l'Histoire de France, par M. Pierre de l'Estoile. Nouvelle édition : Accompagnée de Remarques historiques et des Pièces manuscrites les plus curieuses de ce règne. A La Haye. Et se trouve à Paris. Chez la Veuve de Pierre Gandouin, Quay des Augustins, à la Belle Image. M. DCCXLIV.

Édition, en cinq volumes petit in-8°, publiée sous la direction de Lenglet du Fresnoy, avec des notes nombreuses.

10. Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henry III, Roy de France et de Pologne.

Nouvelle édition, augmentée de plusieurs pièces curieuses qui n'ont jamais été imprimées, et enrichie de Figures de et Nottes Historiques. A Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau. M. D. C. C. XLVI.

Édition en quatre volumes in-8°, non encore signalée, reproduisant celle de 1720 en deux volumes, avec les notes de Jacob Le Duchat et Denis Godefroy.

11. Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste, jusqu'au commencement du dix-septième siècle, par M. Petitot, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage. Paris, Foucault, libraire, rue de Sorbonne, n° 9. (Première série, 1819-1826, 52 vol. in-8°.)

Les Mémoires de L'Estoile, publiés en 1825 et 1826, par le successeur de Petitot, M. de Montmerqué, qui rédigea la notice, comprennent les tomes 45, 46, 47, 48 et 224 pages du tome 49, soit quatre volumes et demi. La publication s'ouvre par les Mémoires de 1515 à 1574, d'après Godefroy.

12. Nouvelle Collection des Mémoires pour

servir à l'histoire de France, depuis le XIII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]; précédés de notices pour caractériser chaque auteur des Mémoires et son époque; suivis de l'analyse de documents historiques qui s'y rapportent; par MM. Michaud et Poujoulat. A Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, rue des Petits-Augustins, n° 24. (1836-1839, 32 volumes in-4° à deux colonnes.)

Cette édition est due aux soins de MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils, qui eurent à leur disposition cinq nouveaux manuscrits. Il reste toujours une lacune de près de huit ans, de 1598 à 1606, que l'on a comblée par des suppléments tirés des éditions de 1719, 1732 et 1736.

13. Journal inédit du règne de Henry IV (1598-1602), par Pierre de L'Estoile, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale par E. Halphen. Paris, chez Auguste Aubry, libraire, rue Dauphine, 16. M. DCCC. LXII.

In-8°de XXI-292 pp., précédé d'une préface-étude sur les éditions du Journal de Henri IV, et publié d'après le manusctit n° 5, qui s'étend depuis le 1[er] janvier 1598 jusqu'à la fin de février 1602.

14. Les belles Figures et Drolleries de la Ligue

(1589-1600), recueillies par Pierre de L'Estoile e publiées pour la première fois d'après les originau: par MM. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen Paul Lacroix, Charles Read et Tamizey de Larroque Paris, Paul Daffis, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzévirienne, rue Guénégaud, 7. M. DCCLXXVII.

Nous indiquons ici pour mémoire ce volume qui n'est qu'un tirage à part, à cent exemplaires numérotés, du tome IV de l'édition des bibliophiles.

Les détails bibliographiques qui précèdent sont précieux; c'est à ce titre que nous les reproduisons. Ils appelleraient cependant sur quelques points des réserves; il paraît bien en effet que, au XVII[e] siècle, il y eut, des *Mémoires-Journaux*, des éditions fragmentaires plus nombreuses que ne l'admet l'auteur de cette notice. Nous ne pouvons entreprendre ici ces rectifications, nous contentant de rapporter l'extrait suivant du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle qui paraît avoir été méconnu par les différents éditeurs de l'Estoile. Au sujet de l'endroit où fut assassiné Henri III (note R) Bayle écrit : « Cette remarque se trouve encore plus fortement dans un livre qu'on intitule *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III* et que *l'on a imprimé peut-être plus de vingt fois en Hollande* avec trois ou quatre pièces satiriques (le Divorce satirique; les Amours du grand Alexandre; la Confession catho-

ique de Sanci; Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis). La dernière édition est de 1699; le journal est plus ample que dans l'édition de 1693. Or voici ce que l'on trouve à la fin des Additions (p. 316-317) : « Plus on recherche d'observations et de particularités dans un si miraculeux accident... » Notez que cette addition était superflue, car tout ce qu'elle contient de considérable se voit, dans les mêmes termes, à l'édition de 1693 et je crois aussi qu'on le trouve aux éditions précédentes. Si l'on était assuré que ce journal, tel que les libraires de Hollande l'ont publié, est l'ouvrage d'un catholique, l'on serait certain que les réflexions des protestants, sur les circonstances de la mort de Henri III, sont moins fortes que celles d'un écrivain de l'autre parti... Le P. Anselme attribue ce journal à M. Servin [1]. Cela ne s'accorde pas mal avec les lettres initiales dont on s'est servi dans les éditions de ce livre; mais M. Pélisson (*Histoire de l'Académie*, p. 330) assure que M. de L'Estoile, un des quarante de l'Académie française, était fils d'un audiencier à la chancellerie de Paris, qui avait recueilli plusieurs mémoires des affaires de son temps, desquels un de ses amis tira le livre intitulé *Journal*... La question est de savoir si ceux qui ont manié le manuscrit avant qu'on le publiât ou depuis qu'on l'eût publié la première fois, n'y ont rien ajouté, ou retranché, ou sophistiqué. »

Le lecteur possède, avec les pages qui précèdent,

1. L. Servin, célèbre avocat général au Parlement de Paris, mort en 1626.

et avec notre *Avertissement* les éléments essentiel pour connaître non seulement Pierre de l'Estoile c sa famille, mais l'histoire de ces manuscrits et de éditions diverses qui l'ont fait connaître ; notre tâch n'allait pas au-delà.

ARMAND BRETTE.

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

1228-01. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 2-06.

Correspondance de Gui Patin (La Fran au milieu du XVII° siècle). *Extraits* publiés avec u Notice bibliographique par ARMAND BRETTE et précéd d'une Introduction par EDME CHAMPION. Un vol. in-de 415 pages, broché 4

Journal du Marquis d'Argenson (l France au milieu du XVIII° siècle). *Extraits* publiés av une Notice bibliographique par ARMAND BRETTE et précéd d'une Introduction par EDME CHAMPION. Un vol. in-18 (436 pages, broché 4

La Société française du XVII° siècle Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, pa PAUL BONNEFON. In-18 de 440 pages, broché. . . . 3

La Société française du XVIII° siècle Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, pa PAUL BONNEFON. In-18 de 440 pages, broché. . . . 3

Le Siècle de Louis XIV, de Voltaire, ave Notes et Commentaires par A. RÉBELLIAU et M. MARION Un vol. in-18 de 920 pages, *79 gravures*, broché. 4

Relié toile. 4.50

Précis du Siècle de Louis XV, de Voltaire avec Introduction critique et Notes par MAURICE FALLEX In-18 de 450 pages, *72 gravures* et *7 cartes*, broché. 3 »

Relié toile. 3.50

Les Écrivains politiques du XVIII° siècle. *Extraits*, Introduction et notes par ALBERT BAYET et FRANÇOIS ALBERT. In-18 de 500 pages, broché. . . . 3 »

Les Grands Écrivains scientifiques (de Copernic à Berthelot). *Extraits*, Introduction et notes par GASTON LAURENT. In-18 de 400 pages, broché. . . . 3 »

8763. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

This book is a preservation photocopy
produced on Weyerhaeuser acid free
Cougar Opaque 50# book weight paper,
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
1994

